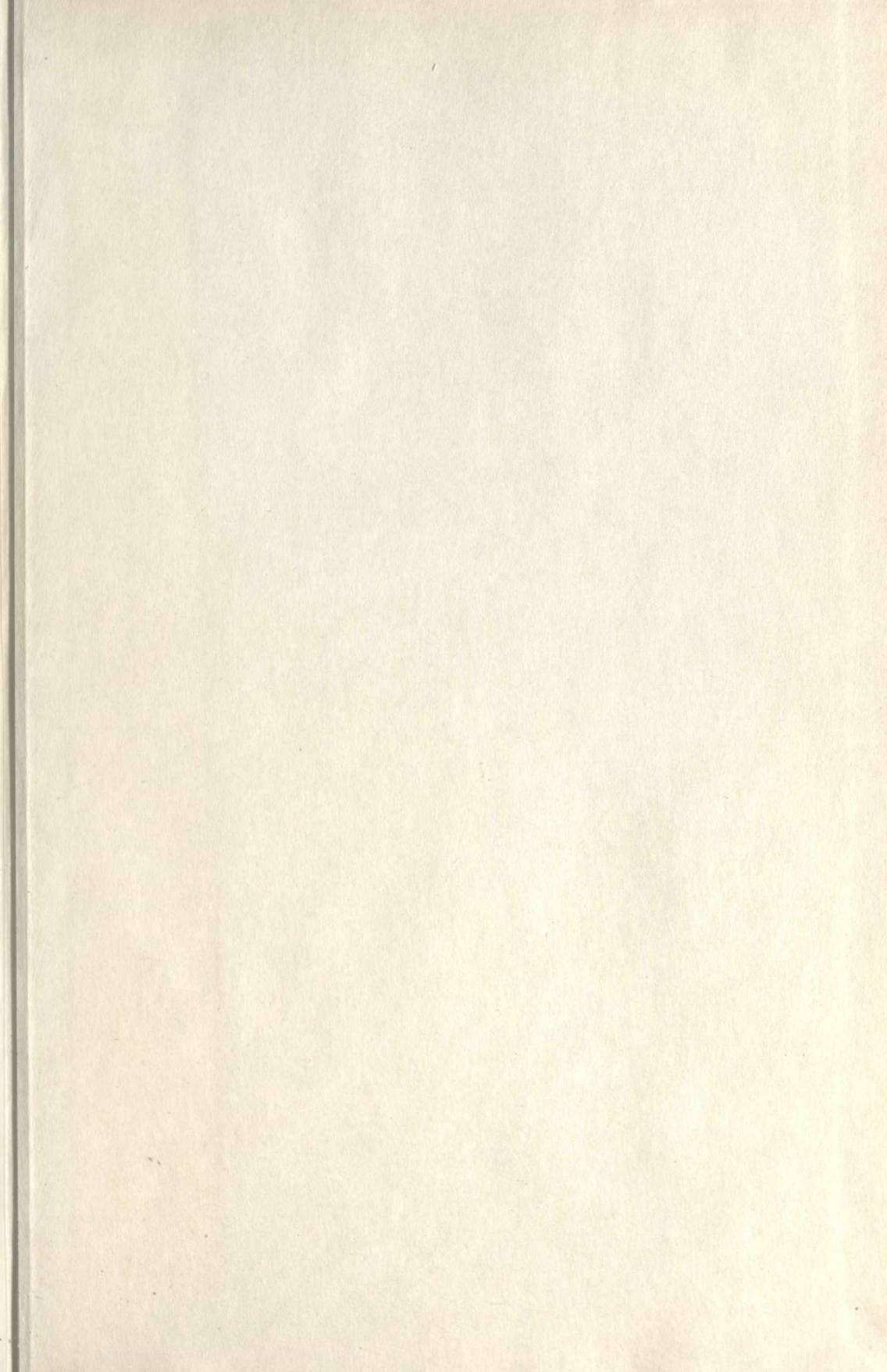
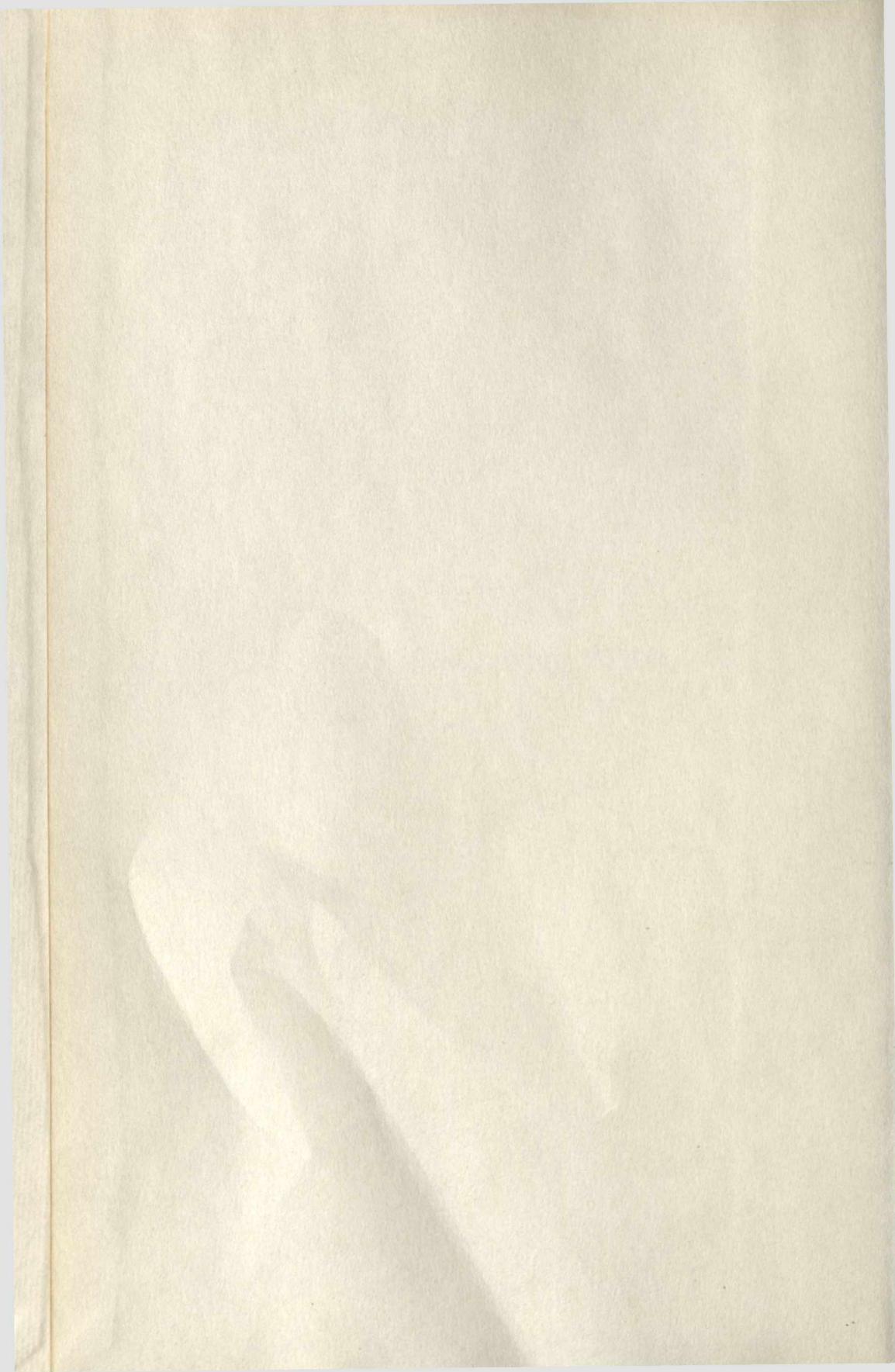


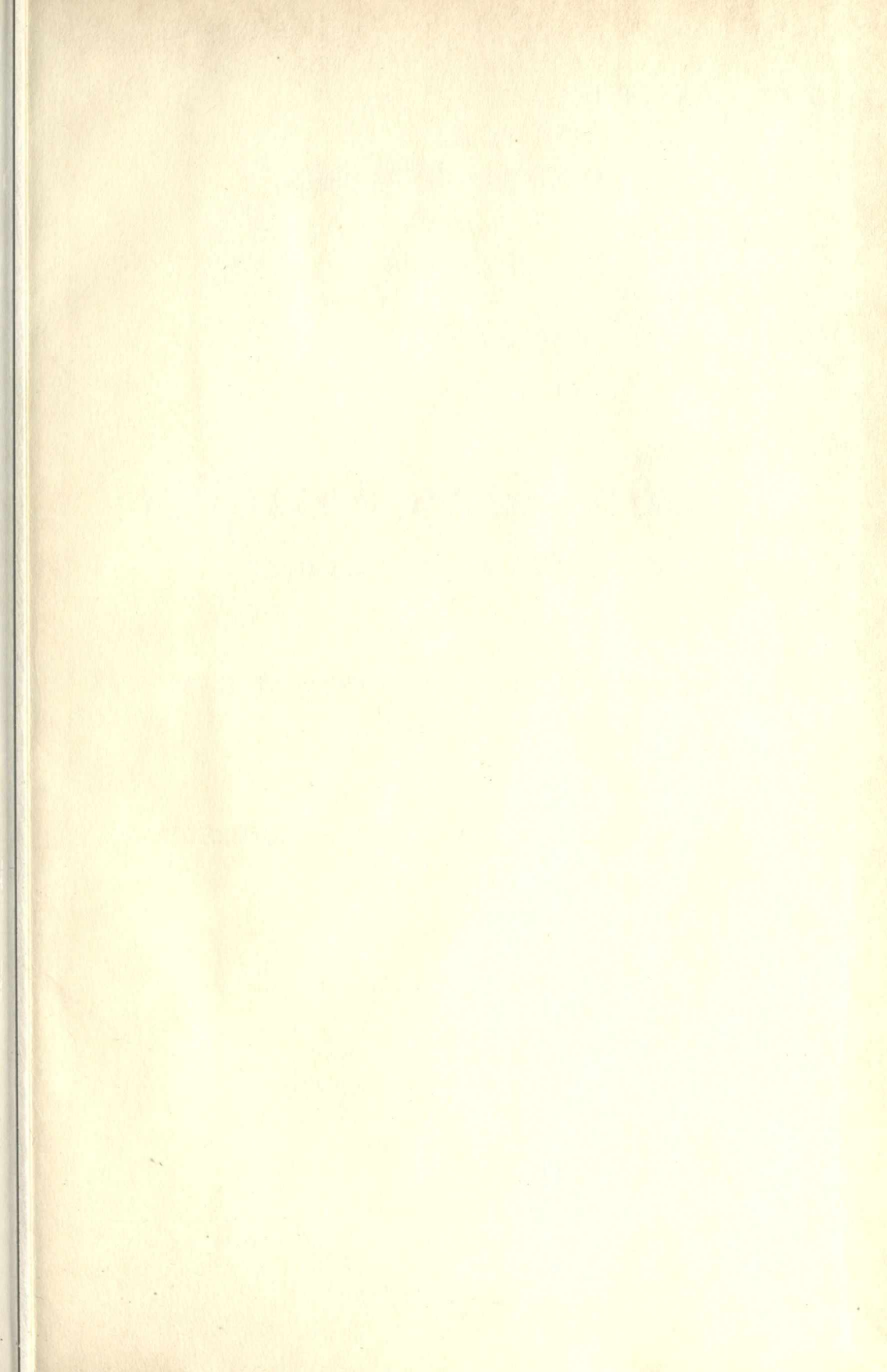
J CANADA. PARL. C. DES C.
103 COM. PERM. DES AFF. EXT.
H72
1951 Procès-verbaux et tém.
A25

A4

NAME - NOM







SESSION DE 1951

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

des

Affaires extérieures

PRÉSIDENT: M. J.-A. BRADETTE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 1

SÉANCES DES JEUDI 17 MAI ET MARDI 22 MAI 1951

POSTE 84

Budget du ministère des Affaires extérieures—Administration.

L'HONORABLE LESTER B. PEARSON

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1951

COMITÉ PERMANENT

des

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. J.-A. Bradette.

Vice-président: M. Gordon Graydon

MM.

Balcer,
Bater,
Benidickson,
Bradette,
Breithaupt,
Coldwell,
Côté (*Matapédia-
Matane*),
Croll,
Decore,
Dickey,
Diefenbaker,
Fleming,

Fournier (*Maisonneuve-
Rosemont*),
Fraser,
Gauthier (*Lac-Saint-
Jean*),
Gauthier (*Portneuf*),
Goode,
Graydon,
Green,
Higgins,
Jutras,
Léger,
Lesage,

Low,
MacInnis,
Macnaughton,
McCusker,
Murray (*Cariboo*),
Mutch,
Picard,
Pinard,
Quelch,
Richard (*Ottawa-Est*),
Robinson,
Stick.

Le secrétaire,

ANTONIO PLOUFFE.

RAPPORT À LA CHAMBRE

VENDREDI 18 mai 1951.

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Qu'il lui soit permis de se réunir pendant les séances de la Chambre.

3. Qu'il soit autorisé à réduire son quorum de 10 à 8 membres, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 (1) l) du Règlement.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
J.-A. BRADETTE.

ORDRES DE RENVOI

VENDREDI 16 février 1951.

Résolu,—Que les membres dont les noms suivent composent le Comité permanent des affaires extérieures:

MM.

Balcer,	Fournier (<i>Maisonneuve-</i>	Low,
Bater,	<i>Rosemont</i>),	MacInnis,
Benidickson,	Fraser,	MacKenzie,
Bradette,	Gauthier (<i>Lac-Saint-</i>	Macnaughton,
Breithaupt,	<i>Jean</i>),	McCusker,
Coldwell,	Gauthier (<i>Portneuf</i>),	Murray (<i>Cariboo</i>),
Côté (<i>Matapédia-</i>	Goode,	Mutch,
<i>Matane</i>),	Graydon,	Picard,
Croll,	Green,	Pinard,
Decore,	Higgins,	Quelch,
Dickey,	Jutras,	Richard (<i>Ottawa-Est</i>),
Diefenbaker,	Léger,	Robinson,
Fleming,	Lesage,	Stick—36.

(Quorum 10)

Ordonné,—Que le Comité permanent des Affaires extérieures soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et questions qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et opinions, à citer des témoins et à ordonner la production de dossiers et documents.

LUNDI 14 mai 1951.

Ordonné,—Que les postes 84 à 111 inclusivement et le poste 566 du budget des dépenses de 1951-1952 soient retirés du comité des Subsidés et renvoyés audit Comité, sous réserve, cependant, des droits du comité des Subsidés à l'égard du vote des deniers publics.

VENDREDI 18 mai 1951.

Ordonné,—Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Ordonné,—Qu'il soit permis audit Comité de se réunir pendant les séances de la Chambre.

Ordonné,—Que le quorum dudit Comité soit réduit de 10 à 8 membres et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 (1) 1) du Règlement.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 17 mai 1951.

Le Comité permanent des affaires extérieures tient une séance d'organisation à 2 heures, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Benedickson, Bradette, Côté (*Matapédia-Matane*), Croll, Decore, Fraser, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Green, Jutras, Léger, Low, MacInnis, MacKenzie, MacNaughton, Murray (*Cariboo*), Quelch.

Les ordres de renvoi du vendredi 16 février et du lundi 14 mai sont considérés comme ayant été lus.

Le président remercie les membres du Comité de leur appui et de leur constante collaboration. Il fait allusion à la nomination de M. Jean Lesage, député de Montmagny-L'Islet, comme adjoint parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il souligne également que d'autres membres du Comité ont été délégués, durant l'année, aux réunions de l'Organisation des Nations Unies et de ses divers Conseils, réunions tenues à New-York et outre-mer.

Le président rappelle en outre la mort prématurée de M. R. G. Riddell, chef de la délégation permanente du Canada aux Nations Unies, à New-York. Il évoque les relations heureuses que M. Riddell entretenait avec les membres du Comité et les délégués qui, parfois, devaient lui demander conseil. A l'unanimité, le Comité exprime ses sentiments de condoléance à Mme Riddell et à sa famille.

Sur proposition de M. Croll: M. Gordon Graydon est élu vice-président du comité.

Sur proposition de M. Bater:

Résolu:—Que le Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages.

Le secrétaire est chargé de s'assurer si ce tirage convient.

Sur proposition de M. Low et après discussion:

Résolu:—Que le Comité soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

Sur proposition de M. Jutras et la question ayant été débattue;

Résolu:—Que le Comité soit autorisé à réduire son quorum de 10 à 8 membres.

Après discussion de la question, M. Low propose la nomination d'un sous-comité du programme. Le président en annonce alors la composition: MM. Côté (*Matapédia-Matane*), Decore, Graydon (vice-président), Léger, Lesage, MacInnis, Pinard, Quelch, et lui-même.

La façon générale de procéder est ensuite discutée ainsi que les dates des séances subséquentes.

A 2h. 35, le Comité s'ajourne au mardi 22 mai, à 4 heures.

MARDI 22 mai 1951.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 4 heures sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Balcer, Bater, Bradette, Breithaupt, Coldwell, Côté (*Matapédia-Matane*), Croll, Decore, Dickey, Fraser, Goode, Graydon, Jutras, Léger, Lesage, Low, MacInnis, Macnaughton, Murray (*Cariboo*), Picard, Quelch, Robinson, Stick.

Aussi présents: L'honorable Lester B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire; M. H. O. Moran, sous-secrétaire adjoint; M. S. D. Hemsley, chef de la division des Finances, et M. F. M. Tovell, secrétaire particulier du ministre des Affaires extérieures.

Le président souhaite la bienvenue à Son Excellence M. A. H. J. Lovink, ambassadeur des Pays-Bas.

On se reporte au poste 84, administration.

L'honorable Lester M. Pearson fait une déclaration générale au sujet de la situation mondiale et est interrogé sur les points suivants:

1. Formose.
2. Le traité projeté avec le Japon.
3. La crise coréenne.
4. L'adhésion au Pacte de l'Atlantique-Nord.
5. La question de l'Iran.
6. L'Allemagne occidentale et son réarmement en rapport avec la défense de l'Europe.
7. Les émissions et le personnel du Service international de radiodiffusion.
8. L'Union panaméricaine.
9. Les relations entre le Canada et les États-Unis.
10. La répartition des commandants en vertu du Conseil de l'Atlantique-Nord.
11. La composition de l'armée européenne.
12. L'expédition de matériel d'importance stratégique à Hong-Kong et en Chine.

A 5h. 50, le Comité s'ajourne au vendredi 25 mai, à 11 heures, pour entendre de nouveau le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le secrétaire du Comité,

ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

22 MAI 1951.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous allons commencer nos délibérations. Je vous remercie d'être venus aussi à bonne heure et en aussi grand nombre. J'en augure favorablement pour nos réunions.

L'honorable A. H. J. Lovink, ambassadeur des Pays-Bas, nous honore aujourd'hui de sa présence. Nous sommes heureux de l'accueillir et nous désirons qu'il se sente libre d'assister à n'importe laquelle de nos réunions.

Notre mandat, vous ne l'ignorez pas, est d'étudier le budget du ministère des Affaires extérieures. Nous nous y reporterons aujourd'hui dès notre première séance. En outre, nous avons avec nous l'honorable Lester B. Pearson, ministre des Affaires extérieures, qui, si je ne me trompe, adressera la parole. Il sera également à la disposition du Comité au cours de ses délibérations. Si vous le désirez, je vais dès maintenant demander à M. Pearson de nous présenter son exposé. La discussion pourra s'ensuivre. Monsieur Pearson, si vous voulez bien vous avancer... Allons-nous réserver le poste 84?...

L'hon. M. PEARSON: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de témoigner devant vous et de répondre à vos questions concernant les travaux du ministère que j'ai actuellement l'honneur de diriger et sa ligne de conduite. Cependant, monsieur le président, je n'ai préparé aucun mémoire. J'ai pensé répondre à votre désir et à celui des membres du Comité en faisant quelques remarques, en guise d'introduction, et en traitant ensuite des divers points au sujet desquels vous voudrez m'interroger. Je présume, monsieur le président, que le Comité procédera à peu près de la même façon que l'an dernier, façon qui m'a paru très heureuse. L'administration et les dépenses du ministère feront l'objet d'un examen attentif et nos hauts fonctionnaires seront heureux de vous expliquer le détail des dépenses. Inutile de vous dire que je suis à votre disposition, non seulement aujourd'hui, mais pour toute autre séance à laquelle vous désirez que j'assiste, surtout lorsqu'il s'agira de traiter des questions de politique gouvernementale dans le domaine extérieur: ce sont là en effet des questions qu'il ne serait ni opportun ni convenable que des fonctionnaires entreprennent de discuter.

En ce qui concerne l'administration et l'organisation du ministère, au pays comme à l'étranger, notre but, cette année plus encore que par le passé à cause des exigences particulières de la situation mondiale, a été de réduire les dépenses au strict minimum. Je crois que nous y avons réussi. Même si je puis un peu intéressé en la matière, je crois pouvoir l'affirmer. Vous vous en rendrez compte en consultant notre budget, et les renseignements supplémentaires qui sont à votre disposition vous en convaincront davantage. Nous avons réduit nos dépenses et notre personnel sans sacrifier pour cela, je l'espère, notre rendement. Je suis porté à croire que c'est là un fait digne de mention et dont nous nous glorifions, étant donné que le ministère des Affaires extérieures, à cause de circonstances auxquelles nous ne pouvons rien, doit étendre de plus en plus le domaine de son activité. Cela tient à la nature même des événements internationaux. Notre ministère est donc en pleine croissance et nos travaux se multiplient. De façon générale, les affaires internationales prennent de l'ampleur. Nous avons tout de même tenté, au cours des années passées, de faire face à la situation avec le même nombre d'employés ou en réduisant notre personnel. Nous comptons faire

la même chose cette année. Pour arriver à cette fin, nous nous sommes appliqués à rendre efficace chacun de nos gestes et les membres du ministère ont dû travailler encore plus que dans le passé. Je vous dirai bien franchement, monsieur le président, que nous craignons un peu de pousser la chose trop loin, car je n'aimerais pas, et ce n'est pas ce que le Comité désire non plus, j'en suis convaincu, que le manque de personnel nous empêchât de traiter les problèmes internationaux de façon appropriée.

Nous n'avons prévu cette année aucun élargissement des cadres du ministère. Nous n'avons pas encore atteint, je crois, la limite de notre expansion, mais certaines circonstances, cette année, nous portent à croire qu'il est préférable de ne pas ouvrir de nouveaux bureaux à l'étranger. Des pays qui désirent envoyer des représentants au Canada insistent pour que nous envoyions en retour des missions diplomatiques dans leur pays. Il est difficile pour eux d'installer un représentant diplomatique à Ottawa si nous ne pouvons pas nous faire représenter chez eux. Cette impossibilité de répondre à leur demande nous a parfois fort embarrassés. Je ne m'en plains pas, parce qu'en réalité les circonstances nous en empêchent dans le moment. Il n'est pas facile d'expliquer à ces pays, où nous n'avons pas de représentant diplomatique, la raison de cette abstention. En tout cas, nous ne prenons aucune mesure en ce sens dans les circonstances actuelles. Je me souviens qu'un pays, dont je ne veux pas mentionner le nom, a affirmé que les raisons alléguées par nous pour ne pas échanger de représentant diplomatique n'étaient guère convaincantes. Nous avons expliqué à ce gouvernement que nous consacrons toutes nos énergies et nos ressources à la défense, au cours de la présente crise. On nous a répondu que l'amélioration des relations internationales entre les nations amies constituait un moyen de défense digne de considération et qu'en outre, certains pays à la défense desquels nous espérons participer au moyen de l'aide mutuelle, entretiennent actuellement des relations diplomatiques avec d'autres pays où le Canada n'est pas représenté. Je mentionne ces faits tout simplement pour vous montrer que notre ministère va tout de même de l'avant.

J'ai l'impression que le Canada, à cause de son importance croissante et de la portée grandissante qu'ont pour nous les problèmes internationaux, ne pourra pas longtemps résister à la forte pression extérieure et devra augmenter le nombre de ses représentants à l'étranger, lorsque les circonstances le permettront ou rendront la chose avantageuse.

Ce que j'ai dit au début par rapport à la réduction des dépenses et du personnel à l'intérieur du ministère est également vrai de l'étranger. J'ai confiance que les preuves que nous vous donnerons suffiront à vous persuader. Comme par le passé, il y aura probablement de nombreuses questions de détail, en matière d'administration et d'organisation, que je serai heureux de discuter avec vous plus tard, si c'est nécessaire. Pour le moment, monsieur le président, je crois qu'il n'y a rien à ajouter à ce sujet. Il est possible qu'on y revienne cet après-midi au cours des discussions, mais je souhaite plutôt que l'étude des questions administratives soit différée à une séance ultérieure. Toutefois, je m'en remets au Comité.

Maintenant, il y a l'aspect le plus important de nos travaux. Je veux parler de la politique gouvernementale que mon ministère a charge d'appliquer, et des tâches administratives fédérales qui lui sont confiées. La cause internationale dans l'ensemble, y est étroitement liée. Vous désirez sans doute que j'en dise quelques mots. Je préférerais cependant traiter la question plus longuement au fur et à mesure de vos questions, car il y a sans doute certains aspects de la situation internationale qui vous intéressent particulièrement et sur lesquels je pourrai alors vous renseigner. Vous vous rendrez également compte,—comme vous l'avez constaté dans le passé,—que certaines questions

ne peuvent être discutées publiquement et, pour cette raison, je m'abstiendrai de le faire. Ces restrictions posées (et nous les acceptons tous, j'en suis sûr), je puis vous assurer que je serai franc, et que je traiterai aussi complètement que possible toutes les questions de politique.

En général, la situation internationale a changé de façon radicale depuis que le présent Comité se réunissait l'an dernier, et la plus dramatique manifestation de ce changement a été la guerre de Corée. Nous avons discuté longuement ce conflit à la Chambre, ainsi que la ligne de conduite du Canada dans ce domaine. Je ne crois donc pas nécessaire de faire d'observations à ce sujet. Comme je le disais récemment à la Chambre, les efforts diplomatiques des Nations Unies pour mettre fin à cette guerre sont assujettis à ceux de leurs forces combattantes. Cela ne veut pas dire que nous perdons de vue l'importance de terminer ce conflit par voie de négociations. Pour ma part, je porte autant d'intérêt à ces négociations qu'au cours des mois de décembre et de janvier, lorsque je m'en occupais activement. Le gouvernement communiste de Peï-Ping a répudié ces négociations en termes très explicites. Pendant que la bataille fait rage en Corée,—l'expression n'est pas exagérée,—il est difficile d'entrevoir comment les Nations Unies, ou l'une quelconque de leurs agences, pourraient prendre ces pourparlers. Cela ne signifie pas que nous y avons renoncé. Les gouvernements le plus directement intéressés s'en préoccupent, et nous échangeons nos opinions avec ces gouvernements sur la façon d'en arriver à des négociations heureuses, qui seraient également honorables, les seules à vrai dire auxquelles nous ayons jamais songé, négociations qui, sans déroger aux principes et aux fins de la Charte des Nations Unies, n'auraient pas, non plus, pour effet de décerner une récompense à l'agresseur.

Jusqu'ici, les progrès sont négligeables et la faute, naturellement, en est du côté de Peï-Ping. De nombreuses rumeurs ont circulé dernièrement à l'effet que les autorités de Peï-Ping et de Moscou,—celles-ci naturellement s'inquiètent de la situation,—tâteraient le terrain en vue de négociations de paix. Le ministère ne possède aucun renseignement à ce sujet, et n'a pas réussi à en obtenir, d'autres gouvernements qui seraient prêts à confirmer ces rumeurs. Nous nous contentons donc d'espérer que ceux qui se sont rendus coupables d'une telle agression et qui persévèrent dans cette voie en dépit des Nations Unies, comprendront bientôt qu'ils n'ont aucune chance de succès, et qu'ils feraient mieux d'entreprendre des démarches en vue d'enrayer le conflit au moyen de négociations. Je suppose que l'amélioration de la situation militaire en Corée est à la base de ces rumeurs. Les meilleurs renseignements militaires que nous puissions obtenir nous font croire que les Communistes chinois et leurs alliés du Nord de la Corée ne peuvent remporter la victoire sur le champ de bataille, à moins qu'ils ne soient en mesure de déployer des ressources en hommes et en matériel bien supérieures à ce qu'ils ont utilisé dans le passé, ce qui revient à dire qu'il leur faudrait obtenir de l'aide de l'extérieur. Les nouvelles des vingt-quatre dernières heures semblent justifier ces sentiments optimistes. Au moment où la situation militaire s'améliore, nous songeons aux perspectives de négociations, car nous serions aujourd'hui en meilleure posture qu'en décembre dernier, alors que nous étions plutôt faibles. Il n'est pas facile de parler de négociations de paix avec un gouvernement enivré des victoires militaires, si éphémères soient-elles, que ses armées ont pu remporter sur des forces ennemies beaucoup moins nombreuses, comme cela s'est produit en décembre dernier. Peut-être voit-il autrement les choses maintenant. Du moins, je l'espère.

Or, si je puis m'éloigner de la Corée pour un instant nous y reviendrons sans doute plus tard,—je vous dirai qu'il y a une autre question importante, même si elle n'est pas intimement liée à la précédente, et c'est le traité de paix avec le Japon. Les membres du Comité voudront sans doute des renseigne-

ments à ce sujet. Tout ce que je dois affirmer dans le moment, c'est que les négociations en vue d'un traité de paix avec ce pays ont réellement progressé au cours des derniers mois et que l'initiative en revient aux États-Unis. Nous avons pensé, il y a un an ou deux, que les choses se passeraient ainsi: un projet de traité serait rédigé par un petit comité composé de représentants des puissances particulièrement intéressées; serait ensuite soumis à une conférence de paix japonaise groupant des délégués de tous les pays qui ont été en guerre avec le Japon et, à la suite de discussions et de négociations entreprises à la conférence, on conviendrait d'un texte qui serait signé lors de cette conférence.

Il ne semble pas que l'on puisse maintenant suivre cette méthode. En réalité, on procède autrement. Les États-Unis ont soumis un projet de traité de paix à certaines puissances associées du Pacifique, ainsi qu'à la Russie soviétique, et ont demandé à ces puissances de faire des commentaires individuels. Les commentaires obtenus font actuellement l'objet d'une étude de la part des États-Unis et un traité révisé circulera bientôt. Dès qu'on en sera venu à une entente, le traité sera signé, lors d'une conférence devant être convoquée uniquement à cette fin. Il faudra que le travail soit terminé avant la convocation.

Des progrès considérables ont été accomplis. Les divergences d'opinion des pays concernés ont été quelque peu conciliées, mais non complètement éliminées. Le Royaume-Uni a participé activement à la rédaction du traité projeté et a, je crois, présenté sa propre version. A notre tour, nous avons commenté ces deux versions, et je suis assez optimiste pour croire que, d'ici la fin de l'été, nous nous serons entendus sur un texte final du traité de paix projeté avec le Japon.

Apparemment, l'URSS ne signera pas. Ce gouvernement a présenté une contreproposition tout à fait inacceptable pour les États-Unis et les autres pays, selon moi.

Le traité de paix avec le Japon pose cependant un autre problème: celui de la Chine. Tout le monde convient qu'elle devrait être invitée à la conférence de paix concernant le Japon et à signer le traité. Sans la Chine, ce traité semblerait un peu chimérique. Cependant, on ne s'entend guère sur la question de savoir qui signera au nom de la Chine, problème insoluble tant qu'on n'aura pas décidé si, oui ou non, il faut reconnaître le gouvernement communiste de Peï-Ping. Il semble tout à fait ridicule, dans les circonstances, de songer que les États-Unis pourraient accepter la signature d'un représentant du gouvernement communiste de Chine. Je ne discute pas la question, mais l'idée me semble tout à fait ridicule. Cela ne veut pas dire que les autres pays pourraient accepter la signature du gouvernement nationaliste de Formose, au nom de la Chine, lorsqu'il s'agira d'un traité de paix avec le Japon. Donc, le problème demeure.

Une issue possible, mais peu satisfaisante, serait de remettre cette question à plus tard, et de laisser les autres pays signer maintenant. Je ne sais pas si cette méthode sera acceptée.

Je quitte à présent le Japon pour refaire mon voyage autour du monde. Vous êtes tous au courant, d'ailleurs...

M. FRASER: Par avion?

L'hon. M. PEARSON: Par avion, et à peu de frais pour le gouvernement cette fois-ci.

Je ne pourrai faire escale bien souvent, mais voici l'Indo-Chine, partie importante de l'Asie. La situation s'y est grandement améliorée en ces derniers mois, car nous avions lieu de craindre que les forces communistes de Ho-Chi-Minh, avec l'assistance qu'elles recevaient de la Chine, ne pussent nuire considérablement au gouvernement de Bao-Daï. La situation militaire y est quelque peu stabilisée. Les forces françaises d'Indo-Chine, vigoureusement dirigées,

y sont pour quelque chose, ainsi que le gouvernement du Viet-Nam, plus fermement établi maintenant que l'an dernier, et qui reçoit un appui plus sérieux. De toute façon, la situation y est meilleure. Il est possible qu'une des raisons de cette amélioration soit la préoccupation que cause au gouvernement de Peï-Ping la question de la Corée. La Chine ayant dirigé vers la Corée des forces puissantes, la tension dans les autres régions de l'Asie a été relâchée. Cela améliorera peut-être les choses, même à Hong-Kong.

Je ne dirai rien en ce moment de l'Inde, du Pakistan, ou de l'Indonésie. Je vais passer outre, quitte à revenir plus tard avec vous à ces importants pays.

Nous arrivons maintenant à l'Iran. Or, la situation y est plus tendue et plus dangereuse que partout ailleurs, sauf en Corée où la guerre fait rage. La cause démocratique est gravement menacée dans ce pays, à cause des événements déplorables qui s'y déroulent. Les réserves de pétrole de l'Iran sont très importantes, vous le savez. Leur perte aurait une grande répercussion sur les pays libres, et ce serait encore pire si elles tombaient entre les mains d'un autre pays. Je ne prétends pas que cela soit inévitable, parce qu'on s'efforce actuellement, par tous les moyens, de trouver une solution au problème, solution qui concilierait les aspirations nationales du gouvernement et du peuple iraniens, désireux de régir leurs propres ressources, avec l'idée qu'il est inévitable pour eux, de toute façon, que quelqu'un participe à l'administration de ces ressources. Il est tout à fait évident qu'ils ne peuvent actuellement exploiter, administrer et diriger seuls leurs ressources pétrolières, et nous espérons qu'ils se feront à l'idée d'une telle intervention.

Au Moyen-Orient, le Levant constitue, en perspective, un important théâtre de nos opérations de défense, et des troubles y fermentent. Il est regrettable que le monde arabe soit actuellement dans l'impossibilité d'établir un *modus vivendi* avec l'État d'Israël. Les escarmouches qui se sont produites à la frontière, entre Israël et la Syrie, sont également déplorables.

Plus au nord, nous arrivons aux Balkans. Au point de vue des intérêts de notre défense, le pays le plus important y est actuellement la Yougoslavie. La mauvaise récolte de l'an dernier a causé des difficultés économiques considérables, de même que la pression économique exercée par les pays du Kominform. Cependant, les Yougoslaves ont surmonté ces difficultés et ne semblent guère enclins à se soumettre à cette pression. Les États-Unis et l'Europe occidentale ont décidé d'appuyer la Yougoslavie, dans toute la mesure possible, afin de lui permettre de résister à toute menace d'agression, dans le domaine économique ou autrement. Les relations entre la Yougoslavie et le monde occidental en sont d'autant améliorées.

Passons maintenant à l'Europe occidentale même. Là se pose le problème des événements nord-atlantiques et de leurs relations avec la question allemande. Les pays de l'Europe occidentale renforcent leur défense militaire et économique. Grâce à l'accord de l'Atlantique-Nord, ils sont en mesure de pousser leurs travaux de défense beaucoup plus que l'an dernier. En conséquence, la situation s'est améliorée. Le général Eisenhower a dirigé adroitement la formation des forces combinées en vertu du traité nord-atlantique. Mais il reste d'importants problèmes à résoudre, tels que le rôle de l'Allemagne occidentale dans la défense de l'Europe occidentale, et la façon dont la première peut contribuer, avec les autres nations libres, à la défense de la seconde contre l'agression communiste. Inutile de vous dire qu'il s'agit d'un problème épineux et de vaste portée politique, stratégique, économique et même morale. Mais les progrès sont encourageants.

Une conférence a été tenue à Paris, où l'on a discuté la possibilité d'une association militaire entre l'Allemagne et les pays de l'Europe occidentale. A n'en pas douter, les divergences qui séparaient de l'Allemagne la France et quelques autres pays se sont beaucoup aplanies au cours des derniers mois, ce qui est très encourageant.

Je pourrais traiter nombre d'autres questions semblables, mais je crois qu'il vaut mieux franchir l'Atlantique et revenir à Ottawa, tant que vous ne me ramènerai pas ailleurs.

Si vous me le permettez, je vais donc terminer ici mes remarques générales, quitte à répondre aux questions que vous aimerez poser au sujet de ce que j'ai dit, et même de ce que je n'ai pas dit.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous nous parler de Formose?

L'hon. M. PEARSON: Je me suis rendu du Japon en Indo-Chine sans passer par Formose. Formose pose en effet, je crois, un réel problème. La Déclaration du Caire, rédigée en 1943, stipulait que Formose doit retourner à la Chine comme condition du règlement de paix. Les pays qui ont signé cette Déclaration ou qui y ont adhéré par la suite ont déclaré que Formose devrait retourner à la Chine lors du règlement. Le Canada a signifié son approbation de la Déclaration à cause des faits d'alors.

D'autres articles de la Déclaration du Caire n'ont pas été mis à exécution, et peut-être quelques pays estiment-ils pouvoir s'affranchir de la stricte observance des exigences de cette Déclaration, si certaines parties n'en sont pas observées. Rien n'a été fait en ce qui concerne Formose, étant donné qu'il a été impossible de parvenir à un règlement avec le Japon. Telle était la situation lorsque la guerre de Corée a éclaté.

Dès le début des attaques en Corée du nord, le gouvernement des États-Unis a déclaré qu'afin de protéger le flanc des armées des Nations Unies contre l'agresseur, Formose devait rester neutre. Par conséquent, la protection de la septième flotte américaine a été étendue aux eaux qui environnent l'île de Formose. Le gouvernement américain a également tenté de s'assurer,—par quels moyens, je l'ignore,—que l'armée nationaliste de Formose ne contribuerait pas à provoquer un nouveau conflit en prenant part aux opérations contre la Chine continentale.

A mesure que l'hostilité du gouvernement communiste de la Chine devant l'intervention des Nations Unies en Corée devenait plus implacable, et quand le sentiment agressif dégénéra en intervention militaire, l'opposition de divers pays contre la cession de Formose à la Chine se raffermi. Dans certains milieux, on est maintenant d'avis que Formose ne peut plus être remise à aucun gouvernement chinois à la suite d'un règlement quelconque, aussi longtemps que ce gouvernement manifesterait des sentiments malveillants et hostiles envers les démocraties.

Sans vouloir en aucune façon juger du problème, je crois, monsieur le président, que l'on peut dire à juste titre que la politique du gouvernement canadien a été d'éviter, même du côté de Formose, toute mesure qui étendrait le conflit jusqu'en Chine, sans cependant perdre de vue la part active que les Communistes chinois prennent aux opérations militaires de la Corée, part qui rend impossible tout projet de leur céder l'île de Formose.

Je n'ai pas l'intention de parler de la solution éventuelle du problème. Je suppose qu'alors l'avis des habitants de Formose eux-mêmes, qui n'ont pas été consultés jusqu'ici, entrera en ligne de compte. J'ignore quelle serait leur décision si on leur demandait ce qu'ils désirent. Elle pourrait peut-être nous surprendre.

M. STICK: Puis-je poser une question, monsieur le président? Il me semble que le Royaume-Uni et les États-Unis diffèrent grandement d'opinion au sujet de Formose. Le premier paraît vouloir céder l'île aux communistes, alors que les États-Unis pressent le contraire. Je ne suis pas un expert dans ces questions, mais il me semble que, si Formose passait aux communistes, le Japon serait complètement exposé sur ses flancs nord et sud. Les Philippines se trouveraient encerclées et également exposées à la pénétration communiste, tout

comme l'archipel indonésien vers l'ouest. Je crois que l'Australie s'inquiéterait à son tour si la chose se produisait. Le ministre veut-il nous dire quelque chose des divergences de vues entre le Royaume-Uni et les États-Unis?

L'hon. M. PEARSON: En effet, la manière de voir des États-Unis et celle du Royaume-Uni diffèrent, mais je ne crois pas que les divergences soient aussi prononcées que la presse le laisse entendre.

M. STICK: Quelle est notre propre attitude à ce sujet?

L'hon. M. PEARSON: C'est de retarder toute discussion ou décision à cet égard d'ici la fin des hostilités en Corée. De plus, nous nous sentons liés par la Déclaration de principes des Nations Unies, en date du 12 janvier, endossée par tous les membres de l'Organisation, sauf le bloc soviétique et un ou deux autres pays qui se sont abstenus.

Ce document posait les bases d'une solution possible de la question d'extrême Orient, y compris la Corée. En réalité, la Corée est le cœur du problème. Si vous avez lu cette Déclaration de principes,—vous l'avez sans doute fait,—vous verrez que nous nous sommes engagés à discuter avec le gouvernement communiste de Chine, s'il le désire, la question de Formose, lorsque la suspension des armes aura été négociée de façon satisfaisante, et que des mesures auront été prises en vue du règlement du problème de la Corée. Nous serons alors prêts à discuter avec le gouvernement chinois de Peï-Ping les autres questions concernant l'extrême Orient, y compris Formose, et la reconnaissance de ce gouvernement, conformément aux principes énoncés dans les ententes internationales sur le sujet. Ces ententes comprennent la Déclaration du Caire et la Charte des Nations Unies.

Nous n'avons adopté aucune attitude déterminée, pas plus que la Grande-Bretagne, et ne sommes nullement désireux de déclarer maintenant qu'en aucune circonstance Formose ne doit retourner à la Chine, si nous n'approuvons pas le gouvernement de Peï-Ping. Si nous adoptions dès maintenant une attitude définitive, nous ne pourrions guère manœuvrer autrement par la suite. De plus, les conditions peuvent changer. Déclarer qu'aucun gouvernement de Peï-Ping,—gouvernement communiste si vous voulez,—ne peut espérer un accord de la part des autres pays, en vue du retour de Formose à la Chine, serait aller trop loin dans les circonstances actuelles. C'est du moins notre opinion.

M. STICK: La question de Formose peut-elle retarder la signature d'un traité de paix avec le Japon?

L'hon. M. PEARSON: J'espère que non, du moins en ce qui concerne le Canada ou d'autres pays, parce que nous avons étudié la question avant de préparer notre projet de traité. Cependant, l'attitude chinoise serait grandement influencée par cette question, en ce qui concerne le traité de paix avec le Japon.

M. GOODE: Les membres du Comité pourraient-ils obtenir un exemplaire de cette Déclaration de principes?

L'hon. M. PEARSON: Oui. Elle est contenue dans le livre blanc qui a été remis aux membres avec les documents qui concernent la Corée.

M. GOODE: Je ne me souviens pas de l'avoir vu.

L'hon. M. PEARSON: Vous l'aurez. La Déclaration est à la page 28.

M. HEENEY: Elle est datée du 11 janvier.

L'hon. M. PEARSON: Cela s'intitule: Rapport complémentaire du Groupe chargé de la question de la cessation des hostilités en Corée. La Déclaration de principes y figure.

M. COLDWELL: Combien d'exemplaires en ont été imprimés?

M. GOODE: Je ne me souviens pas d'en avoir reçu.

L'hon. M. PEARSON: Ce rapport a été déposé à la Chambre, si je me rappelle bien, et distribué aux membres.

M. COLDWELL: Combien en a-t-on fait imprimer d'exemplaires?

M. HEENEY: Je ne me souviens pas, mais je peux m'en informer.

M. COLDWELL: On ne distribue pas suffisamment de renseignements de ce genre au peuple canadien pour l'aider à comprendre ces questions. J'en ai déjà demandé plusieurs exemplaires mais je n'ai pu les obtenir.

M. CROLL: La ligne de conduite varie constamment, de sorte qu'ils seraient maintenant sans importance.

L'hon. M. PEARSON: Nous avons fait imprimer tout ce que nous avons pu.

M. CROLL: Je n'ai pu vous interrompre au cours de votre discours, mais un membre du présent Comité vous a-t-il déjà dit de réduire vos cadres à cause des dépenses?

L'hon. M. PEARSON: Je n'ai jamais dit cela.

M. CROLL: La Chambre a toujours reçu de vous ses directives et n'a jamais critiqué les dépenses.

L'hon. M. PEARSON: Je suis heureux de vous l'entendre dire. Je n'ai fait qu'exprimer mes propres inquiétudes.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous permettre au ministre de terminer. Vous pourrez ensuite lui poser des questions. Il dit qu'il a fini. Vous avez des questions à poser? Allons-nous procéder à tour de rôle?

M. DECORE: Le ministre aurait-il la permission de nous dire jusqu'à quel point, selon lui, nous pouvons nous fier à la Yougoslavie si la guerre éclate avec la Russie? C'est vrai que les Yougoslaves sont anti-russes, mais ils sont également d'ardents communistes. Jusqu'à quel point pouvons-nous compter sur leur assistance?

L'hon. M. PEARSON: Je me demande si je devrais exprimer une telle opinion au sujet de n'importe quel gouvernement, qu'il s'agisse de crise de guerre, ou déclarer si, à mon avis, ce gouvernement s'acquitterait des obligations qu'il a contractées en vertu de la Charte des Nations Unies lorsqu'un autre pays serait attaqué. C'est ce que vous voulez savoir; mais je ne tiens pas à exprimer d'opinion sur la possibilité qu'un gouvernement quelconque s'acquitte de ses obligations ou y faillisse. Il conviendrait mieux que je commente la politique de notre propre gouvernement à l'égard des autres. J'ai mes propres opinions au sujet d'autrui, et je sais aussi que les vôtres entrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit de formuler une politique. Je ne crois cependant pas convenable d'exprimer en public mon opinion au sujet des autres gouvernements.

M. GRAYDON: Le nombre des signataires du Pacte de l'Atlantique-Nord va-t-il s'accroître à la suite de certains événements?

L'hon. M. PEARSON: Voilà une importante question, un peu embarrassante aussi, parce que nous en sommes actuellement au cœur de l'affaire. Cependant, j'aimerais vous expliquer la situation. En septembre dernier, à la réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord, la question de l'association de la Grèce et de la Turquie avec l'organisation nord-atlantique a été soulevée. On a décidé alors que, même si l'on ne pouvait adopter une décision quant à l'affiliation de ces deux gouvernements, ou leur adhésion au Pacte de l'Atlantique-Nord, il serait bon d'étudier les voies et moyens par lesquels ils pourraient prendre une part plus active aux plans militaires prévus par le Pacte, surtout en Méditerranée et au moyen Orient. Des mesures ont été prises afin de faire suite à cette proposition. Entre temps, dans certains milieux, et surtout aux États-Unis,—je crois pouvoir en parler car les États-Unis se sont prononcés ouvertement,—on est d'avis qu'il faudrait considérer comme urgente la question d'une association plus étroite avec la Turquie et la Grèce et même de leur affiliation à l'Organisation nord-atlantique. La question fait en ce moment l'objet d'une étude attentive, et les gouvernements concernés échangent actuellement leurs vues à ce sujet, surtout avec les gouvernements des deux pays mentionnés qui sont naturellement les plus intéressés.

Les deux principales considérations sont de nature stratégique et politique. Du côté stratégique, comment une association plus étroite de la Grèce et de la Turquie avec l'Organisation nord-atlantique peut-elle aider à renforcer notre défense à tous, y compris celle de ces deux pays eux-mêmes, et comment cette association pourrait-elle aider à empêcher la guerre? Vous le savez, la Grèce possède une armée bien outillée, composée d'hommes qui savent se battre et qui, en réalité, font preuve d'un véritable courage dans la guerre de Corée.

M. CÔTÉ: Vous dites la Grèce?

L'hon. M. PEARSON: Je veux parler de la Turquie. Les Grecs ont également résisté avec courage contre l'agression communiste dans les Balkans. Voilà un peu de ce qui se rapporte à l'aspect stratégique de la question. Du côté politique, nous essayons d'organiser, en vertu du Pacte de l'Atlantique, un groupe d'États démocratiques dont l'association ne sera pas uniquement militaire, mais servira d'autres fins.

M. FRASER: Le commerce?

L'hon. M. PEARSON: Oui, .. très certainement le commerce. C'est un lent procédé, surtout en une période où nous attachons tant d'importance à la stratégie et à la défense, mais c'est un objectif que nous tâchons d'atteindre. C'est pourquoi nous avons inséré l'Article 11 dans le Pacte, et nous y attachons encore de l'importance. Il nous faut donc décider, après considération, si l'affiliation de ces deux pays, qui sont complètement éloignés de la région atlantique, marquerait un progrès vers la réalisation des buts de l'Article 11. C'est là, je crois, tout ce que je peux dire en ce moment sur le sujet.

M. GRAYDON: Y a-t-il d'autres membres possibles, outre ces deux-là?

L'hon. M. PEARSON: Peut-être, et c'est là un des aspects du problème. Si vous invitez ainsi de nouveaux membres, il est possible que vous receviez des demandes de pays qui n'auraient pas fait le premier pas.

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'il y a quelque chose de définitif au sujet de l'Italie et de l'Espagne?

L'hon. M. PEARSON: L'Italie, naturellement, est déjà membre de l'organisation, membre très estimé et prêt à collaborer. La question de l'affiliation de l'Espagne a été étudiée, mais non pas de façon aussi active que celle de la Grèce et de la Turquie.

Le PRÉSIDENT: La Suède est-elle membre?

L'hon. M. PEARSON: Non, pas la Suède. Elle a été invitée, mais a décidé de ne pas se joindre à nous.

M. GOODE: Monsieur le président, je voudrais revenir sur une déclaration qu'a faite M. Pearson au sujet de l'Iran. Il a manifesté de l'inquiétude quant à la situation qui y règne, et je crois que les membres sont du même avis. Monsieur le ministre, quelle est exactement la position de l'Iran en ce qui concerne le reste du monde arabe? Si des troubles éclataient en Iran, quelle influence cela pourrait-il avoir sur les autres pays arabes? Êtes-vous libre de répondre à cette question?

L'hon. M. PEARSON: Non, et je ne crois pas que mon opinion soit d'une grande valeur. Je ne connais pas assez à fond la question des relations entre l'Iran et les pays mahométans pour vous dire si, à mon avis, des troubles en Iran auraient une répercussion dans cette autre partie du monde.

M. GOODE: Quelqu'un de votre ministère pourrait-il répondre un peu plus tard à cette question? Avez-vous un expert qui s'occupe des affaires courantes de ces pays?

L'hon. M. PEARSON: Je ne crois pas que personne veuille en dire davantage. L'Iran est un pays mahométan et les autres seraient assez vivement intéressés à ce qui s'y passe. C'est là, je crois, tout ce que je puis dire.

M. FRASER: Et nos propres intérêts à cet égard? Pouvez-vous dire de quelle façon la question nous intéresse? Financièrement ou autrement?

L'hon. M. PEARSON: Nous n'avons là aucun intérêt direct.

M. FRASER: Indirect alors?

L'hon. M. PEARSON: Nous sommes vivement intéressés, non seulement indirectement, au maintien de la paix, et tout ce qui pourrait troubler l'harmonie, amener le chaos et la confusion en Iran intéresserait les Canadiens de façon directe.

M. FRASER: Les Américains également. C'est probablement pourquoi le marché des valeurs s'est comporté comme il l'a fait.

M. CROLL: Est-ce que tout cela n'est pas en dehors de notre domaine, monsieur le président?

M. BATER: J'ignore si ma question est juste ou non, mais le ministre tout à l'heure, lors de la tournée qu'il a faite en imagination autour du monde, a mentionné l'Allemagne occidentale. J'aimerais lui demander si, lors du récent scrutin en Allemagne, le très grand nombre de votes inscrits en faveur du parti nazi d'Hitler cause quelque inquiétude?

L'hon. M. PEARSON: Naturellement, cela a un peu inquiété les pays démocratiques, mais il est préférable de voir les choses dans leur propre perspective. L'élection dont vous parlez n'a pas eu lieu dans toute l'Allemagne occidentale, mais dans l'une des sous-divisiones, une des provinces allemandes si vous préférez. Au cours de cette élection, le parti qui a des similitudes avec l'ancienne organisation nazie a remporté, je crois, entre 10 et 11 p. 100 des votes. C'est un peu inquiétant dans les circonstances, mais tout de même... Car après tout, 89 p. 100 des gens ont voté en faveur des autres partis, alors qu'ils auraient pu pencher vers celui-ci, qui ressemble à l'ancien parti nazi.

M. MACNAUGHTON: Monsieur le président, je me demande si nous pourrions revenir chez nous. Vendredi dernier, il y a eu à Montréal la retentissante inauguration du nouvel édifice de Radio-Canada à laquelle, justement, les membres locaux n'ont pas été invités. Mais pour revenir à ma question...

M. CROLL: En premier lieu, cela aurait dû être à Toronto, non pas à Montréal!

M. FRASER: Pourquoi pas à Peterborough? C'est à mi-chemin et un endroit excellent!

M. MACNAUGHTON: Pour en revenir à mon sujet,—qui est très sérieux,—maintenant que nous avons des facilités extraordinaires pour les émissions internationales sur ondes courtes, j'aimerais savoir quel rapport il y a entre le ministère des Affaires extérieures et l'administration de Radio-Canada. Collaborez-vous avec cet organisme, et qui est responsable des opinions exprimées sur ce réseau, censé être le porte-parole du Canada auprès de l'Europe et du reste du monde? Voulez-vous nous dire exactement quelles relations existent entre le ministère des Affaires extérieures et le Service international sur ondes courtes de Radio-Canada?

L'hon. M. PEARSON: Je puis vous renseigner brièvement dès maintenant, mais je me ferai un plaisir d'obtenir plus de détails et de vous les communiquer ensuite.

M. MACNAUGHTON: On me dit que cela coûte au moins \$1,600,000.

L'hon. M. PEARSON: C'est vrai. Ce que je vais dire ne s'applique qu'au rapport existant entre mon ministère et ce Service international. Je voudrai peut-être compléter ces brefs renseignements lors de la prochaine réunion ou d'une réunion subséquente, quand j'aurai pu obtenir plus de détails.

Les termes de l'arrêté en conseil établissant le Service international de Radio-Canada prévoient que ce Service fonctionnera de concert avec le ministère des Affaires extérieures. Au commencement, cela n'a pas marché

aussi efficacement qu'on l'aurait désiré, je crois. Mais, depuis les débuts de 1950, la situation s'est améliorée, parce qu'on a pris des mesures afin d'assurer ce contact et nommer un représentant des Affaires extérieures qui servirait d'agent de liaison entre le ministère et ce Service international. Nous y avons installé un représentant six mois durant afin qu'il se familiarise avec les méthodes de fonctionnement. Maintenant, nous conférons continuellement avec le Service international sur les questions de politique, et nous lui fournissons des mémoires destinés à le guider en matière de politique, dans ses émissions aux pays étrangers. Pour des raisons tout à fait évidentes, ces directives, naturellement, varient avec les changements qui se produisent dans la situation internationale. Il est possible que nous voulions adopter un certain ton envers un pays, au cours d'une année, alors que, l'année suivante, le caractère de nos émissions à ce même pays devra être tout à fait différent. C'est pourquoi nous sommes en relations constante avec ce Service au sujet des questions de politique internationale. Nous ne dirigeons pas les méthodes en ce domaine, naturellement. Nous ne rédigeons et, si je ne me trompe, ne censurons pas non plus les textes de Radio-Canada, mais nous les étudions par la suite et si, à notre avis, ils s'écartent de la ligne de conduite tracée, nous le signalons à la Société.

M. MACNAUGHTON: Qui est en charge de ce Service pour les Affaires extérieures?

L'hon. M. PEARSON: Notre représentant est M. Charles Ritchie.

M. MACNAUGHTON: Vous occupez-vous du choix?

L'hon. M. PEARSON: Des employés de ce Service?

M. MACNAUGHTON: Je présume que non, mais vous devez être très prudent, je suppose.

L'hon. M. PEARSON: La responsabilité du choix des employés, au Service international comme dans les autres services incombe à Radio-Canada. J'ai déclaré à la Chambre, l'autre soir, que tous les employés du Service international sont soumis à un examen minutieux.

M. LESAGE: Le ministère des Affaires extérieures n'a rien à voir à la nomination du personnel?

L'hon. M. PEARSON: Non, nous n'avons rien à dire au sujet de l'emploi du personnel.

M. STICK: Puis-je poser au ministre une question qui sort peut-être de ce domaine et qui est, je crois, plutôt brûlante. Je ne m'en inquiète pas réellement, mais quelle est notre position à l'égard de l'Union panaméricaine?

L'hon. M. PEARSON: Il n'y a rien là d'extraordinaire.

M. STICK: La question peut se compliquer.

L'hon. M. PEARSON: Notre attitude à cet égard a été définie il y a quelque temps. Je vais essayer de me rappeler ce qu'on en a dit.

M. STICK: Je pose cette question parce que notre association avec les pays hors des États-Unis divient sans cesse plus active et plus cordiale et la question devra être discutée un de ces jours.

L'hon. M. PEARSON: Puis-je faire consigner au compte rendu ce que le premier ministre a déclaré publiquement, il y a environ deux ans. Notre attitude à l'égard de l'Union panaméricaine, et jusqu'à un certain point, de la collaboration interaméricaine n'a pas changé. Voici ce qu'il disait alors:

Notre gouvernement songe depuis longtemps à l'Union panaméricaine et nos relations avec les pays membres de l'Union... ont toujours été très satisfaisantes. Notre participation à l'Union panaméricaine serait-elle réellement avantageuse pour quelques-uns de ses membres?

Voilà l'angle sous lequel nous avons considéré la question. Nos relations culturelles et commerciales avec les membres de l'Union ont toujours été bonnes et elles s'améliorent sans cesse. Jusqu'ici, il ne nous a pas paru réellement avantageux de devenir membres véritables de l'Union panaméricaine. Dans le moment, nous estimons beaucoup plus important de réaliser...

Le premier ministre parle ensuite du développement de la collectivité nord-atlantique.

M. STICK: Avons-nous déjà été invités à nous joindre à l'Union panaméricaine?

L'hon. M. PEARSON: Non, pas officiellement. Je n'essaie pas de vous induire en erreur par cette réponse. Quand je dis non, pas officiellement, cela ne veut pas dire que certains pays, à l'occasion, n'ont pas manifesté privé-ment le désir de nous voir entrer dans l'Union. Autrefois, mais je ne crois pas que ce soit le cas dans le moment, les États-Unis se sont montrés peu désireux de voir le Canada se joindre à l'Union. Il y a quelques années de cela.

M. COLDWELL: Un des présidents ne s'est-il pas déclaré contre notre participation?

L'hon. M. PEARSON: Oui. Dans une publication du ministère des Affaires étrangères, à Washington,—je crois que c'était peu après 1920...

M. COLDWELL: En effet.

L'hon. M. PEARSON: Un document a été inséré par distraction, je crois, ou peut-être a-t-on présumé qu'aucun Canadien ne lirait cette brochure... C'était des instructions à la délégation américaine qui prenait part à une réunion panaméricaine à La Havane.

M. COLDWELL: C'était dans le temps de Coolidge. Est-ce que ce dernier n'avait pas donné instruction aux délégués américains de ne pas appuyer l'admission du Canada dans l'Union panaméricaine?

L'hon. M. PEARSON: C'était en 1927 ou 1928. Le document portait que, si la question de l'entrée du Canada dans l'Union panaméricaine était débattue la délégation américaine devrait se montrer plutôt froide. Je ne prétends pas pour un instant que la situation serait la même aujourd'hui.

M. STICK: Avons-nous maintenant un observateur là-bas?

L'hon. M. PEARSON: Nous suivons les réunions de cet organisme et participons à quelques-uns de ses travaux et conférences techniques, lorsque le sujet revêt quelque importance pour le Canada. Nous avons été invités à plusieurs de ces réunions, y compris un récent congrès dans la république Dominicaine, qui a été mentionné à la Chambre l'autre jour.

M. FRASER: M. Léo Dolan, notre agent du tourisme et de la publicité, y a été invité, n'est-il pas vrai?

M. CÔTÉ: Pour en revenir à la question des émissions sur ondes courtes et autres programmes de Radio-Canada, avez-vous des rapports disant que ces émissions sont entendues dans les pays au delà du rideau de fer?

L'hon. M. PEARSON: Oui, nous en avons, et il y a preuve évidente qu'on les écoute, même dans un pays comme la Tchécoslovaquie.

M. CÔTÉ: En Pologne?

L'hon. M. PEARSON: Je préfère ne pas dire grand-chose à ce sujet sans me renseigner d'abord. Il nous importe d'être très prudents à l'égard de ce service, si nous voulons qu'il ait quelque utilité dans le domaine de ce que j'appellerai, non sans hésitation, la guerre psychologique.

M. DECORE: Pendant que nous y sommes, puis-je demander au ministre quelle est la ligne de conduite du gouvernement en ce qui concerne les programmes radiodiffusés pour les pays au delà du rideau de fer?

L'hon. M. PEARSON: Voilà exactement le genre de questions auxquelles je préférerais ne répondre qu'à la prochaine séance. Je ne veux pas m'engager à la légère dans un domaine aussi important. Je tiens à ajouter que, si ces émissions constituent, comme nous le croyons, une arme précieuse dans la guerre psychologique, il convient que nous ne révélions pas complètement nos projets ou le détail de nos objectifs. Ces réserves posées, je pourrai vous en parler à la prochaine réunion.

M. CROLL: Le ministre va-t-il traiter publiquement le sujet de nos relations actuelles avec les États-Unis, ou bien allons-nous continuer notre expédition? Allez-vous continuer votre déclaration, ou l'avez-vous terminée?

L'hon. M. PEARSON: J'ai fini. Je rentre à Ottawa, après ma tournée d'Europe, sans descendre à New-York.

M. CROLL: Alors, voulez-vous faire un détour? Si vous ne pouvez pas me répondre, dites-le moi. Pouvez-vous commenter la déclaration que vous avez faite récemment, lorsque vous avez dit que l'ère des rapports politiques relativement faciles et automatiques avec les États-Unis était révolue. Ce sont bien là, je crois, les termes que vous avez employés. Est-ce bien ce que vous avez dit? Voulez-vous y penser ou répondre dès maintenant? Préférez-vous répondre plus tard?

L'hon. M. PEARSON: Je serai heureux de revenir sur cette déclaration qui a attiré l'attention ici et là. En fait, j'ai tenté d'y revenir lors d'une déclaration publique subséquente. Je veux parler d'un discours que j'ai prononcé à Ottawa, environ une semaine plus tard, devant le club Kiwanis. Je ne suis pas sûr d'avoir réussi à expliquer ce que j'avais voulu dire lorsque j'ai fait la remarque que l'ère de nos relations politiques relativement faciles et automatiques avec les États-Unis était révolue. Je ferais peut-être bien de répéter exactement ce que j'ai dit. Je désire vivement en verser les termes exacts au compte rendu. J'ai dit à Toronto:

D'autres rides pourront encore glisser sur la surface de notre amitié, mais le Canada (surtout le Gouvernement et, plus particulièrement encore, le ministère des Affaires extérieures) doit faire tout son possible pour éviter que ces rides ne deviennent des vagues furieuses capables d'ébranler les fondements de notre amitié. Je suis sûr, pour ma part, que cela ne se produira pas, surtout si nous abordons franchement et sans réticence les problèmes que soulèvent nos relations mutuelles. Ces relations exigent, à mon sens, que nous fassions route avec les États-Unis vers les objectifs qui présentent, pour les deux pays, un intérêt commun. Il ne s'ensuit pas que nous nous laisserons traîner à la remorque, pas plus que nous suivrons nonchalamment notre grand voisin.

J'ai ajouté en terminant:

Néanmoins, l'ère des rapports politiques relativement faciles et automatiques avec notre voisin me semble révolue.

Dans le même discours, j'avais complété, ou plutôt expliqué,—j'aurais probablement dû me servir de termes plus clairs,—ce que j'avais voulu dire auparavant. Je déclarais ceci:

Cette ère est révolue, parce que, de notre côté, nous avons pris de l'essor et acquis plus d'importance sur le continent comme dans le domaine international, et que nous comptons davantage dans les plans de défense et le progrès des États-Unis et du monde libre. Cette ère est révolue également parce que les États-Unis sont devenus la puissance dominante du monde libre. Ce qui nous préoccupe désormais, ce n'est

plus de savoir si les États-Unis assumeront leurs responsabilités d'ordre international, mais comment ils le feront et comment les autres pays du monde libre en seront affectés.

Maintenant, ce que j'avais alors dans l'idée, c'est qu'autrefois, et je ne veux pas dire qu'il faille retourner loin en arrière, mais plutôt dans les jours qui ont précédé la seconde Grande Guerre, nos problèmes à l'égard des États-Unis, toujours importants pour nous, qu'ils le soient ou non pour ce pays, et parfois difficiles à régler, étaient purement bilatéraux. Ils concernaient spécifiquement et parfois exclusivement nos relations avec les États-Unis. C'était des problèmes de lignes, des problèmes de frontières, des problèmes de contrebande. C'était des problèmes commerciaux. D'autres concernaient nos voies navigables. Il y avait une foule de difficultés dont la plupart étaient très importantes pour nous. Mais il ne s'agissait jamais de paix ou de guerre. Il est inconcevable que nous puissions un jour être en guerre avec les États-Unis . . . , inconcevable pour Washington autant que pour Ottawa. Aussi, nous n'avons jamais pensé que nous ne parviendrions pas à résoudre ces problèmes bilatéraux avec les États-Unis. C'était des problèmes entre voisins, et ils étaient parfois résolus après de longues discussions, mais dans un esprit de bon voisinage. Ces problèmes subsistent encore. Mais nos principaux problèmes à l'égard des États-Unis découlent maintenant de nos relations avec le chef d'une coalition mondiale dont la politique décidera de la paix ou de la guerre. Les choses ne seront plus jamais faciles au sein d'une coalition de ce genre. Dans les circonstances où nous nous trouvons aujourd'hui,—au milieu d'une guerre froide,—il ne sera plus facile de trouver une solution automatique à ces problèmes, non seulement en ce qui concerne les États-Unis et nous-mêmes, mais aussi les États-Unis et la Grande-Bretagne, ainsi que les autres membres de cette coalition.

C'est ce que j'ai voulu dire lorsque j'ai déclaré que la période était révolue de ces problèmes de frontière, ces problèmes entre voisins qui étaient facilement et automatiquement résolus. Notre grand problème aujourd'hui est de savoir comment contribuer au bon fonctionnement de la coalition dont les États-Unis sont la tête dirigeante. Les décisions de cette coalition, c'est-à-dire des États-Unis d'abord, peuvent nous conduire à la guerre ou nous aider à maintenir la paix. Je crois que la distinction entre nos problèmes courants à l'égard des États-Unis et ceux d'hier est bien fondée. Je ne prétends pas que nous soyons impuissants à aplanir ces difficultés avec les États-Unis en vertu de notre alliance, ainsi qu'avec le Royaume-Uni et nos autres alliés. Nous le pouvons certainement, mais ce ne sera pas facile. Cela va nécessiter plus de soins attentifs, plus de compromis, plus de concessions mutuelles que les anciens problèmes d'ordre bilatéral.

M. CÔTÉ: Monsieur le président, il me semble que nous devrions remercier l'honorable ministre de nous avoir expliqué ce qu'il a voulu dire. Voilà qui va mettre un terme, j'en suis sûr, à toute discussion ultérieure.

M. QUELCH: Monsieur le président, j'aimerais savoir du ministre où en est la participation de l'Allemagne occidentale à la défense de l'Europe. Les nations signataires du traité de l'Atlantique-Nord se sont-elles entendues sur l'étendue de cette participation et l'Allemagne l'a-t-elle également acceptée?

L'hon. M. PEARSON: Je puis vous en parler brièvement. Lors d'une réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord, nous avons discuté la façon dont l'Allemagne pourrait participer à la défense de la liberté en Europe avec les autres pays de l'Atlantique-Nord. Or, comme vous ne l'ignorez pas, cela a fait naître beaucoup d'anxiété et d'hésitation dans certains pays, qui craignaient que nous n'agissions trop précipitamment. Le gouvernement français surtout s'inquiétait des résultats de cette décision: on disait, dans le public, qui, si nous étions Français, nous comprendrions mieux le problème que nous ne sommes en mesure de le faire ici, par delà l'Atlantique où les Allemands, depuis un demi-siècle, n'ont pas pu nous rejoindre. Tout de même, le gouvernement français

et d'autres gouvernements de l'Europe occidentale se sont rendus compte de l'avantage d'associer l'Allemagne démocratique libre à la défense de l'Europe occidentale, d'une façon ou d'une autre.

Il ne s'agissait pas simplement de réarmer l'Allemagne, mais de savoir ce que nous pourrions faire advenant le réarmement de l'Allemagne orientale communiste, qui était déjà commencé.

A la suite de cette réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord, les gouvernements échangèrent leurs opinions, et il fut convenu qu'avant que l'organisation de l'Atlantique prenne une décision, une conférence des pays de l'Europe occidentale—ou continentale—devrait être tenue à Paris, conférence dont la France prendrait l'initiative et à laquelle l'Allemagne devrait assister, afin de voir comment les troupes allemandes pourraient faire partie de l'armée européenne qui, à son tour, ferait partie des forces de l'Atlantique-Nord.

Ce serait déjà quelque chose d'inclure dans l'organisation nord-atlantique une armée allemande avec un état-major allemand. Cela a fait naître beaucoup d'anxiété et même davantage. Verser dans les cadres des forces combinées de l'Atlantique-Nord une armée européenne qui comprendrait des contingents allemands, français, néerlandais et belges est autre chose. On a cru que, si le problème secondaire pouvait être résolu, l'association militaire de l'Allemagne avec l'organisation de l'Atlantique-Nord serait beaucoup plus simple. Cette conférence se poursuit à Paris depuis des mois. Des représentants militaires et politiques allemands y prennent part. On essaie d'organiser une armée qui comprendrait des contingents d'Allemagne, et des autres pays d'Europe, et qui constituerait une armée européenne. L'important est de décider du nombre des contingents allemands qui feront partie de cette armée européenne.

M. CROLL: Monsieur le président, savons-nous au juste quelle est l'étendue du réarmement en Europe occidentale?

L'hon. M. PEARSON: Nous sommes bien renseignés, mais je ne crois pas qu'il soit sage de donner des détails. Nous possédons des renseignements très exacts sur le nombre, la force et la composition de ce qu'on appelle la *Bereitschaften*, c'est-à-dire les forces armées de l'Allemagne orientale.

M. CROLL: J'ai lu des rapports dans la presse américaine à ce sujet. J'en oublie les détails, mais ils étaient très complets. Je songe,—à moins qu'il ne s'agisse d'un secret...

L'hon. M. PEARSON: Je suis sûr d'avoir vu des chiffres également, mais ils ont été donnés par des commentateurs, des journalistes et d'autres personnes qui possédaient des renseignements. Je n'ai cependant pas vu de rapport officiel à ce sujet, et ne tiens pas à dire publiquement si, oui ou non, les chiffres qui ont été publiés étaient exacts.

M. ROBINSON: Monsieur le président, j'aurais une question qui se rattache un peu au même ordre d'idées. Voici d'abord l'extrait d'un compte rendu de M. Warren Baldwin, paru dans le *Globe and Mail*, à la suite de la visite du général Eisenhower à Ottawa, il y a quelques temps:

Ce qu'il a révélé aujourd'hui dans une entrevue extraordinairement courte avec les membres du Cabinet a soulevé un grand intérêt au sein du gouvernement. Ce dernier s'efforce en effet d'organiser ses plans de défense de façon à les harmoniser avec l'effort collectif de l'Europe, où, comme l'a dit Eisenhower au cours d'une seule et brève déclaration publique, on a l'intention d'ériger un mur derrière lequel les nations libres pourront vivre dans la paix et la tranquillité.

Quelle est la situation en ce qui concerne la formation d'une armée nord-atlantique en Europe..., si le ministre croit pouvoir donner des détails à ce sujet? Quelque officier supérieur a-t-il exprimé une opinion sur la possibilité

de constituer un rempart militaire efficace? Et, si l'on croit un tel rempart réalisable, le ministre partage-t-il la théorie qui veut que nous puissions vivre, au Canada, dans la paix et la tranquillité derrière ce rempart?

M. STICK: Encore la ligne Maginot!

M. ROBINSON: Le ministre approuve-t-il cette stratégie d'une nouvelle "ligne Maginot"?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit là de questions militaires. Est-ce que le ministre désire répondre?

L'hon. M. PEARSON: Je puis vous en dire quelques mots. L'organisation militaire de l'Atlantique-Nord a établi un plan qui doit être réalisé à une certaine date, sous la direction du général Eisenhower, et avec la collaboration et l'aide essentielle des pays intéressés. En d'autres termes, on a dressé un plan qui paraît satisfaisant, à peu près satisfaisant, pour la défense de l'Europe contre l'agression non provoquée. Je puis vous assurer que ce projet ne comporte rien qui ressemble à la tactique des "lignes Maginot". Mais il faut tout de même avoir sur pied une armée assez importante. Cela ne veut pas dire que, d'ici à ce que l'effectif en soit décidé, cette armée sera placée sur une nouvelle ligne Maginot. Le général a ce plan devant lui. Les divers gouvernements intéressés à la réalisation du projet lui ont également fourni des renseignements approximatifs sur ce qu'ils peuvent faire d'ici à la date de la réalisation. Il y a un écart, un fossé entre les deux dates. Le général Eisenhower et les gouvernements intéressés essaient maintenant de faire disparaître cet égard et d'assurer qu'à une certaine date,—je préfère ne pas la mentionner,—il y aura en Europe occidentale des forces suffisantes pour convaincre un agresseur possible qu'il ne peut se tirer à bon compte d'une tentative quelconque d'agression. Nous espérons que, lorsque nous aurons rendu la chose évidente à ce dernier, et nous n'y parviendrons qu'en organisant l'armée nécessaire, il renoncera à tout espoir qu'il aurait pu entre tenir d'une attaque rapide et facile contre l'Europe occidentale.

M. GRAYDON: Monsieur le président, j'ai quelques questions à poser. Le ministre n'ignore pas que le Parlement britannique a beaucoup discuté la répartition, entre les commandants, des divers services sous la direction du Conseil nord-atlantique. Y aura-t-il place pour le Canada dans cette désignation des chefs?

L'hon. M. PEARSON: Nous aurons des officiers au sein de l'état-major. Nous en comptons déjà un ou deux. Nous en avons même deux au Quartier souverain des Puissances alliées en Europe (SHAPE).

J'espère que notre représentation au sein de l'état-major des forces combinées sera proportionnée à notre apport en troupes.

On ne peut s'attendre qu'un pays qui, en vertu du plan actuel, a fourni une brigade soit représenté de la même façon, au sein de l'état-major, qu'un autre pays qui a fourni dix, onze ou quinze divisions.

M. GRAYDON: Le nombre des commandants des divers pays sera-t-il basé uniquement sur la contribution de ces pays?

L'hon. M. PEARSON: Non. Ce sera là un important critère, mais non le seul. Naturellement, nous-mêmes n'avons aucune raison de nous plaindre. Je sais que certains pays n'ont pas été satisfaits de la part de représentation qui leur était allouée, mais la question est en voie de règlement.

M. GRAYDON: Quelle sera l'attitude du Canada au sujet de la proposition d'admettre la Turquie et la Grèce au sein du Conseil de l'Atlantique-Nord?

L'hon. M. PEARSON: Vous n'étiez pas présent lorsque j'ai traité la chose au long?

M. GRAYDON: Non, je le regrette. Mais si vos paroles figurent au compte rendu, très bien!

L'hon. M. PEARSON: Elles s'y trouvent.

M. PICARD: En réponse à la question de M. Robinson, l'honorable M. Pearson a déclaré qu'à une certaine date, qu'il préférerait ne pas mentionner, les différents pays d'Europe auraient des forces suffisantes pour décourager un agresseur.

L'autre jour, à la Chambre des communes, le ministre de la Défense nationale a déclaré que, si on nous donnait le temps, nous aurions tant de troupes sur pieds. Compte-t-il qu'un agresseur nous donnera tout ce temps-là et aura la gentillesse d'attendre que nous soyons suffisamment armés?

L'hon. M. PEARSON: A mon avis, l'agresseur possible n'attendrait pas du tout. Et même si nous savions qu'il va nous attaquer la semaine prochaine, nous serions incapables d'assurer notre sécurité en aussi peu de temps.

M. PICARD: Le Service des renseignements doit pouvoir nous indiquer si, oui ou non, nous aurons le temps.

L'hon. M. PEARSON: Ce service nous conseille de faire tout ce qui est en notre pouvoir.

M. CROLL: Nous ne parlons pas du service de renseignements du général MacArthur, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Non, je vais voir à ce que cela du moins soit écarté.

L'hon. M. PEARSON: Les services de renseignements politiques, militaires et autres estiment que les pays signataires du traité de l'Atlantique-Nord, et les pays libres en général, doivent faire tout ce qu'ils peuvent et le plus rapidement possible. Mais il ne faut rien céder, pour autant, de nos positions économiques et sociales, qui ont besoin d'être solides. Nous ignorons malheureusement si nous sommes engagés en ce moment dans un marathon ou une course en vitesse, et que nous allions au rythme du marathon, nous n'arriverons yards, il est possible que nous n'arrivions pas au terme. Si c'est une course en vitesse, et que nous allions au rythme du marathon, nous n'arriverons certainement pas. Réglons donc notre allure selon les renseignements disponibles, afin de fournir un effort mesuré. Tous les gouvernements démocratiques doivent faire face au même problème actuellement, et le succès de notre avenir dépendra, pour une bonne part, de la solution que nous aurons apportée à ce problème.

M. PICARD: D'après les renseignements que vous possédez, êtes-vous sûr que les pays d'Europe font de leur mieux en ce qui concerne le projet de défense, ou si quelques-uns tirent de l'arrière?

L'hon. M. Pearson: Je suis convaincu que tous les pays d'Europe ont conscience de la situation. Ils seraient en première ligne en cas d'hostilités, et font tout en leur pouvoir pour répondre à la situation. Il est facile, pour un pays dont la position est différente, d'observer ce que l'autre fait ou ne fait pas, et de comparer les divers apports.

Cette sorte de comparaison peut être un exercice dangereux. Dans une association du genre, les pays qui travaillent ensemble à assurer leur propre sécurité et leur propre survivance doivent se faire mutuellement confiance, croire que chacun a conscience du danger, et ne rien négliger pour présenter un front commun.

M. COLDWELL: S'est-on efforcé d'assurer l'unité de cette armée européenne, au lieu d'en faire un groupe d'armées relevant de leurs gouvernements respectifs? Quelle formule a-t-on adoptée, au point de vue du contrôle civil, pour éviter une répétition de la situation qui s'est présentée au sujet du général MacArthur?

L'hon. M. PEARSON: Dans le moment, je ne puis répondre directement à cette question.

M. COLDWELL: Je ne crois pas que cela se produise avec le général Eisenhower.

L'hon. M. PEARSON: Le gouvernement français est sur le qui-vive à cet égard. Au cours des discussions de Paris, qui se poursuivent depuis des mois, le problème du contrôle civil de l'armée internationale est soigneusement étudié. Par conséquent, d'ici à la fin de la conférence, je crois préférable de ne rien dire de plus, sauf que tous les pays qui prennent part à la conférence se rendent compte du problème.

M. COLDWELL: Le régime en matière de soldes et d'allocations, et ainsi de suite, est différent pour chacune de ces armées. Je me demande comment les diverses échelles de soldes des différents pays seront maintenues. Il leur faudra peut-être loger ensemble, et les officiers pourront avoir à partager les dépenses.

M. CROLL: Cela ne s'est-il pas produit durant la dernière guerre?

M. COLDWELL: Pas au même degré qu'aujourd'hui, pas dans la même mesure.

M. CROLL: Peut-être, mais nous nous sommes tirés d'affaires.

M. COLDWELL: Jusqu'à un certain point. Mais je ne m'attends pas que le ministre réponde à cette question.

L'hon. M. PEARSON: Nous avons également eu, au cours de la Première Guerre, le problème du shilling contre le \$1.10 des Canadiens. Il me semble que les parties composantes d'une armée européenne quelconque seraient assez importantes pour former leurs propres associations, et que leurs relations ne seront pas aussi intimes que s'il s'agissait de deux bataillons dans une même brigade, dont les soldats recevraient \$5.60 et 30c. respectivement.

M. STICK: Puis-je proposer l'ajournement, monsieur le président? Il est six heures moins vingt.

M. GOODE: Une seule autre question, monsieur le président. Je la pose dans l'espoir qu'il n'y aura pas de malentendu au sujet du nombre de troupes que le Canada se propose d'expédier en Europe occidentale. En ce qui concerne les officiers qui feront partie de l'état-major, votre déclaration m'a paru très claire: la promotion d'un de ces hommes dépendra de lui-même, personnellement, et non de l'effectif de troupes que nous envoyons en Europe occidentale.

L'hon. M. PEARSON: Je ne songeais pas du tout à la promotion de nos officiers au sein de nos propres troupes.

M. GOODE: Voici la question posée: l'effectif des troupes que nous envoyons en Europe occidentale empêchera-t-il quelques-uns de nos hommes d'atteindre des postes supérieurs?

L'hon. M. PEARSON: Non, cela n'empêchera en aucune façon un Canadien de devenir commandant en chef de toute l'armée.

M. GOODE: Voilà!

M. FRASER: L'autre jour, à en croire la radio, les officiers de Hong-Kong auraient déclaré qu'il leur fallait traiter avec la Chine communiste parce que c'était pour eux une question de vie ou de mort.

Expédions-nous des produits à Hong-Kong? A quel pays en expédions-nous ou en exportons-nous, ce qui pourrait constituer un marché avec la Chine ou avec Hong-Kong?

L'hon. M. PEARSON: Je ferai volontiers une courte déclaration à ce sujet.

M. FRASER: Cela m'intéresserait vivement.

L'hon. M. PEARSON: La question est importante. Il y eu des malentendus à ce propos et il est bon que les faits soient versés au compte rendu.

M. FRASER: Oui, j'aimerais que vous fassiez une déclaration à ce sujet, parce que, lorsqu'on en a parlé à la radio, cela m'a paru déjouer tous les autres embargos.

L'hon. M. PEARSON: Le 6 décembre 1950, le gouvernement des États-Unis a annoncé l'interdiction absolue de toute exportation à la Chine et à Hong-Kong, probablement afin d'empêcher le transbordement de Hong-Kong à la Chine.

Même si le gouvernement canadien n'a pas fait de déclaration à ce sujet ou mis un embargo aussi complet, il a interdit l'expédition de produits d'importance stratégique à la Chine. La résolution que nous avons votée l'autre jour aux Nations Unies n'était qu'une confirmation de la ligne de conduite qui, au Canada, avait été adoptée depuis quelque temps.

Le gouvernement canadien permettrait l'expédition à Hong-Kong de marchandises qui n'ont aucune importance stratégique et qui sont ici abondantes. De Hong-Kong, elles pourraient aller à la Chine, dans les circonstances actuelles.

En d'autres termes, nous n'avons mis l'embargo complet sur aucune des marchandises allant à la Chine, d'une manière générale, mais nous l'avons mis sur toutes les marchandises qui aideraient la Chine, d'une façon ou d'une autre, dans la poursuite de la guerre en Corée.

J'ajouterai que les restrictions imposées par le Gouvernement central du peuple sur le commerce sont telles que très peu de marchandises, s'il en est, seront exportées à la Chine directement ou par voie de Hong-Kong. C'est là notre attitude.

M. FRASER: Est-ce que nous expédions des tracteurs et des machines agricoles à Hong-Kong? Dans un décret qui a été promulgué, on ne mentionne ni Hong-Kong ni la Russie, mais simplement la Chine communiste et les pays situés au delà du rideau de fer.

L'hon. M. PEARSON: Je crois qu'il est vrai de dire que tout matériel dont l'exportation directe à la Chine est interdite le serait également pour Hong-Kong.

M. FRASER: Quand vous expédiez des marchandises à Hong-Kong, vous n'imposez aucune restriction?

L'hon. M. PEARSON: Aucune restriction ne frappe les marchandises permises pour Hong-Kong. Ce qu'on en fait une fois rendues là relève des autorités de l'endroit, si elles désirent empêcher ces marchandises d'aller ailleurs.

M. FRASER: La semaine dernière, en réponse à une question que j'ai posée, le très honorable M. Howe a déclaré que votre ministère devait approuver l'expédition d'armes à n'importe quel pays étranger.

L'hon. M. PEARSON: C'est exact.

M. FRASER: Qui est chargé de cette fonction dans votre ministère?

L'hon. M. PEARSON: Je le fais personnellement lorsqu'il s'agit d'expédition dépassant une valeur minimum, et ce montant est peu élevé, ainsi qu'à tous les pays qui figurent sur une certaine liste. Je m'en occupe personnellement. Toute demande d'expédition de ce genre comprise dans la catégorie que j'ai mentionnée est déposée sur mon pupitre et, dans certains cas, même dans la plupart des cas, je discute la chose avec le Cabinet, pour faire confirmer mon propre jugement, s'il y a lieu.

M. FRASER: Vous avez dit certaine liste... certains pays?

L'hon. M. PEARSON: Certains pays. Si nous expédions quelque chose aux États-Unis ou au Royaume-Uni, par exemple, ou à quelque pays ami, je ne m'en occupe pas.

M. MACNAUGHTON: Le port de Hong-Kong n'est-il pas un port libre?

L'hon. M. PEARSON: Oui.

M. MACNAUGHTON: Alors il se peut que vos expéditions y fassent escale et continuent ensuite jusqu'en Australie ou ailleurs.

L'hon. M. PEARSON: C'est possible, mais s'il s'agissait de matériel d'importance stratégique, nous ne permettrions tout simplement pas qu'il aille à Hong-Kong.

M. STICK: Je propose que nous ajournions la séance.

Le PRÉSIDENT: Je désire auparavant remercier le ministre des renseignements qu'il nous a donnés cet après-midi. Nous avons avec nous plusieurs hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures: M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État; M. H. O. Moran, sous-secrétaire d'État adjoint, et M. S. D. Hemsley, chef de la division des Finances. Serait-il dans l'ordre que ces hauts fonctionnaires assistent à notre prochaine réunion, vendredi prochain, à 11 heures, ou préférez-vous convoquer de nouveau le ministre?

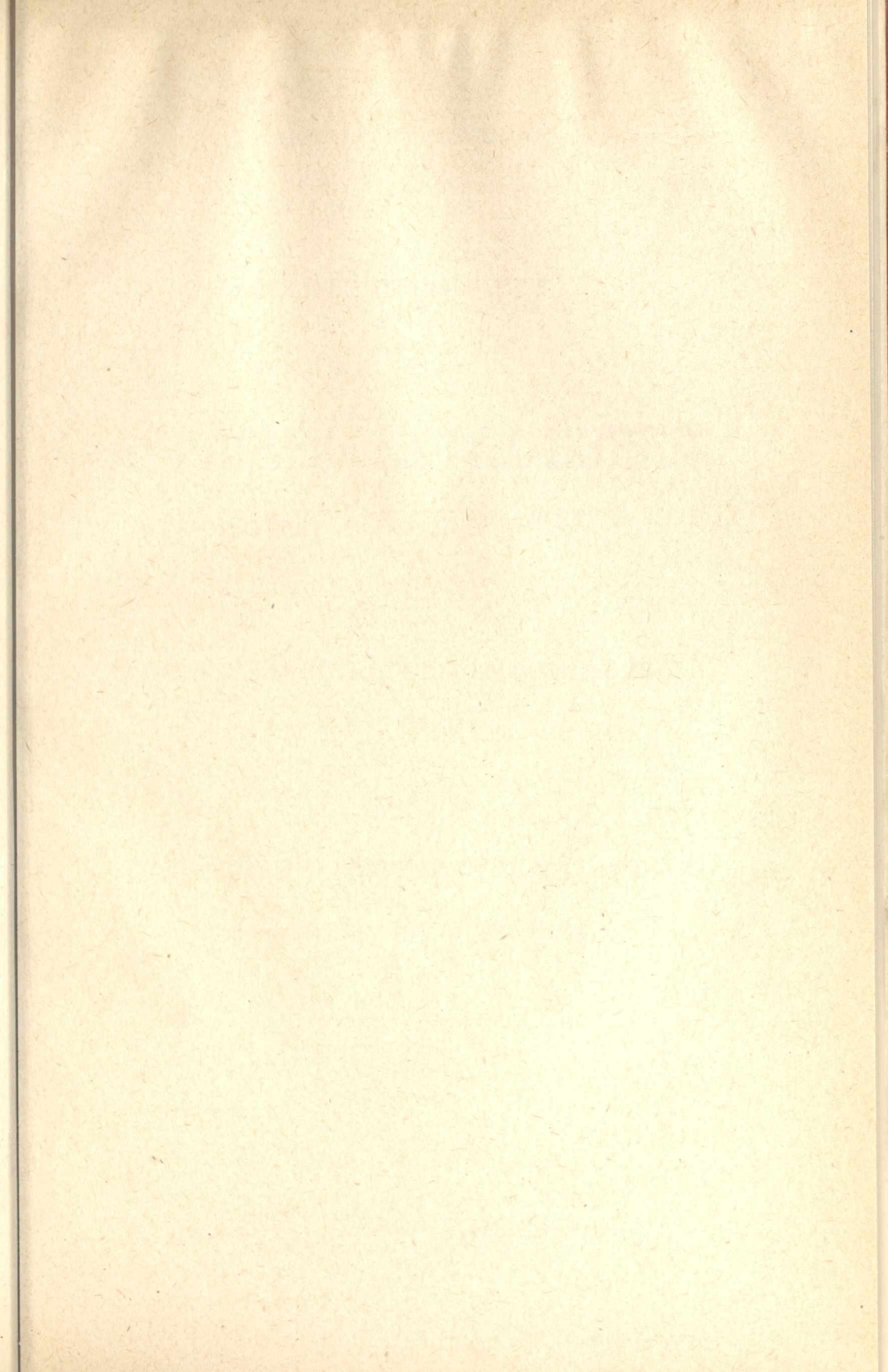
M. FRASER: Je crois que nous devrions de nouveau entendre le ministre.

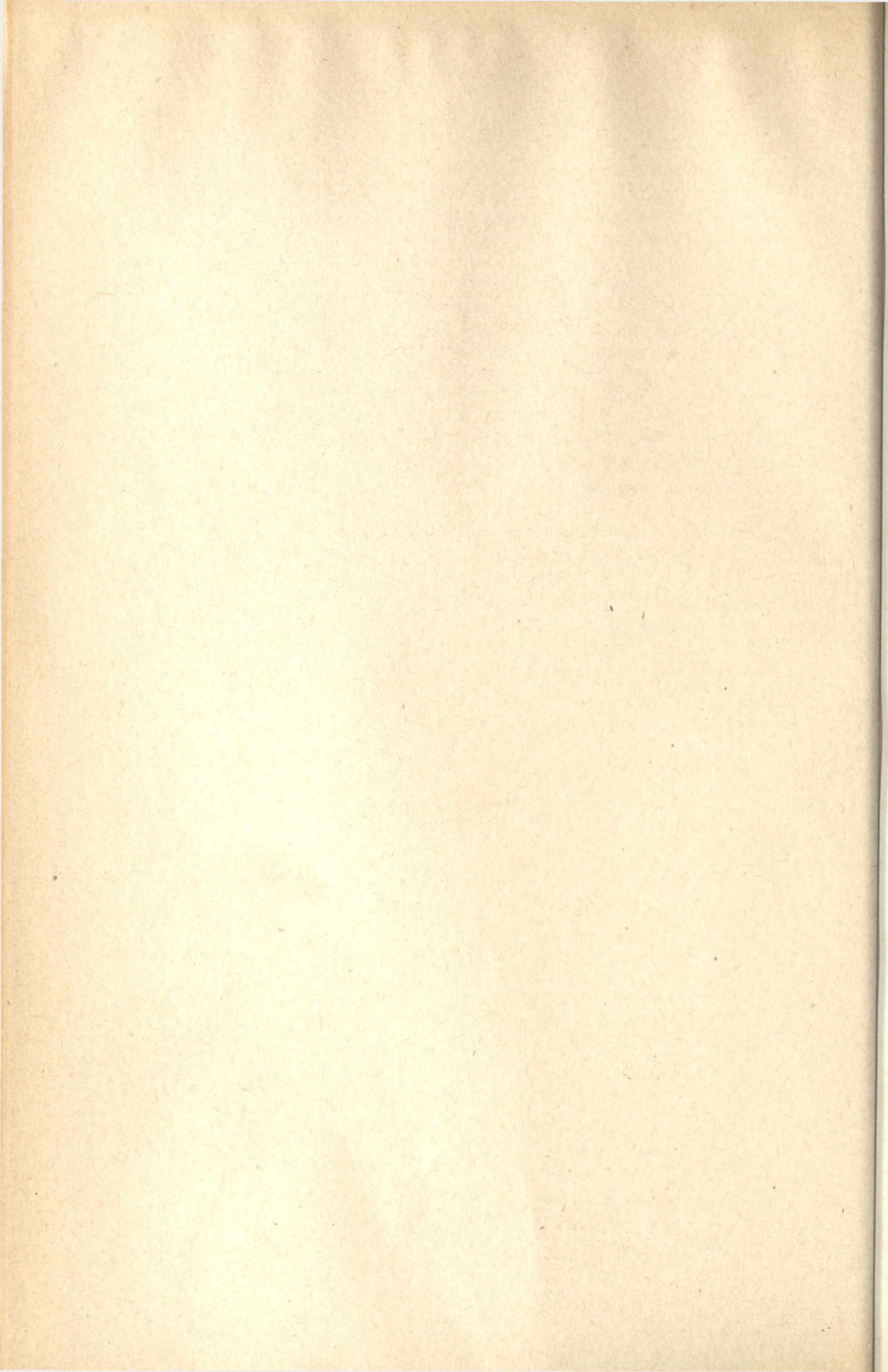
M. LOW: Je crois que le ministre devrait assister à notre prochaine réunion.

L'hon. M. PEARSON: Je serai ici volontiers vendredi.

M. FRASER: Monsieur le président, on ne doit pas en conclure que nous manquons d'intérêt envers les hauts fonctionnaires!

Le PRÉSIDENT: Plusieurs étaient présents hier à la réunion du comité directeur, et nous avons décidé de tenir une séance vendredi à 11 heures. Je vous remercie, messieurs.





SESSION DE 1951
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

PRÉSIDENT—M. J.-A. BRADETTE

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 2

SÉANCE DU VENDREDI 25 MAI 1951

L'honorable LESTER B. PEARSON

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1951

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. J.-A. BRADETTE

Vice-président: M. GORDON GRAYDON

Messieurs

Balcer	Fournier (<i>Maisonneuve- Rosemont</i>)	MacInnis
Bater	Fraser	MacKenzie
Benidickson	Gauthier (<i>Lac St-Jean</i>)	Macnaughton
Breithaupt	Gauthier (<i>Portneuf</i>)	McCusker
Coldwell	Goode	Murray (<i>Cariboo</i>)
Côté (<i>Matapédia- Matane</i>)	Green	Mutch
Croll	Higgins	Picard
Decore	Jutras	Pinard
Dickey	Léger	Quelch
Diefenbaker	Lesage	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Fleming	Low	Robinson
		Stick

Secrétaire,

M. ANTONIO PLOUFFE.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 25 mai 1951.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à onze heures, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Benidickson, Bradette, Coldwell, Côté (*Matapédia-Matane*), Decore, Dickey, Fleming, Fraser, Gauthier (*Lac St-Jean*), Goode, Graydon, Green, Higgins, Jutras, Léger, Lesage, Low, MacInnis, MacKenzie, Murray (*Cariboo*), Quelch, Stick—23.

Le sénateur Isnor assiste à la réunion.

Aussi présents: Les mêmes qu'à la séance du mardi 22 mai.

Poste 84—Administration centrale.

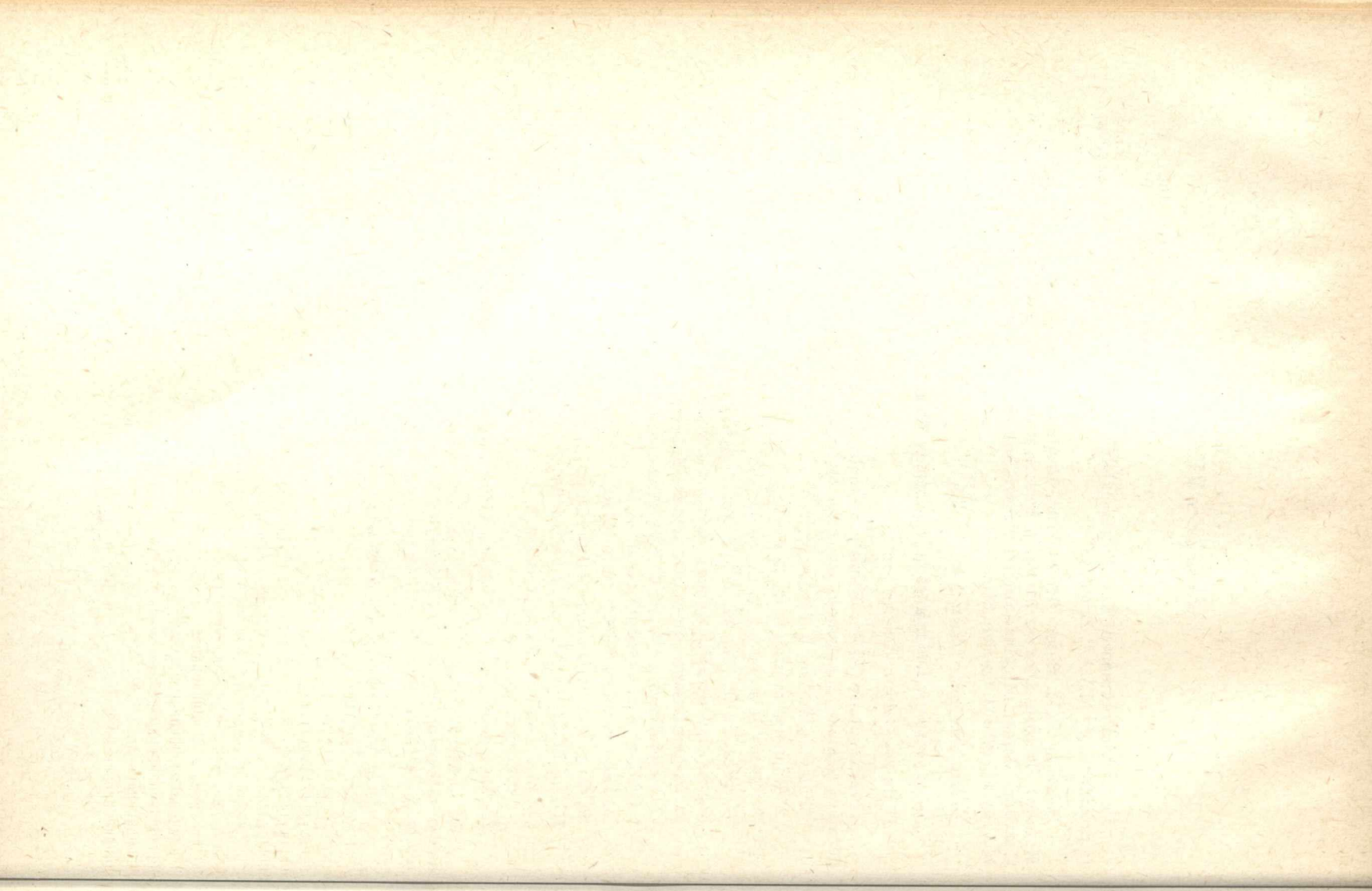
L'interrogatoire de M. Pearson se poursuit sur les points soulevés à la dernière réunion. Le témoin est aussi interrogé sur les questions suivantes:

1. Représentation à l'étranger.
2. Rapports militaires de la Corée.
3. Offres de secours à la Corée du Sud.
4. Création du Conseil de l'Atlantique-Nord.
5. Division de l'information des Nations Unies.
6. Reconnaissance du gouvernement de Peï-Ping.
7. Résolution des Nations Unies concernant le 38^e parallèle et les propositions à la Corée de cesser le feu.
8. Les émissions de M^{me} Nora Rodd, émanant de la Corée du Nord.
9. Le projet de canalisation du Saint-Laurent.
10. La Russie et son statut de membre des Nations Unies.
11. Les facilités d'atterrissage à Goose-Bay et les projets d'accords connexes.
12. La Commission des Nations Unies pour le relèvement.

M. Pearson consent à faire des déclarations supplémentaires en réponse aux questions posées sur la Commission mixte internationale, le Service international de Radio-Canada et l'Organisation internationale pour les réfugiés.

A 12 h. 45, le Comité s'ajourne, pour se réunir de nouveau le lundi 28 mai, à 8 heures du soir.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.



TÉMOIGNAGES

Le 25 MAI 1951.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre, la grande assistance ici présente, en ce vendredi matin, témoigne de notre ardeur à la tâche, et augure bien quant à l'avenir de nos séances du vendredi. Reprenons l'étude du poste 84, à la page 13 du Budget: Administration centrale. L'hon. M. Pearson est parmi nous en ce moment, et je crois qu'à la dernière réunion nous allions commencer l'interrogatoire: Le ministre a-t-il d'autres déclarations à nous faire?

L'hon. M. PEARSON: Non, monsieur le président, je ne le crois pas, mais je vais essayer de répondre aux questions qui me seront posées.

M. FRASER: Monsieur le président, le ministre a dit qu'un certain nombre de pays voulaient se faire représenter au Canada, mais que nous ne pouvions leur rendre la réciprocité, étant donné que nous ne croyions pas pouvoir ou devoir envoyer des délégués ou des ambassadeurs en ces pays. N'avons-nous pas des consuls ou commissaires canadiens du commerce dans les pays qui veulent se faire représenter au Canada?

L'hon. M. PEARSON: Dans certains de ces pays, nous avons des commissaires du commerce, et ces derniers ont parfois le titre et le rang de consuls. Cependant, dans quelques-uns des pays dont nous parlons, nous n'avons aucun représentant. En tout cas, ni les consuls ni les commissaires du commerce ne sont considérés comme des représentants diplomatiques; je songe à tel pays en particulier, que je ne puis manifestement désigner...

M. FRASER: Non, je ne tiens pas à ce que vous nommiez un pays quelconque.

L'hon. M. PEARSON: Lorsqu'il s'est agi pour nous de discuter certains problèmes commerciaux en vue de l'élaboration d'un traité commercial, le gouvernement de ce pays déclara que ni notre commissaire du commerce ni notre consul ne pouvaient agir à cette fin au nom du Canada. Les questions qui comportent des négociations intergouvernementales de cet ordre doivent être réglées par des diplomates, tels qu'un ambassadeur ou un ministre délégué du Canada dans le pays en cause, ou encore un représentant spécial du Canada.

M. FRASER: L'ambassadeur d'un pays ne pourrait-il pas agir aussi en qualité d'ambassadeur auprès de quelque autre gouvernement?

L'hon. M. PEARSON: C'est vrai, et nous avons eu parfois recours à cette solution.

M. FRASER: Cela ne peut-il se faire dans le cas dont vous parlez?

L'hon. M. PEARSON: La chose n'était pas possible dans le cas qui nous occupe parce que, bien que certains pays accueillent assez favorablement l'arrivée, chez eux, d'un ambassadeur qui est déjà accrédité auprès d'un autre gouvernement, il en est qui voient d'un mauvais œil cette façon de procéder. Nous avons nous-mêmes, au Canada, quelque répugnance à recevoir, par exemple, les lettres de créance d'un diplomate étranger qui agit déjà en pareille qualité auprès du gouvernement américain. Si les relations entre les pays sont assez importantes, nous préférons que le diplomate envoyé chez nous soit exclusivement accrédité auprès du gouvernement canadien, plutôt que de l'avoir d'abord été aux États-Unis, et d'avoir assumé la fonction canadienne par surcroît.

M. FRASER: Et avec les pays dont vous parlez, avec celui surtout auquel vous songez, nos échanges commerciaux n'atteignent pas un chiffre suffisant pour motiver la présence d'un ambassadeur canadien auprès de ces gouvernements?

L'hon. M. PEARSON: J'estime qu'en l'occurrence l'envoi d'une petite mission diplomatique serait justifié. Nous verrons sans doute, avec le temps, que ces missions sont nécessaires, dans notre intérêt. Mais, étant donné la crise actuelle, nous croyons opportun, pour des motifs d'ordre financier, de remettre à plus tard notre expansion en ce domaine.

M. FRASER: Merci.

M. GOODE: Monsieur le président, pour ma propre gouverne et celle de quelques-uns de nos collègues, je vais vous demander un renseignement. Je constate que, ces jours derniers, le général Van Fleet, commandant des forces des Nations Unies en Corée, a fait des déclarations aux correspondants de presse sur le 38° parallèle, et l'hon. M. Pearson a été très explicite, dans ses propres déclarations à la Chambre, au sujet de la ligne de conduite adoptée relativement à ce pays. Voici ce que je veux savoir: le commandant des forces des Nations Unies en Corée fait-il rapport aux États membres de cet organisme—fait-il rapport directement aux États-Unis, ou directement aux Nations Unies, et comment, par exemple, les renseignements parviennent-ils des Nations Unies à vos propres bureaux?

L'hon. M. PEARSON: Monsieur le président, je crois pouvoir répondre à cette question. Le commandant en chef des Nations Unies, qui est maintenant le général Ridgway, et le commandant des troupes en campagne, sous les ordres du général Ridgway, qui est le général Van Fleet, font rapport au commandement unifié, qui a été établi par les Nations Unies à la suite d'une résolution du Conseil de sécurité. Ce commandement unifié groupe, de fait, les chefs d'état-major des États-Unis. Les rapports aux chefs d'état-major américains, c'est-à-dire au commandement unifié, sont transmis aux Nations Unies et aux membres des Nations Unies, en sorte que nous pouvons les parcourir et, si tel est notre désir, les commenter. Voilà l'une des voies qu'emprunte l'information en provenance du commandement unifié pour atteindre les gouvernements intéressés. En outre, les représentants de tous les gouvernements qui ont des forces en Corée,—et, présentement, ils sont, je crois, au nombre de dix-sept,—tiennent à Washington, des réunions périodiques avec les représentants du *Pentagon*,—c'est-à-dire le ministère de la Défense,—et du ministère des Affaires étrangères, et sont informés, tous les deux ou trois jours, de ce qui se passe en Corée. A ces séances, nous avons l'occasion d'exprimer nos vues sur tel ou tel aspect de la situation.

M. GOODE: Je puis donc conclure que le Canada fait partie de l'organisme chargé d'émettre des directives en ce qui a trait au conflit coréen; nous avons quelque intérêt, n'est-ce pas, monsieur le Ministre, à savoir d'où émanent les ordres définitifs donnés au généralissime des forces qui se battent en Corée?

L'hon. M. PEARSON: Ma foi, nous exerçons une certaine influence sur le programme général d'action, en tant que notre pays est un membre des Nations Unies ayant envoyé des troupes en Corée. Mais, naturellement, nous n'intervenons pas dans la conduite des opérations militaires.

M. QUELCH: Est-il exact que le généralissime des forces des Nations Unies ait actuellement l'autorité voulue pour déplacer ses troupes comme il l'entend sur le territoire coréen?

L'hon. M. PEARSON: Oui, ce pouvoir lui a été conféré par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée l'automne dernier, alors que les forces se trouvaient pour la première fois en vue du 38° parallèle. Le com-

mandant là-bas a l'autorité voulue pour poser tout geste qu'il juge nécessaire aux fins de l'unification et de la libération de la Corée. J'oublie l'expression juste. Le Livre blanc sur la Corée vous donnera le libellé exact de cette résolution.

M. GREEN: Combien de membres des Nations Unies se sont prononcés en faveur de la cessation des hostilités en Corée?

M. QUELCH: Cinquante-trois, n'est-il pas vrai?

L'hon. M. PEARSON: Oui, cinquante-trois, si je me souviens bien; tous, de fait, à l'exception des États appartenant au Bloc soviétique et de deux autres pays.

M. GREEN: Pourquoi dix-sept seulement, des cinquante-trois, ont-ils fourni des troupes? Tous ont pourtant reçu, sans doute, l'invitation d'envoyer de l'aide?

M. QUELCH: Les cinquante-trois n'ont pas voté pour franchir le 38° parallèle.

L'hon. M. PEARSON: Non, je crois qu'une quarantaine ont voté pour franchir le 38° parallèle. Je ne puis exposer les motifs de l'adhésion de certains pays à cette résolution, et de l'abstention de certains autres. Plusieurs, qui n'ont pas envoyé de forces en Corée, ont aidé les Nations Unies autrement. Quelques-uns estimaient peut-être qu'étant eux-mêmes exposés à une agression possible, avec des troupes insuffisantes pour parer à cette agression, ils ne devraient pas affaiblir davantage leur défense par l'envoi d'hommes au delà du Pacifique, en Corée.

M. GREEN: Moins du tiers ont envoyé des troupes, n'est-il pas vrai?

L'hon. M. PEARSON: Oui, dix-sept des cinquante-trois ont envoyé effectivement des forces en Corée. Plusieurs autres ont fourni des secours d'un ordre différent.

M. GREEN: Ils auraient pu au moins poser un geste symbolique en envoyant un moyen d'armée.

M. QUELCH: Certains n'ont-ils pas réellement offert une aide qui aurait été refusée? Des communiqués de presse ont paru à l'effet que divers pays allaient envoyer des troupes. Le Siam était du nombre, je crois.

L'hon. M. PEARSON: Certains pays qui voulaient envoyer des troupes ont vu, si je ne me trompe, décliner leur offre par le Commandement unifié. N'oublions pas que plusieurs des cinquante-trois étaient de très petits pays et que la multiplicité des bribes de contingents venues de trente ou quarante pays distincts pose un grave problème militaire pour le commandant de troupes en campagne. A moins que l'apport ne se compose au minimum de tout un bataillon, ce commandement pourra juger la chose désavantageuse, du point de vue des opérations.

M. STICK: Puis, il s'agit de pourvoir à l'entretien de ces troupes, en matériel, approvisionnements, et le reste.

L'hon. M. PEARSON: Il y a la question des approvisionnements et du matériel militaire. En outre, il faut faire de la place pour ces petits contingents, venus des quatre coins du monde, dans les cadres des organisations d'approvisionnement, ce qui pose un sérieux problème au point de vue militaire. Voilà vraiment pourquoi certains gouvernements, y compris le nôtre, ont cru devoir préparer des troupes pour la Corée longtemps à l'avance: ces troupes, assignées directement au service des Nations Unies, seront donc organisées et pourvues sans difficulté en approvisionnements et en matériel, avant que la situation devienne trop critique. Une proposition qui a été formulée va même plus loin: elle préconise l'établissement d'une petite armée internationale, qui serait l'armée des Nations Unies.

M. STICK: La chose ne s'est jamais vue, n'est-ce pas? On veut tenter l'expérience?

L'hon. M. PEARSON: Précisément.

M. GREEN: Une telle armée des Nations Unies est-elle réellement en voie d'être mise sur pied?

L'hon. M. PEARSON: Je ne sais pas si l'on a donné suite au projet. Mais la question d'affecter des contingents nationaux au service des Nations Unies a été étudiée et l'est actuellement par un comité des Nations Unies, en conformité d'une résolution adoptée à la dernière session de l'Assemblée générale, et ce comité—le comité des mesures collectives—doit faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. GREEN: Combien de pays ont fourni des troupes aux Nations Unies?

L'hon. M. PEARSON: Je n'en puis vous répondre de but en blanc, mais je vais essayer de vous obtenir des renseignements.

M. GRAYDON: Monsieur le président, où en est par exemple, le projet de mettre sur pied une police internationale? Dans l'esprit du ministre et de quelques-uns de nos collègues, je suppose que cette police sera une force considérable, au sein de laquelle les États membres des Nations Unies seraient représentés par leurs détachements respectifs. Quand la première charte en fut instituée, une cinquantaine de nations semblaient s'être entendues, après discussion du projet, pour mettre fin à toute agression de la part de quelque autre nation plus petite, dont la conduite alors serait justiciable d'une institution policière? N'est-il pas difficile, dans un monde divisé par le milieu, comme il l'est actuellement, de créer une police internationale, qui comptera dans ses rangs des communistes venus des quatre coins de l'univers? Comment user d'un tel instrument pour conserver la paix, parce qu'il me semble que, dans un monde ainsi divisé, le problème qui se pose diffère énormément de ce qu'il était lorsque le conseil de sécurité fut institué et ses règlements d'exécution établis.

L'hon. M. PEARSON: C'est vrai. Vous n'ignorez pas qu'à San Francisco, notre programme et notre ligne de conduite se sont inspirés, pour une bonne part du principe de l'unanimité des grandes puissances, si cette unanimité n'existait plus, nous serions en droit d'estimer que les Nations Unies deviendraient impuissantes à diriger efficacement une force policière. Comme vous venez de l'indiquer, monsieur Graydon, la situation n'est plus la même aujourd'hui. Si les délégués de l'U.R.S.S. n'avaient pas été, par pur hasard, absents aux séances de juin dernier du Conseil de sécurité, on peut même dire que le geste décisif qui a été posé en ce domaine n'aurait pas été posé. Pour ce qui est du projet de mettre actuellement sur pied une force internationale—et de confondre dans les rangs de cette armée communistes et non communistes,—il semble peu réalisable, parce que le Bloc soviétique s'est opposé, l'an dernier, aux résolutions présentées à cet effet à l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. GRAYDON: Même si les Rouges approuvaient le projet d'une force internationale, ils pourraient en empêcher la réalisation par un simple veto, comme ils le font à tout propos au sein du Conseil de sécurité. Car je ne puis concevoir rien de pire que d'essayer d'envoyer outre-mer une police internationale dans les rangs de laquelle des communistes se battraient au côté de nos propres soldats, pour forcer quelque pays à garder la paix. Toute l'entreprise me paraît vouée à un échec. Le seul moyen de réussir est sans doute de prendre des dispositions pour que les pays en deçà du rideau de fer aient une armée de prête lorsque l'Assemblée générale, à la majorité des voix, rendra, par exemple, une décision comme celle qu'elle rendait l'automne dernier, et lancera un ordre de combat.

L'hon. M. PEARSON: C'est juste. Nous essayons actuellement de faire fonctionner les Nations Unies dans un monde divisé et en guerre. Nous avions espéré pouvoir le faire dans un monde où les grandes puissances auraient travaillé de concert.

M. DICKEY: N'est-ce pas là la notion d'où procède toute l'Organisation de l'Atlantique-Nord? Il s'agissait de créer un organisme tel que vous l'indiquez, en vertu de la charte, mais cet organisme ne devait pas être exposé aux difficultés dont vient de parler M. Graydon?

L'hon. M. PEARSON: Précisément, et si les Nations Unies avaient pu fonctionner selon nos prévisions, nous n'aurions jamais eu besoin de conclure le Pacte de l'Atlantique-Nord; du moins, pas en tant que mesure de sécurité.

M. DICKEY: A la dernière séance, nous avons débattu la situation de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, et la discussion tomba en particulier sur l'admission de la Grèce et de la Turquie au sein de cet organisme. A mon avis, le Canada porte un intérêt spécial aux travaux de l'Organisation et à l'instauration, dans les cadres de celle-ci, d'un mécanisme efficace d'intervention capable de veiller au maintien de la collaboration et de la sécurité. Le ministre peut-il nous dire où en sont les choses en ce qui concerne un tel aspect de l'Organisation?

L'hon. M. PEARSON: Il y a réellement du nouveau, de ce côté, et cela a été annoncé la semaine dernière ou la semaine précédente. L'Organisation de l'Atlantique-Nord était en train de devenir une machine encombrante et compliquée: une multitude de comités et de sous-comités qui avaient été établis gâtaient plus ou moins la situation, à notre avis et à celui d'autres membres du Conseil, sans compter que tant de complexité nous paraissait pouvoir compromettre éventuellement l'efficacité de cet organisme. Comme quelqu'un l'a dit,—c'était, je crois, M. Evatt,—la monture risquait d'être écrasée sous l'attelage. A la dernière réunion du Conseil, nous avons proposé la réorganisation de celui-ci et de ses agences, réorganisation qui est maintenant un fait accompli. En d'autres termes, au lieu de compter à présent un conseil des ministres des affaires étrangères, un conseil des ministres de la défense et un conseil des ministres des finances, nous n'en avons qu'un: le conseil des représentants des gouvernements. C'est là plus qu'un changement d'ordre technique, à mon sens: la chose indique que le Conseil de l'Atlantique est un conseil de représentants des gouvernements. Il appartiendra à chaque gouvernement de décider, à chaque réunion du conseil, s'il veut y déléguer son premier ministre, son ministre des finances, son ministre de la défense ou son ministre des affaires étrangères, sinon tous les quatre, advenant qu'il le juge nécessaire. Puis, sous l'autorité du conseil des gouvernements, fonctionne un conseil permanent de suppléants, qui est en voie de devenir une partie de plus en plus importante de l'organisme. Ce conseil siège tous les jours, ou peu s'en faut; et le travail de routine de l'organisme est confié à ce conseil de suppléants, auquel préside avantageusement l'excellent délégué des États-Unis, M. Spofford. Notre délégué au Conseil des suppléants est le haut commissaire du Canada à Londres.

M. COLDWELL: En passant, M. Pearson, puis-je vous demander qui est notre haut commissaire à Londres?

L'hon. M. PEARSON: Notre haut commissaire?

M. COLDWELL: Oui.

L'hon. M. PEARSON: M. Wilgress. Puis, sous l'autorité du Conseil des suppléants,—j'entre maintenant dans les détails de l'organisation politique,—fonctionnent deux commissions qui ont pris la place des anciens comités et commissions et sous-comités. Il y a d'abord le Bureau économique et financier, qui vient d'être institué: ce Bureau étudie le contre-coup économique des

programmes de défense sur les différents pays, les problèmes économiques et financiers que suscite l'exécution de ces programmes de défense, ainsi que la répercussion de ceux-ci sur les pays intéressés. Il fait, en somme, la revue des événements d'ordre économique et financier qui se produisent.

Nous avons en outre une commission de la production de défense qui étudie, comme son nom l'indique, les problèmes relatifs à la production: elle a fait, entre autres travaux, une enquête en vue d'établir à quelles fins la capacité productive de chacun des États membres peut le plus efficacement servir. Si la puissance de production est en chômage dans un pays, et que le rendement de tel autre pays soit insuffisant, c'est cette commission qui voit à ce que les commandes du dernier pays puissent être acheminées vers le premier, de manière à utiliser la surproductivité inactive. Voilà le rôle de la Commission de la production. Notre représentant auprès de cette commission est M. H. R. MacMillan. Nous n'avons pas encore désigné notre délégué au Bureau économique et financier. Il est vrai que ce bureau vient d'être créé; notre représentant n'y a pas encore été nommé, mais M. Couillard, du ministère des Affaires extérieures, y fait office de délégué intérimaire du Canada. Le côté militaire de l'organisme a été plus ou moins consolidé depuis le début par l'institution d'un comité groupant les chefs d'état-major de tous les États membres. Sous l'autorité de ce comité siège un groupe permanent, celui des représentants militaires du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France. Voilà, en un sens, l'état-major unifié de l'Organisation de l'Atlantique-Nord, et auprès de ce groupe de trois les autres pays ont des agents de liaison. Or ce système a fonctionné jusqu'ici à la satisfaction générale.

M. GOODE: Et M. H. R. MacMillan qui nous y représente est de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. PEARSON: Oui, de la Colombie-Britannique.

M. GOODE: Il me semblait que la Colombie-Britannique devait figurer quelque part.

M. FLEMING: Monsieur le président, M. Pearson peut-il traiter brièvement un ou deux aspects de la question à l'étude? Le ministre a montré la filière que suivent là-bas les renseignements sur la situation; il a déclaré que les renseignements disponibles sont communiqués aux représentants des différents États membres. Je présume que le gouvernement du Canada reçoit aussi, par les voies ordinaires, des rapports de son propre commandant en Corée?

L'hon. M. PEARSON: Sans aucun doute, le commandant des forces canadiennes en Corée a droit de correspondre directement avec son gouvernement.

M. FLEMING: Je suppose que vous recevez des rapports de cette source?

L'hon. M. PEARSON: Le ministre de la Défense nationale serait mieux en mesure que moi de vous répondre, mais je crois qu'il reçoit des rapports directement. Comme M. Heeney l'a indiqué, nous avons à Tokyo un représentant militaire qui fait directement rapport au ministère de la Défense nationale, et qui est accrédité auprès du commandant en chef des forces alliées dans le Pacifique, le général Ridgway.

M. STICK: Nous avons là-bas un officier de liaison directe?

L'hon. M. PEARSON: Oui.

M. FLEMING: Tous les rapports du général Ridgway sur les opérations en Corée sont-ils transmis directement au comité de dix-sept représentants qui siège à Washington, ou si les rapports qu'il rédige sont adressés exclusivement par lui, en sa qualité de commandant américain, au gouvernement des États-Unis?

L'hon. M. PEARSON: Je crois que plusieurs rapports du général Ridgway vont directement au gouvernement des États-Unis, et sont signés par lui en sa

qualité de commandant des forces américaines en Corée; à mon avis, c'est là la filière régulière. D'autres rapports sont transmis au comité des Nations Unies.

M. FLEMING: C'est le général Ridgway qui décide des rapports qui doivent prendre le chemin des États-Unis, et de ceux qui doivent être adressés au comité de dix-sept représentants à Washington.

L'hon. M. PEARSON: Sous toute réserve, je vous dirai qu'à mon sens ce doit être le commandement unifié qui décide des rapports du général Ridgway qui seront envoyés directement aux États-Unis et de ceux qui seront transmis au comité des dix-sept qui siège à Washington. Ses rapports parviennent néanmoins à ce comité, et le mode de transmission en vigueur rend de précieux services. En outre, M. Dean Rusk, sous-ministre ou sous-secrétaire des Affaires étrangères, ou mieux encore sous-secrétaire d'État aux Affaires d'Orient, assiste aux séances de ce comité et fait rapport sur l'aspect politique des opérations en Corée.

M. FLEMING: Le haut commandement des États-Unis étant pourvu d'un personnel américain, je présume que ce sont les Américains qui décident des rapports qui doivent aller aux représentants des dix-sept pays et de ceux qui iront aux États-Unis. Jusqu'ici, nous n'avons pas eu lieu de croire que les rapports transmis aux représentants des dix-sept pays n'étaient pas aussi complets que nous le désirions.

L'hon. M. PEARSON: Aucun grief n'a été formulé contre l'un quelconque de ces rapports. En outre, il y a les rapports du commandant des troupes des Nations Unies en campagne que le commandement des Nations Unies transmet aux Nations Unies mêmes. Ce sont les rapports officiels aux Nations Unies. Voilà quelque chose de distinct des rapports adressés au comité des dix-sept. Le général Ridgway a fait parvenir, précisément l'autre jour aux Nations Unies le premier rapport sous sa signature concernant les opérations en Corée.

M. FLEMING: Et dans quelle mesure, exactement, les représentants des Nations Unies exercent-ils une influence quelconque sur la nature même des ordres donnés au général Ridgway?

L'hon. M. PEARSON: Au seul commandement unifié revient, je crois, la tâche d'émettre des instructions au général Ridgway, dans les cadres de la résolution des Nations Unies en vertu de laquelle le commandement unifié a été institué. Admettons, par hypothèse, que ce commandement s'avise de vouloir permettre au général Ridgway de pénétrer dans la Corée du Nord et de franchir la rivière Yalou: il ne pourrait le faire, quelque nécessaire qu'une telle tactique parût au général, parce que de pareils ordres déborderaient les termes de la résolution auxquels sont astreints tous les membres des Nations qui y ont souscrit, y compris les États-Unis.

M. QUELCH: Il pourrait le faire maintenant, n'est-il pas vrai, étant donné que la Chine a été déclarée un agresseur?

L'hon. M. PEARSON: Non. Je ne sache pas que le commandement unifié puisse se réclamer d'aucune autorité pour ordonner aux forces des Nations Unies de faire quelque mouvement que ce soit sur terre, en dehors de la Corée, advenant n'importe quel concours de circonstances.

M. MURRAY: Monsieur le président, puis-je poser une question de moindre importance sur l'activité des Nations Unies? Trouvez-vous que cet organisme soit bien connu, et qu'une bonne propagande renseigne comme il convient les peuples sur les divers aspects de la grande œuvre que poursuivent les Nations Unies?

L'hon. M. PEARSON: Je puis vous fournir beaucoup de détails sur le sujet, parce que la Division de l'information des Nations Unies, service important du Secrétariat, déploie une grande activité et n'a rien négligé pour faire connaître les travaux des Nations Unies.

M. MURRAY: Existe-t-il par exemple des presses aux Nations Unies?

L'hon. M. PEARSON: Non, il n'y a pas d'atelier d'impression, que je sache, mais une multitude de documents imprimés est mise en circulation par les Nations Unies, et disséminée aux quatre coins du monde.

M. MURRAY: Oui, mais je ne vois pas comment on peut atteindre au jour le jour tous les organismes de quelque envergure qui s'intéressent à une œuvre comme celle-là, sans publicité et sans atelier d'impression. Beaucoup de gens et d'organismes portent un intérêt de premier plan à l'activité des Nations Unies, et il me semble que l'avenir entier de celles-ci dépend des facilités dont elles disposent pour diffuser promptement et convenablement dans le public le compte rendu de leurs travaux.

M. COLDWELL: Il y a là-bas d'énormes difficultés en matière de langage.

L'hon. M. PEARSON: Oui, il y a des difficultés d'ordre linguistique. Mais il est vrai que les Nations Unies disposent de moyens de diffuser leurs matières imprimées, et de fait, elles les mettent promptement en circulation dans le public, même si elles ne possèdent pas un atelier d'impression. Leurs rapports circulent.

M. MURRAY: Comment peuvent-elles faire circuler des publications si elles n'ont pas de facilités d'impression?

L'hon. M. PEARSON: Tout d'abord, elles envoient chaque jour, par télégraphe, un rapport aux différents États membres sur ce qui se passe aux Nations Unies.

M. MURRAY: A votre avis, ne devraient-elles pas employer les plus brillants rédacteurs qu'elles puissent trouver?

M. GRAYDON: Monsieur le président, les nouvelles de la route de l'Alaska devraient figurer dans ces comptes rendus.

M. MURRAY: Le moindre rapport compte toujours pour quelque chose. Elles font ce qu'elles peuvent. Mais, d'après le ministre, les publications des Nations Unies ne pourraient-elles pas être présentées sous une forme plus attrayante, leur message conçu en termes plus éloquents et plus prenants?

L'hon. M. PEARSON: Je ne suis vraiment pas en mesure de commenter la chose. J'ai cependant l'intention de montrer au Comité un rapport de l'activité des Nations Unies et de l'œuvre accomplie par cet organisme. Je sais que certaines de leurs émissions radiodiffusées et télévisées sont assez vivantes et très écoutées, très suivies, par une multitude d'auditeurs et de spectateurs aux États-Unis, au Canada et en Europe. Ces émissions sont le fruit d'un effort considérable.

M. MURRAY: Mais il n'y a pas de substitut à l'imprimé.

M. FRASER: L'émission des Nations Unies qui passe dans la soirée est excellente. Elle résume toute l'activité de l'organisme, au jour le jour. Je l'écoute tous les soirs, et la trouve magnifique.

M. COLDWELL: On a réussi à transcrire le débat des Nations Unies qui eut lieu durant la crise, réalisation très précieuse.

M. MURRAY: Il en est de même pour ce qui a trait à l'hygiène, aux stupéfiants et aux questions ouvrières.

L'hon. M. PEARSON: Je vais pouvoir obtenir des renseignements sur l'activité des Nations Unies en matière de publicité, en matière d'imprimés.

M. MURRAY: Voilà la clef de voûte de tout l'organisme.

L'hon. M. PEARSON: Le budget de l'Information a été énormément réduit cette année, et nous nous sommes prononcés, je crois, en faveur de la réduction. En général, on semblait croire qu'il y avait beaucoup d'extravagance dans la propagande des Nations Unies, et qu'une proportion des dépenses,—telle fut du moins notre opinion, et celle d'autres délégations également,—était injustifiée.

M. MURRAY: Selon vous, n'est-il pas aussi avantageux d'acheter des presses que des mitrailleuses?

L'hon. M. PEARSON: Sans contredit, et je puis vous assurer que les Nations Unies consacrent beaucoup d'argent aux impressions.

M. LESAGE: Au Canada, on peut faire imprimer en quatre jours,—je songe aux contrats adjugés à des presses canadiennes.

M. MURRAY: Prenons le cas d'attaques lancées contre les Nations Unies par des gens qui devraient être nos amis, comme les éditeurs du *Chicago Tribune*. En Europe, c'est un véritable feu roulant de critiques que l'on dirige contre les Nations Unies: on essaye de déprécier l'œuvre de cet organisme, et d'en détruire l'utilité. Il n'y a qu'un moyen de déjouer ces attaques: la contre-attaque.

L'hon. M. PEARSON: Je doute qu'une contre-attaque donne beaucoup de résultats, dans le cas du *Chicago Tribune*.

M. MURRAY: J'estime qu'un journal comme le *Chicago Tribune* devrait témoigner plus d'égards au Canada et aux Nations Unies.

M. CÔTÉ: Le ministre nous a donné un excellent aperçu du Pacte de l'Atlantique. Aurait-il objection à commenter maintenant le témoignage qu'a rendu hier le général Bradley devant le Comité de Washington au sujet de l'agression de la Russie?

L'hon. M. PEARSON: Non. Je ne crois pas pouvoir faire de commentaire bien profitable à cet égard. De fait, je n'ai pas lu le témoignage recueilli hier.

M. CÔTÉ: Non. Il s'agissait simplement d'un bulletin de nouvelles que j'ai lu, pour ma part.

L'hon. M. PEARSON: Il faudrait que je le parcoure avant d'en parler. Toutefois, je crois pouvoir affirmer que le témoignage du général Bradley devant le Comité a été des plus impressionnants. Je n'en dirai pas davantage.

M. MACKENZIE: Monsieur le ministre, nul doute qu'il y a toujours eu un immense écart entre les vues des États-Unis et celles du Royaume-Uni quant à la reconnaissance du gouvernement de Peï-Ping; en outre, une déclaration a été citée, il y a quelques jours. Pouvez-vous alors nous dire quelle est actuellement sur cette question l'attitude du Canada?

L'hon. M. PEARSON: Voici. Nous maintenons qu'aucune reconnaissance du régime de Peï-Ping en Chine ne saurait être envisagée tant que la Chine, ou le gouvernement chinois, continuera de faire une guerre d'agression aux Nations Unies. En d'autres termes, nous ne pouvons admettre que le gouvernement chinois de Peï-Ping entre aux Nations Unies en cassant les vitres.

Naturellement, il ne s'agit pas en ce moment de savoir si nous aurions dû, oui ou non, reconnaître le gouvernement communiste de la Chine avant que celui-ci ouvrît le feu. La question d'une telle reconnaissance ne se pose même pas pour nous, tant que ce gouvernement est en guerre contre les Nations Unies.

Mais si le conflit de Corée cessait et qu'une entente honorable pût être négociée, alors le problème de la reconnaissance du gouvernement chinois appellerait une solution. Dans son discours de samedi soir dernier, M. Dean Rusk a créé à l'étranger quelque confusion et anxiété sous ce rapport. On a cru que la substance de ce discours trahissait un changement d'attitude de la part des États-Unis, et qu'une reconnaissance du gouvernement communiste

de Peï-Ping ne saurait être envisagée pour aucun motif, indépendamment de l'agression chinoise en Corée. Mais le ministère des Affaires étrangères, par la voix du ministre ou secrétaire des Affaires étrangères, a mandé que cette interprétation du discours de M. Rusk était erronée, et que l'attitude du pays dans ses grandes lignes n'avait pas du tout changé. Pour ma part, j'ai été très heureux qu'on nous donne cette explication et cette assurance.

M. FLEMING: Que pense le gouvernement canadien des avis voulant que les nations qui ont déjà reconnu le gouvernement de Peï-Ping soient invitées par les Nations Unies à retirer leur reconnaissance, jusqu'à ce que le gouvernement de Peï-Ping ait mis fin à son agression?

L'hon. M. PEARSON: Cela équivaldrait à invoquer des sanctions diplomatiques contre le gouvernement de Peï-Ping. Mais la chose n'a encore fait l'objet ni d'une discussion ni d'une décision aux Nations Unies. Vous savez qu'un Comité des mesures additionnelles s'est occupé là-bas d'étudier les mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour amener les Chinois à mettre fin à leur agression en Corée. Ce Comité des mesures additionnelles, dans son rapport de la semaine dernière, je pense, a recommandé que des sanctions économiques soient infligées, et tous envois de matériel stratégique suspendus. Ce furent là ses seules propositions. Le Comité aurait pu aller plus loin, mais il ne l'a pas fait. Il aurait pu appuyer des mesures additionnelles comme le blocus, les sanctions totales et la rétractation de la reconnaissance; mais il ne l'a pas fait.

M. GRAYDON: Le ministre peut-il nous dire si, vu les directives données, comme il l'a indiqué très pertinemment, au commandement unifié de fondre en un seul pays le Nord et le Sud de la Corée, le règlement préconisé ces jours derniers par une cessation des hostilités sur le 38^e parallèle ne signifierait pas que les instructions des Nations Unies au commandement unifié ont été modifiées?

L'hon. M. PEARSON: Non, je ne le crois pas. J'essaie d'obtenir le libellé exact de la résolution qui a permis de franchir le 38^e parallèle. Tel que je le vois, l'objet des Nations Unies est de travailler à l'unification et à la libération de la Corée.

Comme l'ont signalé le général Bradley et le général Marshall,—d'autres l'avaient d'ailleurs fait remarquer avant eux,—la résolution adoptée à l'assemblée de janvier n'impose pas aux Nations Unies l'obligation d'opérer cette unification par la force.

Si je comprends bien, un règlement du conflit militaire en fonction du *statu quo* de juin dernier n'est donc pas inconciliable avec la résolution des Nations Unies, pourvu qu'il n'entrave en rien les dispositions ultérieures qui seront prises en vue de l'unification de toute la Corée. Nous avons le devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir à cette fin. Mais, à mon avis, nous n'avons nullement l'obligation de poursuivre les opérations militaires en Corée tant que cet objectif ne sera pas atteint.

M. COLDWELL: Même avant juin dernier, l'obligation d'unifier, si possible, la Corée n'existait-elle pas?

L'hon. M. PEARSON: Vous avez raison. Oui. Cet objectif de l'unification de la Corée a été défini dans une résolution des Nations Unies.

M. HIGGINS: En principe, faudra-t-il qu'il y ait un gouvernement *de jure* ou *de facto*, ou encore une fusion de l'un et l'autre?

L'hon. M. PEARSON: Quel principe va présider à la reconnaissance de la Chine?

M. HIGGINS: De l'un quelconque de ces pays?

L'hon. M. PEARSON: En droit international, on distingue entre la reconnaissance *de facto* et la reconnaissance *de jure*, mais cette distinction est plus théorique que réelle, peut-être.

M. HIGGINS: A quoi équivaldrait, par exemple, l'admission aux Nations Unies?

L'hon. M. PEARSON: Autant que nous sachions, l'admission aux Nations Unies équivaldrait à une reconnaissance *de jure*.

M. JUTRAS: A ce propos, monsieur le président, puis-je savoir du Ministre si le gouvernement de Peï-Ping a en fait été reconnu par le gouvernement britannique.

M. DECORE: De *facto* ou de *jure*.

L'hon. M. PEARSON: Le gouvernement de Peï-Ping a reçu des représentants diplomatiques de Grande-Bretagne à Peï-Ping. Cela en soi équivaldrait à une reconnaissance du gouvernement du Royaume-Uni, si la chose avait été nécessaire. Mais le gouvernement de Peï-Ping n'a pas rendu la réciproque au Royaume-Uni, en envoyant des représentants diplomatiques à Londres.

M. FRASER: Il a permis aux Anglais de "regarder par le trou de la serrure", mais n'en a pas fait autant lui-même.

M. JUTRAS: Vous nous parlez là de la situation telle qu'elle existait il y a juste un an.

M. DICKEY: Quand des représentants diplomatiques de Grande-Bretagne ont-ils été admis à Peï-Ping?

L'hon. M. PEARSON: Presque aussitôt après la reconnaissance du gouvernement de Peï-Ping par le gouvernement britannique. C'était au cours de l'année dernière.

Puis-je maintenant tirer au clair le point relatif à la résolution des Nations Unies dont on a dit qu'elle conférait plus ou moins l'autorisation de franchir le 38° parallèle? Voici le texte exact de cette résolution, adoptée le 7 octobre par l'Assemblée générale. Elle recommande, entre autres choses:

- a) De prendre toutes les mesures appropriées pour assurer une situation stable dans l'ensemble de la Corée;
- b) De prendre, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, toutes les mesures de caractère organique, en procédant, notamment, à des élections, en vue de l'établissement d'un gouvernement unifié, indépendant et démocratique de l'État souverain de Corée.

M. CÔTÉ: Y a-t-il eu un changement d'attitude depuis lors?

L'hon. M. PEARSON: Non, je ne le crois pas. Cette résolution autorisait les forces des Nations Unies à franchir le parallèle, si elles le voulaient.

M. CÔTÉ: J'estime qu'elles devraient le faire, étant donné que les Chinois l'ont eux-mêmes franchi en se dirigeant vers le sud.

M. GOODE: Pendant que nous en sommes à la Corée, puis-je savoir du Ministre où en est la pseudo-proposition de paix de la Russie? M. Murray a déclaré que des contre-propositions devraient être formulées à des projets comme celui-là. Je sais que vous n'avez rien négligé à la Chambre, pour faire échouer le projet.

L'hon. M. PEARSON: Non, je n'ai rien entendu dire qui pût confirmer l'authenticité d'une proposition de paix. Mais je puis affirmer qu'à Moscou un éditorial paru dans le journal *Pravda* a laissé entendre qu'on espérait que le conflit en Corée pourrait prendre fin d'ici au premier anniversaire de l'ouverture des hostilités à la condition générale d'un retour au *statu quo*.

M. DECORE: Cet éditorial est de fraîche date?

L'hon. M. PEARSON: Des journaux communistes de l'étranger, notamment le *Daily Worker* de Londres, ont adopté la même attitude. L'éditorial paru à Londres, à Moscou et ailleurs—c'était partout le même, en substance—parlait d'une résolution présentée au Sénat des États-Unis, si j'ai bonne mémoire, par le sénateur Edwin Johnson, du Colorado, à l'effet d'amener la cessation des hostilités en recourant à peu près aux mêmes moyens. Il est rare que des feuilles communistes impriment de tels exposés de vues sans tenir ces dernières de source officielle.

M. FRASER: Monsieur le président, les journaux américains d'hier affirment que les feuilles d'inspiration communiste aux États-Unis s'attendraient à une cessation des hostilités en Corée d'ici au 25 juin; en outre, selon les mêmes feuilles, toutes les troupes seraient sorties de Corée d'ici à la fin de décembre.

L'hon. M. PEARSON: Oui, j'ai vu ces rapports. Vous avez peut-être lu, comme émanant des cercles officiels de Washington, certaines allusions à la proposition contenue dans l'accord dressé en décembre dernier par ceux qui voulaient faire cesser le feu. Cette proposition viserait à faire retirer les troupes derrière une ligne longeant, d'une manière générale, le 38^e parallèle, mais une zone intermédiaire neutre d'une vingtaine de milles de largeur aurait été prévue. De plus, cette retraite serait suivie de mesures ayant pour objet l'évacuation complète de toutes les forces autres que coréennes de la Corée.

M. FRASER: La zone en question s'étendrait-elle 10 milles de chaque côté du parallèle, ou 20 milles d'un seul côté?

L'hon. M. PEARSON: De fait, la proposition fut approuvée à cette époque par les États-Unis. Elle jouit actuellement d'une certaine publicité.

Je n'ai pas sous les yeux le texte exact de la proposition, mais il s'agissait d'une zone neutre de 20 milles de largeur, longeant plus ou moins le 38^e parallèle; et dans notre esprit cette zone devrait s'étendre au nord du 38^e parallèle.

M. FRASER: Voilà ce que je voulais savoir: si la zone aurait 10 milles de notre côté du parallèle et 10 de l'autre côté, ou si elle s'étendrait à 20 milles au nord.

L'hon. M. PEARSON: Nous n'avons vraiment pas tracé de ligne, et j'hésite à dire qu'elle s'étendrait à 20 milles au nord du parallèle sur toute la longueur, parce que la chose est probablement impossible; mais la majeure partie de cette zone serait située au nord du parallèle.

M. CÔTÉ: Ces 20 milles ont-ils été franchis par l'armée des Nations Unies?

L'hon. M. PEARSON: Cette zone neutre serait policée par les forces des Nations Unies.

M. CÔTÉ: Non. Voici ce que je veux dire: jusqu'ici, l'armée des Nations Unies est-elle allée au delà?

L'hon. M. PEARSON: Elle est allée beaucoup au delà dans ses opérations.

M. JUTRAS: Je voudrais passer à un autre sujet, mais l'heure avance et M. Decore a la parole.

M. DECORE: Monsieur le président, au cours de la discussion qui a eu lieu à la dernière séance, on a fait allusion au Service international de Radio-Canada. Le Ministre a laissé entendre, je crois, qu'il serait prêt à présenter une déclaration, ou plutôt qu'il ne verrait pas d'inconvénients à présenter une déclaration, sur le but et le caractère des émissions, surtout celles qui sont destinées aux pays d'Europe.

L'hon. M. PEARSON: En effet, à la dernière réunion, j'ai dit que je serais heureux de présenter cette déclaration aujourd'hui ou un peu plus tard, mais si vous le voulez bien, j'attendrai à la prochaine séance, car nous sommes en train de passer soigneusement en revue le texte des émissions antérieures. Je

veux vous donner des faits précis. Cela me sera plus facile que d'essayer de vous parler sans un mémoire écrit. Si tel est votre bon plaisir, monsieur Decore, j'aurai ce texte prêt pour la prochaine séance.

M. GOODE: Puis-je prévenir le Ministre que je vais poser à cette prochaine séance une question sur l'activité d'une certaine personne de Windsor (Ontario) qui, des arrières-lignes de la Corée du Nord, est censée faire enquête sur les atrocités commises. Vous pourrez peut-être consacrer quelque temps à votre réponse. Le sujet m'intéresse au plus haut point et je voudrais savoir comment elle a réussi à sortir de ce pays. Le gouvernement devait savoir à qui allaient ses sympathies.

L'hon. M. PEARSON: Je puis vous répondre sur-le-champ. S'il s'agit de M^{me} Rodd, de Windsor et je vais faire confirmer la chose, cette personne a donc le rang de citoyen canadien. En tant que telle, M^{me} Rodd n'aura pas eu beaucoup de difficulté à se procurer un passeport canadien. Munie de ce passeport, et étant donné ses sympathies, elle aura sans doute eu très peu de difficulté à obtenir un visa de l'U.R.S.S. Un passeport ne suffit pas pour pénétrer en Russie, mais un visa suffit d'ordinaire.

Cette personne se rendit à Moscou, je crois, lors de la tenue de l'une des conférences de la paix dont il a été question. D'après les journaux,—et c'est là que je puise mes renseignements,—elle semble avoir pénétré ensuite en Corée du Nord. Cependant, je vais essayer de vous procurer d'autres détails.

M. GRAYDON: Pourquoi y a-t-il des Canadiens qui vont et viennent ainsi derrière le rideau de fer? J'estime qu'il faudrait mettre un terme à ces allées et venues. Il y a assez de travail à faire ici, sans que ces gens s'en aillent à Moscou ou en Corée du Nord.

M. CÔTÉ: La chose est du ressort des pays derrière le rideau de fer,—et non du Canada. Ces pays-là sont libres d'admettre ou de refuser telle ou telle personne, mais je ne crois pas que nous puissions imposer nos volontés en la matière. Je doute que nous puissions forcer ces pays à recevoir ou à éconduire les Canadiens qui se présentent à leurs frontières.

M. GOODE: Là n'est pas la difficulté, à mon avis: le Canada devrait avoir son mot à dire en l'occurrence.

M. JUTRAS: Je me demande si le Ministre, aujourd'hui ou à la prochaine séance, serait en mesure de faire une déclaration sur les travaux de la Commission mixte internationale, surtout en ce qui a trait à notre partie du pays.

M. STICK: Encore les inondations!

M. GRAYDON: La chose a été étudiée au Comité la dernière fois.

L'hon. M. PEARSON: Je puis le faire. J'ai ici une déclaration, mais la chose sera plus présentable, peut-être, lors de la prochaine réunion.

M. COLDWELL: A propos de séances ultérieures, il serait intéressant de savoir ce qui se passe à l'Organisation internationale pour les réfugiés, et de connaître l'attitude adoptée à l'égard des masses de gens dont le sort n'a pas encore été réglé.

L'hon. M. PEARSON: Oui.

Quelques mots d'abord de la Commission mixte internationale. Elle est plus active actuellement qu'elle ne l'était depuis plusieurs années: c'est-à-dire qu'elle doit résoudre des problèmes dont la solution est plus pressante que jamais. Loin de moi la pensée de vouloir lui reprocher son inactivité d'autrefois; mais si elle a peu fait, c'est sans doute parce qu'il y avait moins de conflits de frontières entre les deux pays, même qu'il n'existait aucune difficulté du genre. Quelle qu'en ait été la raison, la commission est devenue très active, et a présentement d'énormes tâches sur les bras. Ses obligations actuelles sont plus onéreuses que la plupart de ses anciennes attributions.

Par exemple, il lui faudra trancher la question de Passamaquoddy. Par ce mandat on a chargé en effet la Commission mixte internationale d'évaluer le coût d'une enquête à fond qui permettrait à la commission de formuler des recommandations à l'égard des perspectives de succès du projet de construction d'une centrale d'énergie marémotrice à Passamaquoddy. La Commission a fait savoir qu'une nouvelle enquête, sur les seules perspectives de réussite de l'entreprise, coûterait 3 millions de dollars. Le gouvernement est maintenant saisi du rapport sur la question de savoir s'il est pratique, en ce moment, de consacrer 3 millions de dollars à l'institution d'une nouvelle enquête.

Puis, il y a ce problème de la pollution des eaux frontalières, dont la Commission a été saisie. D'après les termes de l'ordre de renvoi, la Commission devra faire enquête et formuler des recommandations sur la pollution des eaux de la rivière Sainte-Marie entre le lac Supérieur et le lac Huron, la rivière Sainte-Claire, le lac Sainte-Claire, la rivière Détroit et la rivière Niagara.

M. FLEMING: Est-ce le fait du *Chicago Tribune*?

M. GRAYDON: Il y a assez de pollution dans l'air autour de Windsor.

L'hon. M. PEARSON: La Commission a recommandé que les fins spécifiques assignées au contrôle de la qualité des eaux limitrophes, telles que ces fins se trouvent énumérées dans son rapport, servent de critère à l'application de la partie de l'article IV du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes où il a été convenu que les eaux limitrophes ou celles des cours d'eau qui traversent la frontière ne doivent être polluées ni d'un côté ni de l'autre de la frontière, de manière à nuire à la santé ou à la propriété des habitants du pays voisin.

Ensuite, il y a la question de la rivière Saint-Jean, celle des chutes Niagara et de la rivière Columbia, les projets de construction de la digue et du réservoir de Libby, ainsi que des travaux à entreprendre sur les rivières Waterton et Belly: ce dernier projet est de la plus haute importance et tout hérissé de difficultés. Il s'agit de distribuer rationnellement les eaux de ces deux rivières. L'enquête se poursuit activement à l'heure actuelle, mais pourra prendre un peu de temps.

Puis, il y a le problème que posent les rivières Souris et Rouge, et celui de Sage-Creek. La Commission a donc devant elle une lourde besogne.

M. GRAYDON: Puis-je poser une question? Le gouvernement est-il sur le point de prendre une décision quant aux travaux de mise en valeur des ressources d'énergie et d'amélioration de la navigation sur tout le réseau du Saint-Laurent? Voici pourquoi je désire être renseigné là-dessus: si je comprends bien, avant que le Canada puisse procéder, à sa guise, aux travaux de canalisation du Saint-Laurent, il lui faudra subir mille lenteurs administratives pour ce qui est de la Commission mixte internationale, en vue d'obtenir l'autorisation d'entreprendre, par exemple, tel ou tel ouvrage. Le Ministre peut-il nous dire, —advenant que le gouvernement canadien décide d'aller personnellement de l'avant—combien de temps prendront toutes ces chinoiseries, à la Commission mixte internationale, d'ici à ce que nous soyons seulement libres de nous lancer dans l'entreprise? Voilà pourquoi la situation est devenue critique: en effet, même si la décision était adoptée incessamment, il faudrait qu'il s'écoule beaucoup de temps avant la mise à exécution du projet. C'est pour cela qu'à mon avis nous devons nous hâter de prendre une décision.

L'hon. M. PEARSON: J'espère que toutes ces lenteurs inutiles ne prendraient pas trop de temps! Mais voici le hic: aucune décision n'a encore été rendue quant à une canalisation internationale du Saint-Laurent, et, pour ce qui est des mêmes travaux entrepris sur un pied purement national, le Canada ne saurait adopter ou proclamer une décision tant qu'on ne nous aura pas démontré que le plan international est irréalisable. Si, par hypothèse, nous décidions de mettre à exécution le plan canadien, parce qu'il aurait été impossible d'obtenir

l'assentiment des États-Unis à un plan conjoint,—et nous ne saurions prendre une telle décision pour aucun autre motif,—il resterait alors que nous ne pourrions entreprendre un seul des ouvrages projetés pour fins d'exploitation des ressources d'énergie sans l'assentiment de Washington. En d'autres termes, si l'État de New-York et la province d'Ontario étaient conjointement intéressés à cet aspect des travaux de canalisation, l'État de New-York ne pourrait rien entreprendre sans l'approbation de la Commission fédérale d'énergie de Washington. Cela équivaut en somme à l'approbation de l'administration, à Washington.

M. GRAYDON: La chose devrait-elle passer par le Congrès?

L'hon. M. PEARSON: Je ne suis pas sûr. Selon moi, cette approbation ne signifie pas que le Congrès devrait intervenir; mais il faudrait que les autorités exécutives interviennent.

M. GRAYDON: Cette intervention ne comporterait pas tellement de difficultés.

L'hon. M. PEARSON: Tout dépendrait de l'attitude du pouvoir exécutif à l'égard d'un projet hydroélectrique exécuté conjointement par l'État de New-York et la province d'Ontario. Or les autorités exécutives de Washington n'ont jamais accordé une telle permission. Le président a laissé entendre, je crois, qu'il n'accorderait probablement pas cette permission tant qu'il y aurait, à ses yeux, des chances qu'une entreprise de navigation et d'énergie puisse être réalisée sur un pied international. Si le Canada décidait alors de mettre à exécution son propre plan d'amélioration de la navigation et d'exploitation hydroélectrique, il lui faudrait surmonter cet obstacle par surcroît. Vous avez raison de dire, comme vous l'avez signalé tout à l'heure, que nous devrions en outre nous adresser à la Commission mixte internationale, et la chose me semble évidente. Mais nul doute que nous rencontrerions là peu de difficultés, si toutes les autres barrières avaient été franchies.

M. GRAYDON: En effet, je doute que nos propres représentants à la Commission mixte nous créent des difficultés; mais n'oublions pas qu'il y a un nombre égal de représentants américains à la Commission mixte, et que, si le Congrès ou l'administration des États-Unis élevait des objections contre le projet, alors, nous aurions peut-être beaucoup de fil à retordre.

L'hon. M. PEARSON: Je ne veux pas qu'on croie, à cause de ma présente déclaration, que j'aurais mis en doute la nécessité, pour le Canada, de recourir à la Commission mixte s'il s'agissait d'un projet d'amélioration de la navigation devant être réalisé sur un pied purement national, et que les travaux d'exploitation hydroélectrique, qui seraient fatalement d'intérêt international, fissent l'objet d'un accord entre les deux gouvernements. Je ne suis pas sûr de la chose, naturellement, et j'aimerais élucider ce point. Voilà pourquoi je tiens à réserver mon opinion sur le sujet.

M. GRAYDON: En outre, il y a la question des niveaux d'eau, je suppose?

L'hon. M. PEARSON: Je n'en suis pas sûr. J'ajouterai que les plans réels, les plans d'ingénieurs, en vue de la construction d'une route exclusivement canadienne, sont maintenant complets, et qu'il ne devrait pas y avoir de délai sous ce rapport.

M. GRAYDON: Si le Congrès temporise, il me semble que le plus simple moyen d'obtenir une décision serait d'annoncer que le Canada va aller de l'avant; alors, la multitude des intrigues cesserait peut-être, à Washington, à l'égard du projet américain d'exploitation des ressources d'énergie et d'amélioration des voies de transport, une fois que le Canada aurait fait savoir qu'il va se mettre à l'œuvre coûte que coûte.

L'hon. M. PEARSON: Je ne puis rien ajouter, vraiment, à ma propre déclaration et à celles d'autres membres du gouvernement.

M. GRAYDON: Puis-je poser une autre question? Supposons que le Congrès finisse par se prononcer en faveur de la canalisation du Saint-Laurent sur un pied international, et adopte les mesures qui s'imposent en conséquence, combien d'années s'écouleraient avant que la question des crédits et d'autres affaires de routine, chez nos voisins du Sud, soient réglées, et que les travaux puissent réellement être entrepris? Selon moi, ces tergiversations à n'en plus finir, même si le projet est adopté en définitive, risquent fort d'entraîner un retard désastreux. Donc, il serait sage, pour le gouvernement canadien, de prendre une décision formelle, et de s'en remettre le moins possible au hasard.

L'hon. M. PEARSON: Plus d'une fois, le gouvernement des États-Unis a montré qu'en recourant ainsi à l'autorité du Congrès il pouvait agir avec efficacité et promptitude.

M. GOODE: Monsieur le président, puis-je vous signaler, ainsi qu'à M. Graydon, que nous aurons toute une campagne de propagande à mener dans l'Ouest canadien, avant d'en arriver au recours à l'autorité du Congrès.

M. BATER: Le Ministre a indiqué qu'une commission de production avait été établie. Cette commission aura-t-elle pour fonction de s'occuper de la production du temps de paix ou de celle du temps de guerre, ou de l'une et l'autre?

L'hon. M. PEARSON: La commission dont j'ai parlé était un organisme de production du temps de guerre, et elle s'occupait exclusivement de produire ce dont les pays de l'Atlantique-Nord ont besoin pour fins de défense.

M. COLDWELL: Voit-elle aussi à la distribution des matières premières pour fins de défense?

L'hon. M. PEARSON: Cette distribution des matières premières pour fins de défense pose un problème de la plus haute importance; la solution en est d'ailleurs impérieuse. A l'heure actuelle, un organisme distinct, c'est-à-dire distinct de l'Organisation de l'Atlantique-Nord, cherche, à Washington, une solution à ce problème; cet organisme, tout distinct qu'il est, n'en fonctionne pas moins en collaboration avec l'Organisation de l'Atlantique-Nord et l'O.E.C.E.

M. COLDWELL: Parce que, dès la création de l'organisation, on avait établi les cadres d'une coopération économique.

L'hon. M. PEARSON: C'est vrai, mais ce mécanisme de distribution qui fonctionne actuellement à Washington est réellement un mécanisme de temps de crise.

M. HIGGINS: Monsieur le président, j'allais demander si le Ministre est prêt ce matin à discuter la question des facilités d'atterrissage à Terre-Neuve?

L'hon. M. PEARSON: Je tiens à avoir auprès de moi un conseiller juridique lorsque je traiterai cette question, si vous me le permettez. Je pourrais sans doute en aborder les aspects généraux, mais certains problèmes d'ordre technique ou juridique dépassent ma compétence de simple profane, et il me faudra les conseils de quelqu'un.

M. HIGGINS: Je trouve le Ministre très modeste. Si je comprends bien, en proposant les modifications à l'étude, on avait surtout en vue le renouvellement de bail que les États-Unis désirent obtenir à l'aéroport de Goose, où, pour l'année en cours, ce gouvernement prévoit des déboursés de quelque 200 millions de dollars en fait d'amélioration des facilités existantes. Ne voilà-t-il pas la véritable raison d'où procède cet accord?

L'hon. M. PEARSON: Non, longtemps avant que se posât la question d'améliorer les facilités de Goose-Bay, nous avions envisagé avec le gouvernement américain une révision possible de l'accord concernant les baux de bases aériennes,—lors de l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération canadienne,—en sorte que les deux problèmes...

M. STICK: J'espère que cela sera versé au compte rendu, monsieur le président.

L'hon. M. PEARSON: Et vice versa. A l'époque, le gouvernement croyait que les circonstances récentes influeraient sur ces accords, et que peut-être le gouvernement des États-Unis, étant donné le changement de situation, serait disposé à entamer des pourparlers en vue de leur modification. Vous n'ignorez pas que le texte en a été modifié. L'aménagement de nouvelles installations à Goose-Bay pose un autre problème que je serai heureux de commenter en temps opportun.

M. STICK: Monsieur le président, il ne s'agit que de projets d'amendements, n'est-il pas vrai? Les documents modifiés n'ont pas encore été signés, scellés et livrés, je suppose?

L'hon. M. PEARSON: Non, ils attendent la décision du Parlement. Il y a eu un échange de notes entre les deux gouvernements, et le nôtre les a approuvés, au nom du Canada.

M. STICK: Nous aurons donc une longue discussion au Parlement?

L'hon. M. PEARSON: Oui.

M. STICK: Jusqu'ici, il ne s'agit que de projets d'amendements; les textes modifiés ne sont pas encore approuvés dans leur intégrité.

L'hon. M. PEARSON: C'est juste, mais les deux gouvernements sont convenus d'adopter les mesures législatives qui s'imposent pour rendre les accords opérants.

M. HIGGINS: Mais il convient de dire que les considérations en cause ont beaucoup influé sur l'attitude prise, n'est-ce pas?

L'hon. M. PEARSON: Évidemment, il y a un certain rapport entre les facilités de Goose-Bay et celles d'autres bases à Terre-Neuve, mais aucun accord n'a rigoureusement influé sur l'autre. Je ne veux pas qu'on aille croire qu'il y a du marchandage en un domaine aussi important.

M. HIGGINS: L'estimation des déboursés prévus est-elle à peu près exacte?

L'hon. M. PEARSON: Je ne sais quel est le chiffre et suis incapable d'en confirmer l'exactitude.

M. FLEMING: Les mesures législatives en cause seront-elles présentées cette année au Parlement?

L'hon. M. PEARSON: Le gouvernement devait, je crois, les adopter le plus tôt possible. J'espère qu'elles le seront au cours de la présente session.

M. COLDWELL: Cette année?

L'hon. M. PEARSON: Je vais dire comme M. Martin: cette année!

M. QUELCH: J'aurais une question au sujet de l'Iran? En vertu de la résolution d'une action concertée en vue de la paix, les Nations Unies songent-elles à poser un geste quelconque?

L'hon. M. PEARSON: Non, la question n'a pas été soulevée aux Nations Unies; on la tient pour un problème d'ordre domestique.

M. QUELCH: Devra-t-elle être spécialement déferée aux Nations Unies? Dès que vous voyez poindre un danger, n'avez-vous pas droit de déléguer sur les lieux un observateur?

L'hon. M. PEARSON: N'importe qui a droit d'attirer l'attention des Nations Unies sur une menace quelconque à la paix et à la sécurité, mais personne ne l'a encore fait en ce qui a trait à l'Iran.

M. QUELCH: J'ai lu dans les journaux que la Grande-Bretagne avait envoyé une brigade de parachutistes à proximité de l'Iran. L'Angleterre avait-elle le droit d'agir ainsi sans y être autorisée par les Nations Unies?

L'hon. M. PEARSON: Je préfère ne pas me prononcer là-dessus.

M. QUELCH: La radio a annoncé que la brigade de parachutistes avait été dépêchée vers quelque île du proche Orient.

L'hon. M. PEARSON: Je n'ai de renseignements d'aucune source indiquant que le gouvernement du Royaume-Uni ait envoyé des troupes en Iran pour la protection de biens ou de personnes.

M. QUELCH: Je n'ai pas dit qu'il les envoyait en Iran; le bulletin de nouvelles portait que ces troupes étaient détachées vers quelque endroit situé à une faible distance de l'Iran.

M. FRASER: Au canal de Suez.

L'hon. M. PEARSON: Il s'agit peut-être d'un déplacement de troupes ordinaire.

M. GREEN: Le Ministre peut-il nous dire quelque chose de la conférence qui aura lieu à Malte? Je crois savoir qu'il y aura là-bas une conférence du Commonwealth.

L'hon. M. PEARSON: Nous sommes à discuter le projet avec les autres gouvernements intéressés. Comme le Premier Ministre le déclarait l'autre jour, il publiera sous peu un communiqué sur la question. Ce congrès aura lieu pour faire suite aux discussions tenues à Londres lors du récent passage du Premier Ministre dans la capitale anglaise; on y a débattu en effet divers problèmes de défense,—de défense régionale,—offrant un intérêt particulier pour certains gouvernements du Commonwealth. A ces discussions qui ont marqué la réunion des premiers ministres, une partie seulement des membres du Commonwealth étaient présents, parce que quelques-uns d'entre eux portaient alors un intérêt moins vif que d'autres à cet aspect particulier de la défense. Il avait été entendu, à Londres, que par suite de ces discussions, des pourparlers pourraient être organisés entre les ministres de la Défense des pays en cause, et la réunion a été projetée en conséquence.

M. COLDWELL: Monsieur Pearson, vous rappelez-vous quels pays ont manifesté de l'intérêt à la chose?

L'hon. M. PEARSON: Si j'ai bonne mémoire, tous les Premiers Ministres du Commonwealth ont pris part aux réunions de Londres, à l'exception de ceux de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan. Mais à l'époque, notre Premier Ministre souligna qu'il s'agissait d'une discussion tenue pour fins de défense régionale. Or, nous avons des engagements à cet égard dans d'autres régions: tout en nous intéressant à la défense du moyen Orient, de la Méditerranée, nous devons donc tenir compte des engagements de défense régionale que nous avons contractés ailleurs.

M. GREEN: Il est devenu difficile, malheureusement, de circonscrire ces problèmes à une région particulière. Des troubles qui éclatent, semble-t-il, dans un coin reculé ont vite fait de déclencher un conflit général. Il y a en outre la question de l'entrée de la Turquie et de la Grèce au nombre des États signataires du traité de l'Atlantique-Nord, question qui est actuellement à l'étude; cette entrée jetterait un jour nouveau sur toute la situation.

L'hon. M. PEARSON: Au cours de deux guerres, les gouvernements de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud ont joué un rôle de premier plan dans la Méditerranée ainsi qu'au moyen Orient, et ils ont continué de prendre une part plus active et un intérêt plus vif qu'aucun autre gouvernement du Commonwealth aux délibérations de la défense de cette région et aux plans de défense de cette région. Je ne crois pas pouvoir rien ajouter pour le moment. Un communiqué sera publié sous peu sur cette question.

M. GREEN: Si la Turquie et la Grèce sont admis au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, toute attaque contre l'un ou l'autre de ces pays équivaldra automatiquement pour nous à une déclaration de guerre contre le Canada, n'est-il pas vrai?

L'hon. M. PEARSON: Si la Grèce et la Turquie deviennent membres de l'Organisation de l'Atlantique-Nord, toutes les dispositions du pacte conclu s'étendront à ces pays comme elles s'appliquent actuellement aux autres membres du pacte nord-Atlantique. Le principe dont s'inspire le traité est celui-ci: qu'une attaque contre un membre quelconque de l'Organisation équivaut à une attaque contre tous les autres.

M. GREEN: Si ces pays deviennent membres de l'Organisation, la Méditerranée acquerra donc pour nous une importance sans précédent.

L'hon. M. PEARSON: La Méditerranée est déjà pour nous, comme pour tous les pays, une zone de la plus haute importance. Vous avez bien raison de dire qu'il est difficile de travailler ensemble à la sécurité si des cloisons étanches nous séparent. Cependant, les engagements que le gouvernement pourrait contracter dans une région particulière demeurent subordonnés aux autres, parce que si vous multipliez ces engagements outre-mesure, l'heure vient où vous n'êtes plus en mesure de faire grand-chose pour tel ou tel secteur déterminé.

M. FLEMING: Je suppose que le principe dont s'inspire le traité de l'Atlantique-Nord ne vaut que pour les pays du Nord de l'Atlantique. Y a-t-il des pays méditerranéens à être liés par ce traité?

L'hon. M. PEARSON: Il y a l'Italie.

M. COLDWELL: Et je présume qu'une attaque déclenchée contre l'un quelconque de ces pays entraînerait dans le conflit tous les autres États membres.

L'hon. M. PEARSON: Les événements de l'année dernière nous ont sûrement appris, indépendamment des engagements spéciaux contractés en vertu d'un pacte quelconque, qu'une attaque déclenchée contre n'importe quel pays peut être suivie d'une intervention des Nations Unies, ou des États membres des Nations Unies, dans la défense du pays qui est attaqué, où qu'il soit situé. Nous n'avions aucune obligation particulière d'aider la Corée, mais le geste que nous avons posé s'inspirait du principe de la sécurité collective; il s'agissait, non pas d'honorer le pacte de l'Atlantique-Nord, mais de remplir l'obligation qui nous incombait de par la charte des Nations Unies à l'endroit de la sécurité collective.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le Ministre, on vous aura sans doute posé plusieurs fois la question, ou bien les journaux vous auront renseigné sur le sujet: en tout cas, je songe à l'habitude qu'ont prise MM. Malik, Vishinsky et Gromyko de quitter brusquement la salle des séances de certains comités des Nations Unies. Beaucoup de gens ont pensé que la Russie avait l'intention d'abandonner la partie, et je suppose que plusieurs États membres des Nations Unies n'y verraient pas d'objection. La Russie se réjouirait probablement d'une telle tournure des choses, parce qu'elle en recevrait une grande publicité: je me souviens qu'il y a deux ans, j'étais sur les lieux, et que la Russie fit en effet beaucoup parler d'elle. Quelle est l'attitude du Canada à cet égard? Craint-on que la Russie ne se retire, ou si l'on désire qu'elle pose ce geste?

M. COLDWELL: La question est assez délicate.

Le PRÉSIDENT: Je sais, mais elle est revenue tant de fois sur le tapis, dans les journaux.

L'hon. M. PEARSON: A certaines réunions des Nations Unies, l'on se surprendrait probablement, après six ou sept heures de chamailleries, à souhaiter que la délégation russe se retire pour de bon. Mais ce serait là adopter une mauvaise formule quant à l'admission des États comme membres des Nations Unies. Notre position reste ce que j'ai dit: nous ne devons rien faire au détriment du caractère universel que comporte l'admission au sein des Nations Unies. J'estimerai certainement peu sage que nous prenions quelque mesure que ce soit pour expulser l'U.R.S.S. de l'organisation. Si les Russes veulent se retirer, ou s'ils posent eux-mêmes des gestes les excluant de l'organisation, ils

doivent à mon avis, en être les seuls responsables. Il y a du bon, je crois, à défendre, ne fût-ce qu'en théorie, l'universalité d'au moins une organisation mondiale.

M. COLDWELL: A propos d'universalité, je crois me rappeler qu'on a proposé à l'Assemblée, l'adoption, d'une résolution ayant pour objet d'admettre tous les pays présentement exclus par l'opposition soit de pays démocratiques, soit de pays communistes. A-t-on donné suite au projet?

L'hon. M. PEARSON: Non, si je me souviens bien, les choses en sont restées là. Peu de membres étaient en faveur du projet.

M. COLDWELL: Peu étaient en faveur?

L'hon. M. PEARSON: Oui.

M. STICK: J'aurais une question à poser au Ministre au sujet de la réunion des sous-ministres des Affaires étrangères qui a eu lieu à Paris. Il semble que plusieurs de ces séances aient été tenues, sans, pour cela, qu'on ait pu s'entendre sur un ordre du jour. Le Ministre veut-il commenter la chose? Je suppose que nous ne sommes pas directement intéressés.

L'hon. M. PEARSON: Il est entendu que nous y sommes intéressés. J'ai vu dans les journaux du matin que la soixantième réunion des sous-ministres des Affaires étrangères avait eu lieu et avait duré cinq minutes. Ces messieurs ont l'air de prendre bien du temps à tomber d'accord sur un ordre du jour. Cela veut peut-être dire que l'U.R.S.S. ne s'est pas encore prononcée pour ou contre la tenue d'une conférence des ministres des Affaires étrangères cet été. Peut-être les Russes n'ont-ils pas encore adopté une décision, et en ce cas, il est possible qu'ils temporisent indéfiniment.

M. STICK: Avons-nous là-bas un agent de liaison?

L'hon. M. PEARSON: Nous recevons d'excellents rapports sur ce qui se passe à ces séances. Nous espérons que les représentants des pays conviendront d'un ordre du jour, en sorte que la réunion des ministres des Affaires étrangères puisse avoir lieu. A mon avis, une telle conférence offre plus d'avantages que d'inconvénients.

M. COLDWELL: Peut-il arriver que les sous-ministres des Affaires étrangères ne s'entendent pas du tout?

L'hon. M. PEARSON: Oui, c'est possible, mais même si les sous-ministres des Affaires étrangères ne tombaient pas d'accord, même s'ils faisaient savoir qu'ils n'ont pu s'entendre quant à l'adoption d'un ordre du jour, ou qu'ils en adoptent deux différents, c'est encore aux ministres eux-mêmes qu'il incomberait de se réunir.

M. COLDWELL: Mais ils n'ont pas l'air d'avoir pris une décision. Savez-vous si une décision a été prise, oui ou non?

L'hon. M. PEARSON: Je l'ignore. Je ne crois pas que les représentants des pays sachent au juste où ils veulent en venir. Peut-être que Moscou n'a pas encore de politique bien définie?

M. Low: Quelle est en ce moment l'attitude du Canada sur la question d'admettre la Chine communiste au sein des Nations Unies?

L'hon. M. PEARSON: J'ai essayé de répondre récemment à cette question. J'ai dit que, tant que la guerre d'agression ouverte et les hostilités se poursuivraient en Corée, le problème ne devrait même pas se poser.

M. COLDWELL: La Corée du Nord a-t-elle jamais fait partie des Nations Unies?

L'hon. M. PEARSON: Non, la Corée du Nord est un État que nous n'avons jamais reconnu.

M. GREEN: Existe-t-il encore un comité d'état-major composé de membres permanents du Conseil de sécurité, celui qui se réunit à Washington?

L'hon. M. PEARSON: Oui, il y a un comité d'état-major qui se réunit à New-York, mais il existe aussi une Commission des mesures collectives qui doit arrêter les détails d'un plan ayant pour objet la création d'une armée des Nations Unies.

M. GREEN: Et la Russie est membre de ce comité, n'est-ce pas?

L'hon. M. PEARSON: La Russie fait partie du comité militaire. Je crois que ce pays fait également partie de la Commission des mesures collectives,—je n'en ai pas la certitude, mais je peux vérifier,—je pense que la Russie en est membre.

M. GREEN: Quelle est la fonction de ce Comité?

L'hon. M. PEARSON: Permettez-moi, monsieur le président, de revenir sur la nécessité de déférer à la Commission mixte internationale la question d'une voie fluviale entièrement canadienne, question posée par M. Graydon et à laquelle j'ai donné une réponse plus ou moins précise. Ma réponse n'était pas tout à fait juste, car l'aspect juridique du problème, m'a-t-on dit est le suivant. J'aimerais que mes remarques corrigent ce que j'ai dit précédemment. On m'informe qu'il ne serait pas nécessaire de saisir la Commission mixte internationale d'un projet de navigation entièrement canadien. Il faudrait une entente fédérale entre le Canada et les États-Unis, s'il s'agissait d'un projet de développement hydro-électrique, et, à cette fin, un recours à la Commission internationale serait avantageux. Mais la difficulté mentionnée par M. Graydon ne se pose pas, celle d'un recours à la Commission mixte internationale qui aurait pour effet possible de retarder l'exécution du plan canadien de navigation.

M. FLEMING: Le Ministre a soutenu qu'un renvoi de la question à la Commission mixte internationale serait à souhaiter.

L'hon. M. PEARSON: J'ai dit que la chose pourrait être avantageuse en principe, mais cela suppose qu'elle n'est pas absolument nécessaire.

On vient de m'informer que l'U.R.S.S. n'est pas membre de la Commission des mesures collectives.

M. GREEN: S'efforce-t-on d'arrêter un plan?

L'hon. M. PEARSON: Nous ne faisons pas partie du Comité d'état-major qui dépend du Conseil de sécurité et dont les réunions se font toutes à huis clos. La Commission des mesures collectives, organisme tout à fait distinct, qui relève de l'Assemblée générale et se réunit aussi à huis clos, n'a pas encore fait rapport. Il se peut bien qu'aucun rapport ne paraisse avant la prochaine session de l'Assemblée. J'espère que ce rapport sera complet.

M. GREEN: Qu'est devenue la Commission pour l'extrême Orient?

L'hon. M. PEARSON: Elle existe toujours, mais sa principale tâche est terminée, car le projet d'un traité de paix avec le Japon a été porté à l'attention des gouvernements.

M. FLEMING: Permettez-moi de revenir à la question de la Grèce et de la Turquie, pays que l'on pourrait bien admettre dans l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord. Le gouvernement en est-il arrivé à une décision en la matière?

M. LESAGE: Cette question a été étudiée à la dernière séance. Le Ministre peut-il nous dire si le gouvernement en est arrivé à une décision en la matière?

L'hon. M. PEARSON: Nous n'avons rien fait de plus que ce que j'ai indiqué dans ma déclaration, à la dernière séance. C'est, je crois, la première déclaration officielle que nous ayons faite, et, si vous le voulez bien, je vais vous y référer. J'ai exposé le double aspect, militaire et politique, du problème. Le point de vue militaire aurait une grande importance aujourd'hui si la sécurité de la

Méditerranée et du moyen Orient se trouvait tout à coup menacée. Au point de vue politique, le pacte de l'Atlantique-Nord prévoit une association des pays de l'Atlantique-Nord, dans les cadres de laquelle ces derniers s'uniraient plus étroitement pour des motifs économiques, sociaux et militaires, et aussi pour constituer une association régionale unifiée d'État de l'Atlantique-Nord. Plusieurs autres pays, situés hors de cette zone; peuvent exercer une influence sur la réalisation du projet. D'autre part, les considérations de sécurité militaire sont actuellement de la plus haute importance. C'est pourquoi nous sommes tous convenus, au Commandement Nord-Atlantique, d'associer plus étroitement, si possible, la Grèce et la Turquie à notre organisation de sécurité, en les admettant franchement comme membres ou par quelque autre moyen.

M. FRASER: Le ministre peut-il nous dire si nous avons actuellement un représentant au Japon ou à Formose? Y avons-nous une ambassade?

L'hon. M. PEARSON: Non, nous n'y avons pas d'ambassade, mais nous avons une mission de liaison qui nous tient au courant de la situation. A vrai dire, l'officier de liaison occupe les locaux qu'habitait jadis le représentant diplomatique du Canada. Je veux parler de M. Arthur Menzies. Il dispose d'un petit personnel et nous représente là-bas. Nous n'avons actuellement aucun représentant officiel à Formose.

M. COLDWELL: J'aimerais discuter la question des réfugiés. C'est là un problème très important.

L'hon. M. PEARSON: Je puis vous fournir un exposé sur cette question.

M. LOW: Pouvez-vous nous parler des travaux de la Commission des Nations Unies pour le relèvement de la Corée?

L'hon. M. PEARSON: Certainement. Cette commission est à l'œuvre en Corée et elle a reçu des contributions d'un certain nombre de pays, y compris le Canada qui a versé 7 millions et demi de dollars. Le problème à résoudre est très ardu, naturellement, car aucun pays n'a été aussi dévasté que la Corée, je le suppose. Pour résoudre le problème, on prend des mesures compatibles avec les ressources actuellement disponibles, mais tant que durera le combat, il est bien difficile de faire fonctionner à plein rendement une organisation civile de secours. L'expérience acquise au cours de la dernière guerre vaut aujourd'hui pour la Corée: nous avons vu, en 1945 et 1946, que l'UNRRA ne pouvait agir efficacement durant les opérations militaires. De fait, c'est l'armée qui subvient aux besoins des réfugiés de Corée, et elle puise à cette fin dans ses approvisionnements. Mais l'organisation des Nations Unies est actuellement représentée en Corée; elle a établi des relations avec les agences militaires de secours, et prend elle-même certaines initiatives. Le directeur général en est M. Kingsley, qui a également la direction générale de l'OIR, et son adjoint, sir Arthur Rucker, homme d'une vaste expérience, se trouve actuellement en Corée. Ils ont déjà accompli un travail utile, mais ne rendront véritablement service qu'après la fin des hostilités.

M. GREEN: A-t-on songé au cas de M^{me} Rodd, qui se rend en Corée du Nord, où les troupes canadiennes sont aux prises avec les Coréens du Nord? Cette personne revient au pays et informe les Canadiens du terrible traitement que les troupes des Nations Unies infligent aux Coréens du Nord, traitement qu'elle rapproche de ce que les Canadiens sont censés avoir fait en Allemagne durant la dernière guerre. Le peuple canadien a entendu parler des atrocités commises par les troupes canadiennes durant cette guerre. Or, cela pose, selon moi, un problème que l'on ne peut pas envisager à la légère. M^{me} Rodd se rend là-bas, derrière les lignes ennemies, à titre d'infirmière, et éventuellement elle nous revient pour raconter à la population ce qu'elle prétend y avoir vu. Je crois qu'il est nécessaire de mettre un frein à cette activité.

L'hon. M. PEARSON: J'ose dire qu'à certains égards cette conduite ne diffère pas beaucoup de celle de Canadiens, ici, au pays, qui tiennent le même langage sur l'intervention des Nations Unies en Corée.

Si M^{me} Rodd, est coupable,—et je n'essaie sûrement pas de la défendre, car ce serait odieux,—toute mesure prise contre elle pour ses allégations d'atrocités en Corée devrait être prise également contre tous les Canadiens qui, au Canada même, ne parlent pas autrement.

M. GREEN: A mon avis, il y a une différence, monsieur le président.

M. FLEMING: Je vois une solution possible. M^{me} Rodd s'est rendue en Corée, pays en guerre avec le Canada et avec d'autres pays.

L'hon. M. PEARSON: Au point de vue juridique, quelle serait la distinction dans le cas qui nous occupe?

M. FLEMING: Je crois qu'il y a une différence. Si le Canada participe aux hostilités contre la Corée du Nord, et qu'un citoyen canadien se rend là-bas, cela crée, à mon avis, un problème particulier dans l'ordre juridique. Il me semble que le point soulevé par M. Green est assez convaincant, et que cette situation se compare avec celle d'un Canadien qui serait allé en Allemagne durant la dernière guerre.

M. GREEN: Si votre argument est juste, alors la situation était absolument semblable de 1939 à 1945. Prenons le cas d'un Canadien qui, au pays même, aurait critiqué les troupes canadiennes. Ce Canadien se rend en Suisse, réussit à traverser la frontière allemande, fraternise avec les Allemands, et fait apparemment cause commune avec eux. Notre homme reviendrait ensuite au pays et nous relaterait les prétendues horreurs commises par les troupes canadiennes.

L'hon. M. PEARSON: Je vois la distinction. Mais j'estime que, juridiquement parlant, la situation n'est pas la même que durant la guerre avec l'Allemagne. Bien entendu, au point de vue juridique, nous ne sommes pas en guerre avec la Corée. Nous sommes tout simplement engagés, avec les autres membres des Nations Unies, dans une intervention policière. Mais cette distinction est peut-être plus fictive que réelle. Je crois cependant qu'il y a une différence d'ordre juridique, car, si je comprends bien,—et je ne suis pas avocat,—nous ne pouvons, en l'occurrence, invoquer la loi, comme nous le ferions si nous étions en guerre avec un autre pays.

M. FRASER: Mais cette femme ne peut être en Corée du Nord que parce que les Russes lui ont facilité le voyage.

L'hon. M. PEARSON: Évidemment.

M. FRASER: C'est la seule explication.

L'hon. M. PEARSON: Naturellement, je n'essaie pas de la défendre. Je dis tout simplement que le même délit se commet actuellement au Canada, et que ce sont des Canadiens qui s'en rendent coupables, mais non au même degré sans doute. Lisez les feuilles communistes chez nous, et vous verrez ce qu'on y dit de nos opérations en Corée.

M. GREEN: Mais cette femme s'est réellement rendue en Corée du Nord. Elle est là-bas avec le consentement du gouvernement de la Corée du Nord, et ce même gouvernement est notre ennemi à l'heure actuelle.

L'hon. M. PEARSON: J'affirme alors, ou bien qu'elle est coupable de trahison, ou bien qu'elle ne l'est pas. Voilà la question qui se pose, n'est-il pas vrai?

M. LESAGE: A mon sens, il y a matière à procès, monsieur le président.

L'hon. M. PEARSON: Oui, mais quel autre chef d'accusation pourrions-nous invoquer contre elle devant les tribunaux?

M. GREEN: Il sera peut-être nécessaire de la détenir provisoirement sous le régime de la Loi sur la trahison.

M. FLEMING: Il se peut que ce soit là une situation sans précédent, dans laquelle le Canada poursuivrait des hostilités contre un pays déterminé, mais ne serait pas réellement en guerre avec ce pays. Ainsi, nous devons peut-être combler une lacune qui existe dans nos lois.

M. COLDWELL: Il faudra éviter le piège où sont tombés les pays derrière le rideau de fer.

M. FLEMING: De toute façon, nous devons recourir à la procédure.

L'hon. M. PEARSON: Il s'agit d'un problème d'ordre juridique, et peut-être d'une lacune à combler. Si cette femme s'est rendue coupable de trahison en Corée du Nord, elle est alors passible des peines prévues par la loi. Mais si elle n'a pas trahi, je ne vois pas comment vous pourriez la poursuivre en justice.

M. GREEN: Rien n'empêche un communiste de passer du Canada en Russie, puis en Corée du Nord, et d'en revenir colporter ses histoires partout dans le pays. Le gouvernement doit pouvoir faire face à cette éventualité.

M. FRASER: M^{me} Rodd reviendra probablement avec un tas de photographies de fabrication russe, qu'elle aura pour mission de propager ici. Naturellement, ces photographies seront mensongères, mais tout le blâme rejaillira sur les troupes des Nations Unies.

L'hon. M. PEARSON: Nous avons subi ce genre de propagande au sein même des Nations Unies.

M. FRASER: Oui.

L'hon. M. PEARSON: Les Russes font circuler de ces photographies aux Nations Unies.

M. LOW: On a proposé que, lors de son retour au pays, M^{me} Rodd soit nommée ambassadrice du Canada à la Terre de Baffin pour une période de 25 ans. Les autorités judiciaires pourront s'occuper de la chose.

L'hon. M. PEARSON: Voici ce qu'on peut faire: instituer, à son retour, une enquête sur la nature de ses allégations. Je ne suis pas du tout certain qu'elle soit allée en Corée du Nord.

M. FRASER: Si elle rentre au Canada, elle aura sans doute en sa possession une multitude de tracts, de photographies et le reste. Les autorités n'ont-elles aucun moyen de saisir tout cela, dès l'arrivée de M^{me} Rodd au pays?

L'hon. M. PEARSON: Nous y verrions avec plaisir.

M. HIGGINS: Monsieur le président, j'aurais une question à poser au Ministre sur un sujet quelque peu différent, mais je ne sais s'il est en mesure de me répondre. A-t-on modifié la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs?

L'hon. M. PEARSON: Oui, on a beaucoup fait à cet égard.

M. HIGGINS: Je vous remercie.

L'hon. M. PEARSON: J'espère qu'il sera possible de vous en dire plus long d'ici à quelques jours, si vous n'êtes pas déjà au courant.

Le PRÉSIDENT: Va-t-on proposer l'ajournement? Plaît-il que nous nous réunissions de nouveau à 8 heures lundi soir?

Adopté.

Merci, monsieur le Ministre. Merci, messieurs.

SESSION DE 1951
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

des

AFFAIRES EXTERIEURES

PRÉSIDENT: M. J.-A. BRADETTE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 3

SÉANCE DU LUNDI 28 MAI 1951

BUDGET DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
EXTÉRIEURES

POSTES 84 A 91 INCLUSIVEMENT

TÉMOIN:

M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTROLEUR DE LA PAPETERIE
1951

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. J.-A. Bradette.

Vice-président: M. Gordon Graydon.

MM.

Balcer	Fournier (<i>Maisonneuve- Rosemont</i>)	MacInnis
Bater	Fraser	MacKenzie
Benidickson	Gauthier (<i>Lac-Saint-Jean</i>)	Macnaughton
Breithaupt	Gauthier (<i>Portneuf</i>)	McCusker
Coldwell	Goode	Murray (<i>Cariboo</i>)
Côté (<i>Matapédia- Matane</i>)	Green	Mutch
Croll	Higgins	Picard
Decore	Jutras	Pinard
Dickey	Léger	Quelch
Diefenbaker	Lesage	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Fleming	Low	Robinson
		Stick

Secrétaire: Antonio Plouffe.

LUNDI 28^e mai 1951.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 8 heures du soir, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Benidickson, Bradette, Coldwell, Croll, Dickey, Fraser, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Goode, Green, Jutras, Léger, Lesage, Low, MacInnis, Murray (*Cariboo*), Quelch, Richard (*Ottawa-Est*), Stick.—(18).

Aussi présents: M. A.D.P. Heeney, M. H.O. Moran, M. S.D. Hemsley et M. F.M. Tovell.

Le président souhaite la bienvenue à M. J. Van Schreven, conseiller à l'ambassade des Pays-Bas.

Sur une question de privilège, M. Coldwell se reporte à un compte rendu qu'a publié le *New York Times* d'une allocution prononcée à la radio par l'honorable L.B. Pearson, le 26 mai, et demande pourquoi les journaux canadiens n'en ont pas donné un rapport aussi complet. M. Low cite aussi un extrait de ce rapport. M. Coldwell dit qu'il avait informé M. Pearson qu'il porterait la question à l'attention du Comité.

A la suite d'une discussion à ce sujet, il est ordonné que des exemplaires de cette allocution soient distribués aux membres du Comité par l'entremise du secrétaire.

POSTE 84—ADMINISTRATION CENTRALE

M. Heeney est appelé. Il répond à une question posée lors de la réunion précédente au sujet de l'impression d'un communiqué du ministère intitulé: "Documents sur la crise coréenne."

Le témoin dépose des exemplaires d'un tableau comparatif détaillé du budget du ministère actuellement à l'étude, pour fins de distribution aux membres du Comité. Il fait quelques remarques générales et indique les pages à consulter dans le livre bleu du Budget.

L'interrogatoire de M. Heeney commence. On l'interroge en particulier sur les questions suivantes:

1. Le personnel du ministère des Affaires extérieures et les déplacements des fonctionnaires.
2. Le bureau des passeports.
3. Les installations à l'étranger.

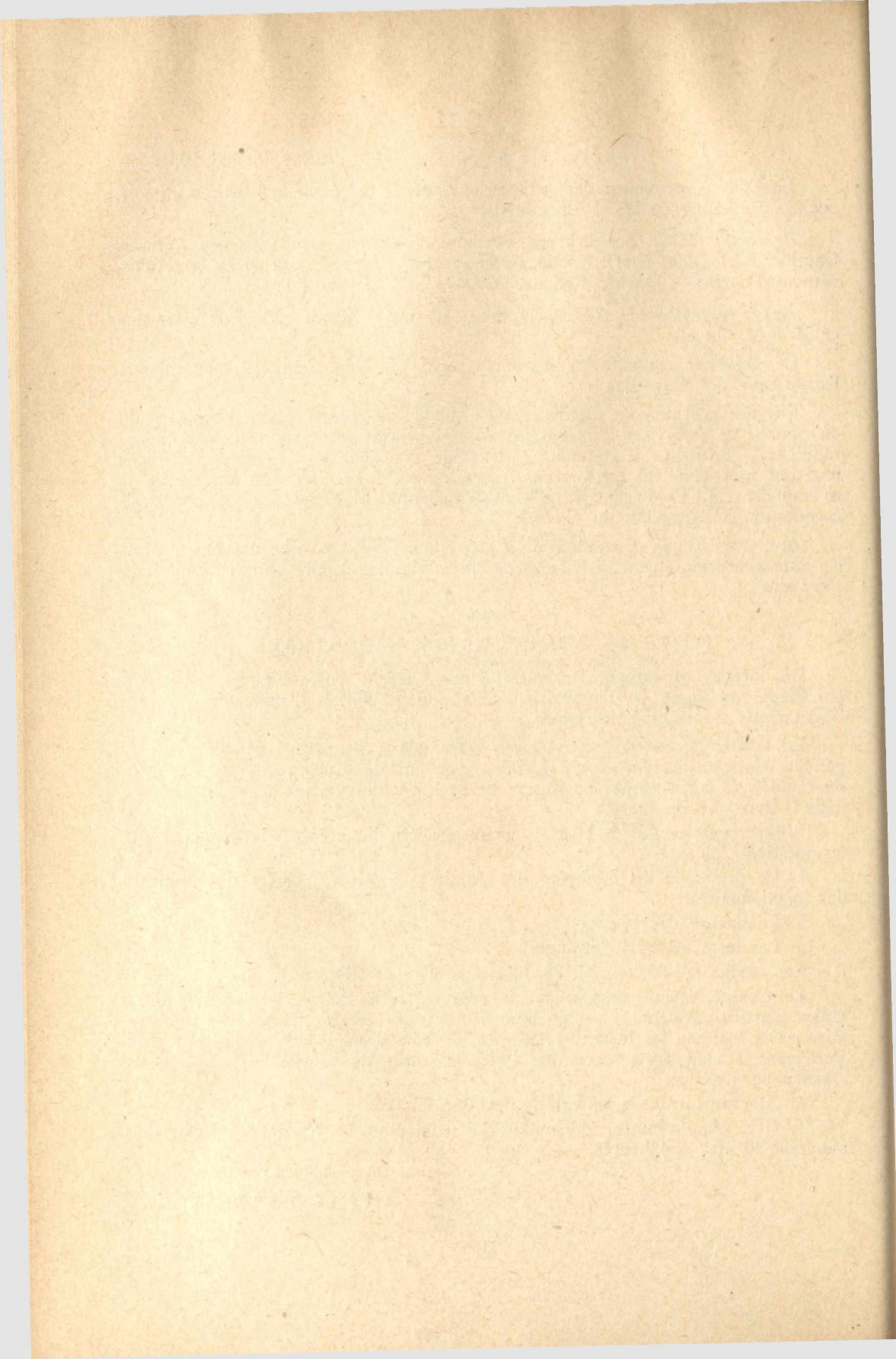
Les crédits 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90 et 91 sont adoptés.

Le Comité discute longuement la représentation du Canada aux Nations Unies, particulièrement la nomination de délégués et de conseillers parlementaires. On souligne les heureux effets de la visite d'un groupe de membres du Parlement à Lake-Success, en mai 1947, au cours de la deuxième session de l'Assemblée générale.

M. MacInnis occupe le fauteuil de 9 h. 10 à 9 h. 25.

A 10 h. cinq minutes, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mercredi 30 mai, à 4 heures.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.



TEMOIGNAGES

28 MAI 1951.

Le PRÉSIDENT: La séance est ouverte. Nous entendrons d'abord M. Coldwell.

Nous en sommes encore au poste 84, administration centrale; après la déclaration de M. Coldwell, M. Heeny portera la parole et sera interrogé.

M. COLDWELL: D'après le *New York Times* d'hier, le ministre des Affaires extérieures a prononcé samedi, à la radio des Nations Unies, une allocution qui me paraît très importante. On l'a commentée en première page du *New York Times*, alors les journaux canadiens en font à peine mention.

Le ministre a exposé de nouveau les motifs de l'intervention des Nations Unies en Corée:

1. Faire échec à l'agression dans la République de Corée, c'est-à-dire je suppose, la Corée du Sud.

2. Empêcher une troisième guerre mondiale qui serait une guerre atomique. Il a déclaré que si une telle guerre éclatait, "nous déchaînerions le cataclysme que l'intervention des Nations Unies en Corée peut aider à prévenir".

3. Il a indiqué que, si les troupes des Nations Unies continuent de repousser l'envahisseur, les communistes chinois comprendront peut-être qu'ils servent uniquement les intérêts de la Russie dans la guerre coréenne.

4. Alors "peut-être seront-ils prêts à entamer des pourparlers en vue du règlement de la question coréenne et d'autres problèmes d'Extrême-Orient, à des conditions acceptables pour les Nations Unies".

5. Tout en recommandant la continuation de la lutte contre "l'impérialisme communiste agresseur", il exhorte les intéressés à faire preuve de "plus d'humilité et de compréhension", et les invite à reconnaître que "notre civilisation n'est qu'une civilisation entre plusieurs".

6. Il a ainsi énuméré les tâches de demain:

a) Présenter un front commun à l'agression.

b) Etre prêt à entamer des négociations honorables.

c) Consolider la situation économique dans le monde et renforcer le caractère social et moral de l'humanité.

Prononcée à la fin d'une semaine au cours de laquelle des déclarations tout à fait différentes ont été faites par des porte-parole américains, cette allocution me paraît revêtir un caractère d'une particulière importance. Il est vrai que M. Dean Acheson a déclaré que le discours du sous-secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Rusk, n'indiquait aucun revirement dans la politique américaine. On se rappellera que M. Rusk a qualifié le gouvernement communiste de Chine de gouvernement russe colonial, et que le général Bradley, en réponse à des questions posées au comité sénatorial, a déclaré que le temps n'était pas encore venu de se servir des troupes de Tchang contre la Chine continentale. En outre, d'après la presse, les Etats-Unis ont informé les autres membres des Nations Unies qui prennent part à la lutte en Corée qu'ils n'accepteront pas de négociations basées sur les conditions convenues en janvier. Ces conditions, si je ne me trompe, étaient les suivantes:

1. La suspension des hostilités.

2. La tenue d'une conférence entre les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'URSS, et le gouvernement chinois de Peï-Ping qui aurait pour objet l'étude de tous les problèmes en litige, notamment:

- a) Le règlement de la question coréenne;
- b) Formose;
- c) L'admission du gouvernement de Peï-Ping aux Nations Unies.

Si la Chine faisait maintenant des propositions fondées sur ces conditions, quelle serait l'attitude du Canada? On rapporte que sir Oliver Franks, ambassadeur du Royaume-Uni à Washington, a discuté la semaine dernière, avec le gouvernement américain, la situation en Extrême-Orient, dans l'espoir d'obtenir une clarification de la politique américaine.

J'aimerais maintenant savoir si le ministre peut expliquer au Comité et au peuple canadien les déclarations nouvelles et apparemment contradictoires des autorités américaines concernant les principes dont devraient s'inspirer les négociations qui auront lieu en vue de terminer les hostilités en Corée, maintenant que la quatrième grande offensive lancée par les communistes depuis octobre dernier semble avoir été repoussée. Il me paraît important de dissiper la confusion qui existe à ce sujet au Canada.

Je sais que M. Pearson ne peut se faire le porte-parole des hommes d'Etat américains, mais, considérant la confusion qui existe dans les esprits, aux Etats-Unis aussi bien qu'au Canada, je me demande si, à titre de ministre des Affaires extérieures, il ne peut donner aux Canadiens une idée de la façon de terminer le conflit honorablement, et leur dire jusqu'où nous songeons à aller dans cette guerre, nous et les autres pays. Ce serait là, je crois, un renseignement précieux, et voilà pourquoi je pose la question.

J'ai lu avec soin le discours de M. Pearson, du moins tout ce qui en a paru dans le *New York Times*. Le ministre m'a dit qu'il m'en enverrait un exemplaire, mais je ne l'ai pas encore reçu.

J'ai pensé que ce discours méritait de retenir l'attention du Comité et de tout le pays, quoique je n'en aie pas vu de compte rendu dans nos journaux canadiens.

M. STICK: Pourquoi n'avez-vous pas soulevé la question cet après-midi? Croyez-vous que le Comité devrait s'en occuper, ou n'aurait-il pas été préférable d'interroger M. Pearson à la Chambre des communes?

M. COLDWELL: Vous ne pouvez inscrire plus d'une question à l'ordre du jour. J'ai donc pensé qu'il était préférable, puisque nous avons un Comité des Affaires extérieures qui siège actuellement, de poser la question au ministre ici, plutôt qu'à la Chambre; il peut y répondre de façon détaillée, et rien ne nous empêche d'en formuler d'autres.

M. Low: La question est à point. J'ai lu, moi aussi, ce discours, monsieur le président. Je désire également interroger le ministre au moment opportun.

Il est censé avoir dit dans le même discours: "La capitulation complète de l'ennemi ne sera peut-être pas nécessaire. Les Nations Unies peuvent arriver à leurs fins par la défaite de l'agresseur".

Je crois que le Comité et le peuple canadien en général aimeraient que le ministre explique ce qu'il a voulu dire par ces mots: "la défaite de l'agresseur". M. Coldwell croit que cela s'applique à la Corée du Sud.

M. COLDWELL: c'est mon avis. On a dit "la République de Corée".

M. Low: Je pense qu'il serait préférable d'obtenir une définition bien précise de ces termes: "la défaite de l'agresseur". Nous savons d'abord que la Chine est qualifiée d'agresseur. Elle l'est devenue au moment où elle est entrée en Corée du Nord. Maintenant, que signifie "la défaite de l'agresseur": s'agit-il de repousser complètement les Chinois de la Corée du Nord et de la Corée du Sud?

M. MURRAY: Je crois que chaque membre du comité devrait avoir le texte complet de ce discours avant d'en juger.

M. Low: Ce n'est pas ce que nous faisons. Je dirai plutôt, monsieur le président, que voilà simplement des questions qu'on se pose à la lecture du discours. A mon avis, et je crois que M. Coldwell pense de la même façon, nous devrions attendre le retour de M. Pearson pour obtenir des précisions.

M. MURRAY: Je crois qu'on pourrait très bien nous fournir un exemplaire de ce discours.

M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, est appelé.

Le TÉMOIN: Je vais m'empresse de voir à ce que les membres du Comité aient un exemplaire du discours de M. Pearson. Je crois être au courant de ce que le ministre avait dans l'idée, mais il ne serait pas convenable que je réponde pour lui. Le Comité préférera sans doute l'entendre lui-même.

M. STICK: Il y a ceci, monsieur le président. Un comité de trois membres a été constitué aux Nations Unies pour étudier en quelque sorte les possibilités de paix. Il y a un représentant de l'Inde, de la Perse et, maintenant, de la Suède.

Le TÉMOIN: Un comité des bons offices.

M. STICK: Comment toutes ces questions se rapportent-elles aux travaux de ce sous-comité des Nations Unies?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'après la déclaration qu'il a faite lui-même, le ministre ne refusera pas de s'étendre sur certains aspects de la situation.

M. Low: J'ai posé la même question parce qu'il me semble que M. Pearson a fait une nouvelle déclaration plus précise en ce qui concerne la ligne de conduite à l'égard de la Corée. J'ai pensé que nous avions droit de poser cette question, afin que le Comité soit renseigné de façon définie. Je crois que M. Coldwell a eu raison de soulever ce point.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Heeney, voudrez-vous remettre les exemplaires du discours à notre secrétaire, qui en fera la distribution?

Maintenant, avant de passer aux postes relatifs à l'administration, je vous ferai remarquer que nous avons l'honneur d'avoir avec nous M. W. Van Schreven, conseiller de l'ambassade néerlandaise à Ottawa.

Des VOIX: Très bien, très bien!

Le TÉMOIN: Monsieur le président, avant de faire une déclaration générale au début de l'étude du budget ministériel, comme c'est l'habitude, je pourrais peut-être vous donner le renseignement qu'a demandé l'autre jour M. Coldwell: combien d'exemplaires du livre blanc sur la Corée ont été distribués?

Voici quelle en a été la distribution:

Membres du Sénat et de la Chambre des communes: 500

La presse et la radio: 225

Missions canadiennes à l'étranger: 1,200

Représentants étrangers au Canada: 83

Bibliothèques du gouvernement canadien et usage officiel: 179

Bibliothèques canadiennes: 83

M. COLDWELL: Combien d'exemplaires ont été imprimés en tout?

Le TÉMOIN: 4,530.

M. COLDWELL: Ce n'est pas beaucoup pour un document de cette importance, qu'il faudrait mettre entre les mains d'un très grand nombre de gens.

M. Croll:

D. Comment les Nations Unies l'obtiennent-elles, — je veux dire les associations des Nations Unies?—R. Comment leur fournit-on ces renseignements?

D. Oui, comment les obtiennent-elles?—R. Elles achètent généralement le fascicule de l'Imprimeur du Roi, à 15c. l'exemplaire. Je ne crois pas qu'il y ait un prix spécial pour cette brochure, quoiqu'il y en ait pour certaines de nos publications. Mais généralement elles les achètent.

D. Vous n'en envoyez pas aux universités?—R. Quelques-unes sont des bibliothèques universitaires, mais en général nous n'en envoyons pas directement aux universités. Je devrais peut-être ajouter que l'on insiste pour que nos dépenses soient réduites au minimum. Le Comité, d'ailleurs, est au courant. L'impression est dispendieuse, et nous tâchons de faire le meilleur usage possible des fonds limités dont nous disposons à cette fin.

Le président:

D. Combien d'exemplaires ont servi sur ces 4,530?—R. J'ignore s'il en reste chez l'imprimeur. Je crois que oui, d'après les chiffres que j'ai mentionnés.

D. Il y en a eu autant que cela de distribués?—R. Les chiffres séparés que j'ai mentionnés représentent le total de la distribution, et 4,530 celui des exemplaires imprimés. Je suppose que le reste a été vendu par l'Imprimerie nationale.

M. GOODE: Avant que M. Heeney continue son témoignage, pouvez-vous nous dire quand nous commencerons à recevoir les procès-verbaux et témoignages du Comité?

M. CROLL: Dans quelques instants.

Le PRÉSIDENT: Le secrétaire me dit qu'il s'attend de recevoir le fascicule n° 1 d'un jour l'autre. L'Imprimerie nationale a été débordée, parce qu'il y a tellement de matière à imprimer actuellement. Nous allons faire une demande spéciale pour en hâter l'impression.

M. GOODE: Il est parfois très difficile de suivre l'interrogatoire.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, chaque membre du Comité a reçu ce qu'on est convenu d'appeler un état détaillé du budget du ministère pour l'année financière 1951-1952, avec, en regard, les dépenses approximatives de l'année financière précédente.

Les membres du Comité de l'an dernier constateront qu'on a donné ici plus de détails, et que le budget est présenté sous une forme différente, comme vous le verrez d'après le volume imprimé. Il est le fruit de l'expérience du Comité, et je crois que vous le trouverez plus facile à comprendre. Le tout est partagé en deux sections: "A" se rapporte aux dépenses du ministère et à ses missions diplomatiques à l'étranger, et "B" représente les dépenses générales, dont le total comprend la cotisation du gouvernement comme membre des organisations internationales et du Commonwealth, ainsi que de certains autres organismes, comme la Commission mixte internationale, et certaines associations canado-américaines.

Je crois préférable que les membres du Comité aient sous la main le livre bleu du budget ainsi que l'état détaillé que nous avons distribué ce matin, réparti en deux sections.

Les années précédentes, le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures avait l'habitude de faire un exposé général, et de souligner les principaux changements qui surviennent dans le budget d'une année à l'autre, afin d'aider les membres du Comité à étudier le détail des crédits à mesure qu'ils se présentent. C'est ce que je vais faire, si vous me le permettez, monsieur le président.

Il est peut-être préférable de commencer par les principaux postes. J'attirerai donc l'attention du Comité sur le montant total "à voter de nouveau", \$11,701,395, pour le ministère des Affaires extérieures, dans le budget de l'année financière 1951-1952. Vous trouverez cela à la page 3 du relevé photocopié qui vous a été distribué.

Ce total de 11¾ millions de dollars est inférieur d'environ 11 millions au montant mentionné dans le budget de l'année dernière et ses suppléments. Cette diffé-

rence peut prêter à confusion, à moins qu'elle ne vous soit expliquée. C'est que, dans le budget supplémentaire de 1951-1952, un crédit de 25 millions de dollars a déjà été ajouté, ce qui représente la contribution canadienne au Plan de Colombo. Cela change immédiatement l'impression qu'aurait une personne en lisant simplement le livre bleu sans autre renseignement. Cela démontre également la nécessité de faire une distinction entre "A", ministère et missions à l'étranger, et "B", généralités, les deux sections entre lesquelles se partage maintenant le budget.

De cette façon, le budget du ministère des Affaires extérieures diffère de ceux des autres ministères. Environ 30 p. 100 du montant requis dans le budget principal, ou environ 80 p. 100 du total du budget principal et du budget supplémentaire de cette année, représentent la contribution du Canada aux diverses organisations internationales. Une fois la décision prise par le gouvernement de contribuer à ces organisations, les fonds requis doivent être obtenus du Parlement; le ministère ne peut guère, de lui-même, affecter le montant requis. Maintenant que nous sommes de plus en plus conscients du besoin de secours qui existe dans certaines régions, et de la nécessité de développer d'autres secteurs, on peut s'attendre que les montants prévus dans le budget du ministère à des fins autres que son activité habituelle dépasseront, pour quelque temps, les sommes affectées à l'administration interne.

En outre, nos prévisions budgétaires englobent des montants destinés à la Commission mixte internationale, organisme qui ne fait pas partie de notre ministère, même si c'est par l'entremise de ce dernier qu'elle fait rapport de ses travaux à la Chambre.

Section A—“Ministère et missions à l'étranger”

Pour cette raison, je vais demander au Comité de se reporter aux montants inscrits à la section A, dont le total, cette année, se chiffre par \$8,548,421, et que vous retrouverez à la page 14 du livre bleu. Cette somme, sauf deux subventions relativement sans importance, représente les dépenses d'administration du ministère et les frais de représentation à l'étranger. Ces chiffres, pour l'année courante, comprennent les récentes augmentations de traitements.

Le total de 8½ millions de dollars dans la colonne "A", "Ministère et missions à l'étranger", représente une augmentation de quelque \$800,000 sur celui de l'an dernier. Ce total s'explique par l'inclusion, cette année, d'un seul item, celui du poste 88 "Représentation à l'étranger", construction, acquisition, amélioration ou ameublement de propriétés devant servir de bureaux ou de résidences du gouvernement canadien en pays étrangers, dont le coût doit être acquitté en devises étrangères non convertibles en dollars canadiens ou américains, qui ne peuvent être affectés qu'à des fins gouvernementales ou autres fins limitées, et qui ont été acquises en règlement de réparations ou de réclamations découlant d'opérations militaires ou de dépenses de guerre, ou en échange d'autres devises ainsi acquises.

Les membres du Comité constateront qu'en substance, c'est le poste nominal des années précédentes qui revient.

M. CROLL: Le chiffre a augmenté, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Considérablement! Ce seul crédit explique l'importance accrue de notre partie du budget. :

M. STICK: Avons-nous dépensé ce montant-là à même les devises étrangères à notre crédit?

Le TÉMOIN: Non. Cela veut dire qu'à même la somme dont nous disposons au compte des devises étrangères, nous avons l'intention de dépenser le montant indiqué au poste 88.

M. STICK: En plus de ce que vous dépensez en devises bloquées à l'étranger?

Le TÉMOIN: Non, voilà le montant que nous dépensons à même ces devises. Je vous expliquerai le tout dans un instant. Ce montant est voté en dollars cana-

diens, ou plutôt, je devrais dire qu'il est censé être voté en dollars canadiens. En réalité, cela ne représentera pas une dépense de dollars canadiens, mais plutôt de devises bloquées et à même les crédits dont nous disposons encore en Europe.

M. COLDWELL: Vous nous direz ce que cela comprend, un peu plus tard?

Le TÉMOIN: Oui, je répondrai à toutes vos questions.

M. COLDWELL: Vous ne voulez pas qu'on vous interroge maintenant?

Le TÉMOIN: Je préfère terminer mon exposé général, si vous me le permettez.

D'abord, vous vous souvenez que, l'an dernier, le Comité a recommandé "de modifier l'usage actuel d'insérer une somme nominale au budget du ministère, pour autoriser l'emploi de devises étrangères bloquées à l'acquisition de biens immobiliers et personnels à l'étranger, et d'avoir recours à une autre méthode par laquelle les dépenses à cette fin seront votées directement par le Parlement".

A la suite de cette recommandation, nous demandons, cette année, l'autorisation de dépenser, à cette fin, la somme de \$1,042,500 en devises étrangères non convertibles. Cela remplace le poste nominal des années précédentes.

Les fonds nécessaires à ces dépenses, en vertu de l'autorisation accordée, proviendront encore de fonds bloqués à l'étranger. Même s'ils sont exprimés en dollars canadiens, ils ne proviendront pas de source canadienne.

Je crois devoir mentionner ici que, dans les pays étrangers où nous avons des fonds bloqués, nous pouvons les affecter et nous les affectons en réalité au paiement des frais d'administration locale, ainsi qu'aux fins mentionnées au poste 88.

Même si ces frais sont imputés sur notre crédit en dollars, nous ne nous servons pas réellement de dollars.

Durant 1950-1951, la dernière année financière écoulée, nous avons consacré à nos frais d'administration locale quelque \$235,000 en devises bloquées. Cette somme se décompose comme il suit: \$20,000 au Danemark; \$110,000 pour nos deux bureaux à Paris; \$50,000 pour nos trois bureaux en Allemagne; \$20,000 dans les Pays-Bas; \$35,000 en Yougoslavie. Ainsi, nous pouvons faire cet usage additionnel des devises bloquées.

L'inscription de plus d'un million de dollars là où seulement \$1 était auparavant prévu explique l'augmentation de quelque \$800,000, cette année, dans le total des frais d'administration du ministère, postes 84-94, section A du Budget.

Si cet item spécial était omis, c'est-à-dire si notre budget était présenté de la même façon que l'an dernier, nous aurions une diminution de \$225,000 pour l'administration du ministère au pays et la représentation à l'étranger.

Ces frais d'administration réduits se composent d'environ \$100,000 pour l'administration centrale, crédit 84; \$500,000 en biens immobiliers et en ameublements devant être acquis avec des dollars canadiens, crédit 87; une augmentation d'environ \$350,000 pour la représentation du Canada à l'étranger, crédit 86; \$25,000 pour la Croix-rouge internationale, — ce qui représente une réduction nette de quelque \$225,000.

Je mentionne la chose, non pas à notre éloge, mais plutôt pour fournir au Comité l'avantage de comparer le montant que nous avons l'intention de consacrer à l'administration, cette année, avec celui que nous avions cru nécessaire l'an dernier, et avec ce que nous aurons dépensé en réalité pour la dernière année financière.

La majeure partie de cette réduction des frais d'administration, soit \$500,000, crédit 87, pour ouvrages d'immobilisation nécessitant des dollars canadiens, résulte de la décision qu'a prise le ministère, en cette année où les dépenses relatives à la défense sont très élevées, de réduire nos prévisions pour l'amélioration, la réparation ou l'ameublement de nos édifices à l'étranger, et de n'inclure aucun crédit pour l'achat d'immeubles qu'on ne peut se procurer avec des devises bloquées. Cette année, nous n'avons fait aucune estimation pour des achats à même nos réserves en dollars.

Ce sont là des mesures d'économie spéciales à cause des circonstances particulières et du besoin de concentrer nos efforts sur ces exigences de la défense.

Franchement, nous prenons des chances en réduisant ce crédit, parce que, dans le passé, nous avons généralement une somme suffisante affectée sous la rubrique "représentation à l'étranger" pour prévoir les circonstances où il n'y aurait pas d'alternative à l'achat d'un immeuble.

Nos frais de représentation à l'étranger, crédit, 86, ont augmenté d'environ \$350,000. De ce montant, la somme de \$250,000 représente les augmentations de traitement et les dépenses occasionnées par l'ouverture de deux nouvelles missions diplomatiques au cours de l'an dernier, l'une à Paris, auprès de l'Organisation européenne de coopération économique, et l'autre, un consulat général au Vénézuéla.

Tout cela, joint à l'accroissement des frais de notre mission en Pologne par suite de la revaluation du zloty polonais, donne une augmentation de \$250,000. Le reste représente également la hausse des frais dans les autres pays où le Canada a des représentants. L'augmentation a eu lieu un peu partout, comme les membres du Comité peuvent s'en rendre compte. Le coût de notre représentation à l'étranger a augmenté avec l'inflation générale.

M. COLDWELL: S'il y avait une autre revaluation, vous en seriez de nouveau affectés, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur.

Le coût de l'administration centrale du ministère est réduit de \$100,000. C'est le crédit 84. L'administration du bureau des passeports, crédit 85, a augmenté de \$11,000, à cause d'une dépense de quelque \$20,000 afin de microfilmer nos dossiers relatifs aux passeports.

Nous avons réussi à épargner \$100,000 pour l'administration centrale, en dépit d'une augmentation des traitements se chiffrant par plus de \$100,000: il a surtout fallu pour cela réduire les frais de voyage et de déplacement, le coût des services de communications, celui des publications et autres matières d'information.

Nos autres crédits rangés dans la section "A", Ministère et missions à l'étranger, sont à peu près les mêmes que l'an dernier. Cependant, vous remarquerez le crédit 94, "Subvention à la Société canadienne de la Croix-rouge (activité internationale de la Croix-rouge), \$25,000.

Maintenant, je vais faire quelques commentaires généraux au sujet de la section B.

Elle comprend les cotisations du gouvernement dans le domaine international.

Peut-être serait-il bon de mentionner que les cotisations qui doivent être acquittées en dollars américains sont calculées à \$1.06 en dollars canadiens. Nous réalisons donc une légère économie sur le change à l'égard des montants réclamés pour l'an dernier.

Le Comité est peut-être un peu perplexe au sujet de trois de nos cotisations: à l'O.A.A. (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), l'O.A.C.I. (Organisation de l'Aviation civile internationale) et l'O.M.S. (Organisation mondiale de la Santé).

La contribution à l'O.A.A. prévue au Budget ne représente que la moitié du total requis pour l'année 1951. Cette organisation, devant déménager son bureau central à Rome, avait besoin d'argent, et a demandé au gouvernement canadien s'il lui serait possible de payer une partie de la contribution au début de 1951.

Par conséquent, le ministère a prélevé la moitié du montant de notre cotisation dans le dernier budget supplémentaire de 1950-1951. Le montant que nous demandons maintenant est le solde de notre contribution pour cette même année.

Notre contribution à l'O.A.C.I. et à l'O.M.S. n'apparaît pas dans la colonne des contributions pour 1950-1951, parce qu'elle a été prévue dans le dernier budget supplémentaire de 1949-1950.

Depuis lors, le ministère a cependant jugé préférable d'obtenir d'un seul coup, dans le Budget principal, le montant de ses contributions internationales, à moins que les circonstances n'exigent qu'il en soit autrement. Nous essaierons dorénavant de nous en tenir à cette ligne de conduite.

Les membres du Comité reconnaissent sans doute qu'il existe différentes organisations chargées de régler différents problèmes financiers, et ces organisations sollicitent notre aide pour se tirer d'embarras.

En ce qui concerne la Commission mixte internationale, même si le règlement affecte \$75,000 aux traitements et frais de ladite Commission, nous avons prévu une dépense de \$55,000 seulement, parce que cela est plus en rapport avec le rythme courant des dépenses. On notera sans doute deux nouveaux projets dont la Commission est saisie: celui de la rivière Saint-Jean et celui des chutes Niagara. On estime que chaque entreprise coûtera \$50,000 au cours de l'année financière.

Quant aux services provisoires, c'est sous cette rubrique générale que sont rangées, dans nos prévisions budgétaires, les principales contributions de l'Etat au relèvement et au développement de certains pays.

La somme votée l'an dernier pour venir en aide à l'O.I.R. (Organisation internationale pour les réfugiés) étant considérée comme suffisante à la poursuite de l'activité ultérieure de cette dernière, — l'organisation doit cesser d'exister au début de 1952 —, nous n'avons réclamé aucune somme en la matière pour l'année financière 1951-1952. L'épineux problème reçoit une attention spéciale, et fera peut-être l'objet d'un crédit supplémentaire.

Quant à la contribution de 1951 au Fonds international de secours à l'enfance, à laquelle nous n'avions pas songé lors du budget principal, une somme de \$500,000 est incluse dans le budget supplémentaire de 1951-1952, c'est-à-dire celui de l'année courante, et, pour cette raison, ne vous est pas présentée.

Je crois avoir attiré votre attention sur les changements les plus importants qui ont été apportés, cette année, à notre budget. Lorsque chaque crédit sera étudié séparément, les membres du Comité auront sans doute d'autres questions à poser. Nous nous efforcerons d'y répondre de façon satisfaisante.

Avant que le Comité entreprenne l'étude des divers crédits, j'aimerais encore appeler son attention sur un poste particulier. Il ne s'agit pas d'un crédit formant partie intégrante du montant à voter pour notre ministère, mais ce poste s'y rapporte tout de même directement. C'est le crédit 566, à la page 71 du livre bleu, "Prêts, placements et avances".

En voici le libellé :

Avances de capital de roulement pour l'année financière courante et les années subséquentes afin de maintenir l'encaisse et les soldes en banque des missions diplomatiques du ministère des Affaires extérieures, sous réserve des règlements du Conseil du Trésor, le montant des avances ainsi autorisées ne devant jamais dépasser \$300.

Certains membres du Comité se rappellent peut-être les discussions que nous avons eues quant à la difficulté de boucler, en fin d'année, non seulement le budget de notre propre ministère, mais celui des autres ministères qui ont des représentants à l'étranger.

Les hauts fonctionnaires du Trésor ont cru pouvoir ainsi résoudre nos difficultés. A ce sujet, avec votre permission, j'expliquerai peut-être un peu plus tard, au cours des délibérations du Comité, en quoi consiste ce crédit destiné à constituer un capital de roulement.

Voilà tout ce que j'avais à dire en général, monsieur le président. Cependant, je fournirai avec plaisir des renseignements supplémentaires sur n'importe quel sujet.

M. Stick:

D. D'après des rapports récents, le Royaume-Uni et d'autres pays d'Europe vont peut-être revaloriser leurs devises. De quelle façon cela pourrait-il affecter votre budget? Vous faudrait-il relever le niveau des affectations? Vos frais d'administration seraient-ils plus considérables?—R. Il nous en coûterait davantage dans les pays de la livre sterling, où nous avons naturellement des représentants. Nous serions probablement obligés de demander des crédits supplémentaires, suivant l'étendue de la revalorisation.

D. Il semble que ces pays ont l'intention de le faire. Un déséquilibre en résulterait dans vos crédits, n'est-ce pas?—R. Oui, advenant toute revalorisation des devises étrangères d'un pays où nous avons des représentants. Le zloty de la Pologne en offre un exemple frappant.

M. Dickey:

D. Comment nous sommes-nous laissé prendre?... Je me rappelle les détails.—R. Le gouvernement polonais a décidé de revaloriser le zloty sans qu'aucun avis préalable en ait été donné par le ministère des finances ou les banques centrales. C'est d'ailleurs ce qui se fait généralement. Je ne crois pas que nous ayons détenu beaucoup de ladite monnaie à cette période. Cependant, nos frais de représentation en Pologne, qui étaient déjà assez considérables à cause du traitement des employés et de certaines dépenses que nous avons faites dans cette capitale, en ont été accrus d'autant.

M. COLDWELL: Les conseillers économiques des forces européennes ont fait un rapport cette semaine. C'est sans doute ce à quoi vous songez, monsieur Stick.

M. STICK: Oui.

M. Coldwell:

D. Ils proposent que les devises des pays de la livre sterling soient revalorisées de 15 p. 100. Cela signifierait pour vous des crédits supplémentaires, n'est-ce pas?—R. Nous demanderions vite de nouveaux crédits.

Lorsque le zloty polonais fut revalorisé, le 30 octobre 1950, il fallut, après la réforme, recalculer les prix et les traitements selon la nouvelle équation, en vertu de laquelle trois zlotys égalaient 100 zlotys de l'ancienne monnaie.

Cependant, le taux de change du nouveau zloty pour les devises étrangères fut établi suivant le rapport avec l'or.

Je ne sais pas si le Comité s'intéresse à tous ces détails, mais j'y vois un exemple des risques que nous courons dans les pays où nous sommes représentés.

Avec l'ancien taux de change, \$1 pouvait acheter 400 zlotys. Maintenant, 3 zlotys équivalent à 100 des anciens, nous ne pouvons en obtenir que 12 au dollar. C'est d'après ce taux qu'il a fallu rajuster les prix et les traitements.

Les banques, dont le taux était basé sur la relation du zloty avec l'or, décrétèrent que \$1 achèterait 4 nouveaux zlotys.

Le gouvernement polonais, pour la période du 30 octobre 1950 au 31 mars 1951, versera, sous certaines réserves, une somme additionnelle de 50 p. 100 du montant en zlotys payé suivant le rapport de cette devise avec l'or.

Ce qui signifie que, pour ladite période, \$1 est le prix de six nouveaux zlotys. Par conséquent, du 30 octobre 1950 au 31 mars 1951, le prix a doublé. A partir du 1er avril 1951, \$1 n'équivaut plus qu'à quatre nouveaux zlotys, ce qui veut dire que le coût en a triplé.

M. STICK: Combien de représentants avons-nous en Pologne?

Le TÉMOIN: Nous y avons un chargé d'affaires qui administre la légation, ainsi qu'un second représentant diplomatique, et un personnel de trois ou quatre subalternes.

M. CROLL : Font-ils rapport sur les taux du marché noir?

Le TÉMOIN : Ils l'ont certainement fait alors. Nous avons des renseignements, mais, de toute évidence, les gouvernements ne peuvent recourir au marché noir.

M. GOODE : Vous avez parlé de devises bloquées dans les pays étrangers. Quel en était le total? Pouvez-vous nous le dire?

Le TÉMOIN : Je n'ai pas le renseignement ici, mais je pourrais l'obtenir.

M. FRASER : Ne serait-il pas préférable de parcourir ces comptes item par item, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT : Oui.

M. FRASER : Au lieu de sauter d'un poste à l'autre.

Le PRÉSIDENT : Vous désirez peut-être interroger M. Heeney au sujet de son exposé. Le crédit n° 84 est-il adopté?

Adopté.

Crédit n° 85, Bureau des passeports, administration.

M. FRASER : Un instant, s'il vous plaît. Y a-t-il eu augmentation du personnel à l'administration centrale?

Le TÉMOIN : Le personnel a diminué depuis le rapport de l'an dernier. Je crois que le ministre a souligné ce fait dans son premier exposé, monsieur Fraser.

M. Fraser:

D. L'augmentation de 1951-1952 est due à la hausse des traitements?—R. L'augmentation dans le budget?

D. Oui.—R. J'ai expliqué cela dans mon exposé, lorsque j'ai dit qu'il y avait eu une hausse des traitements, contrebalancée largement par d'autres économies que nous avons pu réaliser. Vous vous intéressez peut-être, ainsi que le Comité, au nombre des employés actuels du ministère, ou plutôt à ce nombre au 1er mai, puisque c'est le chiffre le plus récent que je possède. Le total est de 1,311.

M. COLDWELL : Que voulez-vous dire par employés du ministère?

Le TÉMOIN : Les employés de toute sorte, ici et à l'étranger. Cela comprend les employés de nos missions qui sont engagés sur place, ainsi que le personnel nommé par la Commission du service civil.

M. Stick:

D. Quel est le chiffre de la réduction du personnel?—R. Le 1er novembre 1950, le nombre total des employés était de 1,361. La réduction, jusqu'au 1er mai suivant, est donc de 50 exactement. On me dit qu'il y en a maintenant près de 100 de moins.

D. Est-ce le nombre des employés ici au pays, ou à l'étranger, ou en général, qui a été réduit?—R. La réduction est générale, ici et à l'étranger.

D. Vous en avez moins maintenant?—R. Nous en avons moins que lorsque j'ai comparé ici l'an dernier.

D. Est-ce que cela signifie que le personnel actuel travaille davantage?—R. Je pourrais peut-être m'exprimer ainsi: il se fait plus de travail et les employés du ministère sont moins nombreux.

M. Coldwell:

D. Avez-vous réduit vos activités?—R. Je ne crois pas que nous ayons réduit vraiment aucune de nos activités. Nous avons réduit le nombre de nos publications, comme M. Benidickson l'a mentionné. Certaines tâches ont peut-être aussi diminué, mais par contre, d'autres travaux ont grandement augmenté.

D. Rien qui puisse nuire à l'efficacité du ministère?—R. Je ne crois pas. Monsieur le président, on me rappelle justement que nous, qui en avons la responsabilité, devons songer à la nécessité imminente de demander une augmentation de personnel.

Même si, pour répondre au désir du gouvernement de réduire le personnel dans tous les ministères, nous avons pu diminuer le nôtre jusqu'à un certain point, la pression a tellement augmenté chez nous, au cours des derniers mois, que nous devrons sans doute nous adresser bientôt à la Commission du service civil et au Conseil du Trésor pour obtenir la permission d'augmenter le nombre de nos hauts fonctionnaires. Et lorsque le nombre de ceux-ci augmente, il faut également plus d'employés subalternes. Je ne crois pas que le nombre soit élevé cependant.

M. BENEDICKSON: Cela apparaît-il dans le présent budget ou serait-ce dans celui de l'an prochain?

Le TÉMOIN: Il faudra un budget supplémentaire. Puis-je vous donner quelques explications? Quand je parle de tâche plus lourde au cours des derniers mois, après cette réduction de personnel, je devrais donner au Comité deux exemples des conditions actuelles. A la suite de l'expansion de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, le travail de certaines de nos divisions a considérablement augmenté. Comme l'organisation dont M. Pearson a parlé lors de la récente réunion s'est aussi développée, le travail des divisions qui s'en occupent a également augmenté. L'assistance technique plus étendue que nécessite le Plan Columbo des Nations Unies signifie également plus de travail pour les hauts fonctionnaires du ministère associés à ces travaux. Je ne voudrais pas vous donner l'impression que nous allons demander à la Commission du service civil et au Conseil du Trésor un grand nombre de nouveaux employés. Mais, si je ne me trompe, il faudra tout de même augmenter le personnel.

M. CROLL: A ce sujet, pourriez-vous me donner une idée de la classe d'employés des deux sexes que vous congédiez lorsque vous réduisez le personnel?

M. STICK: Qu'en est-il des cinquante que vous avez congédiés?

Le TÉMOIN: Les premiers à partir sont les employés temporaires, et non pas ceux qui sont permanents. Lorsqu'une sténographe suffit pour la dictée de deux fonctionnaires, tandis qu'auparavant elle n'était au service que d'un seul, nous essayons d'arranger les choses en conséquence.

M. Croll:

D. Ces cinquante, étaient-ce surtout des sténographes?—R. Non, cela comprend aussi des commis, des messagers, ce qu'on appelle généralement des employés subalternes.

D. Allez-vous maintenant réengager la même catégorie d'employés?—R. Il est possible que nous reprenions quelques-uns de ceux-là. Nous demanderons d'abord des hauts fonctionnaires, et ensuite, il faudra naturellement réengager quelques employés que nous avons dû laisser partir.

D. Ce que je veux dire, c'est que votre ministère devrait éviter de congédier des employés dont vous aurez probablement besoin dans un avenir rapproché, à cause de la formation particulière qu'ils reçoivent chez vous. Vous pouvez très bien renvoyer une femme de ménage ou un chauffeur, mais il est plus difficile de laisser partir des employés qu'il vous faudra chercher dans trois mois. Je crois que ce désir de réduire le personnel...

M. STICK: Peut aller trop loin!

M. CROLL: Votre désir de coopération n'a guère servi le ministère.

M. BENEDICKSON: Telles étaient les directives du gouvernement.

M. CROLL: Les directives du gouvernement sont de congédier les employés dont les services ne sont plus requis.

M. MURRAY: Ce n'est qu'un roulement normal du personnel.

M. FRASER: Puis-je poser une question à M. Heeney? Est-ce que plusieurs de ces employés sont passés à d'autres ministères?

Le TÉMOIN : Dois-je d'abord répondre à la première question?

M. CROLL : Oui, répondez d'abord à la première.

Le TÉMOIN : On me dit que c'est exact : il y en a eu un peu moins de 100 de congédiés, tous membres du personnel subalterne : sténographes, commis, messagers et autres de même rang. Nous n'avons laissé partir personne qui possédât quelque habileté particulière. Quelques-uns nous auraient quitté sous peu, d'ailleurs. Des sténographes, par exemple, devaient se marier dans les six mois, ou quelque chose comme ça. En réorganisant nos plans, nous avons pu maintenir le plein rendement du ministère. Le Comité se rappellera qu'il y a quelques mois le gouvernement a demandé une réduction générale de 6 p. 100 du personnel, et comme. . .

M. Benidickson :

D. S'agissait-il d'une réduction en dollars ou dans le nombre des employés?—R. Le nombre des employés. Nous nous en sommes tenus à cette ligne de conduite, comme c'était notre devoir, et nous avons pu réduire le personnel de soixante à soixante-dix sans perdre d'employés possédant une habileté particulière.

D. Cette réduction de 100 dans le nombre du personnel, sur une période d'un an, a-t-elle réduit le chiffre de votre feuille de paye mensuelle, ou les augmentations de traitement ont-elles absorbé la différence?—R. Elles l'ont plus qu'absorbée.

M. Coldwell :

D. De ce nombre, savez-vous combien ont donné d'eux-mêmes leur démission?—R. Je vais m'en informer.

D. Je pensais que vous le saviez.—R. Nous avons essayé de renvoyer surtout ceux qui devaient partir, de toute façon ; à part ça, nous n'avons laissé partir aucun membre de notre meilleur personnel.

M. GOODE : Est-il exact de dire que, lorsque vous avez renvoyé ces employés, vous ne saviez pas qu'il vous faudrait les réengager bientôt?

Le TÉMOIN : Nous ne pouvions guère prévoir, et à part ça, nous devons réduire le personnel suivant les directives du gouvernement.

M. JUTRAS : Quel est votre roulement annuel? Il doit y en avoir un certain nombre qui, pour une raison ou une autre, quittent le ministère.

Le TÉMOIN : Il y en a un nombre considérable dans certaines classifications, surtout des sténographes qui veulent se marier.

M. GOODE : Vous voulez dire que le gouvernement n'a pas là d'emprise, tout comme dans le cas des 6 p. 100!

Le TÉMOIN : Du 1er janvier 1947 au 31 décembre 1950, les chiffres furent les suivants : il y a eu 43 démissions ou radiations de hauts fonctionnaires, et 637 dans le personnel administratif, soit un total de 680.

M. JUTRAS : Au cours de quatre années?

Le TÉMOIN : Oui, du 1er janvier 1947 au 31 décembre 1950.

M. GOODE : Cinquante p. 100 du total des employés?

Le TÉMOIN : A peu près.

M. RICHARD : Quel est le nombre de vos employés permanents et de vos employés temporaires?

Le TÉMOIN : Le 1er mai 1951, le nombre des employés permanents était comme suit : 183 hauts fonctionnaires et 359 membres du personnel administratif, soit un total de 542. Je peux vous donner plus de détails si cela vous intéresse.

M. FRASER : Quels sont ceux que vous rangez parmi les hauts fonctionnaires?

Le TÉMOIN : Puis-je terminer ma réponse? Vous comprendrez mieux ensuite. En plus des 542 qui ont obtenu leur permanence, six hauts fonctionnaires et dix-

neuf membres du personnel administratif ont aussi été recommandés pour la permanence auprès de la Commission du service civil. Il y en a donc vingt-cinq sur les rangs. Si ceux-là sont acceptés, le nombre des employés permanents sera de 567. Nous avons droit à un pourcentage de 85 p. 100 d'employés permanents sur le nombre de membres du personnel que nous avons le 30 septembre 1949, ce qui nous permettrait d'avoir 769 employés permanents. Nous aurions donc droit à 202 employés permanents de plus que les 567 actuels et ceux qui sont recommandés. Sur ce chiffre de 202, 156 ne sont pas qualifiés pour la permanence: donc, il n'en est plus question. Il en reste donc 46. Ces cas-là sont étudiés, et les employés seront ou ne seront pas recommandés pour la permanence, suivant leurs qualifications et leur mérite au ministère.

M. RICHARD: J'aimerais connaître le nombre exact des employés temporaires. Est-ce 202?

Le TÉMOIN: La différence entre 922 et 567, soit un total de 355.

M. Coldwell:

D. Cela vous donnerait un total de 1,300. Vous parlez du personnel de l'administration centrale seulement?—R. Vous soustrayez du total des employés locaux, qui n'ont pas droit à la permanence, soit 1,311: cela vous donne 922.

D. Il s'agit de chauffeurs et employés de ce genre?

M. GOODE: Monsieur Heeney, vous pouvez me répondre vous-même, ou peut-être un de vos collègues pourra-t-il le faire: lorsque le ministère engage un nouvel employé, comment savez-vous que vous avez la personne qu'il vous faut, je veux dire en plus de l'examen de la Commission du service civil? Vous comprenez ce que je veux dire. Il y a des travaux dont rien ne doit transpirer à l'extérieur. Comment obtenez-vous la classe voulue d'employés? Pour préciser, il se peut que vous admettiez un agent de l'ennemi dans votre ministère. Que faites-vous pour prévenir ce risque?

M. MURRAY: I s'agit de le faire recommander par un membre du Parlement.

M. Goode:

D. Je sais, mais je veux que la réponse soit versée au compte rendu.—R. Si je comprends bien, vous voulez parler de sécurité et non d'autres qualifications?

D. Oui, et je voulais que votre réponse soit consignée, pour plus de certitude.—R. Avant d'être engagé, tout candidat doit avoir été déclaré absolument sûr.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fraser, vous avez posé une question il y a quelques instants? Vous a-t-on répondu?

M. FRASER: Oui, M. Heeney m'a répondu.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 84 est-il adopté?

M. GREEN: Quels changements comporte la rubrique: "Autres publications"?

Le TÉMOIN: L'item \$14,500, crédit 84, comprend les publications suivantes: *Le Canada et les Nations Unies*, volume qui coûte \$7,500 et représente un peu plus de la moitié de la somme; le *Rapport annuel du ministère* qui coûte \$3,500; une traduction en espagnol, et une en portugais, de la brochure: *Le Canada, de l'Atlantique au Pacifique*, au coût de \$3,500.

M. BENEDICKSON: Combien de personnes paient leur abonnement complet au Bulletin mensuel du ministère?

Le TÉMOIN: Je vais être obligé de remettre ma réponse à la prochaine réunion, monsieur Benidickson. Comme vous le savez, la publication est distribuée en partie gratuitement; il y a aussi des abonnés.

M. FRASER: Le bureau principal de l'Organisation canadienne des Nations Unies reçoit-il le bulletin mensuel des *Affaires extérieures* à un taux réduit?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur.

M. Green:

D. A même quel crédit payez-vous l'impression des discours qui sont distribués?—R. Il y a une série désignée sous le nom de *Discours et déclarations*. La Division de l'Information les fait polycopier, et cela relève du crédit destiné à l'information.

D. Quel est ce crédit?—R. Il entre sous la rubrique de l'administration centrale.

M. DICKEY: Est-ce l'item qui figure au bas de la page 5: "Autre matériel d'information et approvisionnements"?

Le TÉMOIN: Je vais m'en assurer avant de répondre... On me dit que cela entre dans le crédit: "Fournitures, papeterie et accessoires de bureau." Ces documents sont publiés par le ministère même, au moyen d'un autocopiste.

M. GREEN: Il s'agit d'un crédit de \$50,000?

Le TÉMOIN: En effet.

M. BENIDICKSON: Une partie de ce montant-là.

Le TÉMOIN: Ce crédit n'est pas destiné seulement aux discours et déclarations. Tous les documents, pièces et matières qui servent, non seulement à la Division de l'Information, mais dans tout le ministère, tombent également sous cette rubrique.

M. GREEN: Quel est le chiffre de distribution de ces discours? Je crois même avoir reçu l'un des vôtres, monsieur Heeney.

M. STICK: N'en a-t-on pas réduit le nombre l'an dernier?

Le TÉMOIN: Je pourrais peut-être attendre qu'on me fournisse ces chiffres pour vous répondre, et nous passerions à une autre question.

M. Fraser:

D. Voulez-vous nous dire qu'elles sont vos publications? Il y a le bulletin mensuel des Affaires extérieures. Publiez-vous encore les bulletins expédiés par avion?—R. Oui.

D. Que publiez-vous à part ça?—R. Je pourrais peut-être vous parler de nos publications en général.

D. C'est exactement ce que je désire.—R. Parmi les imprimés, il y a le rapport annuel du ministère; un bulletin mensuel intitulé *Affaires extérieures*; le volume, *Le Canada et les Nations Unies*, publication annuelle. Des livres blancs paraissent de temps en temps, comme celui qui traite de la Corée et que nous avons mentionné lors d'une séance antérieure. Il y a aussi la brochure *Le Canada, de l'Atlantique au Pacifique*.

M. GREEN: Il n'y a aucun crédit à cette fin, pour la présente année?

Le TÉMOIN: Non. Nous disposons de fonds qui me semblent suffisants pour répondre aux besoins de l'année courante.

Nous tirons en outre des feuillets au "multilith"; un bulletin quotidien en anglais, expédié par avion à nos missions à l'étranger; le bulletin hebdomadaire; la revue hebdomadaire de la presse canadienne; les Discours et déclarations dont M. Green a parlé; les Pages documentaires, les Reproductions et Feuilletts documentaires.

Dans les Discours et déclarations, publiés au moyen du procédé "multilith", nous portons à la connaissance du public les déclarations importantes sur la politique extérieure du Canada et d'autres sujets connexes. A l'occasion, des déclarations sur des sujets d'intérêt général, tels que le transport, le développement des ressources naturelles, etc., sont incluses dans cette série. Comme il s'agit là de questions domestiques, ces feuillets sont distribués à l'étranger seulement. Des 52 textes publiés dans cette série, au cours de 1950, 36 ont été distribués au Canada. Quand des textes

officiels sont disponibles dans les deux langues, l'une et l'autre version sont publiées. A part ça, sauf quelques exceptions, le texte est publié dans sa langue originale.

Circulation — Seuls les Discours et déclarations portant sur les affaires internationales et autres questions connexes sont distribués au Canada. Les divers particuliers et groupes mentionnés plus bas sont inscrits sur nos listes de distribution et les reçoivent.

Nous envoyons à l'étranger tous les discours et déclarations portant sur des questions canadiennes en général, en plus de ceux qui traitent de la politique extérieure canadienne.

M. Green:

D. Quelle en est la circulation?—R. Le total pour la dernière année financière était de 1,492 exemplaires.

D. Ce qui veut dire que chaque discours est envoyé à 1,490 personnes?—R. 1,492.

M. BENIDICKSON: Ils ne sont pas simplement imprimés; ils sont envoyés par la poste?

Le TÉMOIN: La liste de distribution est constamment remise à point. Nous envoyons des cartes-questionnaires à l'extérieur, pour nous assurer si les gens désirent toujours les recevoir?

M. GREEN: Je crois qu'il y aurait moyen de pratiquer là un peu d'économie. Je sais qu'un certain nombre de ces cartes ont été distribuées l'an dernier. Je me demande si c'est vraiment nécessaire.

M. BENIDICKSON: Moi-même, j'ai reçu une carte demandant si je désirais recevoir ces imprimés. J'imagine que si M. Green ne désirait pas les recevoir, il pourrait vous en aviser.

M. GREEN: Il ne s'agit pas de savoir si je veux les recevoir, mais plutôt si cela constitue un gaspillage.

M. CROLL: Certainement non. Pas ces discours-là.

M. MURRAY: Tout dépend de la façon dont ils sont reproduits. Quelques-uns pourraient être publiés au complet et d'autres abrégés.

M. GOODE: M. Green pourrait-il nous dire où il considère que ces discours sont envoyés en pure perte?

M. GREEN: Chaque fois que le ministre fait un discours, il n'est pas nécessaire, je crois, de l'imprimer et d'en faire la distribution.

Le TÉMOIN: Ce n'est pas ce que nous faisons, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Il y a, dans ma circonscription électorale, des cercles d'étude qui se plaignent de ne pouvoir obtenir tous ces discours où l'on traite de différents problèmes. Ils ont de la difficulté à se procurer les textes de votre ministère. Il en existe huit dans ma circonscription, et, si c'est la même chose d'un bout à l'autre du Canada, vous n'aurez pas assez des tirages en question.

M. MURRAY: En ce qui concerne le Canada et les Nations Unies, je sais d'expérience qu'on ne peut obtenir de renseignements qu'au ministère des Affaires extérieures. J'ai demandé plusieurs exemplaires de publications pour des étudiants, et le ministère a fait preuve de bonne volonté, mais les brochures n'étaient pas disponibles.

Le TÉMOIN: On peut en obtenir à l'Imprimerie nationale.

M. MURRAY: Oui, mais il s'agit là d'un correspondant quelconque qui vous écrit. Selon moi, ces textes devraient être en vente, à prix réduit, chez tous les marchands de journaux et tous les libraires, afin que les étudiants puissent se les procurer. Ainsi, le public serait à même de se renseigner sur les travaux du ministère auprès des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT: M. Green peut-il préciser davantage? Le tirage est de 1,492 exemplaires.

M. GREEN: Je ne parle pas de la circulation, mais du nombre des discours du ministre qui ont été publiés et distribués l'an dernier.

Le TÉMOIN: Nous publions plus de discours du ministre que de personne d'autre. Le Comité tient peut-être à savoir ce que cela coûte. La série des discours et déclarations a coûté \$5,070, et la moitié environ de ce montant est pour l'affranchissement.

M. Croll:

D. Que voulez-vous dire par affranchissement? Vous ne payez pas de frais de poste.—R. L'expédition à nos missions à l'étranger.

D. A même ces 1,500 exemplaires, combien restent au Canada?—R. 758. La moitié environ est distribuée au Canada, le reste à l'étranger.

D. Vous effleurez à peine la surface!—R. La moitié est distribuée au Canada, la moitié à l'étranger.

M. JUTRAS: C'est tout ce que vous écoutez au Canada?

Le TÉMOIN: Oui, 758 exemplaires.

M. Croll:

D. Sur cette liste figure le nom de tous les membres des deux Chambres du Parlement?—R. Nous avons envoyé une circulaire à tous les députés et sénateurs leur demandant s'ils désiraient recevoir ces discours. Ceux qui les ont demandé les reçoivent, les autres, non.

D. Avez-vous une idée du nombre de ceux qui les reçoivent? 250, 350, ou combien?—R. Quatre p. 100 du total est adressé aux membres des deux Chambres du Parlement. C'est le calcul arithmétique.

M. MURRAY: Je trouve déplorable que le peuple canadien soit si peu renseigné sur le travail du Canada et des Nations Unies.

M. LOW: Si ces renseignements étaient publiés sous forme de "comiques", on les lirait peut-être.

M. RICHARD: Nous avons banni ces derniers.

M. MURRAY: Au Canada, il me semble qu'on devrait faire des efforts plus sérieux, surtout dans les universités, associations et organisations publiques, certainement dans les écoles publiques.

M. GREEN: Votre bulletin intitulé *Affaires extérieures* contient quelques-unes des déclarations importantes?

M. COLDWELL: Je crois que l'Association des Nations Unies fait beaucoup pour renseigner les écoliers.

M. MURRAY: Une grande partie de ce matériel est tellement monotone. Tout comme l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. C'est important mais...

M. CROLL: L'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'est pas monotone.

M. MURRAY: Cet argent pourrait facilement être dépensé en prix et en bourses d'étude, qui seraient décernés un peu partout, dans les universités.

M. GREEN: Le bulletin mensuel contient des extraits de discours.

Le TÉMOIN: Il contient des extraits et, dans certains cas, des résumés de ces discours. La Division de l'Information est chargée des deux publications: *Affaires extérieures* et *Discours et déclarations*. Cela évite tout chevauchement. Dans certains cas, *Affaires extérieures* ne contient qu'un court résumé des discours. Beaucoup de gens désirent se procurer les textes complets, et c'est pour répondre à cette demande que le ministère tire au "multilith" les *Discours et déclarations*.

M. COLDWELL: Les discours de M. Vishinsky et de M. Molotov reçoivent plus de publicité ici, au pays, que ceux des représentants de notre propre ministère des Affaires extérieures.

M. MURRAY: Je partage entièrement votre opinion.

M. COLDWELL: Vous en rencontrez un peu partout.

M. MURRAY: Pour faire suite à ce qu'a dit M. Coldwell de la publicité accordée au Canada à MM. Vishinsky et autres, puis-je attirer votre attention sur la page 4. Je vois qu'il y a là un item de \$3,550: "Nouvelles de presse". Cela semble un montant bien négligeable à dépenser pour stimuler l'intérêt de la presse.

M. STICK: Personne ne veut stimuler l'intérêt de la presse.

Le PRÉSIDENT: En avons-nous fini avec la question posée par M. Green? Êtes-vous satisfait de la réponse, monsieur Green?

M. GREEN: M. Heeney veut-il nous donner la liste des discours qui ont été distribués?

Le TÉMOIN: Je le ferai bien volontiers.

Je me demande si j'ai été assez précis dans ma déclaration au Comité sur le nombre des discours. J'ai ici le renseignement: il y en a eu 52 de publiés dans cette série en 1950, dont 36 distribués au Canada.

M. FRASER: Il s'agit de la publication: *Discours et déclarations*?

Le TÉMOIN: Oui, la série: *Discours et déclarations*, qui paraît une fois par semaine.

M. Green:

D. Quels étaient ces discours?—R. Ils ont été prononcés par diverses personnes. Je n'ai pas la liste ici, mais je peux l'obtenir facilement.

D. Vous pouvez l'obtenir?—R. Oui.

D. Alors, je vous prie de l'obtenir.

M. GOODE: Et s'il ne s'agit que des discours du ministre? ... Je crois que, dans ces cas, il parle au nom du Canada.

Le PRÉSIDENT: M. Green n'y voit certainement pas d'objections. Ce n'est pas mon impression.

M. GOODE: Au contraire. Il a dit qu'à son avis, les discours du ministre ne devraient pas être distribués.

M. STICK: Je ne crois pas qu'il ait dit ça.

M. JUTRAS: Il n'y a en a eu que 750!

M. MURRAY: Cette somme de \$3,500 pour les communiqués de presse est très opportune. Le ministre a fait un discours qui a été entendu partout dans le monde, sauf au Canada. Il me semble que l'on devrait prendre des mesures pour qu'un attaché de presse puisse accompagner le ministre: ainsi, le peuple canadien obtiendrait un compte rendu complet de ce qu'il a dit, dans un court délai.

Le TÉMOIN: Ce crédit, monsieur le président, sert à défrayer le coût des nouvelles qui entrent au ministère... Il s'agit du télégraphe imprimeur de la Presse canadienne.

M. FRASER: Le service des coupures de journaux?

Le TÉMOIN: Non, celui du télégraphe imprimeur.

M. MURRAY: Je vous demande pardon. Cela porte à confusion.

M. CROOL: Pendant que nous y sommes, Monsieur Heeney, je tiens à dire que M. Coldwell et M. Low, ainsi que d'autres membres du Comité, et le *New York Times*, ont eu une impression très favorable du discours prononcé en fin de semaine par M. Pearson. Comment se fait-il que les journaux canadiens en aient si peu

parlé? J'ai vu à peine le quart d'une colonne sur le sujet dans le *Globe and Mail*. Il n'y avait rien dans les journaux locaux.

M. LOW : A peine une mention.

M. MURRAY : Le temps a manqué peut-être.

M. CROLL : Le discours a été prononcé le samedi soir.

Le TÉMOIN : Oui, le samedi soir.

M. CROLL : La chose aurait pu paraître à bonne heure le lundi matin. Comment se fait-il que nos journalistes aient manqué le coup à ce point-là?

Le TÉMOIN : Je ne puis naturellement répondre au nom de ceux qui ont reçu le texte. Mais, l'an dernier, nous avons inauguré au ministère un service de presse. L'une des principales tâches du fonctionnaire en charge de ce service, M. Anderson, est de voir à ce que les journalistes reçoivent les textes de déclarations de cette importance.

Nous essayons de préparer ces textes à bonne heure, et même, si cela est possible, avant qu'ils soient publiés. Je ne sais pas exactement ce qui s'est produit dans le cas auquel vous faites allusion, mais je puis m'en informer. L'une des fonctions du service de presse est de fournir les textes à la Presse canadienne.

M. COLDWELL : Les communiqués sont remis à la Galerie de la presse, ici, à Ottawa?

Le TÉMOIN : Oui.

M. COLDWELL : Ce qui est étonnant, c'est que le *New York Times* en a publié un rapport élaboré en première page.

M. CROLL : Nos journaux l'on publié à titre de communiqué américain.

M. COLDWELL : Cela proviendrait de New-York.

M. LOW : C'était un communiqué daté, en provenance des Nations Unies.

M. CROLL : On a disséqué, et l'on n'en a publié qu'une partie.

M. DICKEY : Les membres du Comité, en général, ne sont peut-être pas au courant, mais je crois que la raison en est que la Presse canadienne n'a pas de représentant auprès des Nations Unies. Il est parti il y a près de huit mois. M. Heeney peut me contredire si je me trompe.

M. CROLL : Lorsque ces gens ont commencé à se syndiquer.

M. COLDWELL : Le ministère, ici, à Ottawa, remet sûrement le texte des discours aux journalistes de la Galerie de la presse, même si ces discours doivent être prononcés à Lake-Success.

M. DICKEY : Je suis d'accord avec M. Coldwell mais, en général, je crois qu'un article comme celui-là, qui vient par sans-fil, directement de la Presse canadienne, attire beaucoup plus l'attention des rédacteurs de journaux que s'il était remis à un journaliste local.

Le TÉMOIN : On me dit que le texte était disponible à New-York, au service des Nations Unies, ainsi qu'à Ottawa.

M. GREEN : Cela ne relève-t-il pas de la presse? Les journaux publient les nouvelles et choisissent ce qu'ils veulent. Or, si une déclaration doit être faite au nom du Canada pendant que la Chambre siège, il faudrait la faire à la Chambre. Je ne crois pas que notre Comité ait à se préoccuper de la publicité que reçoivent les discours du ministre au Canada. Sûrement, cela ne relève pas de nos attributions.

M. DICKEY : Les journaux partagent peut-être l'avis de M. Green, que les discours du ministre ne valent pas la peine d'être publiés, de toute façon.

M. GREEN : Non, mais vous vous inquiétez de ce que les journaux canadiens ne publient pas plus de discours de M. Pearson.

M. STICK : Cela dépend des journaux.

M. CROLL : Monsieur le président, je crois qu'il est de notre devoir de nous assurer que les Canadiens sont tenus au courant des affaires internationales, grâce au crédit qui est voté pour cela. Nous voulons savoir pourquoi le public canadien ne l'a pas été. La Chambre des communes ne siégeait pas samedi soir ; par conséquent, M. Pearson n'a pu y prononcer son discours, de manière que M. Green puisse l'entendre à la Chambre des communes. M. Pearson se trouvait aux Nations Unies à titre de représentant canadien et c'est à ce titre qu'il a prononcé une allocution importante, ou considérée comme telle. Pourquoi n'a-t-elle reçu aucune publicité au Canada ? Comme M. Green l'a dit, les journalistes canadiens n'ont peut-être pas trouvé de valeur à cette allocution, en tant que nouvelle. C'est fort possible. De toute façon, nous sommes convaincus que le communiqué a été remis aux journaux, et qu'on s'en est occupé ici. M. Heeney nous l'affirme.

M. FRASER : La causerie a-t-elle été enregistrée ici et radiodiffusée des Nations Unies, ou a-t-elle été prononcée directement aux Nations Unies ?

M. CROLL : L'agence Reuters l'a diffusée directement de New-York.

Le TÉMOIN : Elle a été radiodiffusée directement de New-York comme partie de la série des Nations Unies. Je crois que c'était au moyen d'une transcription entendue de New-York, où la voix a été enregistrée. Le texte a été mis à la disposition des membres de la Galerie de la presse.

M. LOW : Je l'ai vu dans le *Citizen*.

M. GOODE : Je l'ai entendu à la radio, lors de l'émission des Nations Unies, quel que soit le nom qu'on lui donne.

Le TÉMOIN : La série s'intitule : "Le prix de la paix".

M. GOODE : C'est possible. On a dit que c'était la dernière causerie de l'année, et je l'ai entendue par l'intermédiaire d'un poste local.

M. FRASER : Je crois qu'on en a suffisamment parlé maintenant, et que nous devrions poursuivre nos travaux.

M. MURRAY : J'aurais un mot à ajouter avant de passer à un autre sujet. C'est là un exemple du manque de publicité accordé aux efforts des Nations Unies. Il faudrait faire quelque chose pour encourager les principaux journalistes du pays à accompagner le ministre quand il publie une déclaration de cette importance.

M. COLDWELL : Je suis porté à penser, comme M. Green, que, lorsque la Chambre siège, les déclarations de ce genre devraient être faites dans cette enceinte. C'est ce que j'ai pensé maintes fois quand j'ai entendu des résumés de déclarations importantes intercalés dans les bulletins de nouvelles. A mon avis, ces déclarations auraient dû être prononcées à la Chambre lorsqu'elle est en session.

M. CROLL : Cela vous porte simplement à poser des questions à la Chambre.

Le TÉMOIN : Voyons la publicité concernant les travaux des Nations Unies. Le principal item qui figure ici est ce volume dont il a été question : *Le Canada et les Nations Unies, 1949-1950*. A part ça, dans la série des discours et déclarations, ainsi que dans le bulletin mensuel du ministère, on traite assez longuement des relations entre le Canada et les Nations Unies.

Ce matériel est mis à la disposition de la presse. Il ne relève pas directement du contrôle du ministère, mais nous tâchons de mettre à la disposition des journalistes les textes qui nous semblent devoir les intéresser, ou intéresser le peuple canadien, en ce qui concerne la part du Canada dans les travaux des Nations Unies.

M. QUELCH : Dans ce poste, "Films, expositions, programmes radiophoniques... photographies", etc... de quoi s'agit-il? En quoi consistent exactement ces photos?

M. FRASER : Cela apparaît au bas de la page 5.

Le TÉMOIN : Il s'agit de photo-reportages sur des sujets canadiens, qui nous paraissent comporter quelque intérêt pour les pays étrangers. Je puis vous donner certains détails.

Le PRÉSIDENT suppléant : En avons-nous fini avec le crédit 84?

M. FRASER : Non, nous en sommes encore à l'administration.

Le TÉMOIN : Durant l'année 1950, vingt-six photo-reportages ont été publiés. Voici quelques-uns des titres : "Emplois au Canada — Culture mixte", et "Emplois au Canada — Industrie laitière", l'un et l'autre préparés en collaboration avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, et distribués un peu partout dans les pays de l'Europe occidentale, où l'on s'efforce actuellement de recruter des immigrants; "Le Canada forme les aviateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord" a été distribué dans les pays signataires du traité. Il y a eu aussi : "Réalisation canadienne dans le domaine de la propulsion", "Une visite à Arvida" et "La Fête de Noël dans un camp de bûcherons canadiens". Ces reportages photographiques ont, en général, une large circulation. Un seul syndicat américain a distribué plus de 3,000,000 d'exemplaires de "Le premier pont en aluminium au monde". Un autre reportage photographique, "La coupe du bois dans la Gatineau", a été distribué à 5,500,000 exemplaires et "La fête de Noël dans un camp de bûcherons", à plus de 6,000,000.

Cela vous donne un aperçu général.

M. QUELCH : Est-ce l'Office national du Film qui prend ces photos?

Le TÉMOIN : Pas exclusivement. Nous employons également des photos prises par des photographes commerciaux et privés.

M. LOW : Vous rapportent-elles quelque chose?

Le TÉMOIN : Je ne le crois pas. Je peux cependant m'en informer.

M. QUELCH : Les écoles canadiennes peuvent-elles en obtenir?

Le TÉMOIN : Pas de façon générale, mais sur demande.

M. COLDWELL : Celles de l'Office national du Film sont à la disposition des écoles, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN : Oui, l'Office du Film se charge de cette distribution.

M. QUELCH : Ce poste ne comprend pas les émissions radiophoniques?

Le TÉMOIN : Non, monsieur.

M. Fraser :

D. Je vois qu'il y a ici un crédit de \$8,000 sous la rubrique "téléphones", alors qu'il n'était que de \$4,008 pour 1950-1951.—R. Les prévisions étaient de \$10,000, mais on n'a dépensé que \$4,000.

D. Oui, le double.—R. Non. Les prévisions de l'an dernier étaient de \$10,000. Cette année, nous ne demandons que \$8,000.

M. GREEN : Quel montant a été dépensé?

M. FRASER : Le chiffre approximatif est de \$4,008.

Le TÉMOIN : Oui. Lorsque nous fermerons les livres, nous aurons dépensé environ \$4,008, ce qui représente \$6,000 de moins que ce que nous prévoyions.

M. GREEN : Si vous n'avez pas parlé la moitié autant.

Le TÉMOIN : Vous demanderez peut-être pourquoi nous exigeons deux fois plus que l'an dernier. Je puis vous répondre.

M. COLDWELL : La taxe est plus élevée.

Le TÉMOIN : C'est ce qu'on me dit. C'est le chiffre le plus exact que nous ayons pu établir. Je dois ajouter qu'il y a très peu de surplus dans ces crédits. Si nous pensions pouvoir économiser quelques dollars, nous en profiterions, car nous pourrions les utiliser à une foule d'autres choses.

M. FRASER : A la page 6, sous la rubrique "Voitures automobiles, fonctionnement et entretien", je vois un montant de \$2,000. Combien de camions avez-vous à Ottawa?

Le TÉMOIN : A Ottawa?

M. FRASER : Oui. Cela comprend-il les camions et les automobiles?

Le TÉMOIN : Oui, le ministère a deux camions dont il se sert à Ottawa.

M. FRASER : Ce montant ne couvre que l'essence et les réparations?

Le TÉMOIN : Oui, l'entretien surtout: les réparations, les pièces de rechange, l'huile et l'essence.

M. FRASER : Et cet item "Leçons particulières"?

M. STICK : Le montant me paraît peu élevé.

M. FRASER : Cela me paraît très peu pour deux camions.

Le TÉMOIN : Voulez-vous parler des camions ou des leçons particulières?

M. FRASER : Je vois ici : \$1,500 pour leçons particulières. De quoi s'agit-il?

Le TÉMOIN : Ce montant acquitte les cours de ceux qui s'en vont à l'étranger.

Dans certains cas, nous leur payons des leçons particulières de langue étrangère.

M. FRASER : Alors, c'est de l'argent bien employé.

M. STICK : De même que l'essence!

Le PRÉSIDENT : Le crédit est-il adopté?

Adopté.

Crédit 85. "Bureau des passeports — Administrations".

M. Fraser:

D. Combien de passeports ont été accordés l'an dernier? Avez-vous le renseignement sous la main?—R. Certainement.

D. Combien de passeports ont été renouvelés?—R. En 1950, 64,464 ont été accordés.

D. Combien ont été renouvelés?—R. Il y en a eu 175. Aimerez-vous avoir les chiffres comparatifs pour l'année dernière et l'année précédente?

D. Oui.—R. Il y a eu 64,933 passeports et 134 renouvellements.

D. Quelles ont été les recettes de l'an dernier?—R. Les recettes au comptant, en 1949, ont été de \$317,607.69.

D. Pour 1949?—R. Oui. Pour l'année 1950, elles se sont chiffrées par \$325,397.89.

D. En 1951?—R. Je n'ai pas encore ces chiffres.

M. STICK : L'année 1951 n'est pas encore terminée.

M. Fraser:

D. Avez-vous déjà songé à ne pas inclure tous les pays sur le passeport des personnes qui, à la connaissance du ministère, sont des communistes, comme cela se faisait pour tous durant la guerre?—R. Je crois que le ministre a l'intention de dire quelque chose là-dessus, lors de la prochaine séance à laquelle il assistera. Si le Comité le veut bien, le ministère traitera lui-même ce sujet.

M. Low : Dans quel crédit est inclus le coût d'impression des passeports?

M. STICK : Et qui les imprime?

Le TÉMOIN: Le coût de la préparation et de l'impression de ces passeports a augmenté. Je puis vous fournir des renseignements.

M. LOW: Cela m'intéresserait, parce que le Bureau des passeports semble produire ces recettes, à moins que nous ne tenions compte du coût de l'impression des passeports, et ainsi de suite.

Le TÉMOIN: Il réalise des recettes nettes. Le total des frais d'impression des passeports et des certificats d'identité a été de \$32,100.

M. LOW: Il est donc évident que ce bureau a des recettes.

Le TÉMOIN: Même si vous tenez compte des traitements payés, il reste encore des recettes nettes.

M. CROLL: Sans doute.

M. FRASER: Je ne me suis pas rendu au bureau des passeports cette année. Alors, je me demande si l'entrée en a été améliorée. A-t-elle été débarrassée?

Le TÉMOIN: Oui. L'aménagement en a été grandement amélioré.

M. BENIDICKSON: J'estime également que ce bureau est maintenant d'accès beaucoup plus agréable. Peu de départements ont autant à cœur de maintenir le prestige des membres du Parlement auprès de leurs mandants.

Si vous vous y rendez avec l'un de vos électeurs pour discuter une question qui le concerne, celui-ci est traité d'une façon très affable, et l'on n'hésite pas à vous donner crédit pour votre intervention. Nous savons tous que nos électeurs apprécient ce genre de traitement, et cela nous permet de faire bonne figure auprès d'eux. Je voulais simplement noter le fait.

M. FRASER: Je suis du même avis. Je me demandais simplement si l'entrée avait été débarrassée des poubelles qui l'encombraient.

Le TÉMOIN: Les hauts fonctionnaires et les autres membres du personnel de ce bureau font un excellent travail.

M. LÉGER: Est-il vrai, monsieur Heeney, qu'un passeport ne permet pas de pénétrer dans n'importe quel pays?

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. LÉGER: C'est plutôt le visa qui le permet.

Le TÉMOIN: En effet.

M. LÉGER: Vous obtenez un visa du pays où vous désirez vous rendre?

Le TÉMOIN: En effet.

M. LOW: Les Allemands ont-ils un consulat à Ottawa?

Le TÉMOIN: Oui monsieur. Le Canada a récemment reçu un consul allemand, qui est établi ici.

M. LOW: Est-il autorisé à émettre des visas, ici, au pays, ou à approuver les passeports?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur. La République allemande occidentale, à la suite d'un accord avec le haut-commissaire des puissances d'occupation, a obtenu dernièrement l'autorisation de remplir des fonctions consulaires dans certains pays, y compris le Canada.

M. LOW: Savez-vous son nom?

Le TÉMOIN: Oui. C'est M. Werner Dankwort.

M. COLDWELL: Quand est-il arrivé au Canada. Était-ce en novembre?

Le TÉMOIN: Au début de l'automne, je crois.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 85 est-il adopté?

Adopté.

Crédit 86. "Représentation à l'étranger". Le crédit est-il adopté?

M. JUTRAS: Au sujet de ce crédit, monsieur le président, j'aimerais avoir une idée des fonctions du ministère des Affaires extérieures lorsqu'il s'agit d'encourager l'émigration en Europe, en comparaison de ce que font les autres ministères qui s'en occupent également.

Le TÉMOIN: Dans plusieurs de nos missions en Europe... Je suppose que vous songez à l'Europe en particulier?

M. JUTRAS: Oui.

Le TÉMOIN: Nous avons des agents d'immigration spéciaux. Dans certains cas, vous le savez peut-être, ils font partie de la chancellerie; par contre, d'autres ont leur bureau ailleurs.

M. JUTRAS: En France, par exemple?

Le TÉMOIN: Il y a un bureau d'immigration Place de l'Opéra.

L'ambassadeur, le ministre, le personnel diplomatique, tous sont tenus, en principe, d'assister les agents d'immigration de leur mieux et au meilleur de leurs connaissances. De leur côté, les agents d'immigration, tout comme les fonctionnaires d'autres ministères en pays étranger, sont sous la surveillance du chef de la mission diplomatique, qui assume toute la responsabilité, suivant la pratique gouvernementale. Les bureaux de l'immigration peuvent être situés dans la capitale, ou, comme ils le sont souvent, dans une autre ville du pays.

Néanmoins, ces hauts fonctionnaires sont sous la surveillance générale de l'ambassadeur, qui est chargé de les guider. En certains endroits, il n'y a pas d'agent d'immigration; alors, les représentants diplomatiques ordinaires s'acquittent des fonctions relatives à l'immigration.

M. COLDWELL: Ils n'épargnent aucune démarche pour aider les gens qui sont, par exemple, en Pologne ou en Yougoslavie, à obtenir un permis des agents d'immigration, et ainsi de suite.

M. JUTRAS: Nos agents d'immigration à Paris relèvent-ils du ministère des Affaires extérieures ou de la Citoyenneté et de l'Immigration?

Le TÉMOIN: Ils font rapport directement à leur ministère, qui est celui de la Citoyenneté et de l'Immigration; mais ils sont assujettis à la surveillance générale qu'exercent tous les chefs de missions diplomatiques sur tous les fonctionnaires canadiens dans les pays où ils sont accrédités.

M. JUTRAS: Ces fonctionnaires relèvent-ils du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration?

Le TÉMOIN: Oui, ce sont des employés de ce ministère.

M. JUTRAS: Certains relèvent, n'est-ce pas, de la Division de l'immigration?

Le TÉMOIN: C'est le même ministère.

M. CROLL: C'est la même chose à Paris qu'ailleurs. Exactement.

Le TÉMOIN: Ce sont des représentants du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Cependant, je le répète, le chef de la mission diplomatique exerce sur eux une surveillance générale. C'est là l'une de ses responsabilités.

M. MURRAY: Vous avez un représentant en Chine communiste.

Le TÉMOIN: Nous en avons un lorsque le présent rapport a été rédigé. Mais il a quitté Nankin il y a quelque temps. Cependant, nous avons encore un consul général à Changhaï.

M. MURRAY: Fait-il son travail à huis clos?

Le TÉMOIN: Je ne sais si le mot est très approprié. Cependant, il est en mesure de remplir ses fonctions.

M. MURRAY: Ne sommes-nous pas censés être en guerre avec les communistes chinois?

Le TÉMOIN: Non.

M. MURRAY: Pour mettre un frein à l'agression?

M. STICK: Pas officiellement.

M. MURRAY: Qui nous représente à Changhaï?

Le TÉMOIN: M. George Patterson.

M. MURRAY: Recevez-vous de là-bas des rapports réguliers?

Le TÉMOIN: Les communications sont parfois difficiles mais nous recevons de lui des rapports. Ils ne nous arrivent peut-être pas régulièrement, mais fréquemment.

M. MURRAY: Peuvent-ils être publiés?

Le TÉMOIN: Vraiment, non.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il adopté?

M. BENIDICKSON: Le sous-secrétaire d'Etat nous a dit qu'il lui avait été impossible de visiter, l'an dernier, plusieurs de nos principaux bureaux à l'étranger, à cause de la pression des événements, ici même, au ministère. Lui a-t-il été possible de visiter quelques-unes de nos missions et ambassades depuis qu'il a témoigné devant le Comité des Affaires extérieures, l'an dernier?

Le TÉMOIN: J'ai réussi à faire une inspection de nos missions en Europe occidentale, le printemps dernier. Je ne me souviens pas si c'était avant de témoigner devant le Comité ou après. Je n'ai pu me rendre dans d'autres parties du monde, quoique le ministre ait visité plusieurs pays en Extrême-Orient. J'ai cependant visité douze de nos missions diplomatiques en Europe occidentale.

M. RICHARD: Sommes-nous propriétaires des édifices que nous occupons à Paris?

Le TÉMOIN: Nous avons récemment fait l'achat d'une résidence, mais l'édifice de la chancellerie est loué.

M. CROLL: Où est située cette résidence?

Le TÉMOIN: Nous avons récemment fait l'achat d'une résidence, mais l'édifice de la chancellerie est loué.

M. CROLL: Où est située cette résidence?

Le TÉMOIN: Faubourg Saint-Honoré.

M. COLDWELL: Ne devez-vous pas en acheter une autre avec ces devises bloquées?

M. STICK: Nous en avons une en Hollande, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Nous avons acheté une propriété à Paris. Nous la voulions depuis quelque temps.

M. FRASER: Pour la somme de \$505,000, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Les paiements qui doivent être versés durant la présente année financière sont inclus dans cette somme.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il adopté?

Adopté.

Le crédit 87, "Représentation à l'étranger", est-il adopté?

Adopté.

Le crédit 88, "Représentation à l'étranger" est-il adopté?

M. STICK: Un instant, monsieur le président.

Le TÉMOIN: Il y a deux ou trois autres achats possibles au moyen de nos devises bloquées.

M. STICK: N'avez-vous pas dit que vous aviez acheté un édifice en Hollande, l'an dernier?

Le TÉMOIN : Oui. Il va nous falloir en acheter un pour loger notre chancellerie à La Haye. Nous pouvons utiliser nos florins à cette fin.

M. STICK : L'édifice n'est pas encore acheté?

M. FRASER : Au prix de \$197,000?

Le TÉMOIN : \$190,000 est le prix de la propriété.

M. Stick:

D. Vous n'avez pas encore conclu les derniers arrangements?—R. Non, pas encore.

D. Vous aviez aussi \$23,500 au Danemark?—R. Cela devrait servir surtout à meubler notre résidence et notre chancellerie à Copenhague.

M. Richard:

D. Vous aviez aussi \$23,500 au Danemark?—R. Cela devait servir surtout à chancellerie est-il expiré ou sur le point d'expirer?—R. Nous l'occupons un peu au jour le jour, et pouvons y demeurer encore quelque temps. Ce n'est pas très satisfaisant, mais il est excessivement difficile d'obtenir un immeuble convenable pour nos bureaux dans Paris.

D. Avez-vous pris des mesures quelconques?—R. Oui, nous avons cherché un peu partout, mais nous sommes encore avenue Foch.

M. Coldwell:

D. Je croyais que vous aviez un endroit en vue.—R. Simplement une résidence.

D. C'est l'endroit dont on m'a parlé et qu'on dit être magnifiquement meublé. Avez-vous acheté les meubles?—R. Non, pas les meubles. Je suis allé visiter avec le vendeur. Le prix en était trop élevé.

D. On me dit que c'était vraiment dommage de sortir les meubles de cet édifice.—R. Oui, c'était de vraies pièces de musée.

Le PRÉSIDENT : Le crédit est-il adopté?

Adopté.

Allons-nous continuer, messieurs?... Il est dix heures moins un quart?

M. STICK : Je crois que nous devrions ajourner. Nous avons très bien été jusqu'ici.

Des VOIX : Continuons jusqu'à dix heures.

Le PRÉSIDENT : Crédit 89, "Réceptions officielles".

Le crédit est-il adopté?

Adopté.

Crédit 90, "Assistance aux citoyens canadiens dans le besoin, à l'étranger, et remboursement au Royaume-Uni des dépenses d'assistance contractées par ses postes diplomatiques et consulaires pour le compte du Canada".

M. Low:

D. A propos du crédit 90, de combien ces dépenses ont-elles réellement augmenté depuis l'an dernier?—R. Lesquelles?

D. L'assistance aux citoyens canadiens dans le besoin.—R. Nous demandons le même montant que l'an dernier, quoique nous n'ayons pas épuisé celui de l'an passé. Il est difficile de prévoir ce dont nous aurons besoin, mais, selon nous, moins de \$15,000 ne suffiraient pas. Nous avons dépensé \$9,738 l'an dernier.

D. Qu'avez-vous recouvré?—R. Les remboursements imputés sur ce crédit au 31 mars 1951, pour l'année financière écoulée, étaient de \$6,989.41.

D. Voilà qui est mieux!—R. De plus, nous avons reçu, pour les années précédentes, de petites sommes s'élevant à \$803.51; de sorte que le total des sommes

reçues, au cours de la dernière année financière, a été d'environ \$7,800, soit un peu plus de la moitié du crédit.

D. C'est très bien.

Le PRÉSIDENT : Le crédit est-il adopté ?

Adopté.

Crédit 91.

M. Stick :

D. Au sujet du poste 91, monsieur le président, l'an dernier nous avions, aux Nations Unies, des représentants du Canada ; ensuite, nous avons changé notre ligne de conduite, et avons envoyé des observateurs puisés parmi les divers groupes de l'opposition.—R. Je crois que nous les appelions des conseillers parlementaires.

D. Comment sont-ils payés ? Pouvez-vous me fournir des détails, me donner une idée de la façon dont on procède ? Qui est rémunéré, qui ne l'est pas, et comment tient-on compte des dépenses ?—R. Personne n'est payé, monsieur le président, sauf les hauts fonctionnaires du ministère.

D. Et les représentants parlementaires ?—R. On leur rembourse leurs frais.

D. Je vous demande pardon, je n'ai pas compris.—R. Je pensais que vous m'aviez demandé quels sont les membres des délégations qui sont rémunérés.

D. Comment procède-t-on ? Il faut tout de même faire certaines dépenses ?—

R. Les frais des conseillers parlementaires leur sont remboursés.

D. Combien ?—R. On leur rembourse les frais qu'ils ont eus.

M. LESAGE : Ils reçoivent un maximum de \$7 par jour.

M. LOW : Le maximum est de \$7 par jour pour les repas à New-York.

M. STICK : C'est là une situation honteuse pour le Canada. Nous envoyons des représentants parlementaires dans des endroits comme celui-là, mais, avec le montant que vous m'avez dit, ou que M. Low a mentionné, vous ne sauriez maintenir une représentation convenable. A mon avis, nous devrions améliorer cet état de choses. Demander à des membres du Parlement de nous représenter à l'étranger, et n'avoir pas d'argent pour les payer ensuite, voilà qui doit nous faire réfléchir. Si l'on ne peut remplir son rôle convenablement sans avoir à déboursé de son propre argent, je crois que c'est une honte. Les temps sont révolus depuis vingt-cinq ans où seuls ceux qui avaient les moyens de le faire pouvaient ainsi se rendre à l'étranger. Et pourtant, nous avons là la preuve que la même chose se continue. Ces hommes-là travaillent pour le Canada. Ils devraient recevoir des honoraires ou une rétribution correspondant au poste qu'ils occupent. Je crois que nous faisons fausse route.

M. MURRAY : A mon avis, monsieur le président, ce serait une excellente idée, si la chose était possible, que tous les membres de la Chambre des communes visitent les Nations Unies durant la session. La chose en vaut la peine. Je m'y suis rendu moi-même, à titre de simple citoyen, et j'avoue que c'est très impressionnant de voir ces représentants de toutes les nations qui s'efforcent de travailler pour le bien général.

Le PRÉSIDENT : Très bien !

M. MURRAY : Nous ne pouvons guère collaborer ici avec eux à moins de les voir à l'œuvre. Il en coûterait peu à chacun de nous si un groupe louait privément un autobus et se rendait là pour assister à leurs séances.

M. BENEDICKSON : Au cours de la dernière session, les membres du Comité qui désiraient visiter les Nations Unies s'y sont rendus après que notre président eût fait les arrangements nécessaires. J'étais parmi ceux qui sont allés. N'importe quel membre du Comité pouvait le faire, mais quelques-uns ne l'ont pas pu. Je dois dire qu'à la suite de ce dont j'ai été témoin, l'étendue et l'importance des travaux des Nations Unies m'apparaissent maintenant sous un nouveau jour.

M. LÉGER : Vous avez dû payer vos propres dépenses ?

M. BENIDICKSON : Nous avons des passes jusqu'à la frontière.

Le PRÉSIDENT : Ça été tout une expérience. A titre de président du Comité d'alors, je savais qu'il serait impossible de faire autoriser nos frais par le Parlement, et avec raison, pour que nous allions en goupe. La chose a été proposée au Comité, et nous avons décidé que ceux qui pourraient se rendre n'auraient qu'à le faire. Comme M. Murray le disait tout à l'heure, ce fut une magnifique expérience. M. Benidickson et les autres membres qui sont allés là-bas partageront mon avis. Nous avons dû payer nos propres dépenses. C'était la seule façon possible. A titre de président du Comité, je m'y suis opposé dès le début, mais ma situation était telle qu'il m'aurait presque fallu démissionner comme président, si quelques-uns d'entre nous ne s'y étaient pas rendus. Le voyage en valait la peine. Nous avons été chaleureusement accueillis par M. Lie et ses adjoints, ainsi que par M. Pearson, qui était alors chef de la délégation canadienne auprès des Nations Unies. Les portes nous furent grandes ouvertes.

M. BENIDICKSON : Je m'y suis rendu à Pâques, l'an dernier. J'ai vu l'immeuble neuf, et je vous assure que, lorsqu'on visite ainsi, à Lake-Success, l'installation des nouveaux bureaux, on a une impression tout à fait différente. On peut voir les plans de la salle des réunions telle qu'elle apparaîtra, une fois terminée.

M. FRASER : Il serait injuste de méconnaître le travail accompli par notre secrétaire lors de notre visite à New-York. Il s'est très bien acquitté de sa tâche.

M. BENIDICKSON : Il a fait son devoir à merveille.

M. STICK : Cela est tout à fait différent de ce que je voulais dire, monsieur le président. Je parle de représentants du Parlement, et non pas de voyages aux Nations Unies.

Le PRÉSIDENT : Mon idée à moi, c'est que les délégués et leurs suppléants aux Nations Unies devraient recevoir une allocation de tant par jour. A mon avis, ce serait la meilleure façon de procéder.

M. BENIDICKSON : Pouvons-nous faire une recommandation ?

Le PRÉSIDENT : Non.

M. COLDWELL : La difficulté, c'est que les membres du Parlement ne peuvent recevoir que leurs frais courants ; autrement, cela tombe sous le coup de la loi. Voilà pourquoi, je pense, le gouvernement demande aux représentants qui vont aux Nations Unies, suppléants, conseillers, et autres délégués, de tenir compte de leurs frais, repas, et ainsi de suite, afin que le tout ne dépasse pas \$7 par jour.

M. STICK : Vous y représentez le Canada. Vous rencontrez des représentants d'autres pays qui vous invitent et à qui vous devez rendre la politesse.

M. COLDWELL : Vous ne pouvez le faire avec ce montant-là.

M. JUTRAS : Je ne crois pas que l'allocation journalière soit contraire à la loi, parce qu'il s'agit là d'une allocation destinée à couvrir des frais journaliers.

M. COLDWELL : Vous ne le croyez pas. Moi, j'en suis sûr.

M. MURRAY : Monsieur le président, croyez-vous que les relations du Canada avec l'organisation des Nations Unies peuvent empêcher celle-ci de s'effondrer ?

Le PRÉSIDENT : Peuvent empêcher quoi ?

M. MURRAY : Peuvent sauvegarder ou compromettre l'avenir de l'organisation, dans l'opinion publique. Tout dépend de l'enthousiasme du peuple canadien à donner des directives aux États-Unis et aux autres nations.

Le PRÉSIDENT : Pour ma part, je puis dire que nous y avons rencontré nombre de Canadiens, et avons été très bien reçus. Le peuple canadien s'intéresse énormément aux travaux des Nations Unies, cela ne fait aucun doute.

M. STICK : Le prestige du Canada est en jeu en ce sens. Il s'agit de nos rapports avec l'Organisation des Nations Unies et nous sommes un peu mesquins. Je crois

que cela ne convient pas pour un pays comme le nôtre, et que nous devrions faire quelque chose.

M. COLDWELL : Lorsque vous êtes là à titre de conseiller parlementaire, vous n'avez pas les mêmes responsabilités que les délégués ou les suppléants. A la suite de mon expérience en qualité de délégué à deux conférences précédentes, et si j'en juge par la façon dont les membres étaient remboursés pour leurs frais, je suis convaincu qu'ils doivent certainement y aller de leur propre argent s'ils désirent faire des politesses aux gens qu'ils rencontrent, dans les salles ou ailleurs. Il leur faut déboursier énormément de leur propre argent. Cela ne fait aucun doute. Je sais que, la dernière fois que je me suis trouvé là à titre de conseiller, je n'avais pas les mêmes responsabilités que les délégués, et je n'étais pas aussi pressé ; mais je suis convaincu que ceux qui sont réunis autour de cette table doivent avoir dépensé beaucoup, durant le temps qu'ils ont passé là-bas, compte non tenu de la perte de leurs honoraires professionnels.

M. BENIDICKSON : Monsieur le président, l'adjoint parlementaire du ministre, qui a servi comme délégué lors de la dernière assemblée générale, a dû payer une partie de ses dépenses et faire des sacrifices. Je suis sûr qu'il transmettra notre opinion au ministre sur le sujet.

M. STICK : Ne pouvons-nous pas formuler une recommandation ?

Le PRÉSIDENT : Je ne serais pas en faveur d'une recommandation de ce genre, mais je suis sûr que les déclarations faites ici ce soir, et l'expérience qu'a eue l'adjoint parlementaire lui-même, l'automne dernier, seront prises en considération par le ministère.

M. STICK : Très bien, je suis satisfait.

Le PRÉSIDENT : Le crédit 91 est-il adopté ?

Adopté.

Crédit 92 ?

M. Low : Je propose l'ajournement.

Le PRÉSIDENT : Je désire remercier M. Heeney des renseignements complets qu'il nous a donnés. J'aimerais aussi obtenir votre avis sur les prochaines séances. Le ministre sera des nôtres mercredi et vendredi. Il nous fait plaisir de voir que M. Lesage, l'adjoint parlementaire, est maintenant ici. Il était pris ailleurs. Pourrions-nous nous réunir mercredi à quatre heures ?

Adopté.

M. STICK : En sommes-nous encore au crédit 91 ?

Le PRÉSIDENT : Nous en sommes au 92. Je vous remercie, messieurs.

SESSION 1951

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

des

AFFAIRES EXTERIEURES

PRÉSIDENT: M. J.-A. BRADETTE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 4

SÉANCE DU MERCREDI 30 MAI 1951

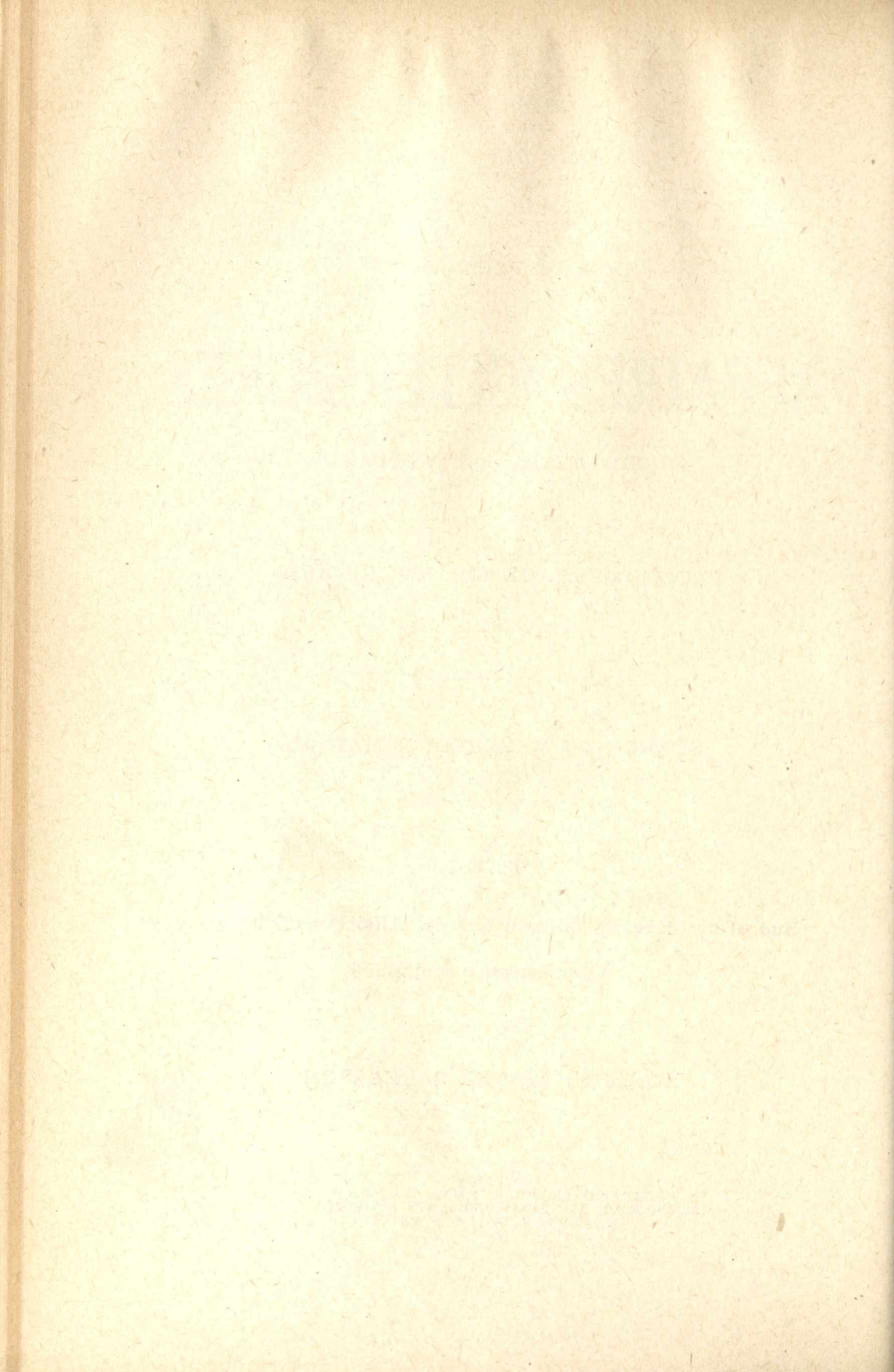
POSTE 84

Budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures —

Administration centrale

L'honorable LESTER B. PEARSON

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTROLEUR DE LA PAPETERIE
1951



PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 30 mai 1951.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Benidickson, Bradette, Coldwell, Croll, Decore, Dickey, Fleming, Fraser, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Goode, Graydon, Higgins, Jutras, Léger, Low, MacInnis, MacKenzie, Macnaughton, Murray (*Cariboo*), Mutch, Picard, Quelch, Robinson, Stick.

Aussi présents: L'honorable Lester B. Pearson, MM. H. O. Moran, C. S. A. Ritchie, S. D. Hemsley et F. M. Tovell.

M. Bradette souhaite la bienvenue aux membres d'une délégation anglaise se rendant à l'Assemblée mondiale du réarmement moral, aux Etats-Unis, et leur offre les meilleurs vœux du Comité. M. Loudon Hamilton présente ensuite chacun des membres de la délégation.

Le président transmet au Comité une invitation au déjeuner qui aura lieu jeudi le 31 mai, à midi trente, dans la Salle 16, et auquel assisteront les membres de cette délégation. Il donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par l'Orateur, le jour même, invitant les membres du Comité à une réception qui aura lieu le vendredi 1^{er} juin, à 3 h. 30 de l'après-midi, en l'honneur de l'honorable Trygve Lie, secrétaire général des Nations Unies.

Postes 84 à 91 — Budget des dépenses

M. Pearson répond aux questions posées lors de la dernière séance et est interrogé sur les mêmes sujets, c'est-à-dire:

1. Les émissions intitulées "La Voix du Canada", du Service international de Radio-Canada.
2. L'allocution qu'il a prononcée à la radio le 26 mai, et qui a été rapportée dans le *Times*, de New-York.
3. La délivrance des passeports.

Il est interrogé au sujet de la situation au Tibet, de la Chine communiste, de la nomination du chef de la délégation permanente à New-York, ainsi que sur le rang des hauts-commissaires.

M. Pearson remet à la prochaine réunion sa déclaration au sujet de la Commission mixte internationale.

A 5 h. 35, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mercredi 6 juin, à 4 heures.

Le secrétaire du Comité,

ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

LE 30 MAI 1951.

Le PRÉSIDENT : La séance est ouverte.

Je crois exprimer les sentiments des membres du Comité en déclarant qu'il nous fait plaisir d'avoir au milieu de nous les membres d'une délégation à l'Assemblée mondiale du réarmement moral. Ils passeront deux jours au Canada avant de se rendre à Mackinac-Island, aux Etats-Unis.

Je crois également me faire l'interprète de tous les membres du Parlement en vous souhaitant la bienvenue au Canada et au sein de notre Comité. Venant de diverses parties du monde, vous vous rendrez compte qu'en général, le peuple canadien et, en particulier, les membres de notre Comité, ont une attitude exempte de préjugés envers, tous les peuples. Nous avons pris part à deux guerres, dans toute la mesure possible, et nous n'avons pas d'intérêts personnels à servir. Même lors de la victoire, il n'a pas été question pour nous d'expansion territoriale ou maritime. Nous voulions seulement que la paix soit assurée au monde.

Je cède maintenant la parole à M. Loudon Hamilton, qui, en quelques mots, va nous présenter les membres de sa délégation.

M. LOUDON HAMILTON : Monsieur le président, messieurs, je désire vous remercier du privilège qui nous est offert d'assister à votre séance, cet après-midi, au cours de notre bref séjour à Ottawa.

Comme j'ai servi en France avec le Corps canadien, lors de la Première grande guerre, je suis toujours enchanté de revenir au Canada, où nous avons passé des mois heureux et que nous avons eu le plaisir de visiter plusieurs fois déjà.

Au nombre de soixante-six, nous sommes partis de Londres, hier soir, à bord d'un avion rapide "stratocruiser", avons dégusté un bon bifteck à Shannon, en Irlande, mets plutôt rare à Londres, et sommes arrivés à Montréal ce matin. Je puis vous assurer que nous apprécions hautement l'amabilité que vous avez de nous recevoir ici aujourd'hui. En tout, cent soixante personnes viennent d'Europe par avion pour assister à l'Assemblée du réarmement moral devant avoir lieu à Mackinac-Island, après y avoir été invités par le sénateur Connally qui, vous le savez, est président du Comité sénatorial des relations étrangères à Washington, en même temps que président et vice-président du comité des affaires étrangères à la Chambre des représentants, à Washington. Font aussi partie du comité chargé des invitations à Mackinac le sénateur Wiley et le représentant Charles A. Eaton.

Ils nous ont invités à cette assemblée parce qu'ils se sont rendus compte du besoin pressant pour les démocraties occidentales, de s'assurer de la meilleure façon de poursuivre leur offensive idéologique au cours de 1951.

Nous leur apportons une preuve nouvelle de la force positive de l'Assemblée du réarmement moral, qui accomplit son œuvre dans les mines, sur les quais, au sein des Parlements d'Europe et des services armés.

Maintenant, en réponse à votre invitation, j'aimerais vous présenter quelques-uns des membres de notre groupe. Je devrais peut-être commencer par les dames : madame la marquise de Graham, dont le beau-père, M. le duc de Montrose, était un ami intime de feu Mackenzie King.

Vient ensuite M. A. R. K. Mackenzie, qui a servi pendant plusieurs années aux Nations Unies, aux côtés de sir Alexander Cadogan, et qui travaille maintenant au Foreign Office de Londres.

Du Nigeria, nous avons l'honorable Alban Ikoku, O.B.E., membre du Conseil législatif du Nigeria et vice-président de l'Union nationale des instituteurs.

Je crois que celui qui vient de l'endroit le plus éloigné est M. Thio Chan Bee, récemment élu membre du Conseil législatif de Singapour.

Du Ceylan, nous avons maintenant M. Surya Sena, dont le père, sir James Pieris, a été le premier vice-président de l'Assemblée législative du Ceylan. J'espère que vous aurez l'occasion de l'entendre chanter. Il est l'un des plus brillants interprètes de la musique de folklore de l'Inde et du Ceylan à travers le monde.

M. FRASER : Il ne faut pas remettre à demain ce qu'on peut faire aujourd'hui !

M. HAMILTON : Passons maintenant aux quais de Londres qui, vous ne l'ignorez pas, ont été témoins d'une lutte violente pour la suprématie en ces dernières semaines. Nous en avons ici deux représentants distingués : M. Charlie Stebbing, membre du conseil de la *Stevedores and Dockers Union*, membre du groupe royal des débardeurs de Londres et ancien membre du comité des employés des ports qui, vous ne l'ignorez pas, est un véritable comité des grèves, mais sans être reconnu comme tel. C'est un groupement conservateur.

M. FLEMING : Très bien, très bien !

M. HAMILTON : Il est accompagné de M. Tom Keep, contremaître au quai *Royal Albert* de Londres. Tom a été président de la *National Amalgamated Stevedores and Dockers Union* et, pendant quatre ans, président de la section des débardeurs de ce syndicat. Il a été membre du parti communiste pendant vingt-deux ans.

Vient avec lui M. Bill Wild, représentant de l'industrie houillère de North-Staffordshire. Bill est membre du conseil de la *National Union of Mine Workers* pour le Nord-Staffordshire, où la production de la houille s'est grandement améliorée depuis que l'Assemblée du réarmement moral a étendu ses activités à cette région. Voici M. Duncan Corcoran, employé du chantier de construction maritime de Clyde ; M. Bill Jaeger, de Londres, ami intime des chefs ouvriers à travers le monde. J'aimerais également vous présenter M. le colonel et Mme Williams-Wynne, qui viennent du pays de Galles. Le colonel a été décoré de l'Ordre du Service distingué, et il est aussi juge de paix. Alors, on n'a qu'à se bien tenir quand il est là !

M. FLEMING : Ancien candidat conservateur également.

Le PRÉSIDENT : Comment le savez-vous, monsieur Fleming ?

M. HAMILTON : Dans notre groupe du réarmement moral, nous sommes au-dessus de l'esprit de partisanerie et de classe, et du point de vue individuel. Mlle Margaret Godley, qui vient de Londres, représente la *House of Citizenship*, qui enseigne le civisme aux jeunes. J'ajouterai que, pour ma part, je viens d'Ecosse où nous gardons la vieille tradition du dimanche et tout ce qui nous tombe sous la main.

L'hon. M. PEARSON : Y compris la fameuse pierre du Couronnement !

M. HAMILTON : Le réarmement moral a fait naître un tel esprit d'honnêteté dans notre pays que nous avons déjà retourné la fameuse pierre à Londres.

Fait intéressant, le premier ministre de la Grèce et celui de la Belgique ont tous deux accepté de se rendre à Mackinac. L'orateur de la Chambre basse de Stockholm, M. Savstrom, viendra également. Il nous a récemment reçus à Stockholm avec trois de ses collègues du Parlement.

Des délégations parlementaires officielles de l'Afrique australe, de l'Australie

et de Washington se sont rendues par avion à Coux, en Suisse, pour assister à la réunion de l'Assemblée du réarmement moral.

Le chef du parti démocrate à la Chambre des représentants, à Washington, a préparé le programme du Congrès de façon à permettre à ses membres d'assister à notre assemblée, à Mackinac. Elle aura lieu du 1^{er} au 12 juin, et je n'ai pas besoin de vous dire que nous accueillerons avec plaisir tous les Canadiens qui voudront se joindre à nous.

Le PRÉSIDENT : Merci, monsieur Hamilton.

Sont présents ici, aujourd'hui, le ministre des Affaires extérieures, l'honorable M. Pearson, ainsi que le chef de notre parti conservateur, M. Graydon ; le chef du parti C.C.F., M. Coldwell, ainsi que le chef du Crédit social, M. Low. Nous aimerions tous, je crois, que ces messieurs nous disent quelques mots.

M. HAMILTON : Je regrette, monsieur, mais j'ai oublié de nommer le commandant, durant la guerre, de l'armée suédoise qui nous accompagne ici, le général Holmquist.

Le PRÉSIDENT : Les quatre messieurs que j'ai mentionnés disent qu'ils sont trop modestes pour prendre la parole. J'inviterai donc tous les membres de notre Comité, si la chose est possible, à prendre part au déjeuner qui aura lieu demain, à midi et trente, dans la Salle seize. Il sera très intéressant de causer avec ces distingués visiteurs et de connaître leurs vues.

Je dirai également aux délégués que nous espérons que leur visite sur le continent américain sera très fructueuse.

Je devrais peut-être ajouter que nos visiteurs peuvent rester aussi longtemps qu'il leur plaît ou partir quand bon leur semblera. Nous ouvrirons maintenant nos délibérations par une déclaration du ministre des Affaires extérieures. Nous en sommes au poste 92.

L'hon. M. PEARSON : Monsieur le président, lors des séances antérieures du Comité plusieurs questions ont été posées auxquelles personne n'a donné réponse. Si vous le désirez, je répondrai maintenant à quelques-unes.

La première qui figure sur ma liste concerne le Service international de Radio-Canada, auquel plusieurs membres du Comité s'intéressent.

Vous vous souvenez, monsieur le président, que je n'ai pas traité la question lorsqu'on y a d'abord fait allusion, parce que je désirais à la fois être bref et répondre avec précision en ce qui concerne le fonctionnement de ce service et la ligne de conduite suivie. Par conséquent, si vous me le permettez, je vais lire, aux fins du compte rendu, une brève déclaration à ce sujet, et si l'on désire ensuite poser des questions, je serai heureux d'y répondre.

L'expansion de la radiodiffusion canadienne sur ondes courtes peut être partagée en trois périodes. La première couvre la dernière partie de la guerre, époque où le Service international fut établi pour relayer des programmes à nos troupes en Europe.

La seconde période s'ouvrit après la guerre, en 1945, alors que beaucoup de gens se berçaient de l'illusion que le monde entrait dans une ère de paix et de collaboration internationale. Au cours de cette période, le Service international ajouta à son programme des émissions en diverses langues, insistant surtout sur l'importance de faire connaître le Canada ; c'est-à-dire que les directeurs du Service croyaient que ces émissions serviraient la double cause de la collaboration internationale et du commerce mondial, si l'on expliquait à nos auditeurs étrangers la

politique et les principes dont s'inspirait le Canada ainsi que l'origine de ces principes, et si l'on brossait en termes représentatifs un tableau de la démocratie canadienne, du peuple canadien, de sa manière de vivre, de ses industries, et ainsi de suite.

Les espoirs de 1945 s'étant évanouis et la menace de l'impérialisme soviétique devenant de plus en plus évidente, les principes qui guidaient le Service international évoluèrent au même rythme que les conditions changeantes de la situation internationale. Le Service international entra donc dans sa troisième phase et, même si l'une se confond avec l'autre sans date de transition définie, on peut dire que la troisième remonte aujourd'hui à deux années en arrière. Même si l'on admet toujours l'importance de faire connaître le Canada à l'étranger, ce principe est passé au second plan, cédant le pas à ce que l'on pourrait appeler la "participation à la guerre idéologique".

Je l'ai dit l'autre jour à la Chambre des communes, les termes du décret instituant le Service international portent que ce service fonctionnera de concert avec le ministère des Affaires extérieures. Cette collaboration a pris une ampleur considérable depuis un an et demi, et il y a maintenant échange de vues continuel, au cours de visites des fonctionnaires du ministère au Service international, et vice versa. L'échange de lettres, le téléphone et le télétype servent au même but. Le ministère des Affaires extérieures assume maintenant toute la responsabilité de la politique générale, mais, naturellement, le Service international opère dans une sphère hautement technique, et cet organisme est chargé d'appliquer les principes en question à la radiodiffusion sur ondes courtes. Radio-Canada doit donc veiller à la préparation des textes ou en confier la rédaction à des experts dans les divers domaines. Nous ne censurons pas ces textes, mais nous voyons à ce qu'ils soient conformes à notre politique. Je vous dirai tout à l'heure comment nous procédons.

Je vous entretiendrai plus particulièrement des émissions destinées à l'Europe, et mes remarques à ce sujet ne s'appliquent pas aux programmes transmis en Amérique latine où, pour des raisons évidentes, nous tâchons surtout de faire connaître le Canada.

Nos émissions destinées à l'Europe, je le répète, constituent surtout une "participation à la guerre idéologique". Nous avons ici à en considérer deux catégories: les programmes que nous préparons à l'intention des nations libres de l'Europe occidentale, en particulier celles qui sont membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, et les programmes à l'intention de l'Union soviétique et de ses satellites.

En ce qui concerne l'Europe occidentale, où les nouvelles sont exactes, l'objectif du Service international est d'aider à développer, dans les pays qui ont adhéré au Traité de l'Atlantique-Nord, l'esprit de solidarité, à faire valoir notre destinée et notre héritage communs, et à accroître la confiance dans la cause commune.

Les émissions destinées aux auditeurs qui vivent derrière le rideau de fer ont un but défini. Nous pourrions dire, en termes très simples, que notre objectif ici est de préserver la paix, et de prévenir l'empiétement de l'impérialisme soviétique, en tentant de révéler la vérité au sujet de l'Occident et des visées impérialistes des Soviétiques à ces peuples qui, activement ou non, appuient la politique agressive de Moscou. Nous tâchons également de relever le moral, de stimuler la confiance et l'esprit de détermination de tous ces fervents de la démocratie, de ces amis de la liberté qui vivent encore derrière le rideau de fer et dont les voix se sont tues. De nos jours, où une campagne de paix inspirée par Moscou est lancée à travers le monde, notre objectif est également de démontrer que nous poursuivons des fins pacifiques et non agressives, tout en prouvant que nous sommes en mesure de nous

défendre contre l'agression, et déterminés à le faire, et à gagner une nouvelle guerre qui ne pourrait être déclenchée que par le régime soviétique et ses satellites.

Notre programme consiste également à démasquer l'hypocrisie de la "démocratie" communiste au cours des élections, dans les syndicats et les camps ouvriers, au sein de la religion, etc. Nous voulons en outre montrer sous son vrai jour la propagande de paix communiste, et conserver vivants dans l'esprit des peuples opprimés de l'Europe orientale et de l'Union soviétique la connaissance et l'appréciation des principes de la démocratie libérale, de la civilisation et de la doctrine morale des pays occidentaux.

Au cours de nos émissions à l'Europe orientale, nous prenons soin de discerner, d'une part, entre le Kremlin et les pays satellites dont il contrôle le régime et, d'autre part, les peuples de l'Union soviétique et ses satellites, avec lesquels nous voulons continuer de coopérer et d'entretenir des relations amicales basées sur le respect mutuel, peuples dont nous honorons encore les traditions. En d'autres termes, nous tâchons de faire une distinction entre les peuples et leurs gouvernements.

Vous constaterez donc que les directives émanent du ministère des Affaires extérieures, mais qu'il appartient au Service international de Radio-Canada de voir à ce qu'elles soient observées. Les techniciens et les spécialistes dans le domaine des émissions sur ondes courtes sont les mieux préparés pour transposer dans ces émissions une politique précise.

Afin que les programmes soient conformes à nos instructions, le Service international a organisé une section politique dont la direction a été confiée à un coordonnateur. Ce dernier convoque, chaque jour, les chefs des sections de langues étrangères et quelques-uns de leurs adjoints, et il leur transmet et leur explique nos directives. Le personnel des sections prépare ensuite le matériel nécessaire, en tenant compte de nos avis et, avant la radiodiffusion, ce matériel est vérifié à la section politique, qui doit s'assurer que l'émission sera conforme à nos directives générales.

Spécialistes en la matière, les préposés au Service international doivent décider quel genre de programme répondra le mieux à nos fins. Ainsi, ils savent par expérience, et à la suite de nombreux entretiens avec les chefs de la *British Broadcasting Corporation*, ainsi qu'avec les organisateurs du programme *Voice of America*, qu'on ne peut atteindre des résultats durables par des programmes de caractère violent et injurieux. Ils montrent la politique soviétique et les conditions dans les pays satellites sous leur vrai jour; ils sont également convaincus que les faits exacts font une plus profonde impression qu'une déclamation extravagante.

Puisque nous en sommes à la question des faits, j'ajouterai que les programmes du Service international destinés à l'Europe orientale sont exacts, dignes de foi, et aussi objectifs que possible. Cela est d'une importance fondamentale lorsqu'il s'agit d'un service de radiodiffusion destiné à des régions où les nouvelles sont largement censurées et défigurées. Sur cette base solide d'une information autorisée, le Service international établit ses programmes de commentaires politiques ou de nouvelles, qui lui fournissent le moyen de mener l'offensive que nous avons en vue.

Vous vous demandez peut-être si nous avons des preuves de l'efficacité de ces émissions. Atteignent-elles les gens auxquels elles sont destinées?... Même dans les pays libres de l'Europe occidentale, il est excessivement difficile d'estimer la valeur de la contribution du Service international à l'objectif général que j'ai déjà mentionné. Il n'existe pas de normes sur lesquelles on puisse se fonder pour juger du développement de l'esprit de solidarité ou de la détermination de résister à l'agresseur. Cependant, les lettres que le Service international de Radio-Canada

reçoit de l'Europe occidentale nous convainquent du rôle utile que joue cet organisme en vue du triomphe de la cause commune.

En Europe orientale, derrière le rideau de fer, il est encore plus difficile de donner des renseignements statistiques sur les résultats de ces émissions. Je ne pourrais guère vous fournir de tels renseignements en détail si j'en possédais, parce que, pour des raisons évidentes, nous ne voulons renseigner personne sur la nature des résultats que nous croyons obtenir. Cependant, il existe diverses preuves manifestes de l'efficacité des émissions de provenance occidentale, y compris les nôtres. L'une d'elles est le brouillage de nos émissions par les Soviétiques. On estime que le nombre des postes soviétiques de brouillage est de 600 à 1,000. En termes de capital placé et de dépenses courantes, cela représente un effort considérable et ne peut être interprété, à mon avis, que comme une révélation de la crainte du Kremlin que ces émissions occidentales n'atteignent les peuples assujettis à son contrôle. Naturellement, le Kremlin redoute la vérité plus que tout, et s'efforce de l'empêcher de pénétrer derrière le rideau de fer.

Une autre preuve évidente en est le flot continu de sarcasmes, d'allusions dédaigneuses et irritées de la presse et de la radio soviétiques, ou des pays satellites, sur le compte des émissions provenant des pays occidentaux. C'est là, je crois, une indication précise de leur inquiétude, et de l'efficacité des services de radiodiffusion occidentale. Le 4 août 1948, un quotidien tchécoslovaque s'exprimait ainsi au sujet de notre Service international de radiodiffusion: "Radio-Canada ne transmet rien autre chose que de la propagande antisoviétique à fortes doses, et des calomnies contre la démocratie populaire". Lorsque des journaux s'expriment ainsi, l'on a de bonnes raisons de croire que son travail porte fruit.

Même si, pour des raisons évidentes, le flot constant de lettres provenant d'auditeurs tchécoslovaques a soudainement tari après le coup communiste de 1948, quelques missives atteignent encore le Service international et expriment l'intérêt de leurs auteurs à l'égard des émissions sur ondes courtes de Radio-Canada.

Voilà, monsieur le président, la déclaration générale que je désirais faire à ce sujet. Elle répond, je crois, à quelques-unes des questions que vous avez posées l'autre jour, sinon à toutes.

M. FLEMING: Le ministre peut-il nous dire comment il a obtenu ces chiffres: 600 à 1,000 postes de brouillage?

L'hon. M. PEARSON: J'ai dit entre 600 et 1,000, de façon à n'être pas trop précis. Je crois que c'est un renseignement assez exact...; le nombre est à peu près celui-là.

M. BENEDICKSON: Je n'ai jamais été très optimiste au sujet des dividendes que rapporte ce placement, pour la raison que très peu de Canadiens écoutent les émissions sur ondes courtes. D'abord, les gens à faible revenu ne possèdent pas d'appareils pourvus de bandes de fréquence qui leur permettraient de capter autre chose que les émissions locales. Je me demande si c'est la même chose en Europe?

L'hon. M. PEARSON: Peut-être ne nous intéressons-nous pas beaucoup aux ondes courtes ici, au Canada. Je suis un peu comme vous. Mais si j'avais perdu ma liberté et que j'eusse dû me cacher quelque part, sans autre moyen de me tenir en contact avec le monde libre de l'extérieur, je m'intéresserais davantage aux émissions sur ondes courtes. Nous tenons des preuves que, durant la guerre, les gens écoutent les émissions lointaines et courent des risques pour entendre la vérité qui leur vient de l'étranger. Contrairement à ce qui se passe sur notre continent, la plupart des émissions en Europe sont radiodiffusées sur ondes courtes, et les auditeurs de ces pays y sont habitués.

M. COLDWELL : Relayez-vous des programmes aux stations européennes?

L'hon. M. PEARSON : Oui, aux stations radiophoniques des pays amis.

M. CROLL : Existe-t-il une sorte d'entente entre la "Voix de l'Amérique", Radio-Canada et la *British Broadcasting Corporation*, afin que tous ces programmes transmis aux pays européens ne soient pas diffusés en même temps?

L'hon. M. PEARSON : Oui, je crois qu'il y a une certaine coordination.

M. CROLL : A quelle heure passe notre émission?

L'hon. M. PEARSON : Il y a une entente au sujet de l'attribution des heures et des fréquences.

M. COLDWELL : Mettons-nous encore à la disposition des délégués russes aux Nations Unies nos moyens de radiodiffusion sur ondes courtes, comme nous l'avons fait il y a quelques années? Je crois que notre réseau était le plus approprié à cette fin.

L'hon. M. PEARSON : En vertu d'une entente avec les Nations Unies, celles-ci utilisent encore nos ondes courtes à certaines heures du jour.

M. COLDWELL : Cela encourage les auditeurs d'Europe, je suppose.

L'hon. M. PEARSON : C'est un moyen d'encourager les auditeurs.

M. BENIDICKSON : Ce service est-il offert gratuitement aux Nations Unies?

L'hon. M. PEARSON : Si je ne me trompe, nous ne recevons aucune rémunération, mais nous retirons tout de même un certain bénéfice, de ce que l'activité des Nations Unies en est mieux connue. Elles se servent de notre poste aux heures où nous l'utiliserions en temps ordinaire.

M. GRAYDON : Les conditions de la radio en Chine étant plutôt défavorables, je suppose qu'elles ne justifient pas l'initiative d'émissions dirigées vers ce pays.

L'hon. M. PEARSON : Non. Les dépenses énormes qu'il faudrait faire ne seraient pas justifiées, parce que je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'appareils récepteurs à ondes courtes en Chine.

M. COLDWELL : Lorsque notre station a été construite, je me souviens qu'on disait qu'il serait difficile d'atteindre des auditeurs en Chine, parce que nos émissions devraient traverser le pôle.

M. BENIDICKSON : Nous parlons constamment de pauvreté en Europe, et présentons le plus sombre tableau des conditions de vie en Russie. Comment savons-nous quel pourcentage de la population est pourvu d'appareils récepteurs, sans parler des appareils à ondes courtes?

L'hon. M. PEARSON : Sans doute un faible pourcentage de la population russe ou tchécoslovaque écoute directement ces émissions. Cela est dû en partie au brouillage, ainsi qu'au danger que courent les gens qui tentent de capter nos ondes. Mais il est certain que lorsqu'une personne entend l'un de nos programmes, elle en parle aux autres. D'après les renseignements que nous obtenons de Londres et de Washington, où l'on dispose de meilleurs moyens de s'assurer des résultats de nos émissions, nous considérons que la chose en vaut la peine.

M. BENIDICKSON : Eh! bien, je vais vous dire que les faits n'ont pas été présentés de cette manière au Congrès américain, parce que, sauf erreur, les crédits votés à cette fin, pour l'année en cours, sont considérablement réduits.

L'hon. M. PEARSON : Je n'en suis pas sûr, mais je crois qu'ils sont augmentés.

M. BENIDICKSON : Je crois qu'ils ont été réduits de 96 millions à 10 millions de dollars.

M. FLEMING : Il y a eu un débat à ce sujet depuis une dizaine de jours, et les journaux l'ont commenté. Mais je ne me souviens pas si c'était dans l'une des Chambres ou en comité.

M. BENIDICKSON : Je me souviens d'un débat antérieur à celui-là, il y a probablement six semaines, et c'était au sein d'un comité américain. On a recommandé de réduire le crédit en question de 96 millions à 10 millions de dollars, en tout cas d'environ 90 p. 100.

M. CROLL : Vous écoutez trop les sénateurs républicains !

L'hon. M. PEARSON : Je me souviens qu'au Congrès, l'une des objections soulevées contre le programme "Voix de l'Amérique" portait sur la direction. Ce n'est pas que l'on considérait le programme même comme mauvais, mais on n'était pas satisfait de la manière dont il était dirigé par le ministère américain des Affaires étrangères.

M. STICK : Avez-vous bien dit, monsieur le ministre, que votre ministère a la responsabilité du texte du programme, mais ne le censure pas ? Les textes sont-ils censurés de quelque façon ?

L'hon. M. PEARSON : Je ne crois pas avoir dit cela, parce que c'est inexact. J'ai déclaré que nous n'avons aucune responsabilité en ce qui concerne le texte, mais que nous donnions des directives politiques que doivent suivre les rédacteurs du manuscrit. Le Service international même se charge de la rédaction. J'ai dit que nous pouvions lire les textes et les vérifier et que, si nous découvrions que l'on s'écarte des principes convenus, nous prenions les mesures nécessaires.

M. CROLL : J'aimerais savoir s'il y a une "Voix de la Russie" qui nous parvient, et si nous brouillons le programme ? Pouvez-vous me répondre ?

L'hon. M. PEARSON : Je répondrais volontiers si j'étais au courant.

M. CROLL : La Russie irradie-t-elle un programme semblable au Canada ?

L'hon. M. PEARSON : Je ne crois pas qu'il y ait de programme russe dirigé sur le Canada.

M. FLEMING : Mais nous captons des programmes russes. Il y a une émission quotidienne dont la réception ici est excellente, me dit-on. Cependant les émissions canadiennes, dans cette région en particulier, sont très brouillées, peut-être à cause des conditions géologiques.

M. BENIDICKSON : La Russie irradie-t-elle une émission régulière destinée au Canada ?

L'hon. M. PEARSON : Je ne sais pas qu'il y ait d'émission particulière pour le Canada.

M. QUELCH : Il y a la "Voix de Moscou", que l'on entend tous les jours, à six heures, dans les Prairies.

M. STICK : Vous pouvez certainement l'entendre à Terre-Neuve, parce qu'elle est plus puissante que toutes les autres émissions.

M. GOODE : Je croyais les gens de Terre-Neuve si pauvres qu'ils ne pouvaient se procurer d'appareils récepteurs.

M. STICK : Pour capter les nouvelles, il faut un appareil à ondes courtes, et presque tout le monde en a un à Terre-Neuve. Voilà!

M. MACNAUGHTON : C'est moi qui ai soulevé ce point à la dernière séance. Je tiens donc à remercier le ministre de nous avoir fourni des renseignements. J'ai posé la question parce que nous possédions peu de détails à ce sujet, et dans ma circonscription électorale, à Montréal, beaucoup de gens commençaient à s'inquiéter du grand nombre d'employés affairés qui se trouvent au dixième étage de l'édifice de Radio-Canada, à Montréal. On veut savoir ce que fait tout ce monde, pour quelle raison un tel personnel a été mis sur pied, et ce qu'il en coûte. Maintenant, j'ai trois questions à poser. Nous avons parlé de la section politique. Quel est le nom du directeur de ce service?

L'hon. M. PEARSON : M. Pigeon.

M. MACNAUGHTON : Il a son bureau à Radio-Canada, à Montréal?

L'hon. M. PEARSON : Oui.

M. MACNAUGHTON : Il est employé par Radio-Canada?

L'hon. M. PEARSON : Oui.

M. MACNAUGHTON : Existe-t-il une sorte de collaboration avec le programme américain *Voice of America*, ou notre émission fait-elle partie de cette dernière?

L'hon. M. PEARSON : Il y a collaboration.

M. MACNAUGHTON : Y a-t-il chevauchement?

L'hon. M. PEARSON : Il y a échange de vues, et l'on s'assure en outre que les principes politiques énoncés ne sont pas contradictoires.

M. BENIDICKSON : Si la "Voix d'Amérique" nous dessert déjà auprès de groupes qui s'intéressent particulièrement à nous, pourquoi relayer des émissions parallèles?

M. Low : "Tout fait doit être établi par le dire de deux témoins."

L'hon. M. PEARSON : Les Soviets ont de la peine à brouiller des émissions en provenance de deux pays différents. On nous a répété que celles qui émanent d'un pays de moindre importance, comme le Canada, ont souvent plus d'influence que les programmes d'une grande puissance dont on se méfie davantage là-bas.

M. MACNAUGHTON : Voici ma troisième question. Le coût approximatif de ce service est évalué à quelque \$1,600,000 par année. A-t-on réduit ce montant ou si l'intention est de le réduire? A-t-on réalisé des économies? Avez-vous des renseignements sur ce que l'on se propose de faire au sujet des dépenses?

L'hon. M. PEARSON : D'aucuns ont proposé d'étendre ce service, et d'autres, de le réduire. Le premier projet a été rejeté pour des raisons d'économie je crois, mais je n'ai pas qualité pour affirmer que ce service est dirigé efficacement et économiquement. C'est ce qu'on nous dit, mais je n'ai pas de renseignements autorisés à l'appui de la chose. Je laisse cela au Service international même. Les directeurs du service seraient sûrement très heureux, lors du passage, à Montréal, des membres du Comité ou du Parlement, d'avoir la visite de ces messieurs. Ceux-ci pourraient voir eux-mêmes les appareils de radiodiffusion sur ondes courtes, et prendre connaissance de quelques-uns des textes transmis ou à transmettre.

M. BENIDICKSON : Les députés de Montréal même n'ont pas été invités récemment, alors qu'ils auraient dû l'être, car l'occasion s'est présentée.

L'hon. M. PEARSON : Vous pourriez peut-être rédiger un texte pour le service.

M. MACNAUGHTON : Peut-être le directeur des relations extérieures aura-t-il l'amabilité de nous inviter ?

M. MURRAY : Y a-t-il des Chinois d'origine canadienne à l'emploi de la radio-phonie ?

L'hon. M. PEARSON : Pas que je sache ! Nous n'irradions pas d'émissions à destination de la Chine.

M. MURRAY : Le gouvernement canadien emploie-t-il des Chinois dans votre ministère ?

L'hon. M. PEARSON : Nous en avons dans nos bureaux en Chine, et il est possible que nous en ayons un ou deux au Canada, mais je ne saurais dire au juste en ce moment.

M. FRASER : Monsieur le ministre, pourriez-vous nous dire un mot des programmes irradiés par la Radio libre d'Europe ? Cette entreprise exploite maintenant deux stations, dont une nouvelle à Munich, qui est entendue onze heures et demie par jour et enfonce le rideau de fer tchécoslovaque grâce à une puissance de cent-trente-cinq mille watts.

L'hon. M. PEARSON : Je vais tâcher d'obtenir des renseignements au sujet de ce poste. J'en ai lu quelque chose, mais suis peu au courant. Je sais seulement que c'est une association privée de T.S.F., composée en grande partie de réfugiés originaires des pays auxquels les émissions sont destinées, et effectivement encouragée et dirigée par l'une des puissances d'occupation en Allemagne.

M. FRASER : J'ai ici une coupure du *New-York Times*, datée du 23 mai 1951. Je vais vous lire une partie de cet article :

Le programme du ministère américain des Affaires étrangères, *Voice of America*, constituant une sorte d'organe officiel du gouvernement, ne doit servir qu'à une propagande courtoise et modérée, tandis que la Radio libre d'Europe, qui est une agence privée, échappe à ces restrictions.

On lit en outre dans cet article que les émissions en question percent le rideau de fer, qu'elles dénoncent tel ou tel personnage, et mettent le public en garde contre lui, en désignant cet homme par son nom !

L'hon. M. PEARSON : Pour procéder ainsi, il faut naturellement qu'on soit bien au courant de ce qui se passe là-bas. Je vais essayer d'obtenir des renseignements supplémentaires.

M. DECORE : Outre le russe et le tchèque, quelles autres langues sont diffusées par le Canada au delà du rideau de fer ?

L'hon. M. PEARSON : Monsieur Decore, je sais que cette question vous intéresse ; vous m'en avez d'ailleurs parlé en particulier. Vous vouliez savoir si notre pays ne devrait pas irradier derrière le rideau de fer des émissions autres qu'en russe et en tchèque ? En outre, vous m'avez demandé si le ministère avait fait des recommandations pour que l'on émette aussi des programmes en ukrainien et en polonais ? Je vais vous donner lecture d'un second passage sur le sujet :

Notons à ce stade que le Service international s'est développé lentement, ajoutant de nouvelles langues à celles des émissions existantes, au fur et à mesure que ses ressources, financières et autres, le lui permettaient. Par exemple, le Service tchécoslovaque n'a pas été créé parce que l'on croyait

que la langue tchèque l'emportait sur l'ukrainien ou le polonais, mais bien, parce que la Tchécoslovaquie fut le premier et, malheureusement, le seul pays d'Europe orientale où, après la guerre, un semblant de démocratie stable ait été rétabli. En conséquence, le Service international de Radio-Canada put facilement prendre contact avec la Tchécoslovaquie et irradier là-bas, à titre de simple expérience, ses premières émissions à destination de l'Est de l'Europe.

Selon nous, le Service a remporté du succès. Durant les années qui précédèrent le coup d'Etat, en Tchécoslovaquie, Radio-Canada s'était constitué là-bas un auditoire considérable. Lorsque ce pays devint un satellite de l'U.R.S.S., nous avons donc cru bon de poursuivre l'exploitation de notre Service, à cause de la multitude de sans-filistes qui y suivaient déjà avec intérêt nos émissions. Les ressources radio-phoniques dont nous disposons ne nous permettent que de rayonner une émission à la fois, et notre programme d'émissions se trouve aussi chargé qu'il peut l'être actuellement. Cependant, avant même l'existence de toutes les facilités présentement à notre disposition, nous avons décidé d'inaugurer au programme radio-phonique de ce Service, des émissions en langue russe. Cette décision fut prise en janvier de l'année en cours, et pour ma part, je la trouve opportune. Toutefois, il a fallu en conséquence rétrécir les cadres des deux émissions qui passaient sur nos ondes. Dans ces conjonctures, nous ne pourrions pas davantage irradier en de nouvelles langues sans réduire ou supprimer les émissions existantes, ou encore sans acheter à grands frais d'autres émetteurs et engager un personnel supplémentaire. La Société a résolu de ne pas effectuer maintenant de telles dépenses.

M. DECORE: La question m'intéresse, parce que, selon toute apparence, il y a en Tchécoslovaquie, en Pologne et en Ukraine un fort mouvement clandestin qui pourrait être exploité: on compte en effet une population de vingt-quatre millions d'âmes en Pologne, de quarante millions en Ukraine, et de dix millions en Tchécoslovaquie. Serait-il alors possible d'atteindre par voie des ondes la Pologne et l'Ukraine, puisqu'il y a là des peuples qui pourraient nous être un puissant appui à l'avenir?

L'hon. M. PEARSON: Sans doute le Service international pourrait entreprendre de radiodiffuser en polonais et en ukrainien. Je sais que notre Budget actuel ne le permet pas, mais pour ce qui est d'inaugurer des émissions destinées à l'Ukraine et à la Pologne, nous y songerons sérieusement.

M. DECORE: Nous devons aussi étendre notre radiophonie à l'Europe lorsque nos troupes débarqueront là-bas?

L'hon. M. PEARSON: J'aborde là un sujet dont je sais peu de choses.

M. BENIDICKSON: Je crois que le coût de ce service a été évalué à \$1,600,000 pour l'année en cours. Cela comprend-il à la fois les immobilisations et l'exploitation?

L'hon. M. PEARSON: Voici, monsieur Benidickson, le problème qui se pose pour nous: ce n'est pas du tout notre ministère qui a inséré ce poste dans le Budget, mais si le Comité le désire, je me renseignerai auprès des autorités de Radio-Canada.

M. FLEMING: Dans le livre du budget, il est dit que Radio-Canada n'exploite ce service qu'à titre d'agent du gouvernement, et moyennant rémunération.

M. BENIDICKSON: La Société a obtenu une subvention directe.

M. DECORE: D'après vous, elle n'a que deux émetteurs à l'heure actuelle?

L'hon. M. PEARSON: Je le crois, oui.

M. BENIDICKSON : Jusqu'ici, les frais d'immobilisations se sont élevés, je pense, plusieurs millions, et le coût annuel d'entretien figure dans un compte distinct — celui de la radiodiffusion internationale?

M. DECORE : Avez-vous une idée de ce qu'il en coûterait pour installer deux émetteurs supplémentaires?

L'hon. M. PEARSON : Je n'ai pas de chiffres ici, mais je pourrais en obtenir.

M. COLDWELL : Il faut toutefois nous rappeler que ces stations atteignent par voie des ondes d'autres pays que ceux d'Europe.

L'hon. M. PEARSON : Oui, nous atteignons aussi par ondes courtes l'Amérique latine. Il fut question, au gouvernement, de rétrécir les cadres de la radiophonie par ondes courtes, en supprimant toutes émissions à destination de l'Amérique latine, mais, au ministère du Commerce, et dans le monde des affaires en général, on s'opposa vigoureusement à ce projet, parce que, disait-on, la diffusion de renseignements de cet ordre en Amérique latine servait admirablement les fins de notre commerce. Toute proposition à l'effet de réduire notre activité radiophonique relativement à l'Amérique latine fut donc très mal accueillie.

M. MACNAUGHTON : Je crois savoir qu'on a rétréci les cadres de la radiophonie dans le Royaume-Uni; du moins, il en est rumeur.

L'hon. M. PEARSON : J'ignore tout de la chose.

Le PRÉSIDENT : C'est aux autorités de Radio-Canada qu'il faudrait poser cette question.

M. COLDWELL : Lorsque le Service fut institué, il ne s'agissait naturellement pas de mener une guerre idéologique, mais plutôt de venir en aide à nos troupes en Europe. Ce fut là l'une des raisons, la principale.

L'hon. M. PEARSON : En effet.

Le PRÉSIDENT : J'ai reçu tantôt, de l'Orateur, la lettre suivante, en date du 30 mai 1951, dont je vais vous donner lecture :

Monsieur le président,

L'honorable Trygve Lie, secrétaire général des Nations Unies, sera des nôtres, à la Chambre des communes, le vendredi 1^{er} juin. Je compte bien qu'il assistera à l'ouverture de la Chambre et occupera un fauteuil de la Galerie de l'Orateur. Vers 3 heures 30, il se rendra dans mes appartements. A ce moment-là, je serais heureux d'y accueillir aussi messieurs les membres du Comité des Affaires extérieures, afin qu'ils puissent être présentés au Secrétaire général. Auriez-vous l'obligeance de transmettre cette invitation aux membres de votre Comité? Vous seriez bien aimable de me donner une idée du nombre de ceux qui pourront accepter l'invitation.

Votre tout dévoué,

L'Orateur,

(Signée) W. Ross Macdonald.

Je crois pouvoir donner à l'Orateur la liste de nos trente-six noms.

M. STICKS Quelques-uns d'entre nous doivent se rendre à Chalk-River vendredi.

Le PRÉSIDENT : Combien y en a-t-il ?

M. JUTRAS : Pour ma part, j'y vais.

Le PRÉSIDENT : Je tiens en outre à ajouter qu'au déjeuner de demain le prix du couvert sera de \$1.50, ce qui est très raisonnable, n'est-ce pas ?

S'il plaît au Comité, nous passerons maintenant au prochain numéro de notre programme.

M. GOODE : Monsieur le président, pendant que nous avons le privilège d'avoir parmi nous le ministre, je vais vous prier de vouloir bien différer quelque peu l'étude du prochain point. Il y a une question que je veux poser au ministre au sujet du Tibet. L'affaire me paraît sérieuse, et vous ne me refuserez sans doute pas la permission de m'enquérir. A en croire les journaux, le gouvernement de Pei-Ping aurait créé, au Tibet, une situation qui pourrait présenter un danger pour l'Inde, d'ici à quelques mois. Veuillez nous donner, si possible, quelques éclaircissements à ce propos.

L'hon. M. PEARSON : Je vais le faire brièvement, mais je n'ai pas parfaitement compris ce qui s'est passé là-bas ces jours derniers, et je tiens des journaux les renseignements que je puis vous communiquer. Je sais que le gouvernement de l'Inde s'inquiète des événements survenus au Tibet, parce que ce pays-ci, une fois sous la botte d'un gouvernement agresseur et hostile, semblerait offrir une menace pour l'Inde. D'autre part, il suffit d'un coup d'œil jeté sur la carte géographique du Tibet pour savoir qu'une armée massée là n'est tout de même pas à vos portes. Le Tibet, à proprement parler, n'est au seuil d'aucun pays. Il est le plafond du monde. Depuis des siècles, il reconnaît la suzeraineté de la Chine. Cette dernière à son tour a reconnu aux Tibétains le droit de se gouverner eux-mêmes dans la sphère de sa suzeraineté. Les communistes chinois prétendent qu'ils entendent seulement exercer ou faire reconnaître officiellement, une fois pour toutes, un droit dont ils jouissaient déjà. L'ombre au tableau provient de ce que le Tibet est un pays plutôt faible au double point de vue militaire et économique, et incapable de se défendre ; en outre, il possède un gouvernement pour le moins singulier. Un défi a été lancé au dalaï-lama, chef suprême du Tibet, et à ses prêtres, par un rival, le panchen-lama, qui, je crois, habite la Chine depuis quelques années. L'Inde a probablement raison de s'inquiéter d'un tel état de choses, mais, sur la foi des renseignements que j'ai en mains, je puis dire que cette situation est à peu près aussi alarmante que celle qui existe dans d'autres parties du monde.

M. STICK : Les défilés entre le Tibet et l'Inde atteignent une altitude de près de 15,000 pieds. Pour ce qui est d'une invasion militaire, le danger serait plus grand du côté du chemin de la Birmanie. L'influence psychologique constitue peut-être là-bas une menace, mais du point de vue militaire, il n'y a rien à craindre.

M. GOODE : Monsieur le ministre, qu'en est-il des champs d'atterrissage ? Veuillez nous dire si des aéroports pourraient y être aménagés ?

L'hon. M. PEARSON : L'aménagement d'un champ d'atterrissage au Tibet serait une entreprise très hasardeuse, et, encore une fois, je ne vous parle qu'en profané actuellement. Il est peu probable qu'une aviation hostile serait tentée d'aménager au Tibet un champ d'atterrissage. En réalité, comme M. Stick, j'estime que la route de Birmanie et le secteur avoisinant, ainsi que la partie de l'Asie qui s'étend

en bordure de l'Inde vers le nord, et particulièrement l'Assam, offrent un danger beaucoup plus grand.

M. MACNAUGHTON : Il existait, je pense, un traité entre Tibétains et Chinois. Je suppose qu'on l'a déchiré ?

L'hon. M. PEARSON : Je ne puis dire si on l'a déchiré. J'ignore quel accord ont conclu ces deux gouvernements.

M. GOODE : La situation ne vous paraît pas trop grave, pour le moment ?

L'hon. M. PEARSON : Je vous répète tout simplement que la situation est plus inquiétante dans d'autres parties du monde, à l'heure actuelle.

M. HIGGINS : Quelle est l'attitude du Canada à l'égard de la participation de la Chine communiste au traité de paix avec le Japon ?

L'hon. M. PEARSON : Je crois avoir indiqué, à la première réunion ou ailleurs, que, selon nous, il était peu convenable d'inviter le gouvernement de Peï-Ping à participer à la signature d'un traité de paix avec le Japon, pendant que nos soldats se battent contre ceux de ce gouvernement en Corée. Mais si la guerre cessait en Corée, et qu'un armistice honorable pût être conclu, alors, nous songerions sérieusement, du moins à envisager la question de la participation de la Chine communiste à la signature du traité de paix.

M. HIGGINS : L'Inde a appuyé le Royaume-Uni en faveur de cette participation, n'est-il pas vrai ?

L'hon. M. PEARSON : Le Royaume-Uni n'est pas allé, que je sache, jusqu'à se prononcer en faveur de la participation de la Chine au traité de paix. A mon avis, l'attitude du Royaume-Uni à cet égard est la suivante : on préfère attendre le moment propice pour prendre une décision quelconque sur la question.

M. HIGGINS : Les journaux ont rapporté la chose tout récemment.

L'hon. M. PEARSON : J'ai vu le rapport des journaux, et il m'a paru quelque peu exagéré. Le Royaume-Uni a déclaré sans ambages, il me semble, qu'il ne verrait pas d'un bon œil la participation du gouvernement de Tchang-Kaï-Tehek à la signature d'un traité de paix avec le Japon. Un ou deux autres points ont été soulevés, monsieur le président, et si vous le désirez, je puis répondre maintenant à ces questions. Je n'étais pas présent lundi, à la dernière séance, mais je crois que M. Coldwell a demandé des renseignements.

M. COLDWELL : Plutôt un éclaircissement.

L'hon. M. PEARSON : De quoi s'agissait-il ?

M. COLDWELL : Etant donné les rapports contradictoires qui nous parviennent des Etats-Unis, ainsi que la fausse interprétation qui pourrait être faite de vos propres remarques de samedi, je vous prie de vouloir bien nous exposer l'attitude du Canada sur les points suivants : d'abord, où en sommes-nous pour ce qui est des propositions formulées en janvier dernier ?

L'hon. M. PEARSON : Le Canada a résolu de s'en tenir à la Déclaration de principes des Nations Unies, qui prévoit, pour ce qui est du règlement de la question coréenne et des autres problèmes d'Extrême-Orient, une solution conforme aux principes énoncés dans cette déclaration. Nos positions n'ont point varié à cet égard. Dans mon discours radiophonique de samedi soir, j'ai précisé textuellement ce qui suit :

Souhaitons qu'un jour on finisse par comprendre que c'est la Russie, et non la Chine, qui avait tout à gagner de l'agression en Corée, à laquelle elle

a pris part. Alors, on sera disposé sans doute à entamer des pourparlers en vue d'un règlement de la question coréenne et des autres problèmes d'Extrême-Orient qui puisse être accepté par les Nations Unies.

Entendons par là qu'à titre de membre des Nations Unies le gouvernement canadien est prêt, conformément aux résolutions adoptées par les Nations Unies, à entamer des négociations avec les communistes chinois, à condition qu'il y ait une suspension des hostilités en Corée, suivie d'un règlement politique de la question coréenne et des autres problèmes d'Extrême-Orient.

M. COLDWELL : Y compris Formose ?

L'hon. M. PEARSON : La Déclaration de principes parle en toutes lettres de Formose, mais tant que les communistes chinois se battront contre nos soldats en Corée, nous ne saurions consentir à discuter avec eux un règlement politique quelconque des problèmes que pose la situation en Corée, à Formose ou ailleurs.

M. COLDWELL : Il faudra d'abord que les hostilités prennent fin.

L'hon. M. PEARSON : Oui, il faudra commencer par là.

M. COLDWELL : Mais, en dehors de cela, la situation reste ce qu'elle était en janvier, pour ce qui a trait à notre pays ?

L'hon. M. PEARSON : Précisément.

M. COLDWELL : Les choses en sont là ?

L'hon. M. PEARSON : Oui.

M. MACINNIS : Si une trêve était conclue, et que les négociations fussent entamées en vue d'un règlement de la question coréenne, cela voudrait-il dire que le Canada reconnaît le gouvernement de Peï-Ping ?

L'hon. M. PEARSON : Non, pas nécessairement, car la discussion du problème avec le gouvernement communiste de la Chine n'équivaudrait à rien d'autre qu'à des négociations avec un gouvernement que nous n'avons pas encore reconnu, mais avec lequel nous sommes disposés à entamer des pourparlers, vu certaines circonstances.

Par exemple, en janvier dernier, nous nous sommes montrés prêts à négocier une trêve avec le représentant du gouvernement communiste de la Chine à Lake-Success. Pour ma part, je m'attendais de causer avec lui, mais si lui-même avait consenti à s'entretenir avec moi, cet entretien n'aurait pas été preuve que je reconnaissais pour autant le gouvernement que mon interlocuteur eût représenté.

M. GRAYDON : Vous auriez parlé deux langages différents.

M. MCKINNON : Peut-être n'y a-t-il pas plus de logique aux Affaires extérieures qu'ailleurs, mais, pour ma part, je ne conçois pas que des discussions quelconques puissent avoir lieu avec le gouvernement de Peï-Ping en matière d'une trêve, sans que ces négociations aboutissent en fin de compte à la reconnaissance ?

L'hon. M. PEARSON : Cette Déclaration de principes prévoit, notamment, que si les autres questions reçoivent un règlement satisfaisant, nous pourrions aborder le problème de la reconnaissance. A la suite du discours prononcé à New-York par M. Dean Rusk, sous-secrétaire américain des Affaires étrangères, pour qui j'ai la plus haute estime, on a insinué, dans les journaux et ailleurs, que l'attitude des États-Unis sur ce point avait changé, et que nos voisins du Sud étaient maintenant disposés à entamer n'importe quels pourparlers avec le gouvernement communiste de la Chine, ou à le reconnaître sur toute la ligne comme organe du peuple chinois. Or, après enquête auprès du ministère américain des Affaires étrangères quant à

la signification de ce discours, nous savons à présent que les paroles de M. Rusk n'indiquaient aucun changement dans la politique américaine.

M. CROLL : Oui, mais continuez, s'il vous plaît.

L'hon. M. PEARSON : Peu après la prononciation de ce discours, M. Acheson, dans une conférence de presse, déclara sans ambages, à ceux qui lui avaient posé ces questions, que le gouvernement des Etats-Unis était prêt à négocier avec le gouvernement communiste de la Chine.

M. COLDWELL : A condition que...

L'hon. M. PEARSON : Aucune condition n'était indiquée, mais les Etats-Unis consentaient à engager des pourparlers avec le gouvernement chinois. Lors de cette conférence, une question fut posée à M. Acheson, que je vais vous rapporter textuellement ici :

Monsieur, advenant un règlement, avec qui, selon vous, ce règlement serait-il négocié : les Coréens du Nord, les Russes ou les Chinois ?

Voici la réponse de M. Acheson : "A mon avis, tout règlement qui serait négocié le serait avec les auteurs du présent désordre, donc, je suppose, avec les Chinois."

On fit ensuite à M. Acheson cette question : "Monsieur le secrétaire, pour ce qui est plus particulièrement de la déclaration de M. Rusk voulant que le régime de Peï-Ping ne représente pas le peuple de la Chine, cela signifie-t-il que nous ne traiterions pas avec ce gouvernement si l'occasion se présentait de négocier un règlement en Corée?—A quoi M. Acheson répondit ce qui suit : "Comme je l'ai dit, si l'on veut mettre fin à une lutte engagée par un ennemi en particulier, il faut bien traiter avec cet ennemi. Ce sont les propres termes, je crois, du général MacArthur. D'ailleurs, le fait est universellement admis."

Voilà ce qu'a répondu M. Acheson.

M. GRAYDON : Pour revenir à la déclaration de M. Dean Rusk concernant l'attitude envers la Chine, je pense qu'entre tous les commentaires qui ont été faits sur le sujet ceux de M. J. B. McGeachy, formulés au cours d'une allocution radiophonique du dimanche soir, sur les ondes de Radio-Canada, ont brossé le meilleur tableau de la situation.

L'hon. M. PEARSON : Depuis lors, nous avons reçu des renseignements de notre ambassadeur à Washington, à qui nous avons demandé de s'enquérir sur les lieux ; celui-ci nous assure que la déclaration de M. Rusk n'impliquait aucun changement d'attitude, et n'avait pas passé par la censure des autorités supérieures du ministère américain des Affaires étrangères. Nous avons vivement apprécié cette assurance.

M. COLDWELL : Puis-je savoir si notre ambassadeur, M. Hume Wrong, accompagnait sir Oliver Franks lorsque ce dernier fit des représentations au ministère américain des Affaires étrangères relativement à la situation en Corée et aux discours contradictoires qui avaient été prononcés récemment aux Etats-Unis au sujet de cette situation ?

L'hon. M. PEARSON : Sir Oliver Franks ? Non.

M. Low : J'ai signalé, l'autre jour je crois, que l'une des expressions qui reviennent souvent sous la plume des membres du ministère — et justement le Ministre l'a employée dans son discours de samedi soir dernier — expression équivoque au possible, est la suivante : "La défaite de l'agression." Le Ministre serait bien aimable de nous donner là-dessus des éclaircissements ?

L'hon. M. PEARSON : Il est probablement difficile que je précise plus que je ne l'ai fait dans cette allocution, mais voici ce que j'ai déclaré alors : car il convient sans doute que je vous donne lecture de la déclaration en cause avant d'essayer de l'expliquer. J'ai dit qu'en Corée nous poursuivions un double objectif : la défaite de l'agression et la victoire sur l'agresseur. Puis, j'ai continué en ces termes : "Mais une victoire de cet ordre, mettant fin à une guerre partielle des Nations Unies, ne sera peut-être pas nécessairement le fruit d'une capitulation complète de l'ennemi comme celles auxquelles nous avons été accoutumés. La victoire consistera dans la réalisation de nos objectifs, et ceux-ci demeurent la défaite de l'agression déclenchée contre la république de la Corée." Voilà la substance de ma déclaration radio-phonique, et c'est cela que vous voulez que je vous explique ?

M. Low : Oui.

L'hon. M. PEARSON : Voici ce que j'ai voulu dire : à mon sens, aucune résolution des Nations Unies — car nous n'avons, en Corée, d'obligations qu'à titre de membre des Nations Unies — ne nous oblige à poursuivre la guerre jusqu'à la victoire, en ce sens qu'une victoire représenterait la défaite du gouvernement communiste de la Chine.

Il est vrai que ce gouvernement, par ses troupes, est intervenu dans l'agression contre la Corée, mais notre objectif est de défaire cette agression, et si une action limitée de notre part, et la réalisation d'objectifs limités, suffisent à cette fin, nous aurons alors rempli les obligations que nous impose la résolution des Nations Unies.

Récemment — et même à la séance d'hier du comité sénatorial — le général Vandenberg a indiqué que l'agression serait défaire si les agresseurs de la Corée du Nord et de la Chine étaient repoussés au delà du trente-huitième parallèle et cessaient leurs attaques. Je tiendrais un refoulement des Chinois et des Coréens du Nord au delà de cette ligne pour une défaite réelle de l'agression, en ce sens que j'y verrais la preuve que ces agresseurs sont disposés à négocier.

L'agression a commencé lorsque les troupes de ces deux pays ont franchi le trente-huitième parallèle : l'agression pourrait être considérée comme ayant pris fin dès qu'ils consentiraient à reculer au delà du trente-huitième parallèle et à s'y contenir, ainsi qu'à négocier un règlement politique destiné à assurer l'unification et la libération de la Corée par les voies politiques.

M. DICKEY : Notre objectif est l'unification et la libération de la Corée ?

L'hon. M. PEARSON : D'après la Déclaration de principes, nos objectifs politiques sont les suivants : d'abord, une cessation des hostilités, devant être suivie d'un règlement politique qui rendrait possible, par décision des Coréens eux-mêmes, la constitution d'une Corée unifiée et libre.

M. COLDWELL : Si je comprends bien ce que vous avez dit, ainsi que je le crois, vous aviez en vue la libération de la République de Corée. Cela signifierait qu'au delà du trente-huitième parallèle nous n'avons pas d'intérêt à l'activité militaire, bien que nous en ayons à un règlement politique concernant l'ensemble de la Corée.

L'hon. M. PEARSON : Je n'ose aller aussi loin que cela car, afin de maintenir nos positions en Corée du Sud et de restaurer la République de Corée, nous devons peut-être détruire les éléments militaires de l'agresseur au nord du trente-huitième parallèle. Tout dépendra des positions militaires, de la situation, bref de ce que les Américains appellent "la posture militaire de l'agresseur". De deux choses l'une : ou bien ce dernier reculera en bloc, de sorte qu'une cessation des hostilités s'ensuive *de facto* ; ou bien, il se repliera au delà du trente-huitième parallèle pour s'y refor-

mer, se reprendre et préparer une autre attaque, auquel cas force nous serait d'aller le relancer là-bas.

M. Low : Si j'ai soulevé ce point, c'est parce que, comme je l'ai dit lors du débat sur les Affaires extérieures, il est possible, voyez-vous, que les Nations Unies perdent beaucoup de leur prestige du fait de notre conduite en l'occurrence, et je vais vous montrer comment. A l'avenir, combien de petits pays seront disposés à faire appel aux Nations Unies pour leur aider à combattre l'agression, quand ils verront ce qui s'est passé en Corée ?

L'hon. M. PEARSON : C'est vrai, mais la chose ne dépendra pas uniquement de la ligne de conduite que j'ai indiquée. Je tiens à bien distinguer, d'une part, entre un agresseur qui aurait été refoulé au delà du trente-huitième parallèle, essayant une telle défaite qu'il aurait renoncé à l'agression et serait prêt à entamer des négociations, et d'autre part, un agresseur qui serait allé chercher refuge au delà du trente-huitième parallèle, mais pour attaquer de nouveau. Voilà deux hypothèses entièrement différentes.

M. COLDWELL : Maintenant qu'ils sont ainsi refoulés, Coréens du Nord et Chinois ont-ils été mis bien au courant de cette solution que vous envisagez personnellement, savoir que nous sommes prêts à négocier avec eux ?

L'hon. M. PEARSON : Ils la connaîtraient s'ils avaient lu le compte rendu des délibérations du Congrès des deux dernières semaines écoulées, ce dont je doute cependant : en tout cas, les déclarations du général Marshall, du général Bradley, et du général Vandenberg, qui s'y trouvent consignées, sont explicites sur ce point. J'espère que des mesures ont été prises pour exposer clairement la chose à qui de droit, mais je n'en sais rien.

M. QUELCH : Selon vous, l'agression ne peut être considérée comme défaite, tant que les Chinois n'auront pas consenti à cesser de se battre ?

L'hon. M. PEARSON : Non, pour ma part, l'agression ne sera officiellement défaite que lorsque l'agresseur aura cessé de se battre en Corée.

M. Low : En Corée ?

L'hon. M. PEARSON : Oui. Cette cessation des hostilités pourra être le fruit de négociations menées selon le plan que nous avons essayé de réaliser en décembre, ou encore elle pourra résulter d'une situation *de facto*.

M. MURRAY : Monsieur le président, d'après vous, les Chinois ne comprennent-ils pas, à l'heure actuelle, qu'ils ont été dupes de la Russie ?

L'hon. M. PEARSON : Je le souhaite.

M. MURRAY : C'est un fait, n'est-ce pas ? Telle est bien la conviction des Chinois ?

Le PRÉSIDENT : Le contraire est peut-être vrai.

M. MURRAY : Dès que cette idée aura fait son chemin, la dissension éclatera.

Le PRÉSIDENT : Une telle opinion pourra sembler paradoxale, mais à mon sens la Chine aurait préféré que les soldats russes n'interviennent pas du tout en Corée. J'estime qu'elle ne voulait pas des Russes, sachant d'expérience qu'une fois que ceux-ci mettent le pied sur son territoire, c'en est fait d'elle.

M. MURRAY : Les Russes y ont du matériel et ainsi de suite.

M. FRASER : M. Vandenberg entend évidemment qu'on les poursuive au delà

du trente-huitième parallèle, parce que, l'autre jour, il a déclaré que le trente-huitième parallèle n'avait aucune importance, à son avis.

L'hon. M. PEARSON : Vous avez raison. Nos propres troupes ont déjà dépassé le trente-huitième parallèle. En plein milieu d'une campagne, il est peu logique de vouloir les contenir dans les limites d'un secteur quelconque. Voici ce que je pense : étant donné certaines circonstances, il se pourrait bien qu'on négocie un règlement conforme, dans ses grandes lignes, au projet de cessation des hostilités conçu en décembre dernier : d'après ce projet, les Chinois et les Coréens du Nord d'une part, et les Coréens du Sud et les Nations Unies d'autre part, devaient se ranger de chaque côté d'une zone neutre intermédiaire, et demeurer là tant que le règlement n'aurait pas été conclu. Je persiste à croire que la conclusion d'une telle entente présentera moins de difficultés dans l'avenir que par le passé.

M. QUELCH : Vous n'avez pas renoncé à unifier la Corée?

L'hon. M. PEARSON : Non, notre intention reste toujours de libérer et d'unifier la Corée.

M. MCKINNON : Puis-je poser une question à cet égard? Les Nations Unies sont-elles disposées à négocier dans des conditions autres que celles de l'unification de la Corée?

L'hon. M. PEARSON : Non, je ne crois pas que les Nations Unies puissent négocier un règlement permanent qui consacrerait une division de la Corée. Ce serait là contredire, non seulement la récente résolution des Nations Unies, mais celles qui remontent à deux ou trois ans en arrière, et auxquelles nous continuons de nous en tenir.

M. MACNAUGHTON : J'avais une question : le Ministre a indiqué qu'il voulait répondre à plusieurs autres demandes de renseignements.

M. JUTRAS : Pourrions-nous avoir une déclaration sur la Commission mixte internationale?

L'hon. M. PEARSON : Je serais heureux de faire une déclaration au sujet des passeports, à la suite de certaines questions qui ont été posées.

Le PRÉSIDENT : Ces questions se rapportaient-elles à la discussion en cours?

M. JUTRAS : Non, elles ont été posées lors de séances précédentes. Il y avait aussi la question de la Commission mixte internationale.

L'hon. M. PEARSON : Je vais faire une déclaration au sujet des passeports.

Dans son quatrième rapport, en date du 22 juin 1950, le Comité permanent des affaires extérieures a recommandé au ministère des Affaires extérieures de

Réexaminer immédiatement la question de la délivrance et de l'annulation des passeports accordés à des citoyens canadiens dont la fidélité à un régime politique étranger l'emporte sur leur fidélité à l'égard de notre propre régime.

Dans les cercles officiels et ministériels, on n'a cessé, depuis près d'un an, d'étudier les méthodes par lesquelles on pourrait donner suite à cette recommandation le plus efficacement possible.

Je puis dire que nous avons consacré à cette étude beaucoup d'effort. Il s'agit d'un problème des plus ardu. En outre, les gouvernements amis en butte aux mêmes difficultés ont été consultés.

"Avis" suivant "aux voyageurs" a donc été inséré dans les règlements canadiens

Le simple refus d'un passeport à des citoyens canadiens visés par la recommandation, et la confiscation ou l'annulation de papiers de voyage déjà en la possession de ces personnes, n'empêcheraient pas les citoyens en cause de se rendre dans les pays situés derrière le rideau de fer, car ils pourraient quitter le Canada par des voies directes de transport, ou acquérir un papier de voyage du pays ayant un intérêt particulier à leur visite. Il est vrai que les citoyens canadiens qui rentrent au Canada sans un passeport canadien peuvent être retardés dans les ports d'entrée au Canada, mais l'admission ne saurait leur être refusée pour défaut d'un passeport canadien ; ils seraient seulement tenus de s'identifier comme citoyens canadiens à la satisfaction des autorités, et puis, le pays n'aurait plus qu'à les admettre ou à les réadmettre.

Des difficultés ont surgi lorsque des citoyens canadiens de fidélité reconnue à notre pays se sont vus aux prises avec les autorités locales une fois rendus dans des pays derrière le rideau de fer, tandis que les citoyens canadiens moins zélés pour la même cause ne rencontrent pas d'obstacles dans ces pays-là. Afin de nous permettre d'assurer à ces voyageurs toute la protection et l'assistance en notre pouvoir, sur les passeports, et paraîtra sous peu dans la Gazette du Canada :

Voici l'avis qui doit être imprimé sous peu.

Eu égard aux difficultés auxquelles sont exposés les voyageurs canadiens à l'étranger, les titulaires de passeports canadiens qui désirent se rendre en Albanie, en Bulgarie, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie, en Tchécoslovaquie, dans la zone d'occupation soviétique d'Allemagne ou dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont tenus, dans leur propre intérêt, de faire connaître, avant leur départ, leurs projets de voyage ainsi que la durée et le but de chaque séjour, soit au Bureau des passeports, 38, rue Bank, à Ottawa, soit à la représentation diplomatique ou consulaire canadienne la plus proche.

Dès leur arrivée dans l'un des pays susnommés, les voyageurs canadiens doivent fournir à la représentation diplomatique ou consulaire du Canada ou du Royaume-Uni la plus proche toute indication utile concernant leur passeport et leur adresse permanente, ainsi que le détail de leur itinéraire. Ils doivent rester en contact suivi avec les représentants du Canada ou du Royaume-Uni et, au moment de quitter le pays, prévenir de leur départ le dernier fonctionnaire auquel ils se sont présentés.

Quiconque ne se conforme pas à ces exigences peut voir confisquer son passeport.

M. GRAYDON : Monsieur le ministre, pour quel motif particulier la zone d'occupation soviétique en Autriche a-t-elle été omise ?

L'hon. M. PEARSON : Il n'y a pas, que je sache, de motif particulier. Je m'en informerai avec plaisir.

M. COLDWELL : Je vois que vous avez omis la Yougoslavie.

L'hon. M. PEARSON : Oui.

En terminant, je tiens à ajouter que, de cette manière, en exerçant un contrôle sur les allées et venues entre notre pays et ceux d'au delà du rideau de fer, le gouvernement canadien pourra, plus facilement encore, s'assurer que les passeports canadiens, qui sont sa propriété, ne servent pas à des fins indésirables.

Monsieur le ministre, vous dites que cette note figurera sur les passeports. Sera-t-elle simplement jointe au passeport, ou encore attachée, ou bien, estampillée sur le document ?

M. COLDWELL : Collée au passeport?

L'hon. M. PEARSON : Elle sera collée à l'intérieur du passeport.

M. FRASER : Ne serait-il pas préférable de faire fabriquer un timbre, et d'apposer directement cette estampille à l'un des feuillets du passeport — de sorte qu'on ne puisse prétexter l'ignorance?

L'hon. M. PEARSON : Je crois que la chose sera fixée de telle manière que personne ne pourra prétexter l'ignorance.

M. FRASER : Voilà qui sera très bien.

L'hon. M. PEARSON : Ainsi, nos représentants à l'étranger pourront se tenir en contact avec tous les Canadiens en séjour dans les pays derrière le rideau de fer, là où il est difficile parfois de leur assurer la protection nécessaire. Nous rendrons de la sorte un réel service aux voyageurs de bonne foi dont la fidélité est acquise à notre pays. Il ne s'agit pas du tout de vouloir leur imposer des restrictions quant à ces déplacements. Des restrictions existent déjà, mais ne sont pas notre fait. Nous serons en mesure, par ce moyen, de savoir qui se rend là-bas et pour quel motif; sans compter que nos représentants dans ces pays seront aussi mieux à même d'obtenir de l'aide s'ils en ont besoin.

M. FRASER : Votre ministère informera-t-il les personnes qui partent d'ici à destination de l'étranger que cette adjonction va être faite aux nouveaux passeports?

L'hon. M. PEARSON : Oui, ces personnes seront informées.

M. FRASER : Elles devront l'être à leur départ.

M. QUELCH : Est-il arrivé souvent que des Canadiens qui avaient décidé d'aller rendre visite à des parents résidant derrière le rideau de fer aient été, une fois là-bas, empêchés par les Soviétiques de rentrer au pays?

L'hon. M. PEARSON : Je ne sais pas qu'un seul Canadien en visite dans un pays derrière le rideau de fer ait été empêché de rentrer au Canada. Très peu de nos gens, naturellement, ont obtenu le privilège d'y aller, sauf lorsqu'ils étaient disposés à rester là-bas, dans l'hypothèse où ils y seraient retenus.

M. FRASER : Oui, mais les Russes ont refusé à l'épouse d'un diplomate canadien la permission de le rejoindre ici?

L'hon. M. PEARSON : Oui.

M. MACNAUGHTON : A-t-on songé à la question d'émettre des passeports d'un genre spécial pour les députés et les sénateurs?

Le PRÉSIDENT : Le point a été soulevé, mais en vain.

Le TÉMOIN : Il y a quelque temps, un décret a été établi gouvernant la délivrance de passeports spéciaux — passeports officiels — et parmi les personnes qui peuvent obtenir des passeports spéciaux se trouvent les membres du Sénat et de la Chambre des communes, les membres des Cabinets provinciaux et de leur famille immédiate qui voyagent en leur compagnie ou sont en route pour les rejoindre, compte non tenu, dans chaque cas, de l'objet du déplacement du chef de famille. Tant que vous êtes membre de la Chambre des communes, vous avez donc droit à un passeport spécial.

M. COLDWELL : Il en est ainsi depuis deux ans.

M. GRAYDON : Un membre communiste d'une Législature provinciale bénéficierait-il de ce privilège?

L'hon. M. PEARSON : Il s'agit ici des membres d'un Cabinet provincial. Je ne crois pas qu'il y ait un seul membre communiste dans les Législatures provinciales.

M. FRASER : Monsieur le président, à ce propos, vous avez dit, je pense, que le député ou le sénateur avait droit à un passeport officiel pour lui-même et sa famille.

L'hon. M. PEARSON : Oui.

M. FRASER : J'en ai demandé un l'an dernier, et l'on m'a répondu que je ferais bien mieux de m'en passer, parce que le détenteur d'un passeport officiel s'expose à rencontrer des difficultés.

L'hon. M. PEARSON : Parfois, il est plus facile de voyager avec un passeport ordinaire. Je l'ai bien vu pour ma part lors de mes voyages d'Ottawa à New-York ou à Washington. Si je montre un passeport ordinaire et déclare que je ne traverse la frontière que pour quelques jours, on me laisse partir au bout de deux ou trois minutes; mais si je produis mon passeport diplomatique, on convoque alors deux ou trois autres fonctionnaires, qui me font tant de gentilleses et de civilités, que j'en ai pour une vingtaine de minutes avant de pouvoir prendre congé!

M. FRASER : On m'a dit que, si j'obtenais un passeport officiel, je devrais l'obtenir pour tel déplacement en particulier, et qu'à mon retour de ce voyage, il me faudrait renvoyer immédiatement le document au bureau des passeports.

L'hon. M. PEARSON : Je vais m'informer de la chose. J'ignorais ce que vous m'apprenez là, mais vous comprendrez que le mandat d'un député peut bien être expiré, et alors cette personne n'aurait plus droit à un passeport du genre. On doit donc exercer un certain contrôle.

M. MUTCH : Monsieur le ministre, si des fonctionnaires de l'immigration vous ont traités de cette manière, vous auriez dû prendre leur nom et vous en souvenir.

M. MURRAY : J'ai demandé un passeport, en joignant \$5 à ma demande, et l'on m'a renvoyé les \$5 avec un très joli passeport.

L'hon. M. PEARSON : Le mot d'ordre de notre ministère est de donner à tous un service courtois.

M. MUTCH : La seule différence est que je n'ai pas envoyé \$5, mais j'ai obtenu un passeport quand même.

Le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres questions sur le sujet?

M. JUTRAS : Si j'ai bonne mémoire, monsieur le président, le Ministre a dit à la dernière séance qu'il allait faire une nouvelle déclaration sur la Commission mixte internationale, surtout en ce qui concerne la question du bassin hydrographique de l'Ouest central. Je vais m'expliquer davantage sur ce point.

L'hon. M. PEARSON : Veuillez me permettre de différer ma réponse jusqu'à la prochaine réunion. Je ne suis pas tout à fait prêt.

M. JUTRAS : Puis-je dire quelques mots sur ce point qui me préoccupe? Si vous vous souvenez, l'an dernier, la Commission, dans une déclaration, nous a donné l'assurance qu'elle attaquerait vraiment le problème de la régularisation des crues dans la vallée de la rivière Rouge, et ainsi de suite. Cela ne me paraît pas très clair dans le Budget de cette année, parce que le montant dépensé excède quelque peu \$7,000, et voilà une somme minime en comparaison de l'ampleur des travaux qui seraient censés avoir été entrepris. Je m'explique toutefois la chose comme ceci: sans doute, le gros de la tâche sera confié à d'autres organismes du gouvernement. Pour que nous comprenions bien la situation et jugions de ce que représente le poste

en question, vous pourriez peut-être nous donner une idée générale des ouvrages en voie de construction à l'heure actuelle? Par rapport au chiffre de \$56,000 qui est celui de l'autre item, le chiffre de \$7,000 nous semble raisonnable.

L'hon. M. PEARSON : Je vais essayer d'élucider ce point.

M. GRAYDON : Monsieur le président, puis-je poser au Ministre une question à laquelle il voudra peut-être répondre à la prochaine séance. Je désire savoir ce qu'il en est du rang des hauts commissaires qu'échangent entre eux les divers pays du Commonwealth. Il y a deux ou trois mois, on annonçait dans les journaux que, lors d'une réunion officielle ou non officielle des pays du Commonwealth, le problème que pose la dignité de titulaire du haut commissariat pour les divers pays du Commonwealth serait étudié, et une décision prise à cet égard. Il fut même alors rumeur qu'une entente avait été conclue par ces pays, en vertu de laquelle les hauts commissaires seraient placés à peu près sur un pied d'égalité avec les ambassadeurs. Où en est l'affaire, et veuillez me dire ce qui s'est fait en ce domaine?

L'hon. M. PEARSON : Je vais vous parler de mémoire, mais je sais qu'on a modifié récemment le statut de représentant de Commonwealth, en sorte que ces fonctions ont été assimilées à celles d'ambassadeur à l'étranger, et que le titulaire d'un haut commissariat a droit aux rangs, privilèges et prestige attachés à la dignité d'un ambassadeur.

M. GRAYDON : Qu'en est-il de la préséance?

L'hon. M. PEARSON : De même qu'aux préséances, lorsqu'il y tient. Par exemple, le haut commissaire est maintenant autorisé à porter le titre d'Excellence, s'il le désire. Je pourrai vous fournir le détail de ces changements à la prochaine séance. Je crois que la préséance établie à Ottawa l'est en fonction des dates respectives de nomination des dignitaires; leur ancienneté varie selon la date de leur entrée en fonctions, et ils occupent le même rang qu'un ambassadeur étranger.

M. GRAYDON : Auparavant, le rang accordé par la préséance aux hauts commissaires était-il quelque peu inférieur à celui des ambassadeurs étrangers?

L'hon. M. PEARSON : Oui, il l'était, et cela parce qu'en un sens le haut commissaire était en relation plus intimes avec nous.

M. GRAYDON : Il était en quelque sorte de la famille.

L'hon. M. PEARSON : Il n'était pas le représentant accrédité d'un souverain auprès d'un autre chef d'Etat, mais celui d'un gouvernement auprès d'un autre gouvernement. En langage diplomatique, il ne pouvait détenir le rang d'ambassadeur tant qu'il représentait un gouvernement, et non pas un chef d'Etat. D'une part, sa qualité de représentant d'un gouvernement le rapprochait plus de nous que s'il avait été un ambassadeur étranger; mais d'autre part, il devait céder quelque peu le pas à ce dernier dans l'ordre de la préséance.

Ce sont maintenant les représentants du Commonwealth eux-mêmes qui trancheront la question.

Le PRÉSIDENT : Quel sera le prochain numéro à notre programme, monsieur le Ministre?

L'hon. M. PEARSON : Je crois avoir répondu à toutes les questions que j'avais prises en note.

M. GRAYDON : J'ai une autre question, si vous me permettez de la poser. Le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies a-t-il été nommé?

L'hon. M. PEARSON : Aucune nomination permanente n'a été faite, et par ces mots j'entends qu'aucune décision finale n'a été prise quant à la désignation d'un successeur de M. Riddell. M. Holmes a été délégué à New-York à titre de suppléant, et nous avons l'intention de le rappeler à son poste de chef de la Division des Nations Unies de notre ministère dès qu'un représentant permanent aura été nommé ; cette nomination sera annoncée sous peu.

M. FRASER : Puis-je poser une question ? Je lisais hier soir dans le *New-York Times* que les Russes avait expédié dans leur secteur d'Allemagne plus de 500 de ce qu'ils appellent, je crois, leurs nouveaux avions à réaction M-I, avions qui, paraît-il, sont plus rapides que nos F-86. Leurs expéditions d'armements dans la zone russe d'Allemagne, sont-elles assujetties à des restrictions ?

L'hon. M. PEARSON : Une restriction toute particulière a été imposée sur l'expédition de ces armements en Allemagne, en Allemagne de l'Est ; de fait, de tels envois sont interdits.

M. FRASER : Comment se fait-il, alors, que les Russes puissent y expédier ces 500 avions à réaction ?

L'hon. M. PEARSON : Expédier en Allemagne orientale ?

M. FRASER : C'est ce que j'ai lu.

L'hon. M. PEARSON : L'Allemagne orientale est occupée par les Russes, et rien ne peut empêcher ces derniers d'y faire la pluie et le beau temps.

M. FRASER : Ils y sont entièrement libres de leurs actes ?

L'hon. M. PEARSON : Oui, ils peuvent procéder là-bas au réarmement, ils peuvent réarmer les Allemands de l'Est. Ils n'ont cependant aucun pouvoir dans les secteurs de l'Ouest.

M. FRASER : Les Nations Unies n'exercent à cet égard aucun contrôle ?

L'hon. M. PEARSON : Non, l'occupant russe a, en Allemagne de l'Est, les mêmes droits, pour ce qui est d'y renforcer son armée d'occupation, que les Etats-Unis de renforcer leur propre armée d'occupation dans l'Ouest de l'Allemagne.

M. COLDWELL : Quelles sont nos relations actuelles avec la Yougoslavie ? Y avons-nous un représentant ?

L'hon. M. PEARSON : Nous y avons une ambassade.

M. FRASER : Veuillez élever un peu la voix.

L'hon. M. PEARSON : M. Crean est notre chargé d'affaires. L'ancien ambassadeur, qui fut transféré au Pérou, n'y a pas encore été remplacé, mais ce poste sera officiellement rempli sous peu. Nos relations avec ce pays sont assez amicales.

M. COLDWELL : Et nos nationaux n'y rencontrent aucune difficulté à la frontière ?

L'hon. M. PEARSON : Non, ils vont et viennent assez librement entre ce pays et le nôtre. Voilà pourquoi le nom de la Yougoslavie ne figure pas sur la liste contenue dans le nouveau règlement des passeports.

M. GRAYDON : Puis-je savoir s'il y a perspective d'un prochain voyage d'un membre quelconque de la famille royale au Canada ?

L'hon. M. PEARSON : Je ne sache pas qu'aucune visite d'un membre de la famille royale au Canada doive avoir lieu dans un avenir rapproché. Je crois que le

Roi et la Reine, ainsi que la princesse Margaret, iront en Australie cet automne, mais j'ignore s'ils se proposent de venir au Canada à la même occasion.

Le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres questions ?

Je vous remercie vivement, monsieur le Ministre.

Avant l'ajournement, je tiens à rappeler aux membres qu'ils sont attendus à deux réceptions : un déjeuner demain à 12 h. 30, à la salle 16, déjeuner offert en l'honneur de l'Assemblée de réarmement moral et une réception vendredi après-midi, à 3 h. 30, dans le cabinet de l'Orateur, en l'honneur de M. Trygve Lie.

M. FRASER : Monsieur le président, le Ministre sera-t-il encore des nôtres la prochaine fois ?

Le PRÉSIDENT : C'est peu probable.

L'hon. M. PEARSON : Je suis à votre disposition.

M. FRASER : En ce cas, j'aurais une autre question à poser. Je lis dans les journaux que les Etats-Unis ont réduit au tiers environ de leurs dons antérieurs leur subvention de cette année au Fonds international de secours à l'enfance. Veuillez nous dire ce que le Canada a fait à cet égard ?

Le PRÉSIDENT : Pourrions-nous tenir une séance vendredi, à onze heures du matin ? Je vous le demande à titre de faveur spéciale. Il sera presque impossible de nous réunir lundi ou mardi prochain. Lundi est la fête du Roi.

L'hon. M. PEARSON : Monsieur le président, en réponse à la question de M. Fraser, je dois dire que le gouvernement n'a encore rien décidé quant à la question de la quote-part du Canada au Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies. Une subvention sera probablement accordée dans le Budget supplémentaire, mais je suppose que le montant en sera inférieur à celui de l'an dernier. L'an dernier, ce poste était de \$600,000.

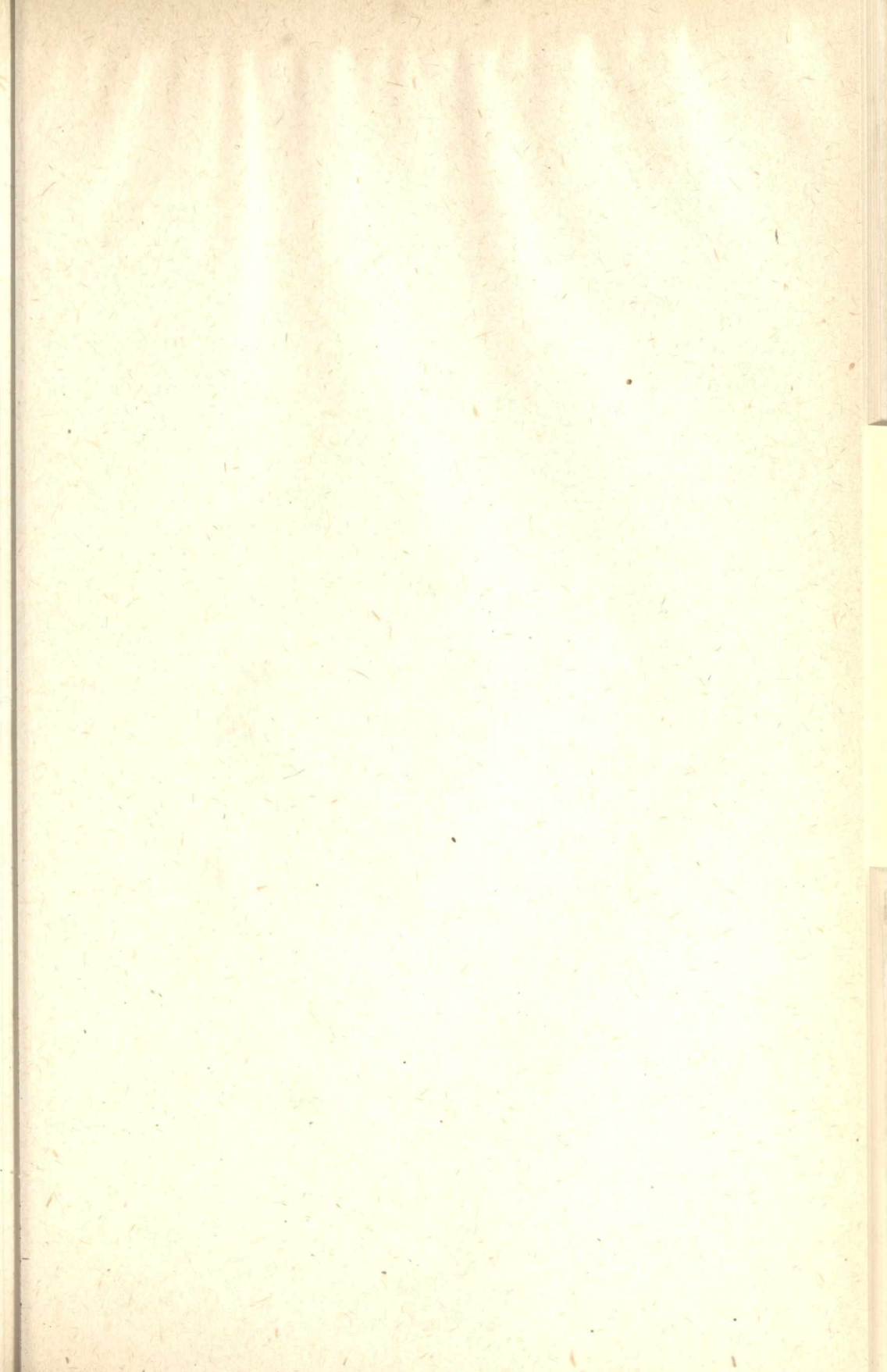
M. FRASER : Sera-t-il établi en proportion de la subvention américaine ?

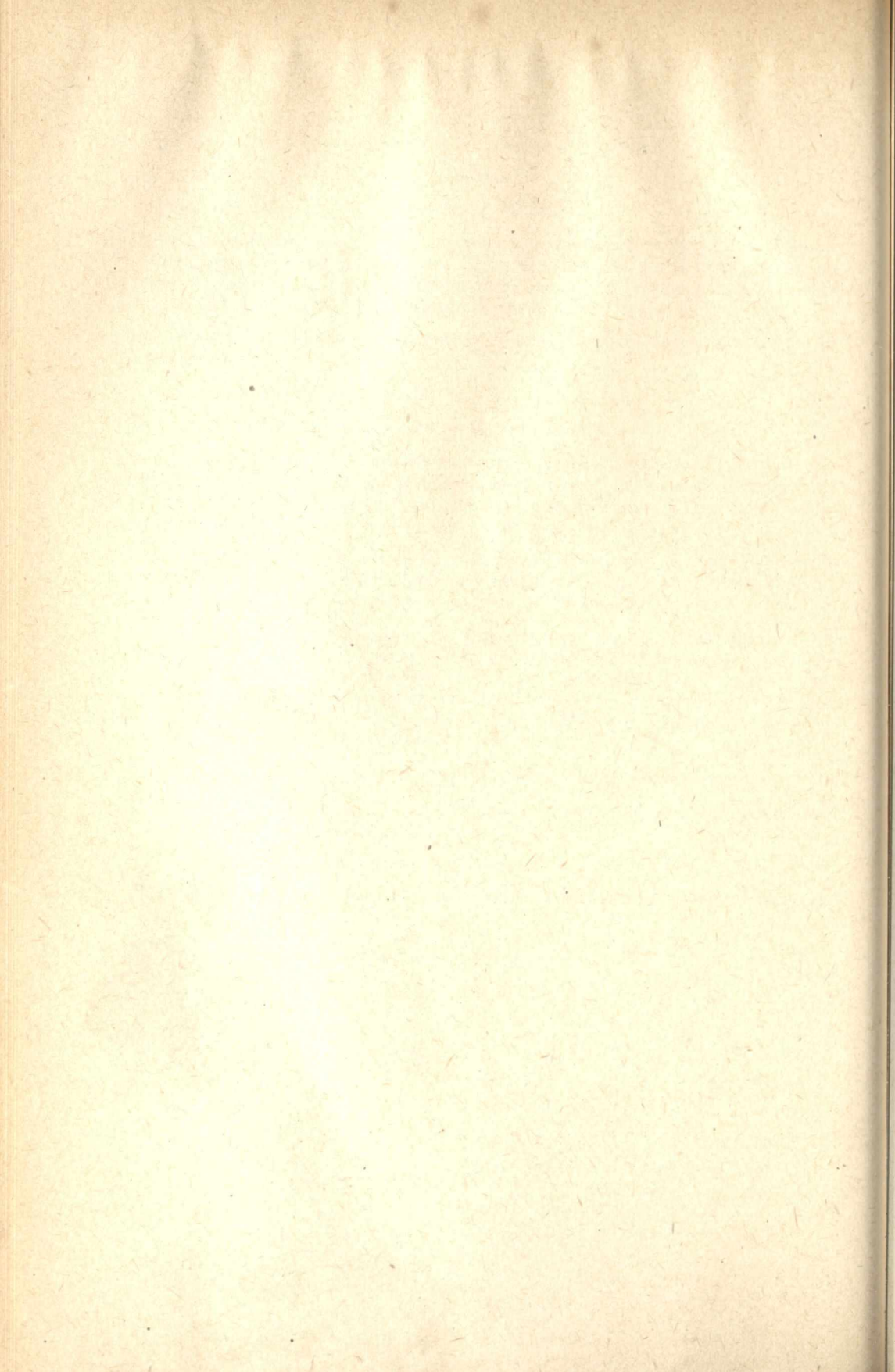
L'hon. M. PEARSON : Non, j'hésite à le croire. A mon sens, nos dons antérieurs n'étaient pas proportionnés à ceux des Etats-Unis.

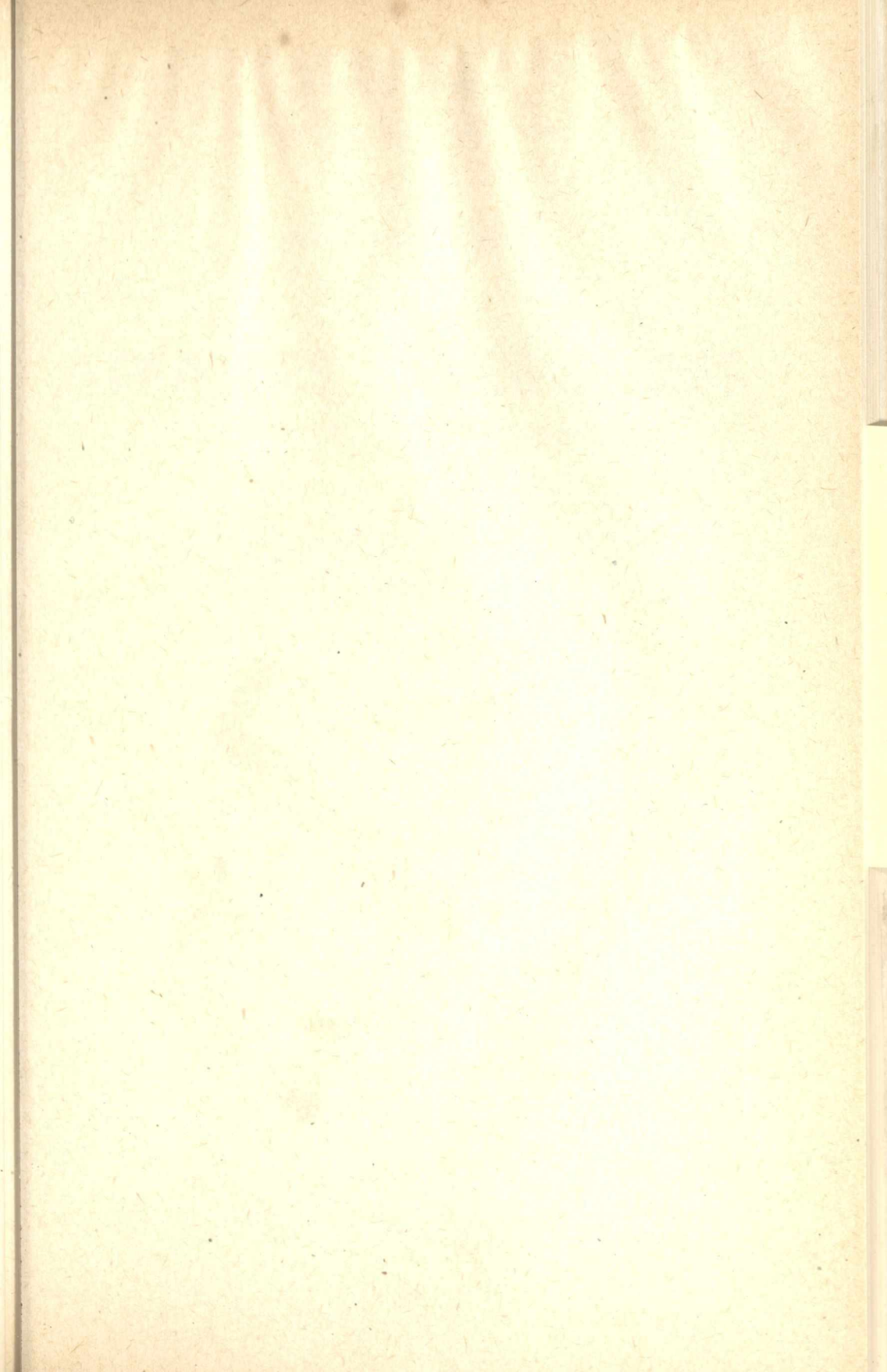
Le PRÉSIDENT : Nous réunirons-nous vendredi ?

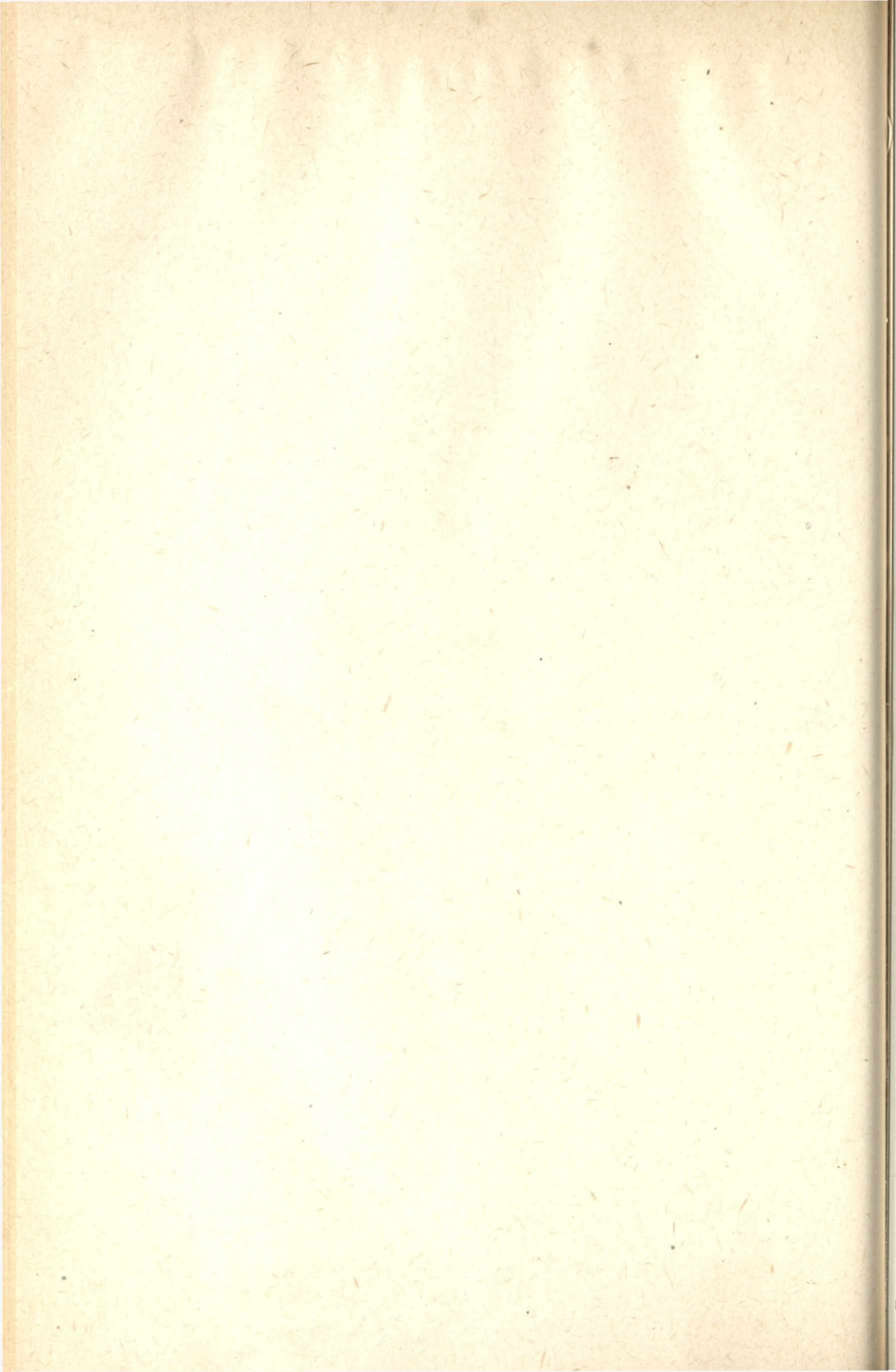
M. FRASER : Monsieur le président, vendredi, plusieurs membres doivent se après-midi ?

Adopté.









SESSION DE 1951

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

PRÉSIDENT: M. J.-A. BRADETTE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 5

SÉANCE DU MERCREDI 6 JUIN 1951

Budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures

POSTES 92 À 111 INCLUSIVEMENT ET POSTE 566

DEUXIÈME ET TROISIÈME RAPPORTS

TÉMOIN:

M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1951

SESSION DE 1911
CHAMBRE DES DEPUTES

COMITE PERMANENT

1911

AFFAIRES EXTERIEURES

PRESIDENT: M. J. A. BRUNET

PROCES VERBAUX ET TRAVAUX

Année 1911

REANNE DU PRESIDENT

Préface de M. J. A. Brunet, Président du Comité permanent

CONTENTS

TABLE

DE LA PARTIE I. - PROCES VERBAUX ET TRAVAUX

PROCES VERBAUX ET TRAVAUX
DE LA PARTIE I. - PROCES VERBAUX ET TRAVAUX

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 6 juin 1951.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Bradette, Breithaupt, Coldwell, Decore, Fraser, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Graydon, Higgins, Lesage, MacInnis, MacKenzie, Macnaughton, Murray (*Cariboo*), Picard, Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Stick.

Aussi présents: MM. Heeney, Moran, Hemsley et Tovell.

M. A. D. P. Heeney est appelé. Il dépose des réponses supplémentaires aux questions posées antérieurement par MM. Murray, Coldwell, Green et Fraser sur les sujets suivants:

1. La Division de l'Information des Nations Unies.
2. Le statut légal des réfugiés et des apatrides. L'Organisation internationale pour les réfugiés et ses rapports avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
3. Les souscriptions au bulletin mensuel des Affaires extérieures.
4. L'émission de passeports spéciaux.

M. Heeney lit des déclarations supplémentaires sur les passeports pour la zone d'occupation soviétique en Autriche, et le statut des hauts commissaires dans les pays du Commonwealth.

Les membres du Comité étant appelés à voter sur division, à la Chambre des communes, les délibérations sont suspendues de 4 h. 10 à 4 h. 30.

Le témoin reprend la lecture des réponses susmentionnées. Il est ordonné que ces réponses soient consignées au compte rendu, de même que la déclaration promise au sujet de la Commission mixte internationale.

M. Heeney remet au secrétaire une liste des documents et discours publiés par la Division de l'Information du ministère au cours de l'année 1950.

Le Comité poursuit l'étude du Budget des dépenses:
Les postes 92 à 111 inclusivement sont adoptés.
Le poste 566 est approuvé.

M. Heeney est interrogé d'une façon particulière quant aux postes n^{os} 92, 93, 94, 95, 96, 98, 99, 100 à 104, et 106.

M. Moran répond aux questions posées sur les postes 99 et 103.

Il est ordonné qu'une réponse concernant le poste 107 soit versée au compte rendu.

Le témoin est interrogé longuement sur les cotisations et les contributions des pays-membres des Nations Unies, ainsi que sur les paiements effectués et les sommes non acquittées.

Sur la proposition de M. Lesage,

Il est ordonné: — Que le président rapporte à la Chambre le Budget des dépenses approuvé.

Le président s'engage à soumettre au Comité, au début de la semaine prochaine, un projet de rapport.

M. Bradette remercie, au nom du Comité, le sous-secrétaire d'État et ses adjoints.

Les témoins se retirent.

A 5 h. 45, le Comité s'ajourne à la discrétion du président.

Le secrétaire,

ANTONIO PLOUFFE.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 12 juin 1951.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à huis clos, à 10 h. 30, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Bradette, Coldwell, Croll, Decore, Dickey, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*) Graydon, Jutras, Lesage, Murray (*Cariboo*), Quelch, Richard (*Ottawa-Est*), Robinson.

Le président soumet un projet de rapport préparé par le comité du programme, qui s'est réuni aujourd'hui à 10 heures.

Le Comité considère ledit projet de rapport comme ayant été lu par le secrétaire.

Une recommandation concernant les émissions radiophoniques aux pays situés derrière le rideau de fer est réservée et sera rédigée de nouveau.

Les discussions se poursuivant encore à 11 heures, le Comité décide de suspendre la séance jusqu'à 4 heures de l'après-midi, afin d'approuver le texte final du rapport.

REPRISE DE LA SÉANCE

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à huis clos, à 4 heures, sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Benidickson, Bradette, Croll, Decore, Dickey, Fleming, Fraser, Gauthier (*Lac-Saint-Jean*), Graydon, Lesage, MacKenzie, Quelch.

Le Comité étudie de nouveau le projet de rapport.

Après discussion, le paragraphe concernant les émissions radiophoniques aux pays situés derrière le rideau de fer est adopté avec modifications.

Le projet de rapport est adopté.

Sur la proposition de M. Croll, appuyée par M. Dickey,

Il est résolu — Que le président présente le rapport modifié à la Chambre.

A 4. h. 45, le Comité s'ajourne à la discrétion du président.

Le secrétaire du Comité,

ANTONIO PLOUFFE.

RAPPORTS À LA CHAMBRE

MERCREDI 13 juin 1951.

Le Comité permanent des Affaires extérieures demande la permission de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

La Chambre a adopté l'ordre suivant, le lundi 14 mai :

Que les postes 84 à 111 inclus, et le poste 566 du budget principal des dépenses de 1951-1952 soient soustraits au Comité des subsides et déferés audit Comité, sans préjudice toutefois des pouvoirs du Comité des subsides au sujet du vote des deniers publics.

Votre Comité a étudié les crédits susmentionnés et les a approuvés.

Votre Comité recommande que le gouvernement continue ses efforts en vue de remédier à la disette de vivres de l'Inde au moyen de produits alimentaires actuellement en disponibilité et qui sont acceptables par l'Inde.

Votre Comité recommande aussi qu'à l'avenir les délégations canadiennes à l'Assemblée générale des Nations Unies continuent à insister pour que les contributions budgétaires de l'Union soviétique et des pays associés soient accrues à des niveaux qui représentent mieux leur capacité respective de payer.

Votre Comité recommande de plus que des relations plus étroites soient établies entre le ministère des Affaires extérieures et le Service international de la Société Radio-Canada en vue d'assurer, dans l'intérêt de la liberté dans le monde, le plus d'efficacité possible aux émissions destinées aux populations derrière le rideau de fer.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

J.-A. BRADETTE.

VENDREDI 15 juin 1951.

Le Comité permanent des Affaires extérieures demande la permission de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité dépose maintenant un exemplaire imprimé de ses Procès-verbaux et Témoignages.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

J.-A. BRADETTE.

TÉMOIGNAGES

6 JUIN 1951.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. M. Heeney déposera d'abord les réponses aux questions que nous lui avons posées, et nous continuerons ensuite l'étude des crédits. Nos délibérations ont très bien été jusqu'ici, et nous pouvons déjà prévoir la fin de nos travaux, à condition de nous réunir au moins une fois, peut-être deux, d'ici à la fin de la semaine.

Quelques-uns de nos membres ne pourront être présents, mais ils ont proposé que nous nous réunissions quand même. Il n'est pas possible à tous les membres, actuellement, d'assister à nos réunions, et il faudra que les absents consultent le compte rendu de nos délibérations pour trouver la réponse à leurs questions.

M. STICK: Il y a une foule de comités qui se réunissent présentement.

Le PRÉSIDENT: Oui, et il faut bien se tirer d'affaire.

M. STICK: Je crois que le vendredi est une bonne journée pour nos séances.

Le PRÉSIDENT: Nous ne pourrions nous réunir demain. J'ai demandé à plusieurs membres, mais ils sont pris ailleurs. Pour ma part, je serais en faveur d'une réunion vendredi, à 11 heures.

M. STICK: Nous pourrions peut-être siéger deux fois.

Le PRÉSIDENT: Peut-être une fois. Plusieurs membres s'en vont le vendredi après-midi. Nous tiendrions une autre séance lundi, et ce serait presque la fin de nos réunions. Je ne veux pas précipiter les choses, mais je crois que nous avons accompli notre tâche.

M. BATER: Je suppose que c'est impossible que nous nous réunissions samedi. Pourtant j'aimerais bien que nous le fassions.

Le PRÉSIDENT: Moi aussi.

M. BATER: C'est ce que je propose.

M. FRASER: Vous pouvez le proposer, mais vous ne réussirez pas.

M. BATER: Franchement, je crois que c'est important, et que le Comité devrait terminer ses travaux.

M. STICK: C'est bien là mon avis également. Finissons-en. Nous faisons tous partie d'autres comités, et une réunion en dérange une autre.

M. BATER: Les gens veulent être libres le samedi. Mais, pour ma part, je suis prêt à siéger une heure ou deux. Le personnel ne serait peut-être pas en faveur.

Le PRÉSIDENT: Cela se produit rarement. Mais le personnel sera sûrement ici.

M. STICK: Quand comptez-vous terminer nos travaux?

Le PRÉSIDENT: Aux membres du Comité d'en décider. Pour ma part, j'aimerais finir au début de la semaine prochaine, après une ou deux séances au plus. C'est possible, je crois, puisque nous en sommes maintenant au poste 92, et quelques-uns des plus importants crédits ont été adoptés.

M. STICK: Je ne veux nullement précipiter les choses si quelqu'un désire traiter des questions dont le ministère ou le Comité pourrait bénéficier. Cependant, si nous accomplissons notre tâche en hommes d'affaires, sans perdre notre temps à des critiques, nous pourrions terminer.

M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, nous avons pris note de certaines questions posées par les membres du Comité. Je tâcherai de répondre d'abord à celle de M. Murray, concernant la matière, imprimée et autre, que distribue, à titre de renseignements, la Division de l'Information des Nations Unies.

En plus d'exercer son activité dans le domaine de la radio, de la télévision et du film, le Service de l'Information des Nations Unies publie une grande variété de matières concernant les travaux des Nations Unies et leurs divers aspects. Cette matière peut très bien se partager entre quatre catégories principales, dont les deux premières (communiqués de presse et service des nouvelles) sont gratuites, alors que les publications comprises dans les deux autres sont mises en vente.

- a) *Communiqués de presse.* Chaque réunion des organismes, institutions et comités des Nations Unies fait l'objet d'un communiqué de presse, reproduit au moyen d'un autocopiste et mis à la disposition de la Presse mondiale. Par l'entremise du télétype ou d'un autre mode de diffusion, il est distribué aux États-membres de l'Organisation. Le ministère des Affaires extérieures reçoit chaque jour des exemplaires de ces communiqués.
- b) *Service des nouvelles.* Le Service de l'Information est chargé de rédiger ou de reproduire des articles sur toutes les phases d'activité des Nations Unies. Ces articles, qui traitent généralement des sujets d'un intérêt particulier, sont fournis, sur demande, à tous les journaux et agences de nouvelles, et également mis à la disposition des délégations des États-membres établies à New-York. Ainsi, par exemple, lorsqu'un nouveau projet est lancé, ou qu'un événement digne de mention se produit, offrant un intérêt particulier pour les Nations Unies ou les concernant, le Service des nouvelles assure la dissémination mondiale de cette nouvelle.
- c) *Périodiques.* Les principales publications périodiques du Service de l'Information sont les suivantes:
 - (i) Le Bulletin des Nations Unies — sorte d'annales imprimées des événements qui touchent les Nations Unies et des réunions de cette Organisation — paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois.
 - (ii) L'Annuaire des Nations Unies, — compte rendu détaillé et complet des délibérations de tous les organismes et institutions qui font partie de l'Organisation, — paraît annuellement.
 - (iii) Le Manuel des Nations Unies et des institutions spécialisées, — résumé concis de l'organisation et des fonctions de tous les organismes, institutions et autres groupements auxiliaires des Nations Unies. Ce manuel en est actuellement à sa troisième édition.
- d) *Autres publications:* En plus de ces périodiques, le Service de l'Information rédige des brochures, des renseignements de base, des rapports de séances et autres résumés semblables, qu'il met en vente dans le public.

Le montant affecté dans le budget des Nations Unies au Service de l'Information, pour l'année financière 1951, est de \$2,687,000. A noter cependant que ce chiffre comprend les dépenses élevées qui sont faites pour le compte de la radio, de la télévision et des films. Nous avons laissé de côté ces dépenses, dans notre réponse à la question qui a été posée.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous obtenir d'autres renseignements?

M. Fraser:

D. Je voudrais simplement demander à M. Heeney si cette somme est inférieure à celle de l'an dernier?—R. Je n'ai pas ce renseignement, mais je pourrais l'obtenir pour vous. Je crois que le chiffre est réduit, parce que la plupart des services l'ont été l'an dernier.

D. Vous avez dit, je crois, que la matière imprimée a été considérablement réduite?—R. Il s'agissait alors du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.

D. Il me semblait que vous aviez également mentionné les Nations Unies?—R. Non, il ne s'agissait que de notre propre ministère.

Le PRÉSIDENT: J'entends la cloche qui nous appelle à la Chambre pour un vote sur division. Nous allons remettre à tout à l'heure.

Au retour de la Chambre:

Le PRÉSIDENT: Nous allons continuer. Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Fraser?

M. FRASER: Non, je voulais seulement savoir si les publications des Nations Unies avaient été réduites.

Le TÉMOIN: J'ai répondu que c'était là mon opinion, mais je devrai m'en assurer.

L'autre jour, M. Coldwell a posé plusieurs questions au sujet des réfugiés et des sans-patrie. En son absence, je pourrais peut-être verser les réponses au compte rendu. Elles sont plutôt longues, mais seront peut-être utiles à M. Coldwell et au Comité.

Le PRÉSIDENT: Cela vous convient-il?

Adopté.

Le TÉMOIN: L'une des déclarations concernait la conférence des plénipotentiaires des Nations Unies au cours de laquelle a été étudié le statut des réfugiés et des apatrides.

1. Lors de sa cinquième session, l'Assemblée générale décida de convoquer à Genève une conférence des plénipotentiaires, afin de compléter la rédaction de la Convention sur le statut des réfugiés et le protocole relatif au statut des apatrides, et de signer cette Convention. La conférence tiendra sa première réunion à Genève, le 2 juillet. Le chef de notre Division consulaire représentera le Canada, et il sera assisté d'un haut fonctionnaire de notre délégation permanente à Genève.

2. La Convention, qui sera à l'étude lors de cette conférence, a d'abord été rédigée par un comité *ad hoc* du Conseil économique et social. Ce comité a siégé pour la première fois à Lake Success, en janvier et février 1950, sous la présidence de M. Chance. La deuxième session a eu lieu à Genève, en août 1950, et rapport en a été fait à la cinquième session de l'Assemblée générale. Le Conseil économique et social, lors de sa session estivale de 1950, n'a discuté que la clause destinée à établir quelles sont les classes de réfugiés qui relèveront de ladite Convention. L'Assemblée générale a également discuté cette clause explicative, et recommandé une définition de compromis que les membres de la conférence pourraient étudier. Les autres clauses de la Convention n'ont pas été étudiées par l'Assemblée.

3. La Convention pour les réfugiés était destinée à assurer à ces derniers la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans distinctions injustes. Le but du protocole relatif au statut des apatrides est d'accorder, par extension, les droits énumérés dans la Convention aux apatrides qui ne sont pas des réfugiés. Le projet de Convention, dans son état actuel, prévoit un grand nombre de droits que les pays contractants étendront aux réfugiés. Il contient des articles généraux comme celui de "non

discrimination" qui porte "qu'aucun État contractant ne prendra de mesures injustes, sur son territoire, contre un réfugié, en raison de sa race, de sa religion, de son pays d'origine, ou parce qu'il est un réfugié". D'autres clauses plus spécifiques exigent, dans certains cas, que les États contractants accordent aux réfugiés les mêmes droits qu'à leurs propres nationaux, et, dans d'autres cas, les mêmes droits qu'aux étrangers. Les droits concernant l'acquisition de propriété mobilière et immobilière, le louage et les autres contrats relatifs à la propriété mobilière et immobilière en sont des exemples; de même que les droits concernant la protection de la propriété intellectuelle et industrielle, comme les inventions, dessins industriels, marques de fabrique, raisons sociales; les droits d'association; le droit d'ester en justice; le droit d'exercer une activité professionnelle salariée ou une profession libérale. Les États contractants sont tenus d'accorder aux réfugiés les mêmes privilèges qu'à leurs propres nationaux, lorsqu'il s'agit de rationnement, et de leur accorder un traitement tout aussi favorable qu'aux étrangers en général, en ce qui concerne le logement. D'autres articles traitent de l'éducation publique, de l'assistance publique, de la législation du travail et de la sécurité sociale, de la liberté de circulation, des pièces d'identité et des titres de voyage.

4. La définition du terme "réfugié", approuvée par l'Assemblée générale, mais que la Conférence est libre d'accepter, de modifier ou de rejeter, établit un compromis entre les pays qui désiraient une définition très précise, et ceux qui préféreraient une définition plus large. Le Canada était au nombre de ces derniers. En résumé, la définition recommandée par l'Assemblée générale, si elle est adoptée, embrassera toute personne qui, à la suite des événements survenus avant le 1^{er} janvier 1951, vit en dehors du pays dont elle a la nationalité, ou bien où elle avait sa résidence habituelle, parce qu'elle "craint avec raison d'être victime de persécutions du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques", et qui ne peut ou ne veut retourner dans ce pays ou accepter la protection du gouvernement du pays dont elle a la nationalité.

Les personnes exclues sont celles qui possèdent les droits et obligations du citoyen dans leur pays de résidence; celles qui bénéficient des avantages offerts par d'autres institutions des Nations Unies, comme les réfugiés de Palestine; les criminels de guerre; les personnes coupables de crimes non politiques ou d'actes contraires aux principes des Nations Unies.

La seconde question se rapporte aux mesures prises en vue de la liquidation de l'Organisation internationale pour les réfugiés.

Lors de la session d'avril, le Conseil général de l'Organisation internationale pour les réfugiés a adopté à l'unanimité une résolution autorisant le directeur général à poursuivre l'exécution du programme déjà approuvé de l'Organisation, après le 30 septembre 1951 (date de liquidation fixée antérieurement), aussi longtemps que les ressources réalisables de l'Organisation le permettront, et qu'il restera des réfugiés tombant sous le mandat de cet organisme, réfugiés qu'il nous faut aider dans leur relèvement et à qui nous devons ouvrir des perspectives de rétablissement. Le directeur général estime que les ressources financières actuelles de l'Organisation seront épuisées vers la fin de 1951, et que, par conséquent, la tâche de cette dernière sera terminée au cours du premier trimestre de 1952. On n'a pas demandé de contributions supplémentaires aux gouvernements des États-membres pour acquitter les frais de cette période additionnelle.

M. GRAYDON: "Liquidation" a un sens dans lequel ce mot ne devrait peut-être pas être pris ici.

Le TÉMOIN: Ce mot ne désigne peut-être qu'improprement l'action de mettre un terme à l'activité de l'Organisation internationale pour les réfugiés.

La troisième question posée touchait le rapport qui existe entre l'Organisation internationale pour les réfugiés et le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Les principales fonctions de l'Organisation internationale pour les réfugiés ont été le rapatriement, l'identification, l'inscription et le classement de ces derniers, le soin et l'assistance ainsi que la protection légale et politique qu'on leur accordait, et enfin leur transport, leur rétablissement et leur réinstallation. Ces fonctions ont été exercées auprès des classes suivantes de réfugiés : personnes vivant en dehors des pays dont elles avaient la nationalité, ou encore où elles avaient leur résidence habituelle ; celles qui ont été victimes des régimes fascistes, nazis ou phalangistes, ou qui étaient considérées comme des réfugiés avant le déchaînement de la Seconde Grande guerre, du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité ou de leurs opinions politiques. La constitution de l'OIR excluait spécifiquement certains groupes de réfugiés, notamment les personnes d'origine allemande.

L'Assemblée générale décida d'établir un haut commissariat pour les réfugiés afin que, après la dissolution de l'OIR, ces derniers pussent continuer d'obtenir une protection internationale. Assurer aux réfugiés cette protection dans le domaine politique et juridique était l'une des fonctions de l'OIR. Ce sera maintenant la tâche principale du haut commissaire pour les réfugiés. Sa mission n'a absolument rien à voir à la politique, et il doit s'occuper, règle générale, des groupes ou classes de réfugiés, plutôt que des individus particuliers, qui peuvent s'adresser à lui pour obtenir de l'aide. Le haut commissaire préconisera et s'efforcera de faire ratifier des pactes internationaux pour la protection des réfugiés, d'en surveiller l'application et, si la chose devient nécessaire, de proposer des modifications à ces pactes. L'une des premières conventions de cette nature dont il devra s'occuper est la Convention des Nations Unies touchant le statut des réfugiés et le protocole relatif à celui des apatrides. De plus, le haut commissaire s'efforcera d'adoucir le sort des réfugiés en favorisant la conclusion d'accords spéciaux entre les gouvernements, afin d'améliorer la situation et de réduire le nombre de ceux qui ont besoin de protection. Il travaillera de concert avec les gouvernements et les organisations particulières, afin d'encourager le rapatriement volontaire ou l'assimilation des réfugiés. Il demandera aux divers gouvernements d'admettre des réfugiés dans leurs pays respectifs, et il coordonnera les efforts des organisations privées qui s'occupent du bien-être des réfugiés.

Actuellement, le haut commissaire n'a pas les pouvoirs nécessaires pour administrer les secours ou pour fournir des soins, l'entretien et le transport aux réfugiés. Cela relèvera des gouvernements intéressés. Par contre, il est autorisé à administrer tout secours qu'il peut recevoir à l'intention des réfugiés, en distribuant ces secours aux agences publiques ou privées le mieux en mesure de s'en occuper.

Un plus grand nombre de réfugiés tomberont sous le mandat limité du haut commissaire que sous celui de l'OIR. En résumé, ses responsabilités s'étendront à tous les réfugiés politiques internationaux qui ont quitté le pays dont ils ont la nationalité, ou encore où ils avaient leur résidence habituelle, craignant d'être victimes de persécutions du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité ou de leurs opinions politiques, ou qui ne peuvent ni ne veulent retourner dans ce pays ou accepter la protection de leur gouvernement antérieur. Il y a cependant certaines exceptions, comme les personnes possédant les droits et privilèges du citoyen dans leur pays de résidence ; ceux qui bénéficient déjà de l'aide d'autres institutions des Nations Unies ; les criminels de guerre et les personnes qui se sont rendues coupables de certains délits.

Le haut commissaire, M. Van Heuven Goedhart, travaille en collaboration étroite avec l'OIR depuis qu'il a ouvert son bureau, le 1^{er} janvier 1951.

Maintenant, je crois que c'est M. Green qui a demandé quel est le nombre des souscriptions qui ont été acquittées, au bulletin mensuel du ministère intitulé "Affaires extérieures". Le chiffre est de 5,741, ce qui comprend les abonnements de l'Association des Nations Unies au Canada, soit 3,900. Cela veut dire qu'il y a 1,841 souscriptions, en plus de celles-ci.

Une autre question a été posée, au sujet des discours publiés par la Division de l'Information du ministère dans la série des Discours et déclarations, au cours de l'an passé. Si cela vous convient, je me contenterai de remettre le renseignement au secrétaire du Comité.

Adopté.

M. GRAYDON: Les discours du sous-ministre y sont-ils compris ?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur. Deux d'entre eux.

Une autre question touchait une déclaration faite par le ministre lors d'une réunion précédente à laquelle je n'étais pas présent, ou bien elle a été posée à la suite de cette déclaration concernant les avis aux voyageurs qui se rendent dans les pays situés derrière le rideau de fer. On a demandé pourquoi la zone d'occupation soviétique en Autriche n'était pas comprise dans la liste relative à ces avis aux voyageurs. Il y a à cela deux raisons: d'abord, la juridiction du gouvernement autrichien s'étend à toutes les zones, ce qui est tout à fait différent de la situation qui existe dans la zone d'occupation soviétique en Allemagne.

La seconde raison est celle-ci: les citoyens canadiens ne peuvent pénétrer dans la zone soviétique en Autriche qu'au moyen d'un permis, ou carte grise, qui leur est remis par le Bureau des passeports, à Ottawa.

Une autre question a ensuite été posée au sujet de la délivrance de passeports spéciaux.

Les passeports spéciaux délivrés aux juges de la Cour suprême, aux membres du Sénat et de la Chambre des communes, aux membres des Cabinets provinciaux et de leurs familles qui voyagent avec eux sont valides pour cinq ans et peuvent être conservés par les personnes en faveur de qui ils ont été délivrés, aussi longtemps que ces personnes possèdent les qualifications qui ont rendu possible la délivrance desdits documents.

Les passeports spéciaux délivrés aux hauts fonctionnaires de l'État et à des particuliers, pour leur permettre de représenter le Canada à des conférences internationales, ou de se rendre à l'étranger pour y remplir des fonctions officielles, sont généralement valides pour un an au plus, et doivent être retournés au Bureau des passeports, une fois la mission remplie. Ils ne sont pas annulés, mais conservés au Bureau des passeports, pour être délivrés de nouveau, advenant le cas où la personne désignée sur le passeport serait de nouveau renvoyée à l'étranger en mission officielle.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser à la suite de ces réponses ?

M. FRASER: Oui. Depuis quand a-t-on modifié la ligne de conduite en ce qui concerne les passeports officiels ?

Le TÉMOIN: Il y a un an environ. J'ignore la date, mais je sais que ce fut au cours de 1950. M. Moran croit que ce fut en septembre. Il me semble que c'était un peu plus tôt.

M. FRASER: Il y a un peu plus de six mois.

M. Picard:

D. Vous souvenez-vous si des citoyens canadiens ont déjà eu de la difficulté à pénétrer à Vienne ou dans la zone soviétique d'Autriche ? S'agit-il simplement

d'obtenir ce permis sur carte grise?—R. Je ne sache pas qu'il y ait eu des difficultés ou des plaintes. La chose est simple si la personne fournit une identification légitime.

D. Même si une personne ne se rend pas là-bas à titre officiel? Vous voulez dire qu'un Canadien qui veut aller à Vienne ou dans la zone d'occupation peut obtenir une carte grise, s'il sait où s'adresser?—R. Nous n'avons jamais eu de difficulté.

D. Un citoyen ordinaire peut procéder ainsi?—R. Je le crois, mais je peux m'en assurer.

En réponse à la question de tout à l'heure, c'est en mai 1950 que la ligne de conduite au sujet des passeports a été modifiée.

M. Fraser:

D. Vous avez dit que les passeports délivrés aux membres du Parlement sont valides pour cinq ans?—R. Oui, monsieur.

D. Mettons que la personne ne soit plus membre du Parlement?—R. Elle n'a plus droit à son passeport.

M. LESAGE: M. Heeney avait touché ce sujet dans la première partie de sa réponse.

Le TÉMOIN: La question suivante, dont j'ai pris note, était adressée au ministre et concernait le statut des hauts commissaires dans les pays du Commonwealth.

A la suite des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion des premiers ministres du Commonwealth à Londres, en 1948, les hauts commissaires de tous les pays du Commonwealth ont été placés sur le même pied que les ambassadeurs. Étant donné qu'ils ne présentent pas de lettres de créance, ils ont la préséance, avec les ambassadeurs, sur la liste diplomatique, suivant la date de leur arrivée dans la capitale. Il a cependant été convenu à Londres que celui des ambassadeurs étrangers qui détiendrait l'ancienneté occuperait le rang de doyen du corps diplomatique.

On accorde aux hauts commissaires le titre d'"Excellence" et ils jouissent des mêmes privilèges que les ambassadeurs.

Dans le service extérieur canadien, on ne fait aucune distinction de rang entre les chefs de missions diplomatiques, et ces derniers peuvent occuper l'un ou l'autre des divers postes. Ainsi, des ambassadeurs sont devenus hauts commissaires, consuls généraux, et vice versa. On peut dire que la même pratique a cours dans les autres pays du Commonwealth, sauf dans le Royaume-Uni, où c'est l'Office des relations du Commonwealth qui désigne les hauts commissaires.

M. PICARD: Est-il régulier de demander d'autres renseignements au sujet des passeports, ou si la question a été vidée?

Le PRÉSIDENT: Elle a été débattue l'autre jour, mais vous pouvez formuler votre demande. Nous n'avons pas d'objection.

M. PICARD: Ma demande est régulière?

Le PRÉSIDENT: Nous avons adopté le poste.

M. PICARD: Je voulais seulement avoir une explication au sujet des personnes qui obtiennent des passeports officiels.

Le TÉMOIN: Je crois que la réponse du Ministre à ce sujet figure au compte rendu, sauf la note que j'ai ajoutée aujourd'hui.

M. HIGGINS: Y a-t-il une différence quelconque dans le statut des hauts commissaires des divers pays du Commonwealth?

Le TÉMOIN: Non, monsieur. Ils ont le même statut que les ambassadeurs étrangers.

M. HIGGINS: Et entre eux?

Le TÉMOIN: Ils viennent par ordre de préséance, suivant la date de leur arrivée dans la capitale où ils sont accrédités.

M. Graydon:

D. Notre représentant à Karachi est-il sur un pied d'égalité avec le haut commissaire de New-Delhi?—R. Oui, monsieur. Ce sont deux hauts commissaires.

D. Y en a-t-il un à Colombo?—R. Nous n'avons pas de haut commissaire à Colombo. M. Chipman, qui est haut commissaire à New-Delhi, est également accrédité dans l'île de Ceylan, où nous avons un commissaire du commerce.

D. Qui est notre représentant à Karachi?—R. M. A. D. M. Johnson.

D. Il a le rang de haut commissaire?—R. Oui, monsieur.

D. Au Pakistan?—R. Oui, monsieur.

Ce sont là, je crois, toutes les questions que j'avais notées.

Le PRÉSIDENT: Nous voici rendus au poste 92, "Section canadienne de la Commission mixte permanente de défense (Canada-États-Unis)".

Le poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 93, "Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies".

M. FRASER: Monsieur le président, le droit qu'il faut acquitter pour appartenir à l'Association des Nations Unies — je parle des associations canadiennes, — est de \$3. Cela me semble exagéré, parce que les associations locales, si je ne me trompe, peuvent garder seulement \$1, et le reste va à Ottawa. N'y aurait-il pas moyen de proposer à l'Organisation des Nations Unies de réduire cette cotisation afin de recruter plus de membres?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je sais que l'Association des Nations Unies fait difficilement ses frais avec ce droit de \$3 dont elle ne reçoit que \$2. Le Comité se souvient des témoignages qui ont été présentés l'an dernier sur le sujet. Le siège social de l'Association, pour l'entretien duquel le droit de \$2 est utilisé, fonctionne difficilement avec ce revenu qui, en plus d'une subvention du gouvernement, constitue, je crois, le seul dont l'Association dispose. Il me semble, par conséquent, qu'il lui serait difficile d'exiger moins des sections régionales.

M. Stick:

D. C'est une organisation qui ne relève pas de l'État?—R. Non, pas du tout.

D. Nous n'avons aucune juridiction sur le droit exigé?—R. Non, monsieur.

M. FRASER: Cela échappe à notre compétence.

M. COLDWELL: Les membres du Parlement peuvent aider au recrutement de ces associations locales parmi leurs mandants, lorsqu'ils se rencontrent, sur la valeur de ces associations. Moi, c'est ce que je fais.

M. HIGGINS: Dans combien de provinces ces associations existent-elles?

Le TÉMOIN: Je crois qu'il y en a dans toutes les provinces. Je peux me tromper, mais j'en suis presque sûr.

M. Stick:

D. Je ne crois pas qu'il y en ait à Terre-Neuve. Je n'en ai jamais entendu parler.—R. Je n'en suis pas sûr.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 94, "Subvention à la Société canadienne de la Croix-Rouge".

M. BATER: Cette subvention est-elle maintenant accordée à cause de la guerre de Corée? — Il me semble qu'il n'y en avait pas en ces deux dernières années.

Le TÉMOIN: Permettez-moi de dire ici quelques mots, monsieur le président. Le Canada a cessé de payer sa contribution au comité international de la Croix-Rouge en 1948, parce que ce comité ne s'occupait plus des Canadiens. Le Royaume-Uni avait agi de la même façon en 1947. Il est maintenant évident que ce comité international ne peut se tenir prêt à assumer convenablement les tâches qui lui sont assignées, conformément aux principes de la Convention de Genève, à moins que les pays signataires de ladite convention ne lui fournissent une assistance pécuniaire.

M. COLDWELL: Ça fait aussi longtemps que ça que nous n'avons pas accordé de subvention? Que signifie la subvention dite au *Fairfield Trust Committee*, en 1951?

Le TÉMOIN: Si vous voulez bien m'accorder un moment, je vais obtenir des précisions. Il s'agit là d'une célébration canado-américaine qui a eu lieu.

M. MACKENZIE: C'était à la frontière entre le Canada et les États-Unis.

Le TÉMOIN: Je crois qu'il s'agissait de l'inauguration d'un parc, à Fairfield. Il y avait une cérémonie internationale à laquelle M. McNicol était vivement intéressé, et le gouvernement fédéral a participé aux dépenses.

M. GRAYDON: Il s'agissait, je crois, de l'histoire des frères Moraves.

M. MACKENZIE: C'était en réalité un monument destiné à commémorer la paix entre le Canada et les États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Poste 95, "Organisation des Nations Unies, agences spécialisées".

M. Fraser:

D. Il ne s'agit que de l'Organisation des Nations Unies? Pouvez-vous nous dire exactement quelle est la cotisation des membres, combien il y a de membres, quels pays y sont représentés, enfin nous décrire l'ensemble de l'Organisation?—R. Oui, monsieur.

D. En tenant compte de la représentation du ministère des Affaires extérieures là-bas et de ce qu'il en coûte au Canada? Par suite des réunions qui doivent avoir lieu cette année à Paris, nos frais se trouveront-ils accrus?—R. Peut-être dois-je répondre d'abord à la dernière partie de votre question. Les frais seront sensiblement accrus, monsieur le président, à cause de la décision prise par la Cinquième Assemblée de se réunir à Paris et non au siège social. Je n'en connais pas exactement le chiffre, mais les dépenses seront beaucoup plus élevées. La délégation canadienne s'est opposée à ce que la sixième session ait lieu à Paris, mais en vain. De façon générale, vous trouverez la réponse à votre question en comparant les frais du Canada, cette année, avec ceux de l'an dernier, tels qu'ils apparaissent dans le livre bleu du Budget. Cette année, notre contribution à l'Organisation des Nations Unies sera de \$1,466,100, alors qu'elle était de \$1,343,700 l'année dernière. Cela résulte d'une nouvelle répartition des contributions. En effet, notre pourcentage a été porté de 3.2 p. 100 du total à 3.3.

M. Graydon:

D. Le pourcentage que représente notre cotisation est bien au delà de celui d'une prétendue grande puissance. Les membres du présent Comité, et le gouvernement en général, je crois, se sont inquiétés, en maintes occasions, de ce que nous devons payer un pourcentage aussi élevé, alors que la Russie ne verse que 6 p. 100. Je ne vous parle que de mémoire, c'est peut-être 7 p. 100.—R. C'était 6.34 p. 100 au cours de la dernière année financière. Le chiffre est maintenant de 6.98.

D. Cette augmentation est scandaleuse. Que représente-t-elle au juste? Une fraction de 1 p. 100?—R. Ou bien la Russie est une grande puissance, ou bien elle n'en est pas une. Dans le premier cas, elle devrait payer sa juste part des frais de l'Organisation, mais elle ne la paye pas.

Pensez-y bien: le Royaume-Uni verse un peu plus de 12 p. 100. Je comprends que les États-Unis acquittent la plus grande partie de la somme mais, à mon avis, c'est là l'un des scandales de l'Organisation des Nations Unies: que le Canada, avec une population d'environ 14 millions d'habitants, paye environ la moitié de ce que la Russie verse avec une population de 180 millions.

J'ai déjà mentionné la chose, et je sais que le gouvernement canadien s'en préoccupe. Lors des séances ultérieures des Nations Unies en matière de budget, j'espère que nous persévérons dans nos efforts en vue de faire proportionner davantage notre quote-part à celle de l'Union soviétique. Je crois que les Russes s'en tirent à bien bon marché avec leurs contributions à l'Organisation des Nations Unies. Si l'on tenait compte du temps qu'ils font perdre aux séances et des entraves qu'ils suscitent à l'activité de cet organisme, il leur faudrait en faire à peu près tous les frais.

M. MURRAY: Je constate que la Chine ne paie rien.

Le TÉMOIN: Le gouvernement nationaliste de la Chine est en défaut à l'égard de ses contributions envers plusieurs agences spécialisées. Quant à sa contribution aux Nations Unies, je ne sais trop où elle en est. Mais je devrais peut-être répondre aux observations de M. Graydon ou faire quelques commentaires.

M. Graydon s'en rend compte, le point de vue qu'il a exprimé est le même que celui du gouvernement et des délégations qui se sont succédé aux Nations Unies.

M. STICK: C'est son point de vue annuel.

M. COLDWELL: Son point de vue permanent.

Le TÉMOIN: Lorsque le sujet a été discuté au comité administratif et budgétaire des Nations Unies, ce comité a tenté sérieusement de faire reviser l'échelle des contributions. L'an dernier, en 1950, celle-ci a été modifiée pour la première fois depuis son établissement. Les modifications ont été très légères, mais orientées dans la bonne direction. Les États-Unis ont bénéficié du relèvement de la cotisation de l'Union soviétique et des pays satellites, parce que l'un des objectifs formulés par le comité administratif et budgétaire, c'est qu'aucun pays ne doit acquitter plus des deux tiers du budget total. La contribution des États-Unis en sera donc réduite d'autant.

M. ROBIN: Quel est maintenant le taux de la contribution canadienne ?

Le TÉMOIN: 3.3 p. 100.

M. FRASER: Celle des États-Unis est de 39 et quelque chose ?

Le TÉMOIN: Elle était de 39.89, et elle a été réduite à 38.92.

M. STICK: Sur quoi cette répartition est-elle basée ? Ce n'est pas sur le chiffre de la population ?

Le TÉMOIN: Elle est basée sur une formule très compliquée, qui se résume au pouvoir de payer de chaque pays. Les données statistiques qu'il a été possible d'obtenir jusqu'ici des diverses nations n'ont pas été considérées par les membres du comité administratif et budgétaire comme très satisfaisantes. Le pouvoir de payer est le premier critère. Mais il est sujet à modification, en vertu de certains principes dont l'un est le ravage causé par la guerre et la dislocation qui en résulte dans l'économie domestique. Naturellement, l'Union soviétique et les autres pays envahis ont prétendu avoir subi des dommages matériels considérables. On s'est fondé sur cette affirmation pour réduire leur cotisation en deçà de ce qu'elle aurait été si l'on s'était basé sur leur revenu national.

M. GRAYDON: Un pays qui est en mesure de maintenir 178 divisions armées devrait pouvoir payer plus de 6 et une fraction p. 100 des frais des Nations Unies. Pour ce qui est du revenu national, les Russes, je crois, apparaissent en bien mauvaise posture, comme il arrive dans bien d'autres cas où ils tâchent de faire réduire leur quote-part en affirmant que le revenu de la nation est insuffisant. Ce revenu suffit cependant à une foule d'autres choses. Voilà, je pense, l'un des facteurs

principaux. Si ces gens sont en mesure de dépenser des sommes exorbitantes pour se préparer à la guerre, on devrait sûrement exiger qu'ils assument une plus large part du coût des préparatifs de paix. Enfin, c'est mon avis!

Le TÉMOIN: Les représentants canadiens ont fermement soutenu la même opinion devant le comité des contributions. Ils ont de plus souligné que la Russie, dans les données statistiques qu'elle a fournies, prétend dépenser de très larges sommes pour son relèvement d'après-guerre, ce qui est aussi relatif.

Le PRÉSIDENT: En outre, la Russie envoie des étudiants dans diverses universités pour empoisonner l'esprit des autres peuples. Cela aussi doit coûter énormément cher.

M. MURRAY: Je propose la tenue d'une assemblée des Nations Unies en Russie, pour éveiller l'intérêt des Russes.

M. RICHARD: Quelle est la cotisation des pays de l'Amérique du Sud?

Le TÉMOIN: Je vais vous donner à ce propos deux ou trois exemples. La contribution de l'Argentine pour 1951 a été fixée à 1.85 p. 100. Celle du Brésil également.

M. LESAGE: Leur revenu national est peu élevé.

M. GRAYDON: Je me demande, monsieur le président, si le sous-ministre possède des chiffres ou des renseignements au sujet de l'arriéré des contributions de certains pays. Ils ne paient pas tous leurs dettes.

M. COLDWELL: La répartition est basée sur le dollar américain?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Plusieurs pays, la Chine en est un, sont en retard dans le paiement de leur cotisation. Je crois que tous ont payé pour jusqu'à la fin de 1948, mais plusieurs sont en retard pour 1949-1950. Les principales nations qui n'ont pas encore versé leur cotisation sont les suivantes:

L'Argentine, qui doit \$612,500 en chiffres ronds; l'Iran, un peu au delà de \$150,000.

M. GRAYDON: L'Iran sera en mesure de payer, maintenant.

Le TÉMOIN: L'Inde, \$140,000; la Colombie, \$126,000; la Pologne, \$100,000; Cuba, \$94,000; la Tchécoslovaquie, \$95,000.

M. COLDWELL: En dollars américains?

Le TÉMOIN: Oui, en dollars américains. Les autres États doivent des montants inférieurs à \$66,000; dans certains cas, ce sont de très petites sommes.

M. COLDWELL: Pendant combien de temps peuvent-ils différer leurs paiements avant d'être considérés comme en défaut? La Chine retarde déjà depuis deux ans.

M. BATER: Y a-t-il un règlement qui prévoit que ces pays cesseront d'être membres s'ils n'acquittent pas leur contribution?

M. LESAGE: Dans chacun des cas signalés par M. Heeney, le montant de l'arriéré est inférieur au total de la contribution pour 1950.

M. COLDWELL: Vous avez fait partie de ce comité, monsieur Lesage?

M. LESAGE: Non, ce sont MM. Dickey et Elliott qui en étaient membres. Ils ont fait de leur mieux, surtout lorsque M. Mitchell Sharp est venu à New-York pour essayer de convaincre le comité que ce n'était pas juste pour le Canada.

Le TÉMOIN: En réponse à la question posée au sujet des règlements, je vais vous lire un extrait de la brochure "Le Canada et les Nations Unies, 1950", page 152:

Pour empêcher les arriérés de s'accumuler d'une façon critique, la constitution de l'Organisation des Nations Unies et celles des institutions spécialisées permettent, dans certaines conditions, de retirer le droit de vote et certains autres privilèges aux membres qui ne s'acquittent pas de leurs

engagements financiers envers l'organisation. En conformité de cette disposition, l'OACI a retiré, en 1950, le droit de vote à six de ses membres, en attendant le règlement de leurs arriérés. Au cours de l'année, l'UNESCO et l'OACI ont également pris des mesures pour rendre plus sévères les articles de la constitution relatifs à la suspension du droit de vote.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 96, "Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture".

M. Fraser:

D. Cet organisme ne siège-t-il pas à Rome cette année?—R. Le bureau central en a été transporté à Rome récemment.

D. Pourquoi ce bureau ne siège-t-il pas . . .

M. STICK: Au Canada?

M. FRASER: Non, dans l'édifice des Nations Unies.

Le TÉMOIN: Plusieurs facteurs ont motivé la décision prise par cet organisme d'établir son bureau central à Rome. L'immeuble actuel ne suffit pas à loger toutes les institutions spécialisées, quoique, dans le cas de celle-ci, je ne sache pas au juste quelle est la situation. Quelques-unes se sont installées à Genève. Celle-ci est la première établie à Rome. Il y en a aussi une à Montréal.

M. COLDWELL: N'est-ce pas un peu dans la tradition que tous les groupes agricoles s'installent à Rome? Je me souviens qu'avant la guerre, il y a eu à Rome une convention du blé.

M. MURRAY: La Fondation internationale agricole. Par tradition, Rome était le siège social de cet organisme international.

Le TÉMOIN: Ne l'appelait-on pas l'"Institut agricole"?

M. MURRAY: Était-ce l'Institut agricole? . . .

M. COLDWELL: Je me rappelle que les réunions avaient lieu à Rome.

M. MURRAY: Il avait des ramifications internationales.

M. BATER: Vous avez mentionné Montréal. Quelle est l'organisme mondial qui s'y trouve?

Le TÉMOIN: L'OACI.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 97, "Organisation internationale du Travail".

Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 98, "Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture".

M. Graydon:

D. Avant que nous adoptions ce poste, veuillez me dire quelle est la situation en ce qui concerne l'UNESCO et la commission qui se trouve ici, au Canada?—R. Monsieur le président, il n'y a pas de commission nationale de l'UNESCO au Canada. Le Comité doit savoir que c'est là l'une des recommandations contenues dans le récent rapport de la commission royale, dite Commission Massey. Jusqu'ici, des travaux de coordination avec les organisations bénévoles nationales, dans le domaine culturel et scientifique, ont été entrepris par la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures.

M. Coldwell:

D. Qui choisit les délégués? Le gouvernement?—R. En effet.

D. Le gouvernement reçoit des recommandations?—R. Des organismes bénévoles, comme la *Canadian Adult Education Association*, envoient des recommandations?

D. La *Canadian Teachers' Federation*?—R. Oui, la *Canadian Teachers' Federation* et d'autres organisations semblables. Nous sommes en relations étroites avec ces associations, qui nous ont grandement aidé à résoudre les problèmes de l'association canadienne auprès de l'UNESCO.

M. GRAYDON: Quel a été jusqu'ici le principal obstacle à la création d'une commission au Canada?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je ne crois pas pouvoir répondre à cette question. Cela relève de l'État. Des membres du gouvernement ont récemment déclaré qu'avant la publication du rapport de la Commission Massey, le gouvernement n'était pas prêt à décider s'il devait, oui ou non, déléguer une commission auprès de l'UNESCO.

M. COLDWELL: Nous avons été des années à agiter cette question à la Chambre des communes, mais nous ne l'avons pas fait récemment, pour les raisons que vous mentionnez.

M. Graydon:

D. Y a-t-il des difficultés?—R. Je crois pouvoir dire, monsieur le président, qu'il y a eu divergence d'opinions quant à la manière de constituer une commission nationale de ce genre, et aux organisations nationales qui devraient être associées à cette commission. Le ministère s'occupa de la chose pendant un grand nombre d'années, puis l'enquête fut confiée à la Commission Massey, commission créée, notamment, sinon principalement, pour conseiller le gouvernement au sujet des mesures à prendre.

D. Les relations entre les provinces et l'État posent-elles des obstacles?—R. Non, je ne crois pas qu'il y ait d'obstacle de ce côté-là. Naturellement, il est évident que plusieurs des sujets qui intéressent l'UNESCO relèvent de la juridiction des provinces et intéressent les provinces, surtout l'instruction publique.

M. HIGGINS: La Russie participe-t-elle à l'UNESCO?

Le TÉMOIN: Non.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 99, "Organisation de l'aviation civile internationale".

M. GRAYDON: J'aimerais poser une question à ce sujet. Le zonage des aéroports relève-t-il de l'Organisation civile internationale?

Le TÉMOIN: Je vais demander à M. Moran de vous répondre.

M. MORAN: Je ne comprends pas très bien ce que M. Graydon entend par là. L'OACI donne des directives au sujet des installations dont devraient être pourvus les aéroports dans diverses parties du monde, celui du Groenland, par exemple, et d'autres en Extrême-Orient.

M. GRAYDON: Je ne voulais pas parler du Groenland, mais de Malton. Je crois qu'une entente internationale, à laquelle le Canada est partie, a été conclue par l'entremise de l'OACI. Le zonage des terrains avoisinants prévoit, dans certains cas, l'aménagement d'aéroports pourvus de systèmes d'atterrissage aux instruments, aéroports qui sont les plus considérables. M. Moran est-il au courant de la façon dont les choses se passent?

M. MORAN: Non. Tout ce que je sais, c'est que l'OACI s'occupe seulement de facilités. Cet organisme fixe des normes qui doivent être respectées, mais il ne fournit ni ne paie les instruments, pas plus que l'entretien ou l'administration des aéroports. Il y a accord sur les normes, de sorte que l'on arrive à une certaine uniformité, ce qui permet, par exemple, à un avion qui part d'Europe muni de tel ou tel appareil de radiogoniométrie, de s'en servir pour atterrir au Canada, notamment à Malton.

M. GRAYDON: Je voulais parler du bill qui a été présenté à la Chambre des communes et qui constitue une modification à la Loi de l'aéronautique. Il n'a pas encore fait l'objet de discussions. Je crois qu'il s'agit d'un effort tenté pour obtenir que les principaux aéroports munis de ces instruments d'atterrissage soient obligés de se conformer aux règlements de l'OACI.

M. MORAN: Je ne suis pas au courant de ce bill. Il émane de la Commission du transport aérien ?

M. COLDWELL: En fait, les droits d'atterrissage et autres découlent d'ententes entre les pays ?

Le TÉMOIN: D'accords bilatéraux.

M. GRAYDON: Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un accord bilatéral, mais plutôt d'une entente générale.

M. COLDWELL: Je crois que ce sont là des accords bilatéraux.

M. MORAN: Le Canada a conclu un grand nombre d'accords bilatéraux concernant le droit d'utiliser certaines routes, la façon de procéder en matière de douane, et d'autres questions semblables. Je crois que M. Graydon veut parler des normes établies, telles que celles qui gouvernent la longueur des pistes d'atterrissage, les instruments de radiogoniométrie, et autres facilités requises dans les divers aéroports . . .

M. GRAYDON: Concernant aussi les règlements qui régissent le zonage des aéroports ?

M. MORAN: Si ceux-ci sont destinés aux envolées internationales.

M. HIGGINS: Cela n'a-t-il pas fait l'objet d'une convention ?

M. LESAGE: La question posée par M. Graydon est traitée à la page 109 du livre "Le Canada est les Nations Unies, 1950". Vous y verrez que, durant l'année, l'Annexe n° 9 de la Convention de Chicago au sujet de l'aviation civile internationale est entrée en vigueur. Deux autres annexes ont été préparées et approuvées pour adoption de la part des États-membres. L'Annexe n° 11 sur les services de circulation aérienne a trait aux procédures recommandées et aux normes d'établissement et d'exploitation des services de circulation aérienne: direction de la circulation aérienne, renseignements au sujet des vols et services d'alerte.

M. FRASER: Elle traite également, monsieur le président, des bâtiments situés à l'extérieur des aéroports et qui doivent être assujétis à certains règlements en ce qui concerne leur distance de la piste d'atterrissage.

M. LESAGE: Il est très possible que ces recommandations soient acceptées par d'autres pays.

M. COLDWELL: La Russie serait-elle du nombre ?

M. MORAN: La Pologne et la Tchécoslovaquie en sont. Ce sont, je crois, les deux seuls du groupe.

Le PRÉSIDENT: Le poste 99 est-il adopté ?

Adopté.

Poste 100, "Organisation mondiale de la santé".

M. FRASER: M. Heeny voudrait-il nous renseigner sur les travaux actuels de cet organisme ?

Le TÉMOIN: L'Organisation mondiale de la santé est une institution spécialisée des Nations Unies, naturellement. Il convient peut-être que j'emprunte ici au volume intitulé "Le Canada et les Nations Unies, 1950", page 122:

L'Organisation mondiale de la santé a contribué dans une large mesure à faire disparaître d'anciens fléaux comme le choléra et la malaria et continué avec succès les travaux commencés en 1949 dans le domaine des "centres de démonstration sanitaires" et de la collaboration avec d'autres institutions spécialisées, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de secours à l'enfance.

M. FRASER: Le bureau central de cet organisme est à New-York ?

Le TÉMOIN: Non, il est à Genève.

M. BATER: Il tient une session annuelle ?

Le TÉMOIN: L'agence ou conseil central se réunit une fois par année.

M. MACINNIS: Le Canada a-t-il versé une contribution l'an dernier ?

Le TÉMOIN: On me dit que oui. Elle ne figure cependant pas dans le Budget. Elle était comprise dans le dernier budget supplémentaire de l'année précédente.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté ?

Adopté.

Poste 101, "Comité économique du Commonwealth".

M. GRAYDON: Combien de fois ce comité s'est-il réuni au cours de la dernière année financière ?

Le TÉMOIN: Je ne saurais vous dire, mais je puis me renseigner. Le Comité économique du Commonwealth est probablement plus important comme bureau d'information, à cause des travaux du personnel dont il dispose, que comme assemblée délibérante. Ce n'est pas une assemblée délibérante. Il a été créé en 1925, à la suite d'une proposition faite lors de la Conférence économique impériale de 1923. Au nombre des membres se trouvent le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique australe, l'Inde, le Pakistan, Ceylan, la Rhodésie méridionale et les Colonies. Le haut commissariat de Londres fournit les représentants canadiens.

M. GRAYDON: Le comité se réunit à Londres ?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur. Le travail du comité consiste à mettre à jour les sept volumes de la série des "Denrées", qui étaient publiés chaque année, au cours de la guerre, afin de fournir les principales données statistiques sur la production et le commerce mondial, durant et après la guerre, de groupes de denrées provenant des pays alliés et qui revêtent une importance particulière pour le Commonwealth. Le comité a aussi réorganisé, au fur et à mesure que les circonstances le permettaient, les services périodiques de renseignements qui publiaient chaque semaine, chaque mois ou chaque trimestre, suivant le cas, des renseignements à point sur le marché des diverses denrées auxquelles s'intéressent les pays du Commonwealth.

M. BATER: Il n'y a pas de personnel spécial désigné à cette fin ?

Le TÉMOIN: Il y a un personnel actuellement en service à Londres, et c'est à cette fin que nous demandons le crédit.

M. GRAYDON: Sur quoi se base-t-on pour répartir les dépenses de ce comité entre les pays du Commonwealth ?

Le TÉMOIN: Le Canada acquitte 16 p. 100 du total; le Royaume-Uni, 35 p. 100; l'Australie, 14 p. 100. Les autres pays versent des montants limités.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté ?

Adopté.

Voulez-vous savoir quel est le nombre des séances, monsieur Graydon ?

M. GRAYDON: Je crois que ce renseignement sera consigné.

Le TÉMOIN: Je vais m'en assurer afin de renseigner le Comité.

Le PRÉSIDENT: Poste 102, "Commission maritime du Commonwealth". Ce poste est-il adopté?

Le TÉMOIN: Le crédit est de \$510. Le mandat de cette commission est relativement chargé, en comparaison du montant dont elle a besoin.

Voici en quoi consiste son mandat:

- (i) Faire enquête sur les réclamations formulées par les personnes ou sociétés qui s'intéressent au transport et aux installations maritimes, ainsi qu'aux conditions commerciales entre les pays de l'Empire, et sur d'autres questions de cette nature déferées à la présente commission par les autorités compétentes; faire rapport de ses conclusions aux gouvernements intéressés.
- (ii) Faire l'inspection des installations servant au transport maritime sur les routes qu'elle juge nécessaires au commerce au sein de l'Empire; recommander aux autorités compétentes la coordination et l'amélioration de ces installations, en tenant compte du genre, des dimensions et de la rapidité des navires utilisés, de la profondeur d'eau dans les docks et les passes, de la construction des ouvrages dans les ports, et d'autres facteurs semblables; et en l'occurrence, les facilités de transport aérien sur les routes en question sont un autre élément à considérer.

Les membres du Comité se souviennent peut-être que le mandat de cette commission, formulé pour la première fois en 1920, n'a pas été modifié; seule une clause a été ajoutée en ce qui concerne le transport aérien. A vrai dire, la commission n'est guère active. On ne s'attend pas non plus à ce qu'elle fasse grand-chose au cours de la prochaine année financière, et je doute qu'elle soit appelée à se maintenir.

M. HIGGINS: A quand remontent ses derniers travaux?

Le TÉMOIN: Elle n'a rien fait depuis la guerre.

M. GRAYDON: Elle ne peut pas faire grand-chose avec \$510.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 103, "Agence interalliée des réparations".

M. GRAYDON: Je voudrais obtenir quelques renseignements au sujet de ce poste. A mon avis, toute la question des réparations se pose ici.

Lorsque l'*Athenia* a été coulé, quelques jours après le déclenchement de la Seconde Grande guerre, bon nombre de Canadiens se trouvaient à bord. Quelques-uns ont perdu la vie, d'autres des biens importants. Le point a été soulevé à maintes reprises. Je suis sûr qu'on l'a porté à l'attention des députés dans leurs diverses circonscriptions électorales. En tout cas, on m'en a parlé à moi. J'aimerais savoir où en sont présentement les réparations. La question sera-t-elle bientôt réglée? Dans l'intervalle, a-t-on dédommagé de quelque façon les personnes qui ont subi des pertes?

Le TÉMOIN: Naturellement, je crois qu'on ne pourra régler définitivement les réclamations résultant de la guerre avant que des arrangements de paix aient été conclus avec l'Allemagne, quels qu'ils soient.

Les fonctions de l'Agence pour laquelle nous sollicitons ce crédit sont limitées. L'Agence interalliée des réparations a été fondée à la suite d'une entente conclue à Paris en janvier 1946. Sa tâche est de répartir équitablement les avoirs déclarés en disponibilité, afin de servir de réparations allemandes envers les dix-neuf pays qui ont droit à ces réparations et seront ainsi dédommagés, en quelque sorte, des pertes causées par l'Allemagne et des souffrances endurées.

Les immobilisations industrielles, certains avoirs extérieurs de l'Allemagne, ainsi que sa marine marchande et divers approvisionnements enlevés à l'ennemi, serviront à payer les réparations.

L'AIR est une assemblée composée de représentants des 19 gouvernements susdits et des secrétariats internationaux. La quotepart du budget de l'Agence que chaque pays doit acquitter est calculée d'après le pourcentage des réparations qui lui sont accordées.

Pour l'année civile 1950, la contribution du Canada a été fixée à \$16,500. On croit que l'Agence terminera sa tâche l'année prochaine.

La plupart des travaux ont été accomplis, c'est-à-dire que ces avoirs ont été liquidés et les recettes distribuées. Notre part, en 1950, s'élevait à \$6,988.

M. STICK: Et vous dites que l'Agence disparaîtra graduellement?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur.

M. GRAYDON: Les gens qui ont perdu des biens personnels au Canada, dans des circonstances semblables au coulage de l'*Athenia*, recevront-ils quelque chose? Sont-ils dédommagés par l'État ou par une organisation quelconque, ou leur faudrait-il attendre que la Russie soit prête à signer un traité de paix?

Le TÉMOIN: Je vais être obligé de demander à M. Moran de vous répondre, parce qu'il est plus au courant que moi de la situation.

M. MORAN: Un citoyen canadien peut formuler deux sortes de réclamations: une demande de restitution de biens ou une demande de compensation pour pertes ou dommages.

Les réclamations de la première catégorie ont été transmises, sur réception, au gouvernement intéressé et, dans bien des cas, il y a eu restitution.

Dans le cas des demandes de compensation pour perte ou dommages, la réclamation a été déposée chez le Séquestre et sera acquittée, en tout ou en partie, suivant les arrangements conclus. Il est possible qu'il y ait un fonds composé des valeurs des anciens pays ennemis.

M. GRAYDON: Comme l'Allemagne? Nous essayons actuellement de remettre l'Allemagne en bonne posture. Allons-nous exiger d'elle des réparations de guerre, tout en essayant de la faire réarmer? Quelle est exactement la situation?

M. MORAN: Dans le cas de l'Allemagne, l'Agence interalliée a choisi 1,800 de ses usines industrielles, qui devaient être démontées et servir comme réparations. Les divers pays membres furent informés, et les détails et spécifications relatifs à ces usines leur furent également fournis. Ces données ont été publiées aussi au Canada. Ici, on ne s'est intéressé qu'à une seule de ces usines. Une compagnie d'aluminium a envoyé des hommes pour inspecter cette usine, qui était située en Allemagne occidentale. Mais, à la suite de l'inspection, on a décidé que l'usine n'en valait pas la peine, parce que les chaudières n'étaient pas ce qu'il fallait, ou pour quelque autre motif.

Nous avons reçu des devises étrangères à la suite de la réalisation des avoirs allemands situés à l'extérieur du pays. Le cas le plus récent est celui de l'Espagne: environ 17 millions de pesetas ont été attribués au Canada et constituent notre part des avoirs allemands en Espagne.

M. COLDWELL: Qui était propriétaire de cette usine d'aluminium? Était-ce une filiale de l'*Aluminum Company of Canada*?

M. MORAN: Non, monsieur.

M. STICK: Et les avoirs allemands au Canada?

M. MORAN: Ils sont détenus par le Séquestre canadien.

M. STICK: Contribueront-ils au fonds en question?

M. MORAN: Je l'ignore.

Le TÉMOIN: Le Canada possédait un droit de rétention sur les avoirs allemands qui se trouvaient au Canada. Quiconque formule une réclamation pour dommages ou pertes occasionnés par la guerre, est compensé à même le produit de ces avoirs.

M. STICK: C'est ce que je voulais dire.

Le TÉMOIN: Et cela suivant le règlement conclu avec le gouvernement allemand.

M. GRAYDON: Je crois que nous devrions discuter davantage cette question des pertes personnelles subies par les citoyens canadiens, de la façon que j'ai mentionnée lorsque nous avons entrepris l'étude du présent poste. On ne devrait pas laisser tomber la question. Il faudra finalement qu'une autorité quelconque effectue un règlement. Après tout, il me semble que nous ne devrions pas exiger que les citoyens canadiens supportent individuellement des pertes de guerre aussi lourdes. Je crois que ce fardeau devrait être partagé par la nation. Je vais donc insister, monsieur le président, pour que le sous-ministre ou quelques-uns de ses adjoints fassent une enquête au sujet de ces réclamations et nous disent, à une séance ultérieure, exactement où en sont les choses, et combien de personnes au Canada souffrent de ce que l'on n'a pas encore donné suite à leurs réclamations.

Je n'ai aucun renseignement récent à ce sujet. Les membres du Comité n'en possèdent probablement pas davantage, mais s'il y a un assez grand nombre de ces réclamations, il me semble qu'on ne devrait pas attendre qu'elles deviennent périmées. Si elles sont fondées, quelqu'un devrait s'en occuper. Nous devrions voir à ce que ces gens ne soient pas forcés d'attendre indéfiniment. Avant longtemps, ce sont les successions qui réclameront, et non pas les individus eux-mêmes. A mon avis, cela n'est pas juste du tout.

Le TÉMOIN: La question relève du Secrétariat d'État. Mais je puis répondre de façon générale.

Les avoirs allemands, comme ceux de tous nos ennemis, furent mis sous séquestre lors du déclenchement des hostilités. Les avoirs des nationaux allemands, comme ceux du gouvernement allemand au Canada, sont encore, dans le moment, entre les mains du Séquestre des biens ennemis à titre de garantie, du moins partielle, contre les réclamations qui ont été déposées par des individus ou des sociétés.

J'ignore quel est le chiffre total des réclamations qui ont été déposées chez le Séquestre. Il y a quelque temps, cependant, ce dernier a invité les personnes lésées à présenter leurs réclamations; un grand nombre ne se sont pas fait attendre et ont été classées. Elles font actuellement l'objet d'enquêtes sérieuses, et sur réalisation des avoirs allemands, les recettes serviront, en partie du moins, à faire droit aux demandeurs.

Les termes d'après lesquels ces réclamations seront jugées ne sont pas encore déterminés, et il n'y a pas eu jusqu'ici, de négociations avec les autorités allemandes à ce sujet.

Je crois que nous pourrions obtenir une déclaration du bureau du Séquestre, si le Comité le désire.

M. GRAYDON: Je ne crois pas que nous devions aller plus loin ici. La question sera plus opportune lorsque les prévisions budgétaires du Secrétariat d'État seront présentées à la Chambre. J'avais l'impression que votre ministère avait quelque chose à y voir, mais je ne crois pas que cela entre dans le mandat du Comité.

Le TÉMOIN: L'Agence interalliée est tout à fait distincte du Secrétariat d'État.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 104, "Comité interaméricain pour la sécurité sociale".

M. GRAYDON: Il me semble que nous ne devrions pas adopter ce poste avant de savoir en quoi consiste le Comité interaméricain.

Le TÉMOIN: Le Comité interaméricain pour la sécurité sociale, organisme permanent, est un produit de l'Organisation internationale du travail qui, à son tour, a résulté de la première conférence interaméricaine sur la sécurité sociale tenue en 1932 et à laquelle le Canada était représenté. Il est essentiellement un comité exécutif, qui donne suite aux projets approuvés par les membres au cours des conférences.

Le but du comité et des conférences, naturellement, est de favoriser l'adoption de mesures de sécurité sociale dans toutes les Amériques.

Ce comité se compose de membres (les États américains) qui se réunissent en conférences à des intervalles irréguliers. Il compte des membres réguliers et des membres suppléants désignés par les États. Ces membres sont assistés d'un secrétariat qui leur est fourni par l'Organisation internationale du travail.

Le Canada a fait partie de la Conférence depuis ses débuts. Il n'a cependant jamais désigné de membres auprès du comité.

M. BATER: M. Heeney a mentionné les Amériques. Je suppose qu'il veut parler de l'Amérique latine, des États-Unis et du Canada?

Le TÉMOIN: Oui, l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord.

M. MURRAY: N'est-ce pas là une excellente occasion pour les organisateurs ouvriers, de travailler au relèvement des échelles de salaires et des conditions sociales dans les pays où ces conditions sont au-dessous de la moyenne?

Le TÉMOIN: Naturellement, il faudrait pour cela une réunion des hauts fonctionnaires ou des représentants des gouvernements, qui discuteraient les normes de sécurité sociale et les conditions existantes dans leur propre territoire. Ces congressistes devraient échanger leurs idées et atteindre une certaine uniformité, ou au moins un certain degré de collaboration, pour favoriser l'adoption de mesures de ce genre.

M. MURRAY: Elles comprendraient des questions comme la journée de huit heures et le salaire minimum?

M. BATER: Et la sécurité pour la vieillesse peut-être?

M. MURRAY: On ne cesse d'agiter ces questions au Canada et aux États-Unis, tandis qu'on ne s'en occupe pas du tout dans d'autres pays.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 105, "Accord général sur le tarif douanier et le commerce". Ce poste est-il adopté?

M. BATER: Il s'agit des accords de Torquay, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté?

Adopté.

M. FRASER: Pourquoi cette contribution? Est-ce pour organiser un comité?

Le TÉMOIN: Les négociations tarifaires sont conduites sous les auspices d'une organisation, et le crédit représente notre quote-part des dépenses à cette fin.

M. FRASER: Qui paie le reste, les frais autres que ceux de déplacement? Qui acquitte le loyer des salles de réunion?

M. MACINNIS: Le crédit suffit à cette fin.

Le TÉMOIN: Exactement. C'est la contribution du Canada.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 106, "Fourniture à l'Organisation de l'aviation civile internationale d'un local à bureaux au prix coûtant".

Ce poste est-il adopté?

M. FRASER: Que signifie le terme "d'un local à prix coûtant"? L'Organisation paie-t-elle quelque chose?

Le TÉMOIN: Certainement. Elle verse un certain montant pour le loyer, comme je l'ai expliqué l'an dernier. On estime que ce montant est inférieur au tarif commercial. Le gouvernement fournit une subvention à cette fin.

M. FRASER: Pour que l'Organisation reste au Canada?

Le TÉMOIN: En effet.

M. BATER: C'est l'organisme qui a son bureau central à Montréal?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Le montant indiqué au haut de la page 15 sous la rubrique, "Pensions et autres indemnités", est-il adopté?

Adopté.

"Commission conjointe internationale, traitements et dépenses de la Commission (Statuts de 1911, \$55,000)." Ce poste est-il adopté?

M. STICK: Il nous faut l'adopter.

Le PRÉSIDENT:

Adopté.

Poste 107, "Études et relevés préliminaires du bassin de l'Ouest central". Ce poste est-il adopté?

Le TÉMOIN: M. Jutras a posé une question au sujet de ce poste. Comme il n'est pas ici aujourd'hui, j'aimerais que ma déclaration soit consignée au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: M. Jutras a dit que cela lui conviendrait, à moins que les membres présents ne désirent que M. Heeny donne lecture de sa déclaration.

M. STICK: Non, il suffit qu'elle soit versée au compte rendu.

Le TÉMOIN:

1. En ce qui concerne la question du bassin de l'Ouest central, les frais d'enquête généraux de la Commission mixte internationale sont maintenant portés au compte du ministère des Ressources et du développement économique. Le montant fourni par notre ministère est destiné à payer les honoraires de l'avocat et de l'ingénieur conseil employés tous deux par notre ministère pour préparer et présenter à la Commission l'exposé des faits au nom du gouvernement.

2. Lorsqu'un nouveau projet est déféré à la Commission mixte internationale, notre ministère, suivant l'usage établi, pourvoit aux frais d'enquête de la première année. Par conséquent, ces dépenses sont imputées à notre ministère, qui est le plus directement intéressé à l'enquête. Pour cette raison, les crédits de l'année courante prévoient certaines dépenses relatives à la rivière Saint-Jean et aux chutes Niagara. Ces questions ont été déferées à la Commission mixte internationale l'automne dernier. On compte qu'un autre ministère sera chargé de régler ces questions l'an prochain.

3. L'inclusion, dans les crédits de notre ministère, d'un poste destiné à défrayer le coût d'une enquête sur la pollution de l'air déroge à la pratique susmentionnée. D'après les instructions, le gouvernement fournira le personnel nécessaire pour conduire l'enquête prévue. Généralement, le ministère intéressé est en mesure de fournir ce personnel. Dans le présent cas, les services de M. Katz, membre de la Commission des recherches pour la défense, et de M. Menzies, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ont été retenus, mais il a été impossible de trouver d'autre personnel qualifié pour le travail sur place. Par conséquent, plusieurs emplois temporaires ont été créés au sein de la Commission mixte internationale, avec l'autorisation de la Commission du Service civil. Le montant des crédits de notre ministère, destinés à ce projet, couvre donc surtout les traitements, le loyer des bureaux, les frais de déplacement, et autres dépenses diverses occasionnées par l'emploi de ces employés temporaires de la Commission mixte internationale. Voilà pourquoi notre ministère demande encore les fonds nécessaires à cette fin.

M. BATER: Le projet d'écluses dans le Sud de la Saskatchewan rentre-t-il dans ce poste ?

Le TÉMOIN: Non. Il s'agit là d'un projet domestique, et non d'un projet international.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté ?

Adopté.

Poste 108, "Quote-part du Canada dans une enquête sur la pollution de l'air dans le voisinage de Détroit et de Windsor, \$40,000". Ce poste est-il adopté ?

M. MACKENZIE: Pourquoi ce crédit a-t-il été porté de \$26,983 à \$40,000 ?

M. LESAGE: Le crédit principal était de \$26,983, mais il a été augmenté d'un crédit supplémentaire que vous trouverez au chapitre des crédits supplémentaires.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté ?

Adopté.

Poste 109, "Quote-part du Canada dans les dépenses relatives à la question de la rivière Saint-Jean". Ce poste est-il adopté ?

M. HIGGINS: Ce poste est nouveau.

Le TÉMOIN: En effet. Le Comité désire-t-il que je lui donne des explications ?

M. STICK: Oui.

M. HIGGINS: Les États-Unis paient-ils un montant quelconque à l'égard de ces travaux ?

Le TÉMOIN: Une somme équivalente sera dépensée de l'autre côté de la frontière. Ne songez pas au projet de Passamaquoddy, monsieur Higgins ?

M. HIGGINS: C'est vrai.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté ?

Adopté.

Poste 110, "Quote-part du Canada dans les dépenses relatives à la question des chutes Niagara". Ce poste est-il adopté ?

M. FRASER: M. Heeney pourrait peut-être nous dire de quoi il s'agit.

Le TÉMOIN: Ce crédit est destiné à fournir le montant requis pour acquitter la quote-part du Canada dans les travaux destinés à rehausser la beauté des chutes Niagara et à les empêcher de se détériorer. Le crédit total s'établit à \$50,000, et la dépense sera répartie comme suit: levés, \$20,000; essais sur modèle, \$25,000; autres dépenses, \$5,000.

Ce projet a été déféré à la Commission, en conformité d'un article du Traité de 1950 concernant la dérivation des eaux du Niagara, qui stipule que le Canada et les États-Unis demanderont à la Commission mixte internationale de faire des recommandations sur la nature des ouvrages de protection nécessaires pour préserver le panorama que présentent les chutes et en rehausser la beauté. Quel montant demanderez-vous ensuite pour les travaux ?

Le TÉMOIN: Tout dépendra du rapport de la Commission mixte internationale. Une fois le rapport fait, si le gouvernement décide de donner suite aux recommandations, un autre ministère demandera les crédits nécessaires. Ce ne sera pas le ministère des Affaires extérieures. Nos crédits ne prévoient que les travaux préparatoires à la soumission de la question à la Commission mixte.

M. FRASER: Vous voulez parler des levés ?

Le TÉMOIN: Oui.

M. FRASER: Cela, je suppose, ressortit au ministère des Travaux publics.

Le TÉMOIN: Au ministère des Ressources et du développement économique, je crois.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté ?

Adopté.

Poste 111, "Comité consultatif du Commonwealth pour le Sud et le Sud-est de l'Asie". Ce poste est-il adopté ?

M. STICK: Est-ce là un aboutissement du Plan de Colombo ?

Le TÉMOIN: Oui. Le Plan de Colombo.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté ?

Adopté.

Page 71, poste 566, "Avances de capital de roulement pour l'année financière courante et les années subséquentes, afin de maintenir l'encaisse et les soldes en banque des missions diplomatiques du ministère des Affaires extérieures, sous réserve des règlements du Conseil du Trésor, le montant des avances ainsi autorisées ne devant jamais dépasser \$300,000". Ce poste est-il adopté ?

Adopté.

Notre ordre de renvoi est épuisé. Dois-je rapporter le budget à la Chambre ?

Adopté.

Nous allons être obligés de convoquer le comité du programme pour commencer à préparer notre rapport, qui ne sera pas très volumineux, je crois. Si les membres du Comité ont des recommandations à faire en vue du rapport, elles seront bienvenues.

M. STICK: Vous allez soumettre ce rapport au Comité avant de le présenter à la Chambre ?

Le PRÉSIDENT: Oui. Je désire remercier M. Heeney, M. Moran et les autres hauts fonctionnaires du ministère, ainsi que les membres du Comité, de leur empressement, de leur attention et de leur collaboration.

M. LESAGE: Quand pensez-vous avoir le projet de rapport du comité du programme ?

Le PRÉSIDENT: J'essaierai de l'obtenir le plus tôt possible.

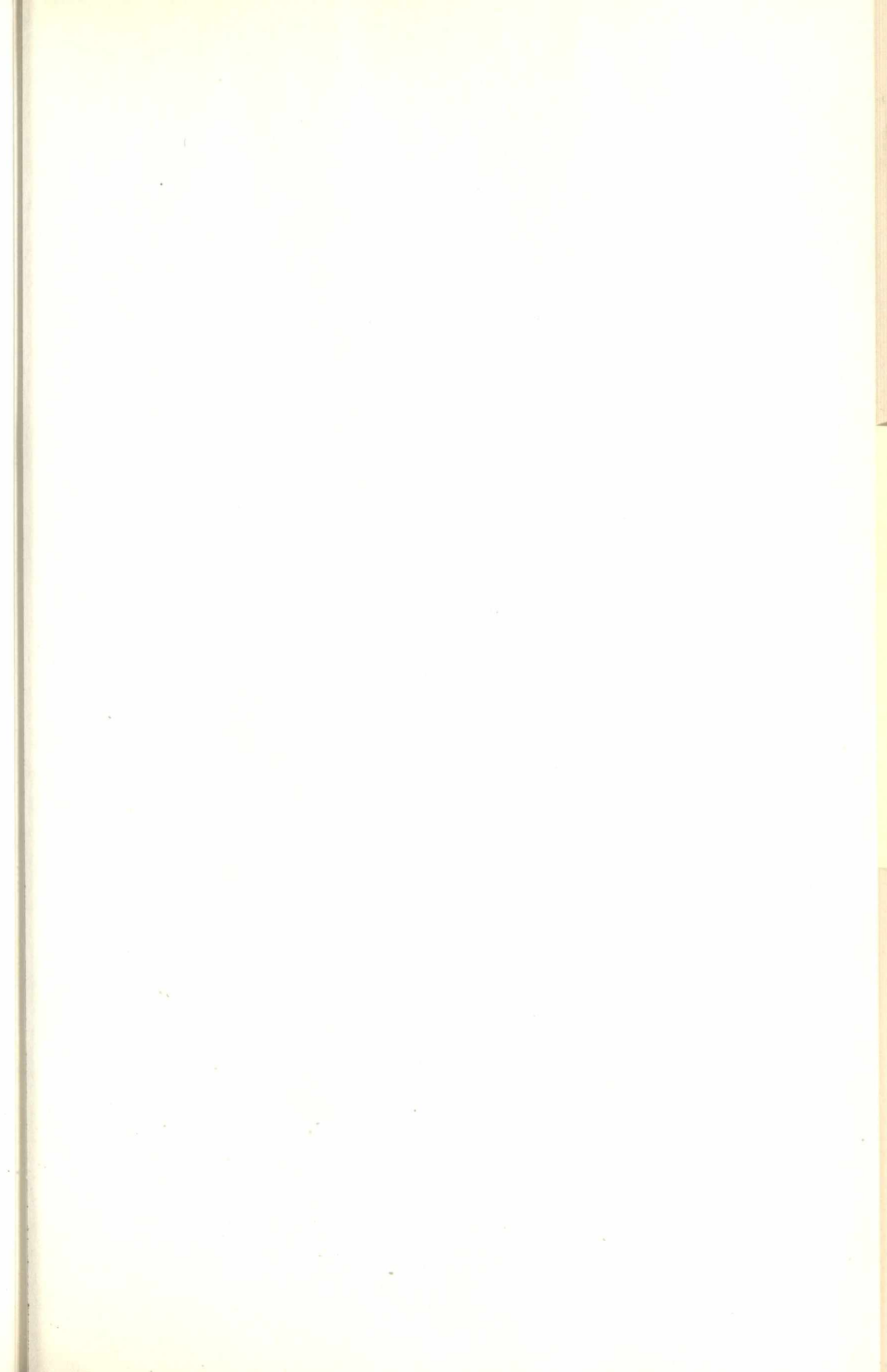
M. LESAGE: Lundi après-midi peut-être ?

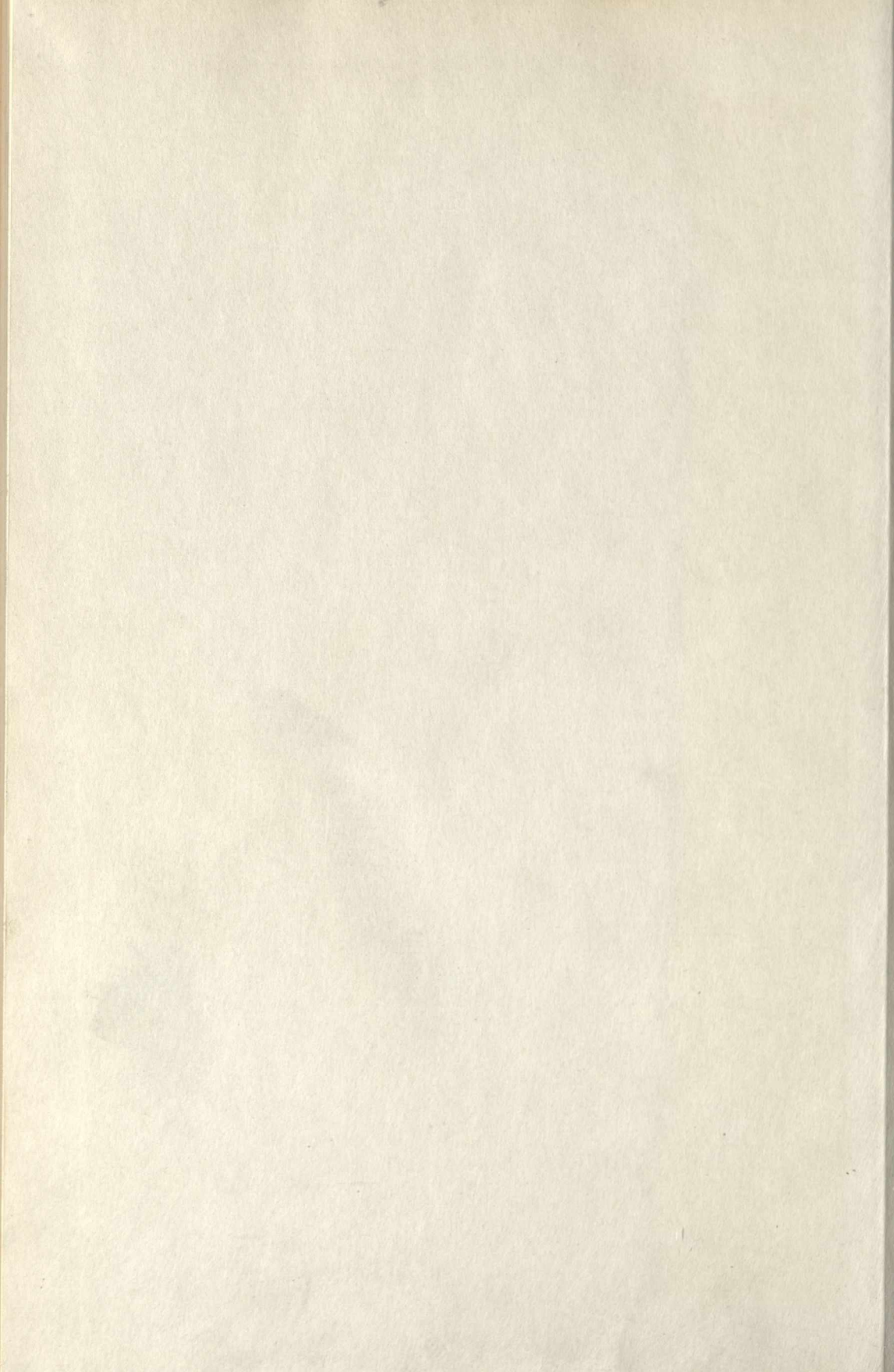
Le PRÉSIDENT: Oui.

M. STICK: Je propose un vote de remerciements au président pour la façon dont il a conduit nos délibérations.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie.







Rollé par
Municipale Press Co-operative
Gardenvale

